This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UNIV

1939
A63
M5

MÉMOIRES SECRETS.

TOME PREMIER.

Contenant

LA PREMIERE	
LA SECONDE	LETTRE.
LA TROISIEME	

BIBLIOTHEEK
AMSTERDAM.
FELIX BAHLMANN

Argens, Jean Baptiste de

MÉMOIRES SECRETS DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES,

OU LE

THÉATRE DE LA VÉRITÉ,

PAR L'AUTEUR

DES LETTRES JUIVES.

TOME PREMIER.

A LA HAYE,

Chez JEAN NEAULME.

M. DCC. XLIII.

Rom Lang
Koehler &
2-20-30
21998
6 vol

A

SA MAJESTÉ

PRUSSIENNE,

LA

REINE MERE.

MADAME,

DE toutes les Personnes à qui j'aurois pû de-

donner à VOTRE MAJESTÉ un témoignage public du profond Respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéissant & très-devoué Serviteur

LE MARQUIS D'ARGENS, Chambellan de S. M. le Roi de Prusse.

MÉ-

MEMOIRES
SECRETS
DE LA
RÉPUBLIQUE DES LETTRES;
OU
LE THÉATRE DE LA VÉRITÉ.
PAR
L'AUTEUR DES LETTRES JUIVES.

A AMSTERDAM,
Chez JACQUES DESBORDES.
M. DCC. XXXVII.

[redacted]

PRÉFACE.

JE crois devoir prévenir mes Lecteurs ſur les reproches que pourroit m'attirer, de la part de certaines gens, la liberté avec laquelle je parle quelquefois dans le cours de cet Ouvrage de quelques opinions des plus grands Hommes. Je déclare donc ici, (& je prie mes Lecteurs d'appliquer cette déclaration dans tous les endroits de mon Livre qui paroîtront en avoir beſoin,) qu'en critiquant le ſentiment d'un Auteur célèbre je n'ai point prétendu diminuer l'eſtime qu'il s'eſt juſtement acquiſe par ſes talens & par ſon génie. J'ai pour tous les véritables Savans un reſpect qui tient de la vénération ; mais je crois qu'il

eſt abſurde de vouloir accepter aveuglément toutes les opinions qu'ils ont ſoutenues. Il n'eſt aucun d'eux qui n'ait donné des marques très-ſenſibles &, j'oſe dire, très-fortes, qu'il étoit ſujet à l'humanité, & par conſéquent fautif. On ne manque donc point à ce qu'on doit aux grands Hommes en critiquant leurs défauts, pourvû qu'on rende en même tems juſtice à leurs excellentes qualités. Lorſque je condamne une opinion de Des-Cartes, je n'en révére pas moins ce Philoſophe, ſi digne de l'eſtime de l'Univers. Si ma critique eſt juſte je deviens utile au Public: je détruis un faux préjugé; la vérité ne doit-elle pas m'être plus reſpectable que la gloire & la réputation des plus grands Hommes? Pour parvenir au but que je me ſuis pro-

proposé de dévoiler des erreurs cachées sous le voile trompeur dont on les a envelopées, soutenues par des Génies illustres, autorisées par la coutume, & reçues comme des vérités par le commun des hommes, je suis forcé de condamner quelquefois certains sentimens des Auteurs que j'estime le plus. La nécessité de montrer évidemment les abus qui régnent depuis-longtems parmi les Gens de Lettres, & qui sont très-nuisibles au Public m'impose cette dure loi.

L'exemple de l'*Auteur* de l'Art de penser *doit* autoriser la liberté que j'ai prise. „ Comme *on* a pour but, dit-il †, de „ rendre tout ce qu'on écrit „ aussi utile qu'il le peut-être,

 „ il

† L'Art de Penser, Second Discours, pag. 42.

„ il faut tâcher de choiſir des „ exemples des fautes qu'il ſoit „ bon de ne pas ignorer . . . . „ Il eſt donc meilleur de cher„ cher de ces exemples dans „ des Auteurs célèbres, & „ qu'on ſoit même en quelque „ ſorte obligée d'en connoître „ juſqu'aux defauts. Or tout „ cela ſe rencontre parfaitement „ dans Ariſtote; car rien ne peut „ porter plus puiſſamment à „ éviter une faute, que de fai„ re voir qu'un ſi grand Eſprit „ y eſt tombé.

Voilà la raiſon qui m'a obligé à choiſir certains endroits des Ouvrages des plus grands Hommes, ſoit Anciens, ſoit Modernes, pour l'objet de ma Critique. Voulant faire un nombre aſſez conſidérable d'obſervations ſur les différens genres de Littérature, & ſur toutes les

Sciences qui peuvent être utiles au Public, si je n'avois éxaminé que les sentimens des mauvais Auteurs, je n'aurois rien appris à mes Lecteurs qui pût leur être utile. Ce ne sont pas les dehors de la République des Lettres que je veux leur montrer, c'est l'intérieur. Il n'y a presque personne qui ne sache que Pradon est un mauvais Poëte, Maimbourg un Historien peu éxact, Scot un Visionnaire, le Jésuite Garaffe un mauvais Théologien; mais peu de gens croient qu'Euripide est tombé quelquefois dans des fautes très-grandes: que de *Thou* n'a pas toujours été correct & bien instruit: que Des-Cartes a dormi quelquefois aussi profondément qu'Hommére †: qu'il a donné ses

† *Aliquando bonus dormitat Homerus*, Horat, Art. Poët v. 359.

Songes pour des vérités; & que les Augustins, les Jérômes, les Cypriens, les Bossuets, les Arnauds, les Claudes, les Daillés, les Scheffmachers, quelque grands hommes qu'ils soient, ont des endroits foibles dans leurs Ouvrages, d'autres où les Sophismes sont employés au défaut des raisons, d'autres enfin où ils tombent dans les mêmes fautes qu'ils reprochent à leurs Adversaires. Je conviens que les erreurs de ces Savans sont réparées par mille bonnes choses; mais il est toujours utile de les faire connoître, de peur que des gens, trop prévenus en faveur de quelque illustre Auteur, n'adoptent généralement & sans éxamen toutes ses opinions.

Une autre chose à laquelle je dois prier mes Lecteurs de faire

encore attention, c'eſt à ce que je reponds par avance à ceux qui pourroient ſe récrier ſur la liberté avec laquelle j'entre dans le détail de certaines particularités qui regardent perſonnellement les Savans. Je ſuis forcé de le faire pour remplir le deſſein que je me ſuis propoſé. J'ai réſolu de découvir les manœuvres ſecretes des Savans, de déveloper les intrigues & les cabales qui ont agité dans tous les tems la République des Lettres; il faut donc que je caractériſe les gens qui ont été à la tête de ces cabales, ou qui y ont eu quelque part.

Je ſens combien la Carriére que je vais courir eſt dangereuſe: ſi je n'avois à parler que des Auteurs morts, on me paſſeroit aiſément mes Critiques, quelque vives qu'elles puſſent être;

mais je condamne ſouvent les opinions de ceux qui vivent, je fais plus quelquefois, je plaiſante ſur leur conduite, ſur leur hypocriſie, ſur leur diſſimulation, & même ſur leurs avantures galantes. Quelle rumeur ne vais-je dont point exciter parmi des gens dont la bile eſt ſi facile à émouvoir, & qui penſent qu'on doit parler d'un homme ſous le nom duquel la Preſſe a roulé, ou qui a obtenu le vénérable Titre de Docteur, avec autant de reſpect que les Mahométans parlent de leur Prophête. Il me ſemble déja que je leur entends dire: N'eſt-il pas affreux qu'un homme qui a vieillie dans les Honneurs Littéraires, qui s'eſt vu louer pendant vingt ans dans tous les Journaux, ſans qu'aucun téméraire ait jamais oſé s'oppoſer à ſes louanges, ſoit au-
jour-

jourd'hui blâmé par un Novice, qui depuis qu'il s'eſt aviſé de ſe faire *Auteur*, a l'audace de faire rire le Public aux dépens de la réputation que s'étoient acquis des gens qui ont fait imprimer des *in Folio* avant qu'il fût au monde ? Et quand il ſeroit vrai qu'il y auroit maintes ſottiſes dans ces *in Folio*, qui l'a chargé du ſoin de les mettre au jour ?

D'autres me traiteront encore moins favorablement que ces premiers. C'eſt un Hérétique, diront ils, il parle des Evêques & des Théologiens avec autant de liberté que s'il faiſoit mention des Poëtes de Théâtre : il eſt vrai qu'un Prélat eſt ſouvent un fort mauvais Auteur ; mais s'il eſt permis de bâiller & même de s'endormir en liſant ſes Ouvrages, il ne l'eſt point de

les condamner publiquement ; Anathéme à quiconque soutient qu'un Evêque n'a pas une place distinguée sur le Parnasse comme dans l'Eglise!

Quelques Savans mélancoliques & chagrins iront encore plus loin que ces Critiques : ils ne se contenteront pas de me déclarer digne d'être excommunié : ils prétendront que je dois être banni de la République des Lettres pour avoir plaisanté sur l'inutilité d'une espèce de Cérémonial ridicule qu'on y a introduit, & dont les Auteurs en *us* sont les principaux Directeurs. Je connois d'autant mieux jusqu'où peut aller la colére de ces Savans, que j'en ai vu de funestes effets rejaillir sur un infortuné Ecolier de l'Université d'A * * pour un seul mot qui lui échapa. J'ai été té-

temoin oculaire de l'avanture qui lui arriva, & j'étudiois pour lors dans cette même Université. Il étoit piqué contre un Professeur qui lui refusoit des attestations: il avoit essuyé plusieurs semblables refus, & ennuyé un jour de l'infléxibilité du Docteur: Vous êtes, lui dit-il, bien fier & bien entété pour un Demi-Savant! A ces mots le Docteur devint plus furieux qu'une Lionne à laquelle on enleve ses petits. Quoi! dit-il à l'Ecolier, vous osez, impudent, non-seulement flétrir mon honneur; mais encore *celui* de tout l'illustre Corps *dont* je suis membre! *Je vous* prends tous à témoin, continua-t-il, Messieurs, en s'adressant à ses Disciples; car c'étoit dans l'Université même que cette Scène comique se passoit. L'Ecolier ne répon-

dit rien au discours de son Maître, le laissa fumer de colére, & sortit.

Le lendemain tous les Docteurs furent convoqués: on invita les Etudians à se trouver à cette Assemblée, dont il leur fut permis contre l'usage d'être les témoins. Le Professeur offensé y représenta d'une maniere pathétique l'affront qu'on lui avoit fait; il cita plus de trente passages de Cicéron & de Sénéque, par lesquels il prétendoit prouver qu'il n'est point de crime plus grave que celui d'appeller Demi-Savant un Professeur d'Université, sur-tout lorsqu'il est *in Cathedra*. Jamais les Jésuites n'ont plus fait valoi[r] l'*Ex Cathedra*, pour prouver l'in[-]faillibilité du Pape, que le bi[...] lieux Professeur l'*In Cathedra* pour démontrer le respect qu'o[n] d[o]

t avoir pour un Profeſſeur
tant ſes Cahyers. Les Loix
iles & Canoniques ſuccédé-
it aux Auteurs Romains:
ffenſé Savant trouva dans les
cretales, dans le Code & dans
Digeſte des millions d'autori-
pour faire punir l'Ecolier
elle par les châtimens les plus
oureux; enfin il conclut à ce
'il fût chaſſé pour toujours de
Jniverſité, & que ſon nom fût
nteuſement raïé & biffé du
gître des Matricules. Tous
Docteurs applaudirent à la
mande de leur Confrere, &
colier fut déclaré incapable
pouvoir jamais obtenir au-
n *Grade littéraire.*

Aprés avoir vu un auſſi grand
emple de la ſenſibilité des Gens
Lettres ſur ce qui peut regar-
r leur ſcience, ce n'eſt qu'en
emblant que je rapporterai
dans

dans l'occasion quelques faits de cette nature; mais quand toutes les Universités du Monde devroient se réunir pour m'exclure à perpétuité du Baccalauréat, la vérité me servira toujours de guide dans la Carriére où je suis entré.

Quant aux Faits que je rapporterai, j'aurai soin de citer mes Garants, & de n'en avancer aucun dont je n'aye des preuves Ce sera à mes Lecteurs à les rejetter s'ils ne les trouvent pas assez fortes; car je les avertis une bonne fois pour toutes, que je ne prétends point les assujettir à mes opinions non plus qu'à celles des autres.

ME-

MEMOIRES SECRETS DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES, OU *LE THÉATRE DE LA VÉRITÉ.*

PAR

L'AUTEUR DES LETTRES JUIVES,

MONSIEUR,

JE ne puis vous refuser ce que vous exigez avec tant d'empressement: je consens de vous envoyer tous les Mois les réflexions que je ferai sur l'état présent de la République des Lettres ; & j'espére vous persuader, comme j'ai eu l'honneur de

devoit-il dire pluſieurs fois, qu'une Réforme dans l'Empire Littéraire ſeroit non-ſeulement profitable, mais encore très-néceſſaire au bien & à l'inſtruction de toutes les nations Européennes.

Depuis longtems les Savans ſe ſont approprié le droit de ne point aſſez reſpecter le Public; quand je dis les Savans, j'entends même ceux de la premiere claſſe. Il n'en eſt preſque aucun d'entr'eux, qui ne ſoit reſponſable de quelque erreur qui s'eſt introduite par ſes Ecrits; cependant perſonne ne s'aviſe de leur reprocher les dommages qu'ils cauſent dans la Société. On leur pardonne pluſieurs défauts en faveur des excellentes choſes qu'ils ont produites, & par un abus très-nuiſible on ne condamne hautement que les mauvais Auteurs. La critique qu'on en fait eſt inutile: un livre fade & mal écrit tombe ordinairement de lui-même, ſans qu'il ſoit beſoin d'en montrer le faux & le ridicule. Il n'en eſt pas de même des fautes des grands Hommes, la pré-

prévention, le respect & le tems en font insensiblement des Maximes qu'on regarde comme certaines & auxquelles on n'ose contredire.

Il seroit donc très-utile, *Monsieur*, ainsi que je vous l'ai dit souvent, qu'il y eût dans la République des Lettres un Tribunal Souverain, qui jugeât des *Ouvrages* des grands Hommes avec l'impartialité qui conviendroit à des Magistrats qui representeroient les neuf Muses, & qui seroient les Subtitus d'Apollon. Vous direz peut-être qu'on a assez de ces Tribunaux composés pas les Journalistes; mais ce n'est point du tout dans ce goût que je voudrois que celui que je propose fût établi. Les Journalistes ne parlent guère que des Livres nouveaux: *ils* donnent également des Extraits des bons & des *mauvais Ouvrages*; il y a déja longtems qu'on les accuse de partialité, & qu'on leur reproche de se ressentir du vice interne qui cause tant de maux dans la République des Lettres. Il faudroit que les Juges dont

je

je vous parle, ne fiſſent aucune mention des Auteurs ſubalternes, leur oubli ſeroit une marque de réprobation; le Public qui ne s'ennuyroit point à lire les Extraits des mauvais Livres ſauroit à quoi s'en tenir. Ils entreroient au contraire dans le détail des beautés & des fautes des bons Auteurs tant anciens que modernes: ils développeroient au Public les cauſes des erreurs des grands Hommes; ils lui fourniroient un moyen pour s'en garantir, ils parleroient des intrigues littéraires; & montreroient les reſſorts cachés qui font agir les Savans. Il eſt vrai qu'en agiſſant de cette maniere ils détruiroient le culte ſuperſtitieux qu'on rend à certains Auteurs: qu'ils en obligeroient pluſieurs à être plus circonſpects & à ne point tant compter ſur les préjugés & la prévention; mais le dommage que recevroient ces Ecrivains ſeroit bien peu de choſe en comparaiſon du profit & de l'utilité qu'en retireroient tous les hommes, qui peu à peu s'accoutumeroient

à

à ne recevoir une opinion qu'après l'avoir mûrement examinée, ils ne regarderoient plus un ſentiment comme certain parce qu'un tel Savant l'auroit ſoutenu ; ils conſulteroient la Raiſon avant que d'y acquieſcer, l'eſprit de parti, l'entêtement, la fausſe confiance ; tout cela ſe diſſiperoit dès que la lumiere naturelle ſeroit conſultée & qu'un Savant ne ſeroit cru qu'autant qu'on verroit qu'il ne voudroit point l'obſcurcir.

Pour venir aiſément à bout de détromper les hommes des préjugés qu'ils ont reçus dans les différens partis auxquels ils ſe ſont attachés, il faudroit d'abord leur faire connoître d'une maniere évidente les contrariétés & les erreurs qu'il y a dans les Ecrits des plus grands Ecrivains: ils verroient alors la néceſſité de ne point adopter en général toutes les opinions qui ſont dans un Auteur eſtimée : un Cartéſien ne ſuivroi plus Deſcartes que dans ce que ce Philoſophe a dit de vrai : un Péripatéticien condamneroit les abſurdités qui ſe trouveroient dans Ariſto-

ce: un Moliniste n'auroit plus un sentiment pernicieux parce qu'il est dans le Livre d'un Jésuite; un Jansé-niste ne soutiendroit point le sentiment dans toutes les occasions où il s'agi-roit des interêts des Auteurs de son parti; un Protestant ne soutiendroit plus opiniâtrement les défauts qui se trouvent dans les Ouvrages des E-crivains de sa Communion; on di-stingueroit dans tous les Païs, dans toutes les Religions, le beau & le so-lide du faux brillant & du mauvais.

Les Auteurs qui voudroient sui-vre leurs passions & agir de mau-vaise foi, trouveroient les esprits pré-venus contre leurs ruses; leurs dis-cours ne feroient aucun effet, quel-que mérite qu'ils eussent d'ailleurs. Comme on connoîtroit les raisons secretes qui les font agir, qu'on sau-roit que les plus grands Savans sont sujets à se laisser emporter aux mou-vemens de leur colére, de leur hai-ne, de leur vanité & de leur présomp-tion, on auroit soin de ne leur pas donner plus de croyance qu'il ne leur en est dû.

Je

Je penſe donc, *Monſieur*, être fondé à ſoutenir que la premiere choſe que devroit faire le Tribunal chargé de réformer les abus qui ſe ſont introduits dans la République des Lettres, ſeroit de faire connoître le véritable carractère des Savans en général, de dévoiler tous les myſtères cachés de la Littérature, & de mettre au grand jour des choſes qui ne paroiſſent ſi reſpectables au Public qu'à cauſe du voile obſcur dont on les cache. La maniére dont il faudroit s'y prendre pour en venir facilement à bout fera, *Monſieur*, le ſujet des réflexions que je vous enverrai ce Mois-ci.

§ II.

Qu'il eſt aiſé de ſe convaincre par la diverſité des opinions & la contrariété des ſentimens des Savans, qu'il y a pluſieurs Erreurs dans leurs Ouvrages.

Pour prouver aux hommes la néceſſité d'examiner les Opinions

des

des Savans avant que de les adopter comme des vérités inconteftables, il faudroit qu'on leur montrât d'une façon claire & évidente la contrariété & l'oppofition qui fe trouvent entre les fentiment des meilleurs Ecrivains; & qu'il n'y a aucune raifon pour croire aveuglément un Auteur plutôt qu'un autre, dès qu'ils font tous les deux également eftimés. N'eft il pas étonnant qu'une perfonne embraffe dès fa jeuneffe les opinions d'un Philofophe ou d'un Théologien: que pendant tout le cours de fa vie elle ne réfléchiffe pas un inftant fur le parti qu'elle a pris; & qu'elle ne daigne pas fonger que, puisque des gens de mérite ont penfé & penfent encore différemment qu'elle, il fe pourroit faire qu'elle fût dans l'erreur? Je ne doute pas que fi l'on faifoit voir aux hommes combien cette croïance aveugle aux fentimens particuliers de quelques Savans eft con traire à la Raifon, ils ne revinffen de leurs préjugés. Pourquoi, le diroit on, fuivez-vous plutôt fai

A

Auguſtin que ſaint Thomas, Ariſtote que Deſcartes; ſi vous n'avez jamais examiné les raiſons qu'on oppoſe à vos Maîtres? Des habiles gens, répondroient-ils, nous ont aſſûrés que leurs ſentimens ſont fort bons, nous croions ne pouvoir mieux faire que de ſuivre le goût des Connoiſſeurs, & de nous ſoumettre à leurs lumiéres. Ce que vous dites, leur repliqueroit-on, n'empêche point que vous ne deviez examiner par vous-mêmes & avec ſoin les opinions que vous embraſſez; parce qu'*il* ſe peut faire que ces Savans en qui vous vous confiez, vous trompent. Quelle certitude avez-vous qu'ils ne ſoient pas dans l'erreur eux-mêmes? Ne voyez-vous pas de grands Hommes qui les en accuſent? Aſſûres-vous donc, autant qu'*il* eſt en votre pouvoir, que vos Conducteurs ne vous égarent point. Si vous vous appercevez qu'ils vous ont écartés du bon chemin, choiſiſſez en d'autres dont les avis & les préceptes ſoient plus conformes à la Raiſon.

Pour que ces discours fissent beaucoup d'impression sur les esprits, il faudroit les fortifier par des exemples pris dans les événemens littéraires & dans les disputes qui arrivent tous les jours. Quelque crédule qu'on soit, quel respect servile que l'on ait pour les Ouvrages des Savans auxquels on s'est attaché, il est impossible en examinant le sort qu'ont eu les opinions des Auteurs qu'on a regardés avec le plus de vénération, de ne pas comprendre combien il est ridicule de recevoir un sentiment comme une vérité qu'on ne peut révoquer en doute, par cela seul qu'on le trouve dans les Livres de certains Philosophes ou de certains Théologiens. Il n'est aucun Ecrivain dont quelque principe n'ait été vivement attaqué par plusieurs autres.

C'est-là une marque essentielle des défauts qui doivent nécessairement se trouver dans les Ouvrages qui sortent des meilleures plumes. Car enfin si ce n'est pas celui qu'on réfute qui a tort, c'est donc

donc celui qui veut ou qui prétend réfuter ; il est donc sûr qu'il y a pour le moins la moitié des Savans qui ont soutenu des erreurs. L'on ne seroit point fondé à dire que les bons Auteurs n'ont eu que des Adversaires de la seconde classe : ils en ont trouvé au contraire qui avoient une réputation aussi grande que la leur ; Aristote a *écrit* contre Platon, Descartes contre Gassendi, Locke contre Malebranche, Arnaud contre Claude, le Clerc contre Bayle.

La diversité des sentimens des plus fameux Ecrivains d'une Secte, d'une Communion différente, n'est point encore le plus grand motif qui doive engager les hommes à se défier du crédit qu'un grand nom s'est acquis dans la *République* des Lettres : les *éloges* & les critiques que *les Savans* d'un même parti ont *fait*, selon les tems & les occasions, des Ouvrages du même Auteur, prouvent encore mieux combien leurs jugemens sont quelquefois peu solides, & combien il est nécessaire de les examiner avant que

s'y foumettre. Peu de tems ap qu'on eut commencé à enfeigne Paris la Philofophie d'Ariftote, Sa Bernard mit tout en œuvre pour faire défendre : un Concile te en 1209. fous Philippe le Bel fit br ler la Métaphyfique de ce Philof phe ; cependant tous les Théologie les plus renommés de XIII. XI & XV. Siècle le regardérent com me un Génie fupérieur. St. Th mas, fi l'on en croit un habile J fuite *, lui fut redevable de la M thode dont il fe fervit pour exp quer la Religion. On peut do dire qu'Ariftote du tems de St. Th m

* Saint Thomas . . . s'eft fervi de Methode d'Ariftote avec tant de fuccès po expliquer la Doctrine de l'Eglife Romain que Buccer un de des plus grands ennen qu'elle ait eu avoit coutume de dire : *Qu supprime les Ouvrages de Saint Thomas je détruirai l'Eglife Romaine.* Ce fut cet Methode prife d'Ariftote qui rendit la Do trine de notre Religion fi redoutable à to les Novateurs des derniers fiècles, que n pouvant y réfifter ils entreprirent de décrier en déclamant contre les Scholaftiqu & principalement contre Ariftote. *Rapin Réflexions fur la Philofophie* Pag. 450,

mas étoit regardé comme un Auteur non seulement distingué; mais aussi comme très-nécessaire. Quelques années après sont crédit augmenta, & peu s'en falloit qu'on ne le considerât comme un Pere de l'Eglise, lorsque tout à coup il s'éleva contre lui de terribles Adversaires; Luther, Calvin, tous les Réformateurs condamnérent ses Ecrits. Ils sembloient être autorisés dans leurs sentimens par la décision d'un Concile & par l'autorité d'un Pere de l'Eglise; mais leurs rudes attaques redoublérent la vénération que les Catholiques avoient déja pour ce Philosophe, & tandis que les Protestans s'acharnoient à détruire sa réputation, l'esprit de parti qui se joignit aux anciens préjugés lui assûra un Empire *absolu* sur tous les Docteurs de la Communion *Romaine*.

Quel auroit été l'étonnement des Peres qui dans le Concile avoient fait brûler les Livres d'Aristote, s'ils fussent revenus dans ce monde, s'ils eussent vu que ceux qu'on trai-

toit comme Hérétiques & qu'on chassoit du Corps de l'Eglise, soutenoient leurs sentimens; & que les Orthodoxes, ou ceux qui prétendoient l'être, y étoient directement opposés. Je me représente toute l'ardeur du zèle de St. Bernard, pour ne pas dire toute sa colére, car ce bon St. étant naturellement assez bilieux, je ne doute pas qu'il n'eût prêché une seconde Croisade contre les Sectateurs d'Aristote, s'il eût eu de même que les Peres du Concile la liberté de venir faire un tour ici-bas; mais il y a bien de l'apparence qu'elle n'auroit pas eu plus d'effet que celle qu'on avoit entreprise contre les Turcs sur sa parole, & qui avoit fort décrédité ses oracles. Les Adversaires des Protestans étoient trop prévenus en faveur du Philosophe Grec, on ne parloit de rien moins que de le canoniser: plusieurs Docteurs (*) écri-

* Sepulveda, l'un des plus savans hommes du XVI Siècle, na point hésité à placer (*Aristote*) parmi les Bienheureux; il a soutenu publiquement son opinion & par

écrivirent pour démontrer la certitude de ſon ſalut: Saint Bernard. malgré ſon zèle pour l'extirpation du Mahométiſme auroit couru risque d'être regardé lui-même comme hérétique; peut-être lui auroit on fait ſouffrir l'équivalent des maux qu'il cauſa au ſavant Abellard.

Le tems a fait dans la ſuite beaucoup plus que tous les Ennemis d'Ariſtote n'auroient oſé ſe promettre. Ses plus grands partiſans ſont devenus ſes plus irréconciliables Antagoniſtes, & les Docteurs Catholiques qui ſur la fin du dernier Siècle ſe ſont le plus diſtingués par leurs Ecrits contre les Proteſtans, ont décrié d'une terrible maniere la Philoſophie péripatéticienne: la chance a tourné contre Saint Thomas en faveur de Saint Bernard;

par écrit. Le Jéſuite Gretſerus le reprend d'avoir été trop hardi; mais néanmoins il avoue qu'il incline en faveur d'Ariſtote auſſi-bien que Sepulveda, dont il n'improuve en cela que la façon de parler affirmative. *Bayle. Dict. Hiſt. & Crit. Tom. I. pag.* 328. *Art. Ariſtote. Remarq.* e.

& malgré les efforts d'un parti considérable le Cartésianisme a entiérement pris le dessus. Arnaud, Malebranche *, Nicolle, ** ont trai-

* Presque tous ses Ouvrages (*d'Aristote*), mais principalement ses huit Livres de Physique, dont il y a autant de Commentateurs différens que de Régens de Philosophie, ne sont qu'une pure Logique: il y parle beaucoup & il n'y dit rien. Ce n'est pas qu'il soit diffus, mais c'est qu'il a le secret d'être concis & de ne dire que des paroles. *Maleb. Recher. de la vérité Liv. V chap. II. pag. 318.*

** Le principal défaut de la Physique d'Aristote n'est pas qu'elle soit fausse, mais c'est au contraire qu'elle est trop vraie & qu'elle ne nous apprend que des choses qu'il est impossible d'ignorer. Car qui peut douter que toutes choses ne soient composées de matiere & d'une certaine forme de cette matiére? Qui peut douter qu'afin que la matiere aquiére une nouvelle maniere & une nouvelle forme, il faut qu'elle ne l'eût pas au paravant, c'est-à-dire, qu'elle en eût la privation? Qui peut douter enfin.... que tout dépend de la forme, que la matiere seule ne fait rien, qu'il y a un lieu, des mouvemens, des qualités, des facultés? Mais après qu'on a appris toutes ces choses, il ne semble pas qu'on ait rien appris de nouveau. *La Logique ou l'Art de penser Second Discours pagg. 44 & 45.* Il semble

traité Ariſtote d'une maniere auſſi mépriſante que celle avec laquelle Luther * en avoit parlé. Il ſem-
B 5 bloit

ble que ce paſſage ſoit copié ſur celui qui le ſuit & que les Ecrivains du Port-Royal n'ayent fait que traduire les Diſcours de Luther.

* *Non mihi perſuadebitis* (dicit Lutherus) *Philoſophiam eſſe garrulitatem illam de Materia, Motu, Infinito, Loco, Vacuo, Tempore, quæ fere in Ariſtotele ſola diſcimus; talia quæ nec intellectum, nec affectum, nec communes hominum mores quidquam juvent: tantum contentionibus ſerendis, ſeminandisque idonea Gretſer. in Augurat. Doctor.* pag. 43. Remarquez que ce fut à cauſe de ces ſentimens que le Jéſuite Gretſer fit ſoutenir par deux Licentiés en Théologie, dont il étoit le promoteur, la Thèſe ſuivante: *Lutherum non modo non fuiſſe Scholaſticum, ſed omnium ſubtiliorum ſententiarum hoſtem & calumniatorum impudentiſſimum.* Je m'étonne qu'aprés cela il n'ait point encore pris envie aux Jéſuites de Paris de faire ſoutenir publiquement que tous les Ecrivains du Port-Royal n'ont été que des ignorances & des bêtes. Ils peuvent employer les mêmes raiſons dont Gretſer ſe ſervit pour prouver que Luther étoit un Ane. *Scholaſticus non eſt qui craſſiſſimos, ſtupidiſſimos & ut ſic appellem decumanos, prorſusque aſininos contra Philoſopiam commiſit errores: Lutherus tales errores commiſit; non*
eſt

bloit que le crédit de ce Philoſophe dût être entiérement éteint, puiſque les Catholiques ſe réuniſſoient avec les Proteſtans contre lui : la Fortune le favoriſa & le tira de ce mauvais pas ; la haine du Port Royal & des Jéſuites lui a aſſûré l'approbation de toute la Société. Dans le fond, il ne pouvoit pas manquer d'avoir des Sectateurs, car ſi les Jéſuites euſſent ſuivi les opinions de Deſcartes, le Port-Royal & les Janſéniſtes auroient embraſſé celles des Péripatéticiens.

Lorſqu'on examine avec un peu d'attention cette variation dans les ſentimens des Docteurs d'une même Communion, que l'on ſe convainc d'une maniere évidente des changemens ſubits qui arrivent dans leur façon de penſer, n'eſt-il pas aiſé de voir combien peu de certitude il y a quelquefois dans les opinions ſoutenues par les Ecrivains les

eſt igitur Lutherus Scholaſticus. En changeant le nom de *Lutherus* en celui d'*Arnoldus* ou de *Nicollus* l'affaire ſeroit faite.

les plus accrédités ? Si quelqu'un dans le quinzième Siècle eût ôsé dire qu'Aristote avoit écrit plusieurs absurdités, il eût passé pour un fou, peut-être pour un hérétique ; les choses ont bien changé depuis ce tems-là. Il y a trente ans qu'un homme qui se piquoit d'avoir du génie osoit à peine le louer ; la mode étoit venue de le décrier, de l'injurier, il falloit parler de lui avec mépris. Au contraire l'on ne disoit qu'avec beaucoup de circonspection que Descartes s'étoit trompé quelquefois. Un Jésuite Péripatéticien pour avoir la liberté de parler hardiment du Philosophe François, fut obligé de maltraiter un peu le Philosophe Grec. * Si cet Auteur eût

* *Les Péripatéticiens ont aussi leur difficultés à resoudre, on n'en peut douter ; mais. . . . . il faut s'en tenir là, & raisonner. . . . . comme fit un grand Ministre d'Etat, il y a vingt-cinq ans. On lui conseilloit de ne point faire apprendre à son fils-aîné l'ancienne Philosophie ; parce que, lui disoit-on, il n'y a dans cette Philosophie que*

contempler d'un œil Philoſophique la circulation des différens Siſtêmes ſans remonter plus haut qu'à ce dernier Siècle. Gaſſendi à ſuccédé à Ariſtote, Deſcartes à Gaſſendi, Locke & Newton à Deſcartes; qui ſait ſi dans quelques années les ſucceſſeurs de ces derniers ne commenceront pas à paroître?

Ce n'eſt pas dans les ſeules Matieres de Philoſophie & de Théologie que les Savans de la premiere claſſe ont des ſentimens directement oppſés: ils ne s'accordent pas quelquefois dans les choſes qui paroiſſent les plus claires; & l'on auroit preſque raiſon d'aſſûrer qu'ils veulent ſe divertir au dépens du Public aſſez dupe pour entrer avec feu dans leurs démêlés, & pour prendre part à toutes leurs querelles de quelque nature qu'elles ſoient. Eſt-il rien qui montre avec plus d'évidence les erreurs des Savans, l'incertitude de quelques-unes de leurs opinions, que les diſputes qui ſe ſont élevées dans ces derniers tems au ſujet des Anciens & des Modernes? Il y a eu

dans

dans les deux partis d'habiles gens. Les Despreaux, * les Racines, ** les Toureils *** ont soutenu les interêts d'Homére, de Pindare, de Sophocle, d'Euripide, &c. Les Fontenelles, **** les la Mothes, ***** les Bayles ****** ont méprisé infiniment ces Auteurs. Fontenelle est allé jusqu'à soutenir que le stile d'Homére étoit aussi ridi-

* Réflexions sur le Traité du Sublime de Longin, &c.

** Voyez la Préface de la Tragédie d'Iphigénie.

*** Mais qu'un homme, fort sensé d'ailleurs, affirme d'un ton dogmatique & décisif que les Maitres de l'Art en ont violé toutes les règles, qu'un vieux respect d'âge en âge nous fascine l'esprit, & que les modeles domestiques nous dispensent de consulter les modeles étrangers; il me permettra de croire qu'il veut se jouer de la Raison, & voir jusqu'où peut aller la licence du paradoxe. *Toureil.* Disc. pronon. dans l'Académie. Tom. 1 pag. 76. *Edit.* de *Hollande in* 12.

**** Voyez Digression sur les Anciens & les Modernes.

***** Discours sur l'Ode, Oeuvres de la Mothe Oudart, Tom. 1

****** Dict. Hist. & Crit. dans l'Article d'Homére.

dicule que le feroit celui d'un Livre François qui feroit écrit en Bas-Breton, en Normand, en Languedocien & en Provençal. Un Auteur moderne lui a répondu quelque chofe qui paroît affez fenfé. †.

Des

† Je connoiffois un Jeune Poëte Turc nommé Achmet Chelebi, qui parloit fort bien l'Italien; il m'apprit une chofe affez particuliere & qui eut fervi infiniment à Madame Dacier dans fes difputes fur Homére. . . . Il me dit que la Langue Perfane & l'Arabe étoient une des chofes des plus effentielles à la verfification Turque par la quantité de mots & de tours de phrafes qu'on étoit obligée d'emprunter de ces Langues étrangéres pour donner plus de force à la Turque & plus de douceur en même tems. . . . C'eft ainfi que tous les Ouvrages qui font pour les Savans doivent être écrits. Cette Langue s'apelle le Turc farci, on ne la parle que dans le Serrail & chez les Gens de Science. L'Arabe fert à donner plus de force, le Perfan plus de tendreffe, & le mêlange de ces trois Idiomes ne fait qu'un langage plus parfait. Il y a à la verité bien des Livres qui ne font écrits que dans un feul idiome, tels font principalement les Hiftoriens qui doivent être à la portée de tout le monde; mais pour les Poëtes, fur-tout les bons, ils fe fervent du Turc, de l'Arabe & du Perfan, felon qu'ils ju-

Des opinions aussi opposées sur un sujet qui paroit si clair & si peu susceptible de contrariété ne doivent-elles pas étonner ceux qui sont accoutumés à regarder les décisions des Savans comme des Oracles infaillibles. Car enfin qu'y a-t-il de plus extraordinaire que de voir un nombre considérable de Savans assûrer qu'un Livre est écrit d'une maniere pure & exacte: qu'il est instructif, amusant, rempli d'idées nobles : qu'il est le véritable mo-

jugent qu'il convient à leurs Ouvrages.... J'ai réfléchi depuis que c'étoit avec quelque espèce d'injustice que Mr. de Fontenelle avoit comparé Homére, lors qu'il avoit employé plusieurs Dialectes dans son Iliade, à un homme qui composeroit un Poëme en Picard, en Champenois, en Languedocien & en Breton. Ces Idiomes n'ont point entr'eux le même rapport que les Dialectes différentes des Grecs. Il y a même apparence qu'il en étoit chez les Grecs comme chez les Turcs, c'est-à-dire, que leurs Savans se servoient de ce qu'ils trouvoient de beau dans les Idiomes différens. Aussi voyons-nous que Pindare en a emploïé quelquefois deux différens dans ses Odes. *Mémoires de Mr. le Marquis d'Argens, pag.* 281.

modèle qu'on doit tâcher d'imiter ; & de trouver une opposition formelle à ces sentimens par d'autres Savans, qui protestent que l'Ouvrage qu'on loue est ridicule ; qu'il est rempli d'impertinences, de grossièretés, & qu'il faut n'avoir point de goût pour en aimer & en conseiller la lecture ? S'il s'agissoit dans cette dispute d'un point de Philosophie ou d'un éclaircissement de Théologie, l'on ne seroit point surpris des contrariétés qui paroîtroient dans ces différentes opinions ; mais de quoi est-il question ? De la chose du monde la plus simple, de sçavoir si un Livre est bien ou mal écrit, s'il est amusant ou ennuyeux, s'il est instructif ou inutil. Dans cette opposition de sentimens on n'apperçoit aucun milieu où l'on puisse les rapprocher. Il faut avouer que les Grecs n'ont été que de chetifs Ecrivains, ou il faut les regarder comme des Génies supérieurs. Il est donc évident qu'il y a plusieurs Savans, qui se trompent grossièrement dans les choses de spéculation ;

tion ; mais même dans celles qui ſont les plus ſimples. Il faut être bien prévenu & bien aveuglé par les préjugés pour vouloir les croire ſur leur parole, & pour regarder leurs aſſertions comme des déciſions autentiques de la vérité.

Les Diſputes littéraires ne produiſent pas ſeulement des contrariétés dans les ſentimens des Savans des partis oppoſés, elles en font encore naître pluſieurs dans les opinions de ceux qui ſuivent le même Etendart ; il ſe forme des diviſions inteſtines dans toutes les Sectes.

Les partiſans des Anciens ne s'accordent point entr'eux ſur le mérite des Auteurs dont ils ſoutiennent la gloire : il s'en eſt trouvé pluſieurs qui ont traité avec autant de mépris certains Anciens que l'auroient pu faire les admirateurs outrés des Modernes : ils ont même donné dans d'auſſi grands excès. Scaliger * a fait

* *Petrus Victorius de Ovidio non veritus ſit dicere, cum ut Oratione & Verſibus, ita vi-*

a fait une févère réprimande à Pierre Victorius & à Lambin, qui avoient écrit contre la latinité d'Ovide. Voilà des Savans en *us*, des Commentateurs célèbres des Anciens qui méprifent le ftile d'un des plus polis Courtifans de la Cour d'Auguste; ils font une Secte particuliére au milieu de la leur.

Il eft arrivé la même chofe chez les Sectateurs des Modernes. Plûfieurs d'entre eux ont eu l'audace de s'élever non pas contre des Ecrivains ordinaires, mais contre leurs principaux Chefs.

§§. III.

De la prevention des Savans en faveur de leurs opinions.

Lorsqu'on vient à confiderer la bonne opinion que la plûpart des Sa-

ta & moribus enervatum . . . non longe ab hac temeraria fententia discedit Dionyfius Lambinus, qui imperitiffime eum malum latinitatis Auctorem vocat. Scalig. in confut. Fabulæ Burdonum, pag. 217.

Savans ont deux-mêmes, la prévention dans laquelle ils ſont en faveur de leurs ſentimens, on eſt aiſément convainçu de la néceſſité de ne les adopter qu'après les avoir bien examinés. Les femmes ne ſont pas plus jalouſes de leur beauté qu'un Homme de Lettres l'eſt de ſes opinions. C'eſt de cette vanité que découlent comme d'une ſource intariſſable ce nombre prodigieux d'Ecrits qui paroiſſent tous les jours. Un Savant fait quelquefois douze Volumes *in folio* pour autoriſer une ſotiſe qu'il aura dite dans une Brochure de ſix feuilles. *Pauvre Public, il faut qu'on compte bien ſur ta patience, ſur ta bonté, & ſur tes préjugés, pour eſpérer que tu prendras part à une diſpute qui dure depuis trente ans & qui n'eſt ſurvenue que part rapport à l'explication d'un Vers d'Horace, ou d'une concluſion tirée mal à propos d'un principe incertain!* Aprés un auſſi long démêlé les combattans reſtent fermes dans leurs ſentimens, s'attribuent l'honneur de

la

la victoire & reçoivent les complimens de leurs amis.

On doit avouer que c'eſt un tems bien mal employé que celui qu'on a donné à la lecture des Ouvrages qui naiſſent des démêlés de la plûpart des Savans. Je ſupoſe qu'un homme parcoure aujourd'hui tous les Ecrits qu'occaſionna la querelle de Bayle & de Jurieu : après s'être bien fatigué la vûe, il aura la conſolation de ſavoir que Mr. Jurieu diſoit que Mr. Bayle n'étoit pas aſſez dévot, & que Mr. Bayle reprochoit à Mr. Jurieu qu'il faiſoit de mauvaiſes prophéties ; & que le Conſiſtoire ennuyé avec raiſon de toutes ces diſputes ordonna à Mr. Bayle de prier Dieu plus dévotement & de laiſſer Mr. Jurieu en paix. Ne voilà-t'il pas une choſe bien inſtructive & bien utile au Public, pour vouloir la lui apprendre par dix ou douze différens Ouvrages* ? N'eſt-

ce

* On peut voir dans la Vie de Mr. Bayle qu'on a miſe à la tête de ſon Dictionnaire

ce pas être bien prévenu pour ses sentimens que de les soutenir d'une façon aussi opiniâtre?

L'entêtement des Savans pour leurs opinions est si grand, qu'il les prive des notions les plus claires, & les empêche de voir qu'ils approuvent quelquefois dans leurs Ouvrages ce qu'ils blâment dans ceux des autres. Saint Bernard fit condamner Abellard comme hérétique pour avoir expliqué le Mystère de la Trinité de la même maniere qu'il l'expliquoit lui-même. L'entendement, dit ce Saint, est l'image de Dieu *: on trouve trois choses dans lui,

re Histor. & Crit. une fort longue énumération & très-détaillée de tous ces différens Ouvrages, depuis la pag. 51. jusqu'à la pag. 83.

* *Mens imago Dei est, in qua sunt tria, id est, Memoria, intellectus, & Voluntas. Memoriæ tribuimus omme quod scimus etiam non inde cogitemus, Intelligentiæ tribuimus omme quod verum cogitando invenimus, quod etiam memoriæ commendamus. Per memoriam Patri similes sumus, per Intelligentiam Filio, per Voluntatem Spiritus Sancto.* Div. Bernard. Meditationes devotissimæ ad human. conditionis cognit. Seu Lib. de Anima Cap. 1. num. 6.

prouve plus visiblement combien il est dangereux de recevoir sans examen toutes leurs opinions & de se laisser éblouïr par leur nom. Quel est le Théologien Protestant parmi ces derniers qui ait eu plus de réputation que Mr. Jurieu; cependant il est allé jusqu'au point de faire un éloge pompeux de Socin pour avoir le plaisir de flétrir la réputation de Mr. Bayle. Cet excès étonnant auquel il s'est porté lui a été vivement reproché par un des plus grands Hommes qu'il y ait en Europe. „ Un homme selon Socin, dit l'il„ lustre Mr. de la Croze,* qui ignore„ roit Dieu, c'est à-dire, un Athée „ excusable selon les principes de „ cet Héréfiarque, peut plaire à Dieu „ en vivant justement. Voilà des „ sentimens qui doivent enflâmer „ la bile de ceux qui crient si fort „ aujourd'hui contre un Auteur „ célèbre, qui n'est coupable que „ pour avoir dit que les Athées „ n'ont

* Differt. Hist. sur divers Sujets, Tom. I. pag. 150.

„ n'ont point de principes qui puis-
„ ſent les empêcher de mener une
„ vie réglée ſelon les hommes.
„ Cette opinion ne leur attribue au-
„ cune bienviellance de la part de
„ Dieu, & ſi elle peut nuire à la
„ Religion, ce que je ne crois pas,
„ après toutes les reſtrictions & les
„ explications de l'Auteur, au moins
„ faut-il avouer qu'elle eſt infini-
„ ment plus ſupportable que le ſen-
„ timent dont Socin fait le fonde-
„ ment de ſon Corps de Théologie.
„ Cependant l'Auteur dont je parle
„ eſt accuſé de favoriſer l'Athéiſ-
„ me, & cela dans des Livres
„ plains du fiel le plus amer ; &
„ Socin, dit-on, eſt un Auteur pour
„ lequel on ne peut s'empêcher de
„ concevoir de l'eſtime lorſqu'on
„ lit ſes Ouvrages. Que peut on di-
„ re d'une telle conduite ſinon que
„ la paſſion obſcurcit ſouvent l'eſ-
„ prit de ceux d'entre les hommes,
„ qui ſe croyent les plus judicieux,
„ & qu'elle les fait tomber dans des
„ contradictions qu'ils traiteroient

„ dans les autres avec le dernier „ mépris?

Il seroit à souhaiter que des réflexions aussi sages produisissent quelque effet sur l'esprit des Savans emportés, qu'elles leur fissent connoistre les erreurs dans lesquelles leurs prévention les fait tomber: il en est peu qui évitent cet écueil; presque tous vont s'y briser. Un fameux Théologien Jésuite* mériteroit un avis encore plus sec & plus piquant que celui que Mr. de la Croze a donné si fort à propos à Mr. Jurieu. Il a la témérité d'assûrer qu'il vaut mieux être Athée que Protestant, & met la Doctrine de Calvin bien au dessous de celle d'Epicure. Peut-on pous-

* *Epicurus teste Cicerone fingebat Deum nihil agentem nullis occupationibus implicatum. Rectius sane quam Calvinus, qui non otiosum sed injuste finxit negotiosum. Quid enim Auctore Calvino agit? prædestinat homines ad æternam mortem, incitat, impellit ad homicidia, furta & adulteria, perjuria, mendacia, sacrilegia hortatur & instigat, ut se juvent in hoc opere.* Becanus Opuscul, Theol. Tom. I. pag. 173.

pouſſer plus loin la paſſion? N'eſt ce pas être bien aveuglé par les préjugés & par la prévention? S'il y avoit un Tribunal établi dans la République des Lettres, où les blasphêmes fuſſent punis de la même maniere qu'ils le ſont dans la Société Civile ne devroit-il pas ordonner que ce Théologien eût la langue percée pour avoir dit qu'il valoit beaucoup mieux ne pas croire qu'il y avoit un Dieu, que de croire qu'il y en avoit un juſte, puiſſant, éternel, parfait, qui récompenſe les bons, qui punit les méchans, enfin tel que le reconnoiſſent tous les Chrétiens? N'eſt-ce pas bien abuſer des diſputes Théologiens, que de profiter des Controverſes ſur la Prédeſtination, pour ravaler les Proteſtants au-deſſous des Athées?

Si les Docteurs Moliniſtes oſoient traiter Saint Auguſtin comme Calvin, ils ne le ménageroient pas davantage. On peut s'en appercevoir par la maniere dont ils en uſent avec les Janſéniſtes; ils les déclarent

rent hérétiques, & condamnent tous les jours dans leurs Livres des principes qui sont puisés dans les Ecrits de ce Pere. En verité il faut être bien aveuglé pour ne pas voir jusqu'à quel point l'on se joue de la crédulité des Peuples! Les Ecrivains fondent sur le crédit qu'ils croyent s'être acquis parmi les gens de leur parti, les sentimens les plus extraordinaires; il semble que la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes leur fasse perdre toute honte, & qu'ils pensent que la réputation qu'ils se sont faite les dispense de respecter l'Humanité. Ce qui me feroit croire cala, c'est qu'il s'est trouvé plusieurs Savans, qui se sont enfin persuadé, à force d'être prévenus en leur faveur, qu'ils étoient les seuls qui eussent un véritable mérite. La Mothe Le Vayer* ne louoit jamais personne, mais il vouloit être loué.

Wes-

* Voyez la 22 Lettre de Patin. Tom. I. pag. 47.

Wessellus * trouvoit mauvais qu'on lui opposât l'autorité de quelques Docteurs & même des Peres de l'Eglise pour combatre ses sentimens. † Leibniz ne se contentoit pas des louanges qu'on lui donnoit: il faisoit lui-même son éloge. Il est peu d'Auteurs célèbres qui dans le fond de leur cœur ne s'atribuent la Souveraine Dictature du Parnasse & qui ne se croient les seuls dignes de l'attention du Public. S'il louent quelques autres Ecrivains, c'est dans la vûe d'en être encore plus loués: les éloges sont les Marchandises dont on commerce dans la

* *In disputationibus Theologicis magnos titulos Doctorum contemnebat solis Divinis Litteris firmiter adhærens. Quare siquis forte inter disputandum, ut fieri solet, ei objiceret: hoc dicit Doctor Sanctus, Seraphicus, &c. ipse respondere solebat, & ego Doctor sum, Thomas vix latine intellexit & unilinquis fuit: ego trium principalium Linguarum mediocrem peritiam assecutus sum.* Wesselli Vita. pag. 14.

† Voyez le Recueil de Littérature, de Phil. & d'Hist. pag. 45. Impr. à Amsterdam chez François l'Honoré.

la République des Lettres; cet abus n'eſt pas nouveau. Le plus éloquent des Romains* avoue que chacun ne loue qu'autant qu'il eſpére d'être loué à ſon tour.

§ IV,

De la diviſion qui régne entre les Savans.

La diviſion qui régne parmi les Savans & l'envie qu'ils ont de ſe nuire les font tomber dans des erreurs auſſi grandes que celles où les jettent l'amour propre & la prévention. On ne ſauroit comprendre juſqu'où les Gens de Lettres portent leur haine, elle eſt auſſi violente & va auſſi loin que celle des Dévots. Ils ſe ſervent quelquefois comme eux, du voile de la Religion pour couvrir leurs intrigues: ils enfoncent le poignard dans le ſein de leurs Ad-

* *Non tantum quisque laudat quantum ſe poſſe ſperat imitari*, Cicer. Orat. ad Brutum. Cap. 7.

Adverſaires pour défendre les interêts du Ciel; ceux qui ont aſſez de complaiſance pour croire qu'un ſaint zèle les conduit, courent risque d'être preſque toujours la dupe de leur crédulité.

Il n'eſt rien de ſi plaiſant que les ruſes pieuſes que l'Univerſité de Paris mit en uſage pour empêcher l'établiſſement des Jéſuites en France. „ Le Parlement de Paris en l'an „ 1554. ſe trouvant, dit Paſquier*, „ aſſié-

* *Anno Domini* 1554. *die vero prima Decembris, Sacratiſſima Theologiæ Facultas Pariſienſis poſt Miſſam de Sancto Spiritu in Æde Sacra Collegii Sorbonæ ex more celebratam, jam 4 in eodem Collegio per juramentum congregata eſt, ad determinandum de duobus Diplomatibus quæ duo Sanctiſſimi Domini Summi Pontifices, Paulus Tertius & Julius Tertius, his qui Societatis Jeſu nomine inſigniri cupiunt, conceſſiſſe dicuntur. . . . antequam vero ipſa Theologia Facultas tanta de re tantique ponderis tractare inciperet, omnes & ſinguli Magiſtri noſtri palam apertoque ore profeſſi ſunt nihil ſe adverſus Summorum Pontificium autoritatem & poteſtatem aut decernere, aut moliri, aut etiam cogitare velle, imovero omnes & ſinguli ut obedientæ* fili-

„ assiégé des importunités de ces
„ nouveaux Freres qui étoient Por-
„ teurs des Bulles de Paul III. de
„ l'an 1543 & de Jules III de l'an
„ mille cinq cens cinquante, ren-
„ voya la cause à cette Faculté, afin
„ de prendre son avis. Laquelle
„ ayant fait chanter la Messe du
„ Saint Esprit interposa de cette
„ façon son Decret, toutefois sous
„ un préambule de soumission, telle
„ qu'elle devoit porter au Saint Siè-
„ ge. Ce prétendu préambule de
„ soumission est tout à fait comi-
„ que. L'Université y fait de grands
„ complimens au Saint Pere: elle
„ l'assûre que c'est malgré elle
„ qu'elle prend connoissance de cet-
„ te affaire: qu'elle ne prononce
„ rien qu'après avoir fait chan-
„ ter une Messe solemnelle, con-
„ sulté

filii ipsum Romanum Pontificem, ut Summum & Universalem Vicarium Christi & Universalem Ecclesiæ Pastorem. . . . ut semper agnoverunt & confessi sunt, ita nunc quoque sincere, fideliter & libenter agnoscunt & confitentur. Voyez Pasquier Recher. de la France. Liv. *III.* Chap. 43. pag. 326.

„ fulté le Ciel & appellé le Saint
„ Esprit à son aide; enfin elle fi-
„ nit le préambule de soumission
„ par dire au Pape: Que les Jésui-
„ tes sont des francs Vauriens, qu'ils
„ ne doivent point être reçus en
„ France, qu'ils y causeroient tôt
„ ou tard de grands desordres
„ & peut-être un Chisme si on
„ leur permettoit de s'y établir."
Cette derniere circonstance pourroit passer aujourd'hui dans l'esprit de bien des gens pour une véritable révélation du Ciel; mais la haine que l'Université de Paris a porté pendant très long-tems aux Jésuites fut alors la seule inspiration qu'elle reçut. Si elle eût uniquement agi pour l'interêt de la Religion, elle se seroit contentée de donner la décision qu'on lui demandoit sans imputer aux Jésuites les forfaits les plus odieux. Pour dire en termes clairs & précis que la Société n'étoit composée que d'un tas de Brigands, * de gens sans aveu, qui at-

* *Hæc nova Societas insolitam nominis Jesu appellationem peculiariter sibi vindicans,* ...

attentoient à l'autorité des Puiſſances Eccléſiaſtiques & Temporelles, il étoit inutile de faire chanter la Meſſe. Si aujourd'hui le Parlement de Paris demandoit l'avis des Peres de l'Oratoire pour ſavoir ſi l'on devroit chaſſer les Jéſuites du Royaume, ces Mrs. ſeroient vainement un grand nombre de pieuſes ſimagrées; on ſauroit par avance qu'elle

tam licenter & ſine delectu quaslibet perſonas quantumlibet facinoroſas, illegitimas & infames admittens, nullam a Sæcularibus Sacerdotibus habens differentiam in habitu exteriore, in tonſura, in Horis canonicis, privatim dicendis aut publice in Templo decantandis. .... Religionis Monaſticæ honeſtatem violare videtur; ſtudioſum, pium, & neceſſarium, virtutum, abſtinentiarum, cæremoniarum, & auſteritatis enervat exercitium; Dominos tam temporales quam Eccleſiaſticos ſuis juribus injuſte privat, perturbationem in utraque Politia, multas in populo querelas, multas lites, disſidia, contentiones, æmulationes, rebelliones, variaque Schismata inducit. Itaque his omnibus atque aliis diligenter examinatis & perpenſis, hæc Societas videtur in negotio fidei periculoſa, pacis Eccleſiæ perturbativa, Monaſticæ Religionis everſiva, & magis in deſtructionem quam in ædificationem. Voyez Paſquier ub. ſup.

le feroit leur réponfe. Peut-être même feroit-elle un peu plus polie & plus modérée que celle de l'Univerfité. La haine ôte à la plûpart des Savans non-feulement cette modération philofophique fi néceffaire à la tranquilité & au repos de la Société ; mais elle les dépouille entiérement de la bienféance qui convient à tous les hommes. Il n'eft point d'excès auxquels ils ne fe portant dans leurs difputes, point de termes injurieux qu'ils ne mettent en ufage. Dans les Ouvrages que Defpreaux écrit contre Pérault, les mots de *Sot*, *d'Ignorant*, *de Bête*, s'y trouvent très-fouvent; ceux de *Fou*, d'*Infenfé* y tiennent, un rang diftingué. Eft-ce-là la maniere avec laquelle je ne dis pas les gens d'efprit, mais les perfonnes du génie le plus borné devroient écrire? N'eft-il pas furprenant que les plus grands Auteurs foient tombés dans ce défaut? Quand on lit certains endroits de leurs Ouvrages on feroit tenté de croire que la haine, l'inimitié & la jaloufie anéantiffent

entiérement la grandeur du génie, bouleversent l'entendement, & rendent les Savans les plus méprisables des hommes. Quelle fureur, ou plutôt quel crime n'y a-t il pas, de faire servir, l'esprit, le don le plus beau que l'homme ait reçu du Ciel, à donner de l'enjouement, de la grace & de la vivacité à des injures que les gens du plus vil état ne se disent qu'en rougissant! Plus ceux qui percent leurs Adversaires par des termes durs & impolis, mais pleins de sel, s'applaudissent de leurs Victoires, plus ils devroient au contraire en être honteux; en flétrissant la goire de leurs ennemis ils font des taches ineffaçables à la leur. L'avantage que Despreaux remporta sur son Adversaire lui eût acquis bien plus de gloire, s'il n'eût point mêlé les invectives aux bonnes raisons.

Les injures d'un ennemi ne doivent point autoriser un Savant à user de represailles, le défauts d'autrui n'excusent point les nôtres. Celui qui fait une faute, quelque raison

qu'il croye avoir pour s'en juſtifier, manque à lui même & au Public: le crime eſt toujours crime; les vaines excuſes ne lui font point perdre ſa laideur. Lorsqu'un homme de Lettres eſt attaqué d'une maniere indécente par un Adverſaire, ſon ſilence & ſa modération doivent être les principaux moyens de ſa juſtification: il ne doit point repouſſer les injures par des injures; s'il ſuit l'exemple pernicieux qu'on lui donne, il court riſque de voir le Public auſſi ſurpris de ſon procédé qu'il l'eſt de celui de ſon ennemi. Mr. Arnaud ne daigna point répondre au Livre * outrageant & rempli de menſonges que Mr. Jurieu publia contre lui; ſon ſilence fit en même tems l'apologie de ſa modération & de ſa vertu.

Il ſeroit à ſouhaiter que Voltaire pût imiter cette ſage retenue: trop ſenſible quelquefois aux traits de ſes ennemis, il les repouſſe par des ſail-

lies

* L'Eſprit, de Mr, Arnoud,

lies vives, plaiſantes; mais qui ſortent de la décence qui convient à un Auteur auſſi eſtimé, & auſſi véritablement eſtimable. Quoiqu'il ſoit fondé dans les reproches qu'il fait à ſes Adverſaires & qu'il ne leur diſe rien qui ne ſoit conforme à la plus exacte vérité, il feroit mieux de les mépriſer & de laiſer au Public le ſoin de le venger. La paſſion l'emporte quelquefois trop loin, la haine qu'il a pour l'Auteur lui fait juger partialement du mérite de l'Ouvrage. Il blâme les ſentimens & les mœurs de Rouſſeau: il eut mieux fait de n'en rien dire; mais enfin il ne fait que répéter l'Arrêt que le Parſement de Paris a prononcé; au lieu que lorsqu'il traite ce Poëte de Rimailleur, il n'eſt pas à coup ſûr autoriſé par une déciſion du Parnaſſe.

Il eſt allé trop loin dans une Lettre qu'il a écrite aux Auteurs de la Bibliothéque Françoiſe, pour ſervir de Réponſe à un Libelle diffamatoire que Rouſſeau avoit fait inſérer dans leur Journal. „ Un hom-
„ me

„ me de bien, dit-il * nommé Rous-
„ ſeau à fait imprimer dans votre
„ Journal une longue Lettre ſur
„ mon compte, ou par bonheur
„ pour moi il n'y a que des calom-
„ nies & par malheur pour lui il
„ n'y a point du tout d'eſprit. Ce
„ qui fait que cet Ouvrage eſt ſi
„ mauvais, c'eſt, *Meſſieurs*, qu'il eſt
„ entiérement de lui; Marot, ni
„ Rabelais, ni d'Ouville ne lui ont
„ rien fourni . . . Il a été retranché
„ de la Société depuis long-tems,
„ & il travaille tous les jours à ſe
„ retrancher du nombre des Poëtes
„ par ſes nouveaux vers. A l'égard
„ des faits qu'il avance contre moi,
„ on ſait bien que ſon témoignage
„ n'eſt plus recevable nulle part."
Cette derniere phraſe ſuffiſoit à la juſtification de Voltaire. Il n'avoit point beſoin de ſortir de ce caractère aimable, poli, enjoué, qui régne dans tous ſes Ouvrages, & qui dépeint ſi bien ſa douceur, ſa candeur &

* Cette Lettre eſt inſérée dans le Tome, 34. premiere Partie.

& sa probité. Il ne rend pas justice au Public s'il a cru qu'il se laisseroit surprendre par les calomnies de son Adversaire. Il étoit donc inutile qu'il ajoutât „ à l'égard de „ ses vers, je souhaite aux honnêtes „ gens qu'il attaque, qu'il continue „ à écrire de ce stile." Si la vertu brilloit dans les mœurs de Rousseau autant que la pureté du stile dans ses Ouvrages, on ne pourroit s'empêcher d'avouer sans injustice qu'il est un très-galant homme. Voltaire lui-même pendant un tems a été persuadé de cette vérité: il ne la révoquée en doute qu'après les démêlés qu'il a eus avec cet Auteur. C'est la suite ordinaire des disputes qui naissent entre les plus fameux Ecrivains: dès qu'ils ont sujet de se plaindre de quelqu'un ils cessent d'estimer ses Ouvrages; ils en font du moins le semblant & les décrient le plus qu'ils peuvent. Cela fait voir la certitude qu'on doit espérer de trouver dans plusieurs de leurs décisions; leur haine va quelquefois si loin qu'elle leur fait reprocher à leurs

à leurs Adverſaires les fautes du Deſtin. „ Rouſſeau aſſûre, dit Voltai-
„ re, que des Dames de ſa con-
„ noiſſance le menerent un jour au
„ Collége des Jéſuites où j'étois
„ penſionnaire, & qu'il fut curieux
„ de m'y voir, parce que j'y avois
„ remporté quelques prix; mais il
„ auroit du ajouter qu'il me fit cet-
„ te viſite parce que ſon pere avoit
„ chauſſé le mien pendant vingt
„ ans ”.

Ne voilà-t-il pas une anecdote bien inſtructive pour le Public & bien digne d'être inſérée dans l'Hiſtoire * Littéraire de la France? Il eſt ſans doute fort important pour les Savans de connoître quelles étoient les pratiques d'un fort honnête Cordonnier de Paris. En voici une autre d'une auſſi grande conſéquence: „ En vérité Rouſſeau a grand
„ tort de me vouloir du mal car
„ outre la liaiſon qui étoit entre
„ mon pere & le ſien, j'ai actuelle-
„ ment

* La Bibliot. Françoiſe.

„ ment un Valet de Chambre qui
„ est son proche parent & qui est
„ très honnête homme: ce pauvre
„ Garçon me demande tous les jours
„ pardon des mauvais vers que fait
„ son parent." Il eut mieux vallu
insérer ces circonstances dans le Dictionnaire de Moreri que dans un Journal, elles auroient grossi le nombre de Généalogies compilées dont cet Ouvrage est farci. A quoi sont-elles bonnes dans un Livre fait uniquement pour ce qui concerne les Sciences & les Belles-Lettres? La naissance d'un Auteur influe-t-elle sur le mérite de ses Ouvrages? Doit-elle même parmi les Philosophes & les gens de sens, lui porter aucun préjudice? Tout Savant vertueux peut s'attribuer les sentiment d'Alcibiade & dire avec ce Grec. *

Si le Ciel n'a pas mis un Sceptre dans ma main
Je ne dois point rougir des fautes du destin.

La

* Dans la Tragédie, d'Alcibiade par Capistron.

La Motte n'eſt point tombé dans le défaut de Voltaire, quoiqu'il n'ait pas plus ménagé Rouſſeau que lui. Avant que d'en donner un portrait odieux tracé par la main de la Haine, il l'excuſe ſur la baſſeſſe de ſa naiſſance. Voici les vers qui précédent la tirade d'injures.

* On ne ſe choiſit point un pere,
Par un reproche populaire
Le Sage n'eſt point abattu.
Oui quoique le Vulgaire en penſe,
Rouſſeau, la plus vile naiſſance,
Donne du luſtre à la Vertu.

Quelques vers après ce préambule, qui ne ſert guère plus à la juſtification de Rouſſeau que celui de l'Univerſité de Paris à celle des Jéſuites, ſuivent ceux-ci:

Connois-tu ce Flateur perfide,
Cette ame jalouſe où préſide
La Calomnie au ris malin,

* Ode ſur le mérite perſonnel.

Ce cœur, dont la timide audace,
En ſecret ſur ceux qu'il embraſſe
Cherche à diſtiller ſon venin;
Lui dont les larcins ſatyriques
Craints des Lecteurs les plus Cyniques,
Ont mis tant d'horreurs ſous nos yeux?
Cet infâme, ce fourbe inſigne,
Pour moi n'eſt qu'un Eſclave indigne
Fût il ſorti du ſang des Dieux.

Il me paroît que le doux, le poli, le doucereux, le modeſte Mr. de la Mothe s'eſt terriblement oublié dans ces vers. On ne peut renfermer plus d'invectives dans moins de paroles, & on n'en ſauroit guère dire de plus fortes. Les termes *d'infâme* de *fourbe inſigne*, n'entrent point dans le ſtile d'un homme qui n'a rien perdu de la modération d'un Philoſophe. Que ne doit-on pas attendre de la haine & de la jalouſie de tous les Savans, puisque celui qui a paſſé pour le plus retenu s'eſt laiſſé emporter ſi loin par ſa paſſion?

Je

Je conviens qu'après la maniere indigne dont il avoit été traité dans les Couplets * qui firent condamner Rousseau, il étoit en quelque façon excusable de suivre les mouvements de sa colére; mais il eût beaucoup mieux fait de les réprimer. Et il faut avouer qu'il tomba dans le cas de tous les autres Savans : il ne distingua plus les Ouvrages & les actions civiles de l'Auteur; en insultant la personne il voulut décrier ses Ecrits, & renferma, dans ces mots de larcins satyriques ce que Voltaire a commenté dans la suite de cette maniere: „ Ce qui fait que cet Ouvrage est „ si mauvais, c'est, Mrs., qu'il est „ entiérement de lui; Marot, ni „ Rabelais, ni d'Ouville ne lui ont „ rien

* Voici celui qui le regardoit :

Quel Houdart? Le Poëte Houdart?
Ce Moine vomi de la Trape
Qui sera brûlé tôt ou tard,
Malgré le succes qui nous frape?
Etrange spectacle à nos yeux
Des coups de l'aveugle Fortune!
La Mothe à le front dans les Cieux,
Danchet rampe avec Chausse-Brune.

„ rien fourni, c'eſt la ſeconde fois
„ qu'il a eu de l'imagination, il ne
„ réuſſit pas quand il invente. Son
„ procès avec Mr. Saurin auroit
„ du le rendre plus attentif". Je le
répète encore, c'eſt prendre Rouſſeau par ſon fort que de l'attaquer du côté de l'eſprit; c'eſt par les qualités du cœur qu'il faut que ſes Adverſaires le rendent mépriſable. Les Tribunaux Civils, les Arrêts du Parlement leur fourniront aſſez de Mémoires pour cela. Dès qu'ils voudront ne point diſtinguer le Poëte du Citoyen & de l'homme privé, qu'ils blâmeront également & les Poëſies & les actions de cet Auteur, ils ne feront que confirmer les gens de goût & de bon-ſens dans l'opinion de ſe défier des jugemens que les Savans portent ſur les Ouvrages de leurs Adverſaires. A la vérité le peu d'égard qu'ils ont dans leurs déciſions, n'eſt pas un des moindres abus qu'il feroit à ſouhaiter qu'on réformât dans la République des Lettres. Ils pouſſent quelquefois l'effronterie jusqu'à de-

„ que vous ſachies, Mrs., que cet
„ Abbé eſt un homme que j'ai en
„ 1724 tiré de Biſſêtre, où il étoit
„ renfermé pour le reſte de ſes jours.
„ C'eſt un fait public, j'ai encore
„ les Lettres par leſquelles il avoue
„ qu'il me doit l'honneur & la vie.
„ Il fut depuis mon Traducteur. J'a-
„ vois écrit en Anglois un Eſſay
„ ſur l'Epopée: il le mit en Fran-
„ çois. Il eſt vrai qu'il y avoit au-
„ tant de contre-ſens que de li-
„ gnes: il y diſoit que les Portugais
„ avoient découvert l'Amérique...
„ Je corrigeai ſes fautes, & je fis
„ imprimer ſa Traduction à la ſui-
„ te de la HENRIADE en attendant
„ que j'euſſe le loiſir de faire mon
„ Eſſay ſur l'Epopée en François;
„ car javois écrit dans le goût de
„ la Langue Angloiſe qui eſt très-
„ différent du nôtre. Enfin quand
„ j'eus achevé mon Ouvrage, je
„ le mis à la ſuite de ma Henriade
„ en France. L'abbé ne me par-
„ donna point d'avoir uſé de mon
„ bien: il s'aviſa depuis ce tems-
„ là de vouloir décrier la Henriade

„ &

„ & moi. Je ne lui répondrai pas, „ & je ne décrirai pas certainement „ ſes vers: il en a fait un gros Vo-„ lume, mais perſonne n'en fait „ rien: j'en ignore moi-même le „ titre; pour ſa perſonne elle eſt un „ peu plus connue"

On ne ſauroit dire ſi c'eſt par oubli, ou à un deſſein formé que Voltaire a caché au Public la cauſe de l'empriſonnement de l'Abbé Des Fontaines; mais les Loix d'une diſpute équitable demandoient qu'il la lui apprît: les termes *de devoir la vie & l'honneur* emportent avec eux une idée d'autant plus flétriſſante qu'elle eſt vague; car enfin un homme peut croire que cet Abbé avoit volé ou filouté, ce ne ſeroit pas la premiere fois qu'un Auteur auroit riſqué d'être pendu. Il falloit donc expliquer de quelle nature étoit ſa faute. Elle eut trouvé des Juges bien indulgens au-delà des Alpes & bien d'honnêtes Florentins ſeroient ſcandaliſés qu'on maltraitât un Bel-Eſprit pour une auſſi legére pécadille, & qui n'eſt coupable que

de s'être laiſſé ſéduire aux charmes de deux petits Savoyards. La bon Abbé les prenoit pour des Ganymèdes & croyoit être métamorphoſé en Jupiter.

Il eſt vrai que le Lieutenant Général de Police regarda les choſes du mauvais côté, & que ſans le ſecours de Voltaire l'Abbé auroit été pour le reſte de ſes jours à Biſſêtre; mais par cela même il devoit avoir de la reconnoiſſance des bienfaits qu'il en avoit reçus, ne point les oublier pour un auſſi léger ſujet de mécontentement, & ne pas mériter le mépris du Public en décrient le même Ouvrage qu'il avoit loué, & dont il avoit traduit le Diſcours préliminaire.

Les diſputes entre les plus illuſtres Savans naiſſent ſouvent d'une bagatelle; on eſt ſurpris, lorsqu'on remonte à l'Origine des plus célèbres querelles littéraires, de voir ce qui les a occaſionnées. Le ſujet de celle de Mr. Gibert avec Mr. Rollin eſt auſſi ſingulier que léger. Ce premier a pris en mauvaiſe part que

que l'autre ait dit dans sa *Maniere d'etudier les Belles-Lettres* que la Méthode qu'il prescrivoit pour enseigner la Rhétorique étoit celle du Collége Mazarin. Ce discours à coup sûr n'a rien de bien choquant, cependant il a ému la bile de Mr. Gibert, qui comme Professeur de Rhétorique dans le Collége Mazarin a cru devoir apprendre au Public que non seulement la Méthode de Mr. Rollin n'étoit point la sienne; mais qu'il la desaprouvoit. Aussi-tot plusieurs Ecrits ont été produits de part & d'autre, dans lesquels les termes piquants & les expressions choquantes n'ont point été ménagées.

On ne doit pas s'étonner que des Auteurs qui ne sont point retenus par un Caractère auguste sortent de la modération qui doit régler & conduire les discours d'un homme sage & prudent, puisqu'on voit des Prélats, qui ont acquis une réputation étonnante dans les Partis à la tête desquels ils sont, écrire les uns contre les autres avec une in-

décence qu'on ne pardonneroit pas à deux Poëtes. Dans les démêles que Boilleau eut avec Pérault, il se contenta de dire que son Adversaire & ses adhérens n'étoient que des ignorans qui méritoient d'être chassés de Parnasse, Mr. l'Evêque de Montpellier ne traite pas Mr. de Sens & les Prélats qui lui sont attachés d'une maniere aussi douce; il les appelle Ennemis de Jésus-Christ, Suppôts de Satan, Partisans de l'Antechrist, Est-ce-là une façon d'écrire qui convienne, je ne dis pas à un Savant qui est chargé de prêcher par son exemple la modération aux Peuples, mais à un homme qui veut respecter le Public? Que peut penser des disputes des Théologiens un Philosophe desintereßé, lorsqu'il lit la tirade d'injures que voici, au sujet de ce que Mr. de Sens prétend que Jésus-Christ est avec le saint concert de la pluralité des Evêques. „ * Jé-
„ sus-

* Instruction Pastorale de Mr. de Montpellier, de l'année 1737.

„ ſus-Chriſt avec Mr. de Sens &
„ avec Mr. de Cambray . . . Jé-
„ ſus-Chriſt avec Mr. de Biſſy ! . . .
„ Ne ſommes-nous pas avertis qu'il
„ doit s'élever une Bête qui aura
„ des cornes ſemblables à celles de
„ l'Agneau? Au tems d'Arius elle
„ paroiſſoit avoir ſa puiſſance, ſon
„ autorité; mais elle parloit com-
„ me le Dragon. La Bulle Unige-
„ nitus à réuni en ſa faveur une
„ foule de noms *vim nominum.* A
„ ne conſiderer que les dehors ſous
„ lesquels elle ſe montre, je ſuis
„ tenté de m'écrier, c'eſt la puiſ-
„ ſance de l'Agneau; mais la Bulle
„ apprend à dire que Dieu n'eſt pas
„ tout-puiſſant . . . . ſur le cœur
„ de l'homme; c'eſt le langage du
„ Démon. L'autorité qui me pré-
„ ſente la bulle n'eſt donc pas l'au-
„ torité de l'Agneau."

Je ne ſaurois croire que ce ſoit-là la maniere dont-il faille défendre la Vérité. Ces comparaiſons odieuſes avec *la Bête de l'Apocalypſe*, ces exclamations outrageantes *Jéſus-Chriſt avec Mr. de Sens*, avec

Mr. de Cambray, avec *Mr. de Bissy*, ont quelque chose, je ne dis pas, d'indécent, mais de criminel & de honteux. La façon peu modeste & peu convenable dont Mr. de Sens écrit depuis long-tems contre les Evêques Appellans n'excuse point Mr. de Montpellier, il ne doit point y avoir de represailles entre des Docteurs qui ne cherchent, ou du moins qui disent ne chercher qu'à éclaircir les difficultés survenus sur quelques points de la Religion. Il est cependant vrai que dans une dispute aussi messéante, Mr. de Sens est plus coupable que son Adversaire; car il y a apparence que Mr. de Montpeller ne sait point faire des complimens jolis & bien tournés. Les Jansénistes ont ordinairement le tempérament mélancolique, l'esprit aigre: on se dépeint dans ses Ouvrages. Il ne faut donc pas attendre d'un Evêque Apellant des discours flateurs; tout ce qu'on doit en éxiger, c'est de supprimer entiérement les invectives; mais Mr. de Sens

Sens n'eſt point dans le cas de Mr. de Montpellier. Perſonne ne poſſéde mieux que lui l'Art de dire une gracieuſeté en ſtile d'Académicien: il devroit donc, lorsqu'il écrit contre ſes Confreres, ne point oublier ſa politeſſe ordinaire: peut-être feroit-elle plus d'effet que les énergiques injures de ſes Mandements; du moins paroîtroit-elle aux honnêtes gens plus conforme à ſon caractère que ſon emportement outré. Ne pourroit-il pas traiter un Evêque Appellant avec autant d'égard qu'un Poëte de Théâtre? Il faut qu'il y ait un terrible éloignement d'un Prélat Janſéniſte à un Prélat Moliniſte, ſi Mr. de Sens ne peut pas les rapprocher, lui qui a trouvé le ſecret de faire un juſte parallèle du mérite d'un Auteur de Comédies avec celui d'un Evêque Moliniſte, habile Prédicateur. Ce fut dans le Discours qu'il prononça à la réception de Mr. l'Evêque de Mirepoix & de Mr. de la Chauſée qu'il fit voir cet effort de ſon génie. „ N'aurois-je pas à craindre, dit-il,

„ qu'on ne me fît un reproche, ſi
„ je louois également & l'Orateur
„ Chrétien & le Poëte profane; &
„ ſi je diſtribuois à la fois des élo-
„ ges & à celui qui a préparé des
„ Scènes, & à celui qui a compté le
„ Théâtre au nombre des ſcandales
„ qui excitoient ſon zèle? Non
„ Mr. le reproche ſeroit injuſte,
„ je puis ſans bleſſer mon caractè-
„ re, donner, non aux ſpectacles
„ que je ne puis approuver, mais
„ à des Pièces auſſi ſages que les
„ vôtres, & dont la lecture peut
„ être utile, une certaine meſure de
„ louanges .... & en rendant jus-
„ tice à la ſageſſe de vos vûes, on
„ pourra concevoir ſans peine qu'il
„ y a quelque rapport entre celui
„ qui condamne nos Théâtres &
„ celui qui eſſaye de les corriger."
Quel malheur pour la tranquilité de la France que Mr. de Sens ne puiſſe pas trouver le même rapport entre un Evêque qui condamne la Conſtitution & un autre qui l'approuve! Mais puiſqu'on ne peut les rapprocher comme le Prédica-

teur

teur & le Poëte Comique, il faudroit du moins leur conseiller d'écrire d'une maniere plus convenable, de se respecter eux-mêmes, & de ne point rendre les questions qu'ils agitent méprisables aux yeux des gens sensés par la façon dont ils prétendent les éclaircir. Quel fond peut-on faire sur leurs opinions, quelle croyance doit-on leur donner, quand on voit que la haine, la jalousie & l'orgueil brillent dans les Ecrits où ils les défendent ? Les disputes indécentes des Savans porteront tôt ou tard un préjudice considérable non-seulement aux Sciences & aux Belles-Lettres, mais encore à la Religion.

Parmi les Auteurs qui écrivent d'une maniere outrageante, presque tous les Ecrivains Jésuites tiennent un rang destingué: ils oublieroient plutôt une raison essentielle à la cause qu'ils défendent, que de supprimer une injure. Ils ne perdent jamais l'occasion de blâmer leurs Ennemis dans les termes les plus forts; j'aurai souvent l'occasion de montrer la certitude de ce fait dans

le cours de ces réflexions. Ils font même quelquefois intervenir les Chinois & les Brames pour leur aider à critiquer les Auteurs qu'ils n'aiment point : les Missionnaires qui sont aux Indes n'oublient pas les Ouvrages qui déplaisent à la Société; d'un bout du Monde à l'autre la haine Jésuitique ne perd rien de sa force. Le Pere Bouchet en écrivant de Siam à Mr. Huet l'ancien Evêque d'Avranches ne laissa pas éhapper l'occasion, de critiquer la Philosophie de Descartes que le Port-Royal cultivoit pour lors avec beaucoup de soin. „ Ayant eu au-„ trefois, dit ce Jésuite, * une „ longue conversation avec un Bra-„ me sur le passage des Ames dans „ le corps des Bêtes, il me vint „ en pensée d'essaïer si l'opinion des „ Cartésiens touchant l'ame des „ Bêtes ne feroit pas quelque im-„ pression sur son esprit : je me mis „ donc

* Lettre du Pere Bouchet insérée dans le Second Volume des Cérémonies Superstitieuses, &c. Tom. 2. Part. 1. pag. 184.

„ donc à lui prouver par des rai-
„ ſons tirées de cette Philoſophie
„ que les Bêtes ne ſont que des Au-
„ tomates, de pures machines ...;
„ mais le Brame me regardant d'un
„ air dedaigneux, faites-vous ré-
„ flexion, me dit il, à ce que nous
„ voyons faire tous les jours aux
„ Eléphans & aux Singes? Et ſur
„ cela il me raconta pluſieurs His-
„ toires toutes plus extraordinaires
„ les unes que les autres ... Je
„ compris par cet entretien qu'il ne
„ falloit pas même en riant propo-
„ ſer aux Indiens le Siſtême des
„ Philoſophes modernes; mais j'eus
„ bien tôt réduit le Brame au ſilen-
„ ce en employant contre lui des
„ raiſons auxquelles je ſai par ex-
„ perience que les Indiens n'ont
„ point de replique."

Ces raiſons étoient apparemment puiſées dans la Philoſophie Péripatéticienne. Je ſuis fâché qu'il n'ait pas plû au Pere Bouchet de nous apprendre dans quel Livre d'Ariſtote il les avoit puiſées; eût-il du les accompagner d'un éloge

de ce Philoſophe auſſi faux que l'eſt celui qu'en a fait ſon Confrere le Pere Rapin * Il s'eſt contenté de nous dire que le Syſtême de Deſcarte étoit ſi ridicule, qu'il ne falloit pas même le propoſer en riant aux Indiens, ſi l'on ne vouloit exciter leur indignation. Je m'étonne que ce Jéſuite n'ait point fait mention de l'horreur que le Syſtme de Janſénius ſur la Grace inſpire aux Chinois & que ſon Brame ne lui ait pas ſervi également à mordre les Anticonſtitutionnaires, & les Carteſiens; apparemment qu'il n'a pas jugé à propos de faire entrer un Philoſophe Payen dans des diſputes Théologiques.

Les Janſéniſtes n'en auroient point uſé de même. Ils font venir la Grace par-tout, ils en expliquent même les myſtères dans les Lettres

* Ariſtote, ce Génie ſi plein de raiſon & d'intelligence, approfondit tellement l'abîme de l'Eſprit humain, qu'il en pénetra tous les reſſorts par la diſtinction exacte qu'il fit de ſes opérations. Rapin, Réflexions *ſur la Logique*, num, 4. pag. 374.

tres de condoléance qu'ils écrivent à des femmelettes sur la mort de leurs parens. „ Je ramasse Made-
„ moiselle, dit Mrs. l'Evêque de
„ Senez, tout ce qu'il plaît au Sei-
„ gneur de renouveller en moi de
„ forces pour partager avec vous
„ votre sensible douleur. J'apprends
„ la perte que nous faisons par la
„ mort de Mr. l'Abbé Guitaut: &
„ je m'en afflige avec tous les gens
„ de bien qui vont être en deuil.
„ Un ami de Tours m'envoye la
„ relation de la maladie & de la
„ mort de Mr. votre frere. Le peu-
„ ple, dit-il, en a fait le plus juste
„ éloge qu'on peut desirer... Voi-
„ là, Mademoiselle, les solides mo-
„ tifs d'une consolation chrétiene:
„ celui que nous pleurons vit dans
„ le séjour de la paix; Dieu a cou-
„ ronné sa patience & sa foi ....
„ J'ai cru que le rhume dont je
„ viens d'être délivré me condui-
„ roit

* Dans une Lettre insérée dans la Feuille du 17 Janvier 1737 de la Gazette Ecclésiastique.

„ roit au tombeau, dont chaque
„ jour me rapproche; mais Dieu n'a
„ pas voulu accepter un ſacrifice
„ que mes péchés & mon impéni-
„ tence rendoient trop imparfait.
„ Il laiſſe ſubſiſter un arbre trop
„ long-tems ſtérile, & peut-être
„ deſſeché jusqu'à la racine; mais
„ la Grace peut en un inſtant l'en-
„ richir des fruits les plus exquis,
„ & la confiance qu'elle m'inſpi-
„ re m'y fait trouver toute ma res-
„ ſource.

Le Syſtême de la Grace expliqué par Mr. de Senez à propos du rhume qu'il avoit eu, & étalé en termes pompeux dans une Lettre écrite à une Dévote, ſembleroit juſtifier l'opinion de Mr. de Camuſat. Il prétend que les Janſéniſtes agiſſent naturellement & ſuivent leurs préjuges lorsqu'ils ſoutiennent leurs opinions avec hauteur & condamnent tout ce que font les Moliniſtes: la force de l'eſprit de parti les emporte; & ſelon lui, il y a plus d'abondance de cœur que de malice dans leur conduite. Quant aux Moliniſtes, il ſou-

tient.

tient qu'ils agiſſent avec reflexion, qu'*ils* condamnent dans leurs Ennemis des choſes dont ils connoiſſent intérieurement le mérite. „ Ils décriront de ſang froid, dit-il *, „ l'Ouvrage qu'ils eſtimeront le „ plus, dès qu'il leur ſera contraire, ou qu'il viendra d'un Auteur „ ſuſpect. N'ont-ils pas bien la „ hardieſſe d'affecter du mépris pour „ les Provinciales; & le Pere Bouhours n'étoit-il pas député pour „ apprendre au Public que Mrs. du „ Port-Royal n'entendoient pas „ notre Langue "? Si Mr. de Camuſat avoit réfléchi à la conduite des Janſéniſtes, il auroit été plus équitable, il n'auroit point accordé aux Moliniſtes un diſcernement qu'il refuſe à leurs ennemis. Mallebranche pouvoit-il n'être pas ſenſible aux beautés qui ſont renfermées, dans les Ouvrages de Montagne? Avec quel mépris lui & Nicole n'en ont-ils

* Hiſtoire Critique des Journaux par Mr. de Camuſat. *Tom.* 1. *pag.* 144.

[..]ls pas parlé? Les Ecrivains du Port Royal se sont peut-être plus partialisés que les Jésuites; c'est vouloir éprouver jusqu'où peut s'étendre la licence du paradoxe, que de soutenir que des gens qui étoient véritablement savans ont pu croire que tous les Jésuites n'étoient que des ignorans. Mr. de Camusat avoue cependant que, selon les Jansénistes, tout ce que les Jésuites publient est détestable, qu'il n'y a pas jusqu'à Suarès & à Sirmond qu'ils n'ayent traités d'une maniere insultante. Que ne disoit-il donc que la mauvaise foi étoit également le partage des Savans des deux partis; mais que les préjugés agissoient d'une maniere plus forte chez les Jansénistes? Enfin de quelque source que découle le mépris que ces différens Ecrivains affectent d'avoir les uns pour les autres, on ne doit pas moins en conclure qu'on ne peut compter sur leurs décisions, sans courir risque d'être trompé, & qu'il est d'une nécessité absolu[e] d'éxaminer les sentimens des S[a]va[ns]

vans, & de les examiner avec beaucoup de ſoin, avant que de leur accorder quelque croyance, puisque les plus illuſtres ſuivent aveuglément leurs préjugés & les impreſſions de leur haine & de leur jalouſie.

Il ſeroit aiſé de montrer qu'il eſt trés-peu d'illuſtres Ecrivains, qui n'ayent flétri leur gloire en attaquant uniquement par envie des Ouvrages qu'ils eſtimoient dans le fond du cœur. Je me contenterai d'en citer un Exemple que je puiſe dans un Philoſophe moderne. „ On ne peut „ diſputer, dit-il, * à Mr. de Meaux „ la qualité d'illuſtre Ecrivain : cependant perſonne n'a été plus ſujet que lui à l'envie, à la haine „ & à la jalouſie; ces paſſions lui „ ont fait critiquer des Ouvrages „ qui méritoient l'eſtime de tous „ les Connoiſſeurs, & dont il reconnoiſſoit lui-même la bonté. „ Les

* Voyez la Philoſophie du Bon-Sens, ou Réflexions Philoſophiques à l'uſage des Cavaliers & du Beau-Sexe. Prem. Réflex. pag. 111.

„ Les démêlés qu'il eut avec Mr.
„ de Cambrai lui firent écrire un
„ Livre contre les Avantures de
„ Télémaque: il attaqua plusieurs
„ fois des Ouvrages dont il eût été
„ le premier à louer la justesse, la
„ précision, la beauté & l'arrange-
„ ment, s'il eût eu la Charge que
„ Mr. de Fénelon obtint à son pré-
„ judice. Le meme Mr. de Meaux
„ que la Bruyére regarde comme
„ un Pere de l'Eglise, dénonça à
„ la Faculté de Théologie de Pa-
„ ris la Bibliothéque des Auteurs
„ Ecclésiastiques par Du Pin, par-
„ ce qu'il étoit fâché que le Com-
„ mentaire de cet Auteur sur les
„ Pseaumes eût été mieux reçu que
„ le sien.

On ne doit point être surpris que la jalousie ait pu suspendre pendant un tems les occupations ordinaires de Mr. de Meaux, & lui faire perdre de vûe les Auteurs Protestans pour écrire contre des Catholiques: la haine produit bien d'autres effets chez les Savans; elle peut unir un Jésuite & un Mi-

nis-

nistre, & rendre le premier le Secrétaire de l'autre. Le Révérend Pere Nouet Jésuite fit offrir à Mr. Claude le secours de sa plume contre Mr. Arnaud; & l'on assûre que la plûpart des Mémoires qui ont été donnés contre le Port Royal à cet habile & illustre Ecrivain, lui ont été communiqués par les Jésuites. Quelle vaste matiére à réflexions que les intrigues littéraires! Combien ne devroient-elles pas rendre les gens de bon-sens attentifs à n'en point être la dupe! J'avoue que lorsque je lis dans les Ouvrages de quelques Savans l'éloge ou la critique de ceux d'un autre, cela ne sert qu'à me rendre plus circonspect dans le jugement que je veux en faire moi même; je crains toujours que dans les choses qui paroissent les plus simples & les plus naturelles, il n'y ait quelque souterrain caché & creusé par la haine & la jalousie, comme il arriva en cette occasion.

Le Clerc ayant eu quelque démêle avec Despreaux au sujet d'un passage de Longin, il conserva tou-

jours contre son Adversaire une certaine aigreur de laquelle un Savant ne se défait jamais. Ayant été chargé de la révision du Dictionnaire de Moreri, il ne perdit pas l'occasion de mordre Despreaux : il n'osa le critiquer ; mais il en parla comme il auroit fait du Poëte Gacon, & maltraita ouvertement son frere. Gilles Boileau, dit-il, * *Avocat au Parlement . . . étoit de l'Académie Françoise, où il eut pourtant de la peine à être reçu . . . . Il étoit frere aîné de celui qui a composé le Livre intitulé Satires du Sieur Boileau Despreaux.* Un homme qui veut connoître le mérite des deux freres Boileau, n'en est-il pas bien instruit, lorsqu'il a lu ce qu'en dit le Clerc ? Ces termes vagues & même insultans de *celui qui a composé le Livre intitulé Satires du Sieur Boileau*, ne conviennent ils pas bien au Rival d'Horace ? L'affectation de ne parler de son frere, que pour dire qu'il eut de la peine à être reçu de l'Aca-

* *C'est*-là presque tout ce que contient l'Article.

cadémie n'eſt-elle pas un pur effet de la jalouſie de cet Ecrivain ? Ce qui doit conſoler ces deux Savans outragés, c'eſt les compagnons que le Clerc leurs a donnés, parmi lesquels il en eſt un *, dont la ſcience, l'érudition, l'eſprit & l'enjouement font l'étonnement & les délices de l'Europe entiére. Cela n'a pas empêché le Clerc de vouloir le décrier, même après l'avoir loué autrefois; mais il avoit eu quelque démêlé avec lui, & il uſoit du privilège des Savans ; il ſouffloit le froid & le chaud, ſelon qu'il étoit conduit par ſa paſſion.

§. V.

Les plus illuſtres Savans ont ſoutenu des opinions non-ſeulement ridicules & biſarres, mais folles & impertinentes.

Les ſentimens abſurdes & ridicules que les plus illuſtres Savans ont

* Bayle.

ont soutenu quelquefois, sont encore des marques évidentes qu'ils sont, ainsi que les autres hommes, sujets à donner dans les plus grands travers. C'est rendre un service essentiel au Public, que de lui faire connoître que les gens auxquels il accorde une confiance aveugle, ont dit & soutenu des opinions si impertinentes, que si une personne ordinaire avoit osé les proposer comme douteuses, on l'auroit regardée comme folle & extravagante.

Hipocrate, ce Philosophe si renommé, ce Médecin si vanté par les Anciens & par les Modernes, a donné dans ses Ouvrages un excellent moyen pour apprendre à faire des filles & des garçons : les gens mariés seront peut-être curieux de le savoir ; mais je crois que lorsqu'ils le sauront, il y a en aura peu parmi eux qui le voudront mettre en usage. Le savant, le sage, le prudent Hipocrate conseille d'abord à ceux qui veulent avoir progéniture de coucher avec leurs femmes : les termes dont il se sert sont assez

sez sales ; mais les Anciens n'y cherchoient pas tant de façon, ils appelloient un Chat un Chat, & expliquoient la périphrase de *coucher avec une femme* par un seul mot Latin, qui rendu littéralement en François fait une grosse sottise. Ce premier avis d'Hipocrate est aussi sensé que celui qui le suit, & qui concerne ce qu'il faut observer pour produire un *mâle* ou une *femelle*, l'est peu. Il conseille donc au mari qui veut faire un garçon de se serrer étroitement avec la main, lorsqu'il est occupé à l'opération maritale, non pas le bras ni le pied ; mais certaine partie qu'on ôte aux *Virtuosi*, pour leur rendre la voix claire. Quelque douleur qu'on ressente, il faut continuer de presser pendant toute l'action : si c'est la partie gauche * qu'on a traitée de cette

E

te

* *Ubi* femellam *generare volet, coeat ac dextrum testem obliget, quantum id tolerare poterit ; sed si* marem *generare appetat, sinister testis obligandus erit.* Hipoc. de superfoetatione. pag. 107.

te maniere on aura un beau garçon; si c'est la droite, il faudra se contenter d'une fille. Voilà à coup sûr une magnifique découverte dont il est étonnant que les différens Commentateurs d'Hipocrate n'ayent pas voulu profiter; car après avoir parcouru leurs Commentaires, je n'en ai trouvé aucun qui ait assûré avoir éprouvé la vérité de ce conseil si salutaire pour la tranquilité des gens mariés qui ne peuvent avoir d'enfans, ou qui n'ont que des filles.

Les illustres Auteurs anciens ne sont pas les seuls qui ayent placé dans leurs Ouvrages des choses si utiles au Bien public: le Pere Mallebranche dans son Livre de la Recherche de la Vérité a communiqué un secret bien plus facile à exécuter que celui d'Hipocrate & d'une aussi grande conséquence. Il prétend que toutes les difformités qui se trouvent dans les enfans qui viennent au monde, provenant ordinairement des objets extérieurs, qui ont fait impression sur l'imagination de leurs me-

meres pendant leurs grossesses, ils faut dès qu'elles apperçoivent quelque chose qui leur cause une forte surprise, qu'elles se chatouillent vivement les fesses, parce que détournant sur ces parties les esprits qui sont en mouvement, ils ne parviennent point jusqu'au *Fœtus*, & ne lui causent aucun dommage. Outre l'absurdité de cette prétendue détermination des esprits, je voudrois bien que le bon Pere Mallebranche voulût m'apprendre qui lui a dit que les femmes sont plus chatouilleuses aux fesses que dans un autre endroit du corps. Comment un bon Philosophe Janséniste, comme lui, pouvoit-il être instruit de ce fait? J'en aurois passé l'assertion à quelque savant Prélat Italien: si Jean de la Casa Evêque de Benevent eût donné ce *Recipé* dans son *Capiluto del Forno*, je n'aurois rien à dire: il m'apprend *qu'il cuisoit le pain dans les deux fours*: il étoit maître dans l'art sur lequel il parloit; mais pour le Pere Mallebranche, il ne s'y entendoit pas mieux que Vanini à expliquer

passé ou des années entiéres renfermés dans leur Cabinet, pour développer les causes d'un prétendu prodige, qui n'en aura d'autre que ses fourberies. „ L'an 1593, dit un
„ Auteur Anglois *, on portoit un
„ Enfant d'un lieu à un autre qu'on
„ montroit pour de l'argent, & qui
„ avoit parmi les dents machelières
„ une dent d'or. Le fait parut si
„ évident que personne n'eut la pen-
„ sée d'y contredire; les Savans
„ étoient seulement partagés tou-
„ chant la cause d'un accident si
„ extraordinaire, & se rompoient la
„ tête pour découvrir ce qu'il pro-
„ nostiquoit. Sur cela Jaques Hos-
„ tius publia d'abord son Livre *De*
„ *Dente aureo*, où il prétendoit que
„ ce phénomène étoit en partie na-
„ turel, en partie miraculeux, la
„ Providence s'en étant servi pour
„ encourager les Chrétiens alors
en

* Dissertat. Phys. sur la force de l'imagination des femmes enceintes sur le Fœtus, par Jaques Blondel, traduit de l'Anglois par *Albert Brun*. pag. 119.

„ en guerre contre les Turcs. Je
„ ne saurois comprendre le rapport
„ ou la liaison quil peut y avoir
„ entre une Dent d'or & les Chré-
„ tiens & les Mahométans; cepen-
„ dant *Rulandus*, *Ingolsterus*, *Liba-*
„ *vius* & dautres se sont épuises pour
„ soutenir ce mystère. . . . . Sans un
„ garçon orfévre qui, ayant surpris
„ adroitement cet Enfant & lui ayant
„ ouvert la bouche, trouva que ce
„ n'étoit qu'une feuille d'or artis-
„ tement rangée, je crois que le
„ bruit de ce prodige retentiroit
„ encore.

On peut comparer avec raison les longues & doctes Dissertations de tant de Savans à la Montagne enceinte, qui n'accouche que d'une Souris. Des Cartes s'est donné autant de peine que Jaques Hostius pour expliquer le secret de la lumiere éternelle des Lampes sépulchrales: on est convaincu aujourdui que l'existence de ces Lampes n'a jamais eu plus de réalité que celle de la dent d'or. Que de raisonnemens absurdes les Savans ne font-ils pas tous les jours

ſur des choſes qui ſont auſſi fauſ
Avant que de vouloir écrire ſur
phénomêne, il faudroit du mo
s'aſſûrer ſi ce qu'on en dit n
point une fable.

Les opinions riducules des Ph
ſophes ſur certains faits ſuppo
ſont cependant moins nuiſibles, o
celles de pluſieurs Savans,
comme Hipocrate & Mallebranc
preſcrivent des règles qui paro
ſent intereſſer tous les homme
chaque particulier veut les metre
pratique & ſouvent il en eſt la du
Un ſentiment aſſez abſurde de M
Menjot cauſa bien du chagrin à
femme d'un jeune Médecin
Montpellier; cet homme nom
B*** ayant une grande envie d'av
des enfans, & ſa femme n'en ay
fait aucun depuis quatre ans qu
le étoit mariée, employa tous
moyens dont on ſe ſert en parei
occaſion. Il ſaigna, purgea, clyſ
riſa ſa chere épouſe: lui fit prend
les bains, fit même pluſieurs vœ
à St. Paris étant meilleur Janſén
te que Phyſicien; & tout cela ne ſe

vit de rien, ſa tendre moitié n'en fut pas moins ſtèrile. Le cœur pénétré de douleur du peu de fruit que produiſoient ſes ſoins, il réſolut enfin d'avoir recours à l'expédient qu'il avoit lu maintefois dans Hipocrate, L'exécution lui en paroiſſoit douleureuſe ; mais n'ayant pu rien obtenir du Ciel par ſes prieres, ni de la Nature par les remedes, il crut devoir s'en ſervir. Aux contorſions & aux grimaces qu'il fit, dès qu'il voulut le mettre en uſage, ſa femme penſa qu'il avoit des convulſions. Elle voulut le ſecourir & fut bien étonnée, lorſque le Médecin mordant ſes levres & tournant les yeux d'une affreuſe maniere voulut achever de remplir les préceptes d'Hipocrate; elle ne ſut plus à quoi, attribuer les mouvemens convulſifs de ſon mari. Les fonctions qu'il vouloit accomplir n'étant point celles d'un malade, la bonne Dame ſe figura que le Saint Diacre opéroit le miracle qu'elle voioit, & que les grimaces affreuſes de ſon mari dans un tems où elles

paroissent si extraordinaires, l'assûroient de la naissance d'un beau garçon. Dans cette idée elle se prêta le plus vîte qu'elle pût au desirs de son mari; mais ses espérances s'évanouirent bien-tôt. Il fut impossible au Médecin de pouvoir supporter la douleur que lui causoit l'exécution de précepte d'Hipocrate, il lâcha prise, tomba presque évanouï & perdit l'envie de s'en servir davantage. Cependant toujours desespéré de n'avoir point d'enfans, il parcouru ses Livres: il étudia avec soin tout ce que les Docteurs les plus fameux avoient dit sur les moyens qui facilitent la génération; & après avoir bien lû & passé plusieurs nuits entiéres à éclaircir ses doutes, il crut avoir trouvé dans les Ouvrages du savant Mr. Menjot la cause de la stérilité de son épouse. Cet habile Docteur * dé-

* Causis etiam sterilitatis annumeratur incompositus inter coeundum motus, dum scilicet clunibus & coxendicibus sublevatis lum-

défend expreſſément aux femmes de donner les moindres ſignes de vie dans certains momens, où il eſt bien difficile qu'elles ne s'appercoivent qu'elles ne ſont pas mortes. Il aſſûre, moitié en Grec & moitié en Latin, que le ſeul remuement d'une jambe peut empêcher la production d'un enfant. Je ne m'étonne plus, s'écria le jeune Médecin en liſant ce paſſage, ſi ma femme eſt ſtérile: on diroit dans certaines occaſions qu'elle uſe de l'avis du Pere Mallebranche & qu'elle veut fixer la détermination des eſprits; elle aura la bonté d'orénavant d'agir d'une autre maniere. Je veux qu'elle exécute à la lettre l'utile conſeil de l'illuſtre Menjot; qu'elle ſoit fixe, ſtable, immobile, & ne re-

lumborum criſpitudine fluctuat, ſive, ut dixit Martialis, *vibrat ſine fine pruriens laſcivos, docile tremore lumbos* fœmina ὀιφόλις (Latini *criſſare*, Græci πτερυγίζειν appellant), unde Belluæ à Naturâ edoctæ in congreſſu citrà σόβησιν quietæ perſtant. *Anton. Menjot. Diſſert. Patholog. Part. III. pag. 41.*

remue n'on plus que le Cheval de-Bronze Cette résolution prise le jeune Médecin court pour l'exécuter. J'ai découvert, dit-il à sa femme, la cause de votre stérilité: un Docteur habile vient de me l'apprendre: il faut, ma chere enfant, que vous restiez dans une tranquilité parfaite, lorsque j'accomplirai le devoir du mariage; votre vivacité immodérée nous a privés jusqu'ici d'avoir des enfans.

Le remede de Mr. Menjot ne parut guère aisé à mettre en pratique à la jeune epouse: cependant elle résolut de faire ce qu'elle pourroit pour satisfaire son mari; mais elle s'apperçut bien tôt qu'il étoit impossible qu'elle pût conserver la gravité qu'il exigeoit; elle cedoit malgré elle de tems en tems à ces mouvemens involontaires. Le mari s'écrioit aussi-tôt, songez de par tous les Diables, songez à ce que dit Menjot. C'en est fait, nous n'aurons jamais d'enfans si vous branlez: chaque mouvement que vous faites vous commettez un infanti-

fanticide; je charge votre cenſcience de tous ces crimes. Ces diſcours ne pouvoient empêcher la jeune femme de ſuivre quelquefois les anciennes coutumes : elle en étoit ſévérement grondée par ſon mari ; & cela la chagrinoit ſi fort qu'elle eût voulu voir pendre le Docteur Menjot pour la conſolation de toutes les jeunes femmes. Enfin, après avoir tâché inutilement pendant ſix mois de ſe conformer entiérement aux ſouhaits de ſon mari, & voyant d'ailleurs que la gêne, où elle réduiſoit ſes plaiſirs, ne produiſoit rien, elle perdit patience un jour que le Médecin ſe ſurpaſſoit pour avoir des enfans : elle fit tout à coup un écart qui parut ſi ſcandaleux au Diſciple d'Hipocrate, qu'il s'écria ſelon ſa coutume & d'un ton colérique, penſez-vous au Précepte de Menjot? Je penſe, repondit la femme, que votre Docteur & vous n'êtes que deux *Bêtes* ; ou brûlez ſon Livre, ou je ne couche plus avec vous. Il fallut que le pauvre Médecin prît patience : le Ciel dans la ſuite eut

pitié de lui, & lui accorda un enfant ſans le ſecours d'Hipocrate & de Mr. Menjot.

Si la jeune femme avoit connu les opinions des plus fameux Auteurs, elle auroit pu répondre à ſon mari, qu'un des plus renommés * avoit certifié en termes fort clairs que dans le tems où elle s'occupoit à certaines fonctions elle étoit diſpenſée de penſer à d'autres choſes, ayant trop d'áffaires pour que ſon imagination pût être ſenſible aux mouvemens de quelque paſſion étrangére. Le Beau-Sexe trouvera que cet Ecrivain eſt plus raiſonnable que Menjot, & bien des hommes penſeront de même. Il y a de l'indiſcrétion à vouloir qu'une perſonne conſerve beaucoup de ſang froid dans des actions qui cauſent une

* Parentes rei venereæ operam dantes, ita ei toti ſunt intenti, ut nihil aliud cogitent: & vel ſit nox, vel ſint ſejuncti a rebus externis, & ita non habeant occaſionem quid externum imaginandi, vel tale aliquid ex quo magnum aliquod deſiderium, aut terror ſequi poſſit. *Fienus Quæſt* 22.

une eſpèce de mouvement ſurnaturel dans la machine humaine. Je crois même qu'on ne devroit point à la rigueur exiger une certeine prudence dans des gens qui ſont ſaiſis d'une grande crainte. La ſeule douleur eſt quelquefois aſſez forte pour ôter à un Savant l'uſage de ſa Raiſon. Le Poëte Colletet fut ſi affligé de la mort de ſa premiere femme que deux heures après qu'elle fut expirée, il ſe retira dans ſon Cabinet pour s'y livrer à ſon chagrin; mais ſa Servante ſur laquelle il avoit jetté depuis long-tems un dévolu, étant venue lui demander s'il n'avoit rien à lui ordonner, la douleur où il étoit ne l'empêcha point de vouloir profiter de l'occaſion. Soit que la Servante crût être obligée de contribuer autant qu'elle pouvoit à la conſolation de ſon Maître, ſoit qu'elle eût quelqu'autre raiſon pour ſe rendre, elle céda volontiers. L'affligé Veuf étoit ſi preſſé de ſes beſoins, qu'il ne prit pas même la précaution de fermer à la clef la porte de ſon Cabinet: deux parens

qui

qui venoient pour le consoler y
trérent tout à coup, & surpris de
qu'ils voyoient, ils s'écriérent: à q
pensez-vous, *Monsieur*, il n'y a q
deux heures que votre femme
morte! Helas, *Messieurs*. répo
dit *Colletet*, je vous prie de m'e
cuser, ma douleur est si vive, q
je ne sai plus ce que je fais.

J'oublierois une chose essentielle
si en parlant des ridicules opinion
qu'ont soutenu bien des Savans,
ne faisois mention d'un sentimen
assez extraordinaire du bon Pere Jea
Ferrand d'Aneci. Ce Jésuite * as
sûre qu'on ne doit point être éton
né lorsqu'il se trouve deux ou troi
corps du même Saint, & qu'on fai
très-mal de douter de l'autenticit
de ces Reliques, Dieu les aïant mul
tipliées, & reproduites miraculeu
s

* *Unum mihi sat erit in præsentia dicere, Supremum Numen suam dubio procul expli- cuisse potentiam in iis nominatim Reliquiis mul- tiplicandis, seu replicandis.* Joann. Ferran- dus Aniciensis è Societate Jesu, in Disqui- sitione Reliquaria pag. 7.

ſement pour entretenir la dévotion des Fidéles. Il faut avouer que les Jéſuites n'ont pas ſu faire uſage d'un pareil fait, ou qu'ils n'y ont guère ajouté de foi; car s'ils le croyoient, il leur étoit très-aiſé de terminer tous les embarras où les a jettés l'affaire du Pere Girard. Ils n'avoient qu'à obtenir du Ciel par le moyen de St. Ignace, ou de St. François Xavier la multiplication d'un pucelage: ils en auroient donné un tout neuf & bien conditionné à la Cadiére, à la place de celui qu'on prétendoit lui avoir été ravi. Ils euſſent été en droit de dire aux Janſéniſtes: que vous a-t-on fait pour tant clabauder? de quoi vous plaignez-vous? on nous a donné une fille pucelle, pucelle nous vous la rendons: faites la viſiter, ſi vous voulez, par la Viſiteuſe des Beautés qu'on renferme dans le Serrail du Grand-Seigneur; & ſi elle trouve le moindre défaut, nous conſentons à la perte du procès. Il faut certainement que les Jéſuites ayent peu de foi à la prétendue multiplication

mi-

qui venoient pour le consoler y entrérent tout à coup, & surpris de ce qu'ils voyoient, ils s'écriérent: à quoi pensez-vous, *Monsieur*, il n'y a que deux heures que votre femme est morte! Helas, *Messieurs*. répondit Colletet, je vous prie de m'excuser, ma douleur est si vive, que je ne sai plus ce que je fais.

J'oublierois une chose essentielle, si en parlant des ridicules opinions qu'ont soutenu bien des Savans, je ne faisois mention d'un sentiment assez extraordinaire du bon Pere Jean Ferrand d'Aneci. Ce Jésuite * assûre qu'on ne doit point être étonné lorsqu'il se trouve deux ou trois corps du même Saint, & qu'on fait très-mal de douter de l'autenticité de ces Reliques, Dieu les aïant multipliées, & reproduites miraculeuse

* *Unum mihi sat erit in præsentia dicere, Supremum Numen suam dubio procul explicuisse potentiam in iis nominatim Reliquiis multiplicandis, seu replicandis.* Joann. Ferrandus Aniciensis è Societate Jesu, in Disquisitione Reliquaria pag. 7.

sement pour entretenir la dévotion des Fidéles. Il faut avouer que les Jésuites n'ont pas su faire usage d'un pareil fait, ou qu'ils n'y ont guère ajouté de foi; car s'ils le croyoient, il leur étoit très-aisé de terminer tous les embarras où les a jettés l'affaire du Pere Girard. Ils n'avoient qu'à obtenir du Ciel par le moyen de St. Ignace, ou de St. François Xavier la multiplication d'un pucelage: ils en auroient donné un tout neuf & bien conditionné à la Cadiére, à la place de celui qu'on prétendoit lui avoir été ravi. Ils eussent été en droit de dire aux Jansénistes: que vous a-t-on fait pour tant clabauder? de quoi vous plaignez-vous? on nous a donné une fille pucelle, pucelle nous vous la rendons: faites la visiter, si vous voulez, par la Visiteuse des Beautés qu'on renferme dans le Serrail du Grand-Seigneur; & si elle trouve le moindre défaut, nous consentons à la perte du procès. Il faut certainement que les Jésuites ayent peu de ... à la prétendue multiplication

mi-

[illegible]

On ... encor ... l'étendu ... & qu'il se trou ... Plastiques aussi parfaits ... peut en quelque ma niere être comparé avec ce savan Artiste, ... pas moin de pouvoir pour anéantir une Sub stance que pour la créer. Les Bê ... de l'ame ... simples mach ... ens rangé ... Loges & des ...

dules, exigent pour Des-Cartes les élogés qu'on donne à Paracelſe pour ſes productions humaines.

Mr. Boullier vient encore de mériter un rang diſtingué parmi les Philoſophes Créateurs; par une bonté qu'on ne ſauroit aſſez louer & dont toutes les Bêtes ne ſauroient aſſez le remercier, il leur a accordé une ame ſpirituelle, & à réparé amplement le tort que des Cartes leur avoit fait. Il reſte encore une choſe à faire à Mr. Boullier *, puiſqu'il ſpiritualiſe ſi aiſément la matiere, c'eſt d'avoir pitié des pauvres Plantes. Mr. Colonne ** depuis peu leur a accordé le ſentiment, elles ont par conſéquent acquis la prin-

* Ce qu'on dit du Livre de Mr. Boullier ne regarde uniquement que l'opinion de l'ame des Bêtes; il eſt d'ailleurs rempli d'excellentes choſes écrites d'une maniere digne de plaire à tous les gens de goût.

** Hiſt. Natur. de l'Univers dans laquelle on rapporte des raiſons phyſiques ſur les effets les plus curieux & les plus extraordinaires Par Mr. Colonne Gentilhomme Romain.

principale chofe qu'on donne à l'ame des Bêtes. Eft-ce qu'on ne pourroit point auffi fpiritualifer la leur? Quelque habile Philofophe Créateur n'entreprendra-t il point cette affaire? Perfonne ne fauroit mieux s'en acquitter que Mr. Boullier; je fouhaite qu'il fe fente ému pour les Fleurs par cette tendre bonté qu'il a euë pour les Automates de Des-Cartes. Quant à moi, j'avouerai que depuis que j'ai lu le Livre de Mr. Colonne, je me fais un auffi grand fcrupule de couper un Oeillet ou une Renoncule, qu'un Brame & un Faquir s'en feroient de tuer un Bœuf. Qui peut n'être pas fenfible aux infortunes des Plantes en lifant ce paffage. „ Les Plan-
„ tes qui n'ont aucun de ces or-
„ ganes extérieurs, ne peuvent ni
„ voir, ni entendre, ni parler; &
„ il faut dire que leur fentiment
„ fe réduit à quelques fenfations
„ internes, femblables à celles des
„ Animaux, comme de fentir une
„ certaine peine par le befoin de
„ *nourriture*. Lorfqu'elle leur man-

„ que,

„ que, les Plantes languiſſent de
„ même que l'Animal ; & d'au-
„ tant qu'elles ne peuvent pas ſor-
„ tir de leur place, elles ne peu-
„ vent point en aller chercher com-
„ me les Animaux, lorſqu'ils en
„ ont beſoin . . . . Elles ſentent
„ quelque peine ou quelque dou-
„ leur, lorsqu'on arrache certains
„ endroits de leurs branches; mais
„ n'ayant point de bouche elles ne
„ peuvent ni crier, ni ſe plaindre,
„ comme les Animaux, contre la
„ hache & contre ceux qui les dé-
„ chirent & les abattent; non plus
„ que l'Huitre qui ne crie point
„ quand des dents avides la devo-
„ rent, quoiqu'elle ſente qu'on la
„ tue." Je puis aſſûrer Mr. Colon-
ne que depuis le moment que j'ai
connu ſon Syſtême, je n'ai pas man-
qué un ſeul jour d'arroſer mon Par-
terre; je crois toujours ouïr mes
Fleurs me dire dans leur langage
muet; *voudriez-vous bien nous donner un petit coup à boire, nous mourons de ſoif*? Lorſqu'il fait du vent, & que
je vois leur tige ſe plier & en-
danger

danger de se rompre, je ne
m'empêcher de prendre part
maux que je sai qu'elles ressen
Helas, dis-je, elles n'ont poi
bouche pour se plaindre, elles re
blent aux Huitres; pourquoi l
néreux Philosophe qui leur a ac
dé le sentiment, n'a-t-il pas tr
à propos de les organiser
maniere différente? Lorsqu'or
flechit à la bisarrerie & au rid
de certaines opinions des Savans
croiroit volontiers, si l'on n'
point retenu par les excellentes
ses qu'ils ont produites, & qui
parent bien les fautes dans lesq
les ils sont tombés, que le
d'Homme de Lettres & celui
Visionnaire sont des termes
nonymes.

§. VI.

De la dissimulation des Savans &
leur adresse à intéresser la Religio
dans leurs disputes.

La dissimulation des Savans, le
rus

ruses, leur faux attachement pour certaines opinions dont ils connoissent eux memes le foible : tout cela doit encore engager le Public à se défier de l'assûrance avec laquelle ils affectent quelquefois de défendre une cause. Il est étonnant de voir jusqu'où les Savans poussent la feinte & l'artifice. Ils employent quelquefois des moyens si extraordinaires pour venir à leur but, qu'on auroit peine à se figurer, si l'on n'en avoit des preuves évidentes, qu'ils osassent s'en servir. Depuis plusieurs années Mr. de Montpellier & plusieurs autres habiles Ecrivains Jansénistes publient tous les jours de nouveaux Ouvrages pour prouver la réalité des Miracles de Saint Paris. Les croient-ils ? Un pauvre Curé Anticonstitutionnaire, un Bourgeois de la Rue Saint Denis une Vendeuse de choux de la Place Maubert, bien d'autres gens de cette espèce sont persuadés de leur sincérité ; mais Mr. d'Auxerre & Mr. de Senez se gardent bien de donnner dans ce piége ; ils rendent

à Mr.

à Mr. de Montpellier la même justice qu'il leur rend à son tour.

Les habiles Jansénistes ont jugé que quelques Miracles feroient grand bien à leur cause : ils ont profité de la folie des Convulsionnaires: ils ont écrit pour soutenir l'autenticité des prodiges opérés par l'intercession du Saint Diacre; cela a d'abord paru extraordinaire à tout le monde, à la fin beaucoup de gens s'y sont laissés attraper. Le nombre des gens crédules dans toutes les Sectes est toujours le plus grand : il n'est d'ailleurs aucun sentiment, quelque extravagant qu'il soit, auquel on ne puisse donner quelque vraisemblance : *nihil est tam absurdum quod disputando non fiat probabile* ; sur-tout lorsqu'il est soutenu par un Savant dont le caractère a quelque chose d'imposant, & semble en assûrer la vérité. Si un simple Bachelier de Sorbonne avoit écrit en faveur de St. Paris, bien des gens qui sont plus touchés par les faux brillants que par la force des bonnes raisons, n'auroient pas fait grande attention à

ſes diſcours : mais les Ouvrages de pluſieurs Evêques, leurs aſſertions & leur témoignage ont quelque choſe de frapant pour quiconque ne ſait pas qu'un Prélat fort Savant eſt non-ſeulement ſujet à ſe tromper ; mais ſe trompe quelquefois volontairement, & compte aſſez ſur le crédit qu'il s'eſt acquis dans le Public, ſur tout parmi ſes partiſans, pour ne pas craindre qu'on connoiſſe ſa diſſimulation. Il faut cependant avouer qu'il y a pluſieurs Ecrivains, qui abuſent du droit qu'ils ont de ſe jouer de la crédulité des hommes : ils avanturent trop, & il eſt impoſſible que les gens, dont le génie eſt le plus borné, ne s'apperçoivent de leur charlatanerie.

Je ne crois pas qu'on puiſſe rien voir d'auſſi plaiſant, mais d'auſſi abſurde que ce que Mr. de Montpellier & Mr. d'Auxerre viennent de faire contre le Pere le Courayer. Il eſt bon d'en déveloper la cauſe avant que d'en faire le recit. Tout le monde ſait, *ou du* moins les gens

qui ne font point livrés à leurs préjugés favent que les Janféniftes depuis plufieurs années font regardés par les Moliniftes comme des gens féparés de l'Eglife Romaine. Il eft vrai qu'on n'a point encore ofé les excommunier publiquement en Corps; mais on a fait l'équivalent. On a dépofé leurs Evêques: on refufe la fépulture à leurs Prêtres: il n'eft aucun bon Conftitutionnaire qui ne foutienne qu'ils font Archihérétiques & Archichifmatiques; c'eft-là une vérité dont, quiconque voudra, pourra s'éclaircir très aifément. Il n'a qu'à demander au premier Jéfuite qu'il trouvera: Mon Révérend Pere, puis-je aller dans l'Eglife des Janféniftes? En France on lui dira qu'il ne le doit point fous peine de péché mortel; en Hollande on lui affûrera qu'il vaudroit beaucoup mieux qu'il allât dans les Temples des Proteftans. Cette féparation déja à demi-faite fâche fort les Janféniftes: ils ne fe fentent point encore affez forts, ni affez

nom-

nombreux pour faire bande à part; ils voudroient, ſi cela étoit poſſible, reſter encore quelque tems dans le ſein des Moliniſtes pour s'aggrandir à leurs dépens. Il leur importe donc beaucoup de perſuader au Peuple qu'ils ſont fort bons Catholiques & très-zèlés pour les interêts du Saint Siège, & qu'ils ne demandent que la conſervation des privilèges de l'Egliſe Gallicane & de la Doctrine de Saint Auguſtin. Ils ont cependant bien de la peine à venir à bout de leurs deſſeins: les Docteurs Moliniſtes, ſur-tout Mr. de Sens, leur donnent bien du fil à retordre; ils leur reprochent leur refus de ſouscrire à un Decret que tous les Evêques du Monde Catholique, excepté deux ou trois, ont reçû avec reſpect. Ils voudroient pouvoir ſe tirer d'affaire par les diſtinctions Scholaſtiques & Théologiques ſur l'autorité de l'Egliſe; mais ils ſentent que les raiſons de leurs Adverſaires ont quelque choſe de naturel, capable de faire impreſ*ſion ſur l'eſprit du* Peuple. Pour ob-

vier donc à cet embarras, ils affectent d'injurier & de traiter dans toutes les occasions les Protestans avec mépris: ils crient sans cesse qu'on doit contraindre les Hérétiques à se réunir à l'Eglise; qu'il est permis de les punir par le fer & par le feu. Ils empiétent sur les droits des Jésuites, & parlent si souvent de réduire par la force à la foi Orthodoxe ceux qui s'en sont écartés, que les Inquisiteurs de Rome & de Madrid ne sont auprès d'eux que des Tolérans. Ils font plus, ils citent sans cesse l'autorité de l'Eglise: ils ne font mention que de la soumission des Fidèles à cette Divine Epouse de Jésus-Christ; il est impossible que de pareils discours ne fassent impression sur l'esprit d'un nombre de gens, qui n'approfondissant point les choses, jugent uniquement sur les apparences. C'est pour prêter plus de force à ces subtiles dissimulations que Mr. de Montpellier & Mr. d'Auxerre viennent de donner une scène des plus *réjouissantes* aux yeux d'un Philoso

ſophe, des plus fourbes à ceux d'un Moliniſte, & des plus édifiantes à ceux d'un Janséniſte.

Le ſavant Pere le Courayer ayant publié il y a quelque tems une nouvelle Traduction de l'Histoire du Concile de Trente avec des Notes excellentes, le Parti Janſéniſte, qui depuis quelques années croioit avoir à ſe plaindre de ce Religieux, penſa avoir trouvé dans la réfutation de ce Livre non-ſeulement l'occaſion d'en mortifier l'Auteur; mais encore celle d'attirer quelque nouvelle dupe au Janſéniſme, & d'y affermir celles qu'on y avoit amenées, en leur perſuadant que les Janſéniſtes étoient très-attachés à l'Egliſe & ſur-tout à la gloire du Saint Siège. On ſongea donc à annoncer dans le monde d'une maniere pompeuſe & éclatante la condamnation de la nouvelle Traduction de Fra-Paolo: Mr. de Montpellier fut chargé de cette affaire, & il fit imprimer une Lettre qu'il avoit écrite à ce ſujet à

Mr. d'Auxerre qui a annoncé à son tour * au public, qu'il alloit travailler de son côté aux interêts du Saint Siège. Lorsque je vois ces deux Evêques se donner dans le public pour des défenseurs du Pape, il me semble que je vois Arlequin & Mezetin, qui après avoir volé & dépouillé Pierrot, trouvent mauvais que Scaramouche ne veuille pas leur montrer le chemin pour retourner à la Ville. La comparaison paroîtra odieuse à un Janséniste; mais tout homme desinteressé la trouvera très-juste. En vérité n'est-ce pas une véritable Comédie que la conduite de ces deux Prélats? Quel est l'Héraclite assez triste pour pouvoir s'empêcher de rire d'une semblable démarche? Elle est presque aussi réjouïssante que si Mr. de Marseille publioit un Mandement en faveur des Oratoriens contre les Capucins, ou les Jésuites. Mr. de Sens ne se-

* Ces deux Lettres sont insérées dans la *Feuille* du 24 Janvier 1737 de la Gazette *Ecclésiastique*.

feroit-il pas fondé à dire à ces deux Evêques: Vous condamnez le Pere le Courayer, commencez donc par vous foumettre vous-mêmes. A quoi fert que vous blâmiez dans les autres ce que vous pratiquez vous-mêmes! Votre zèle fimulé pour le Pape eft un nouveau crime. Avez-vous oublié que vous foutenez *que la priere d'un pécheur eft une nouvelle offenfe*? Il en eft de même des fervices d'un ennemi: Sa Sainteté ne veut rien vous devoir que vous n'ayez reconnu auparavant ce que vous lui devez vous-memes: Elle craint la maniere dont vous défendriez fes interêts; * Elle a de trop juftes raifons pour ne pas vous en laiffer les Dépofitaires.

Il eft certain que Mr. de Montpellier à prévu toutes ces objections, cependant elles ne l'ont point empêché d'exécuter fon deffein; parceque ce n'eft pas *Monfieur* de Sens

 qu'il

* *Timeo Danaos & dona ferentes.* Virg. Æneid. Lib. 2.

qu'il vouloit tromper. Il favoit bien qu'il n'en viendroit pas à bout : fon but tendoit à perfuader au Peuple que les Prélats Janféniftes étoient zélés pour la gloire du Saint Siège. S'il n'y eft pas parvenu, ce n'eft pas à coup fûr fa faute, & Mr. de Marfeille n'auroit point écrit d'une maniere plus onctueufe & plus vive.

„ Je lis actuellement, dit-il, un
„ Livre dont les principes fur l'au-
„ torité de l'Eglife font affreux C'eft
„ l'Hiftoire du Concile de Trente,
„ écrite par Fra-Paolo, & traduite
„ de nouveau par le Pere le Cou-
„ rayer. Quel eft le Catholique qui
„ ne fe fente ému, en voyant un
„ Auteur, qui prend la qualité de
„ Chanoine Régulier de Ste. Ge-
„ neviéve, blâmer ouvertement les
„ décifions du Concile de Trente
„ & dire à l'Eglife : vous avez été
„ trop loin ; & vouloir lui perfua-
„ der qu'elle devoit vivre en
„ bonne intelligence avec les Sectes
„ qu'elle a féparées de fon fein ?

„ Comment un homme qui a de
„ *l'érudition* ofe-t-il foutenir que
„ l'An-

„ l'Antiquité n'a jamais mis de dif-
„ férence entre les Evêques de Ro-
„ me & les autres, & qu'elle n'a
„ distingué les Papes des Evêques
„ ordinaires, que comme les Métro-
„ politains sont distingués de leurs
„ Suffragans ? L'Antiquité a tou-
„ jours regardé le Siége de St. Pierre,
„ comme le Centre de l'Unité ca-
„ tholique : les Papes, comme
„ ayant succédé au Prince des Apô-
„ tres dans la primauté ; & la puis-
„ sance qui y est attachée, comme
„ venant de Dieu pour conduire
„ tout le Troupeau.

„ Est-ce au nouveau Traducteur
„ de Fra-Paolo à reclamer l'Anti-
„ quité, lui qui paroît n'avoir ap-
„ pris la Religion que dans les E-
„ crits des Freres Polonois & des
„ autres Savans de cette trempe ?
„ Qu'un Socinien se félicite de
„ trouver un azyle, où chacun,
„ tranquille a l'abri des Loix, peut
„ suivre au gré de sa conscience
„ ce que ses lumieres lui représen-
„ tent de plus raisonnable & de
„ plus vrai : où, sans craindre la

„ violence d'une autorité arbitrair
„ sur les consciences, il peut servi
„ Dieu dans la simplicité de so
„ cœur, & s'acquitter des devoir
„ que lui dictent la Raison & l'E
„ vangile, c'est le langage d'un So
„ cinien ; mais qu'un homme qu
„ s'annonce encore comme Cha
„ noine Régulier, & dès là mê
„ me comme Catholique, se fass
„ un mérite d'être Tolerant ; quo
„ de plus horrible" ?

Tout ce que les Jansénistes sou haitent de persuader au Public e contenu en abregé dans cette Let tre : les principes des inquisiteur sur le *compelle eos intrare*, y sont for tement établis : on y parle du Pa pe & de l'autorité de l'Eglise dan les termes les plus fastueux : il n reste plus qu'à trouver des dupe qui donnent dans les panneaux qu'o leur tend ; & la condamnation d la nouvelle Traduction de Fra-Pao aura tout l'effet qu'on s'en étoit pro mis. Car il faudroit être bien cré dule, pour se figurer que Mr. d *Montpellier* & les Ecrivains Jans

nist

nistes approuvent dans le for
cœur les Maximes qui sont é
dans leur Lettre. Quant à
qui regardent le Pape, en vé
y auroit de la folie d'entrepr
de prouver sérieusement que
les Jansénistes ne les contre
pas évidemment par leur co
te; il vaudroit autant souteni
Nogaret crut obliger le Saint
en lui donnant un soufflet.
celles qui regardent la liber
conscience, ou les Ecrivains
sénistes sont des gens qui
pas le sens-commun, ou ils a
sent dans le fond du cœur le
tême de la Tolérance. Or il es
tain, & il n'y a guère que le
vérends Peres Jésuites qui ay
front de le nier, qu'il se tr
parmi les Auteurs Anticonstitu
naires plusieurs génies de la
miere classe: il est donc ce
qu'ils condamnent dans le for
cœur la contrainte & la viole
deux ou trois réflexions met
cet argument hors de toutes
ques.

Je voudrois bien ſavoir ſi Mr. de Montpellier approuve qu'on ait déposé, Mr. de Senez : qu'on l'ait renfermé dans une Abbaye : qu'on éxile tous les jours pluſieurs Prêtres Janſéniſtes : qu'on en renferme d'autres à Pierre Enciſe, à la Bastille, aux Iſles Ste. Marguerite ; & qu'on violente un grand nombre de Laïques pour leur faire ſigner le Formulaire & accepter la Conſtitution? Si lui, ou quelqu'autre Docteur Janſéniſte repond qu'on fait bien d'en agir de la ſorte : je penſe que je ſerai en droit de regarder les Anticonſtitutionnaires comme des gens privés de la Raiſon ; mais je ſuis aſſûré qu'ils ne loueront point la conduite qu'on tient à leur égard, & qu'au contraire ils s'en plaindront très-amérement comme ils font tous les jours. Pourquoi veulent-ils donc qu'on en uſe envers les autres différemment qu'envers eux ? La Loi de Nature & celle de l'Evangile ne leur apprennent-elles *pas* qu'on ne doit point faire à autrui *ce que nous* ne voudrions pas qu'on

nous

nous fit à nous mêmes? Ils opposeront à ces raisons qu'on a tort de les traiter avec rigueur parce qu'ils soutiennent la bonne cause, & que s'ils étoient dans l'erreur, on feroit fort bien de les obliger à y renoncer. Ce raisonnement est aisé à détruire; ils en sentent eux-mêmes la foiblesse. Car outre qu'à juger des choses par les règles ordinaires, il semble qu'on doit attribuer l'avantage à leurs Adversaires, étant beaucoup plus vraisemblable que quatre Evêques se trompent que tous ceux de toute la Religion Catholique, on est en droit de leur demander pourquoi ils trouvent mauvais que leurs Adversaires qui sont véritablement convaincus de leur bon droit usent de la Maxime *compelle eos intrare*? Ils agissent conformément aux Loix de la Religion, puisqu'elle ordonne de ramener par la rigueur ceux qu'on croit égarés.

Selon les Maximes de Mr. de Montpellier les Jansénistes seront également perséqutés par-tout, se trouvant également par-tout le plus

petit nombre : tous les différens États dans lesquels ils seront répandus doivent les contraindre à se ranger à la croyance dominante. Les Evêques Anglicans sont aussi persuadés que les Prélats Italiens & Espagnols que Mr. de Montpellier & les Jansénistes sont des Hérétiques. Si le Pere Quesnel s'étoit retiré dans un Païs d'Inquisition, où la Maxime *compelle eos intrare* est établie, il auroit couru grand risque d'être brûlé, ainsi que le seroient l'Abbé Bécheran & tous les autres Danseurs de St. Médard, s'ils étoient entre les mains des Dominicains. Supposé donc qu'on lui eût dit en arrivant en Hollande, Allons mon Révérend Pere, vous serez pandu, roué, &c. ou il faut que vous confessiez que Jansénius étoit un Hérétique & Calvin un grand Homme & un Saint: il n'auroit pas manqué de représenter qu'on lui faisoit violence : qu'il croioit s'être réfugié dans un Païs, „ où chacun, tranquille à l'abri des „ *Loix*, peut suivre au gré de sa

„ con-

„ conſcience ce que ſes lumieres lui
„ repréſentent de plus raiſonnable
„ & de plus vrai : où ſans crain-
„ dre la violence d'une autorité
„ arbitraire ſur les conſcience, il
„ peut ſervir Dieu dans la ſimpli-
„ cité de ſon cœur & s'acquitter
„ des devoirs que lui dictent ſa
„ Raiſon ". Mais quelle auroit été ſa ſurpriſe, ſi on lui avoit répondu: Vous tenez-là le langage d'un Socinien: un Evêque Appellant, un de vos principaux Docteurs, a condamné dans les termes les plus forts les principes de la Tolérance; il faut abſolument vous réſoudre à changer de Religion.

La derniere reſſource du Pere Queſnel auroit été de dire : Meſſieurs, ce Prélat a entendu qu'il n'étoit permis d'uſer de contrainte que dans la véritable Religion, & c'eſt le Janſéniſme. A cela on lui eut repliqué: nous penſons différemment, & comme nous ſommes ici les Maîtres & que vous êtes dans l'erreur, nous agirons à votre égard comme agiroient les Moliniſtes, ſi

vous

vous étiez en leur pouvoir. Il s'en fallut bien lorſque cet Oratorien vint en Hollande qu'on lui fît une pareille réception; il y a jouït de cette Liberté qu'approuve avec raiſon le Pere le Courayer, & que Mr. de Montpellier condamne par les mêmes motifs qu'il ſe charge de la défenſe du St. Siège.

Une choſe ſurprenante & qui prouve encore mieux que la Lettre du Prélat Janſéniſte juſqu'où va la diſſimulation des Savans, c'eſt un diſcours de ce même Pere Queſnel peu de jours après qu'il fut arrivé à Amſterdam, où il s'étoit réfugié. Deux Hommes de Lettres étant allés lui rendre viſite, lui demanderent ce qu'il penſoit de la Maxime qui veut qu'on contraigne les conſciences? Je penſe leur répondit le diſſimulé Janſéniſte que l'Egliſe Catholique eſt en droit de ramener ſes enfans dans ſon giron par la force, quand elle n'a pu réuſſir par la douceur; cette réponſe partoit du même principe que les Lettres de Mrs. de Montpellier & d'Auxerre. On ne doit

doit donc plus s'étonner que les Janſéniſtes réfugiés en Hollande publient de tems en tems quelques Libelles contre les Proteſtans; l'intérêt de leur cauſe demande qu'ils manquent de reconnoiſſance envers ceux qui leur donnent un azyle, & leurs Protecteurs ont aſſez de bon-ſens pour ne pas s'en embarraſſer.

Il ſe trouve pourtant quelquefois des gens qui n'ont pas tant de patience que les autres. On a vivement reproché à un Chanoine de Rheims réfugié dans la Province d'Utrecht ſon ingratitude & ſa mauvaiſe foi. „ Qui ſont ceux, lui dit-„ on, * qui vous ont fourni un „ azyle? Ce ſont des Proteſtans. „ C'eſt ſous leur Gouvernement, „ ſous leur protection que vous „ vivez en ſûreté, & que vous êtes „ à couvert de la Baſtille. Il me „ ſemble donc que quand même le „ reſpect que vous devez au Sou-„ ve-

* Lettres ſur les Miracles, &c. par Mr. Desvœux. *Lett, 2, p. 56.*

,, verain ne vous obligeroit pas à
,, ne point l'outrager en parlant avec
,, mépris de sa Religion, la recon-
,, noissance devroit vous y engager.
,, Cependant vous ne négligez au-
,, cune occasion d'insulter les Ré-
,, formés, à qui vous êtes redeva-
,, bles de votre liberté & de votre
,, tranquillité. En vérité, *Monsieur*,
,, quand je considere les injures que
,, vous dites aux Protestans, j'ai
,, peine à croire que vous soyez dans
,, un Etat de leur Religion!

Je conseillerois au Pere le Courayer, pour faire son Apologie & se justifier contre les Lettres de Mrs. d'Auxerre & de Montpellier, d'envoyer à l'un ou à l'autre un Extrait de ce Passage & d'y ajouter ces mots: *Monseigneur*, si vos Maximes étoient établies dans tous les Païs, votre illustre Confrere Mr. de Babylone joueroit un fort mauvais rôle: il ne pourroit plus rester dans les Païs Protestans; il seroit arrêté dans les Païs Catholiques & remis entre les mains du Pape, qui ne lui feroit pas, à coup sûr, un

trai-

traitement plus doux que celui que le Concile d'Ambrun a fait à Mr. de Senez. Et si n'ayant plus d'azyle ni dans les Païs Réformés, ni dans les Catholiques, il lui prenoit envie de se retirer dans son Diocése, & d'aller officier pontificalement à Babylone ; les Turcs, qui ne sont pas plus obligés d'être tolérans que les autres Peuples, & qui, sans doute, ainsi qu'eux ne voudroient point de Jansénistes, pourroient bien le traiter d'une maniere encore plus dure, que ne feroient Mrs. de Sens & de Bissy, s'il étoit entre leurs mains. Le Bacha qui le feroit empaler, ne se soucieroit guère si à cause de cette action on le déchiroit dans la Gazette Ecclésiastique, & si on lui donnoit les noms de Néron & de Dioclétien. Croyez-moi, *Monseigneur*, vous avez tort de prêcher si vivement contre la Tolérance. Le sort de Mr. de Senez devroit adoucir l'amertume de votre zèle. Il est la victime des Intolérans; & qui peut vous assûrer que

vous ne le ferez pas à votre tour?

Permettez que je vous rappelle le ſort d'un Patriarche * de Conſtantinople. Il fut chaſſé de ſon Egliſe †, pendant qu'il travailloit avec beaucoup d'empreſſement à chaſſer les autres. Il ſemble que la Providence permit qu'il fut perſécuté pour le punir de ſon zèle outré. Il étoit ainſi que vous grand Intolérant §. Je ſuis,

Mon-

* Neſtorius.

† Καὶ Νεϛορίῳ τοίνυν φιλονεικοῦντι ἐξελαύνειν ἄλλους, αὐτὸν ἐξελασθῆναι τῆς Ἐκκλεσίας συνεπεσεν. Socrat. Lib. 7. Cap. 29. p. 270.

§ Δός μοι, ὦ βασιλευ, καθαρὰν τὴν γήν τῶν Αἱρετικῶν, κ᾽ἐγώ σοι τὸν οὐρανὸν ἀντιδιδώσω: συγκαθέλε μοι τοὺς Αἱρετικοὺς, κ᾽ἐγὼ συγκαλῶ σοι τοὺς Πέρσας. *Id ubi ſupra.* Ce fut-là l'apoſtrophe que fit Neſtorius le jour de ſon Ordination à l'Empereur Théodore le jeune. Combien de fois les Jéſuites n'ont-ils pas imité cet exemple, & promis les plus grandes *victoires* aux Princes qui extermineroient *les Hérétiques*, c'eſt-à-dire, les Ennemis *de la Société.*

Monſeigneur

Votre &c.

Bien des gens ſont ſurpris du hlegme avec lequel les Hollandois roteſtans conſidérent ces mauvai-:s manœuvres. Il ſemble en effet u'ils devroient trouver bien ex-raordinaire que des gens auxquels s donnent un azyle contre la per-écution, les attaquent ſans ména-ement; mais ſi ceux qui s'étonnent e la patience des Hollandois, con-oiſſoient leur bon-ſens, ils lui at-ribueroient ce qu'ils mettent ſur le ompte de leur bonté. Le plus pe-it Bourguemeſtre de Village n'eſt oint la dupe du feint courroux des anſéniſtes: il ſait bien qu'ils haïs-ent cent fois plus les Jéſuites que es Proteſtans: il connoît la ſincé-ité de leur zèle pour la Cour de Rome: & comme l'interêt de tous es Païs Réformés demande que le Pape y ait le moins de Partiſans u'il eſt poſſible, trente Janſéniſtes

Y

ſont moins à charge qu'un Mo-
liſte.

Il eſt certain que dans vingt ou trente ans d'ici il n'y aura pas en France un ſeul Evêque Anticonſtitutionnaire. Un homme qui aura la moindre étincelle de jugement ne pourra point alors reſter dans ce Parti; les Janſéniſtes ſeront comme les Juifs, ſans Temple, ſans Prêtres, ſans Sacrifice. Ceux qui ſont en Hollande y formeront une Secte entiérement diſtincte de la Communion Romaine. Dès que cela ſera fait, ils reviendront dans leur état naturel: ils ne ſeront plus forcés de déguiſer leurs ſentimens: ils ſe rendrons bons Citoyens, reconnoîtront les bienfaits qu'ils auront reçus; & abondonneront entiérement aux Jéſuites l'affreuſe Maxime de contraindre les conſciences qu'ils ſoutiennent aujourd'hui comme eux. En attendant que cela ſoit, on ne doit pas trouver extraordinaire que leurs meilleurs Auteurs avancent dans leurs Ecrits des ſentimens qu'ils condamnent dans le fond du cœur;

mais

mais il faut toujours bien prendre garde de n'en être pas la dupe en leur accordant quelque croyance.

On doit user envers tous les savans de la même précaution qu'envers les Janséniftes. Ils foutiennent également pour l'intérêt de leur caufe, & pour parvenir à leur but, plufieurs abfurdités dont ils connoiffent parfaitement le ridicule. Tout homme qui a quelque goût & quelque génie ne fe figurera pas, à coup fûr, que Mr. de Sens n'ait fenti & n'ait parfaitement connu toutes les impertinences qu'il a renfermées dans la Vie de Marie à Lacoque; mais il les a crues utiles à l'augmentation des Dévotes de fon parti. Eft-il rien en effet de plus féduifant pour une femmelette, que de lui faire efpérer de pouvoir vivre dans une grande liaifon avec Jéfus-Chrift: d'être avec lui en commerce de Lettres; & d'en recevoir des petits vers tendres, galants & bien tournés? Il eft vrai que par de pareilles idées on avilit celle de l'Etre Suprême: qu'on fait

du

du Dieu des Chrétiens une Divinité des Payens : un ſecond Jupiter qui vit à pot & à rôt avec une Dévote comme le premier avec quelque Nymphe: que les Ouvrages de Vanine & ceux de Spinoſa outragent moins la gloire du Très-Haut que ceux qui renferment de pareilles Fables; mais pourvû qu'un Ecrivain parvienne à ſon but, il ne s'embarraſſe pas de ſoutenir des opinions qu'il condamneroit dans les Ecrits d'un autre avec le dernier mépris. Quel vaſte champ n'auroit point eu Mr. de Sens pour debiter les pompeuſes réflexions que lui auroient fourni ſon zèle & ſon génie, ſi Mr. de Montpellier eût été l'Auteur du Roman de Marie à Lacoque! Il n'eut pas manqué de repréſenter à ſon Adverſaire avec toute l'emphaſe de ſon ſtile Académique, qu'il étoit plus criminel d'imputer à la Divinité des actions indignes de ſon caractère, que de nier ſon exiſtence. Il eût fortifié ſon ſentiment de l'autorité d'un grand Théologien Jéſui-

ſuite *, qui ſoutient qu'il eſt plus impie de croire Dieu l'Auteur du péché, que d'aſſûrer qu'il n'éxiſte pas.

Les grands Ecrivains Proteſtans ne ſont point exempts des défauts qu'on reproche à ceux des autres Communions: les petits Prophêtes du Dauphiné ſi vantés par Mr. Jurieu, les Prophéties du même Auteur: tout cela va bien de pair avec les Mandemens de Mr. de Montpellier ſur les Miracles de Saint Paris. Ce Miniſtre étoit un grand génie, on n'en ſauroit diſconvenir, & c'eſt ſur ſon eſprit qu'on doit fonder la principale preuve du peu de perſuaſion qu'il avoit de tous les prétendus Miracles dont il faiſoit de ſi pompeux recits. Il ſavoit que les Peuples aiment le merveilleux, que la croyance d'un prodige fait beaucoup plus d'impreſſion ſur eux que

* *Amplius dico intolerabilius negare Deum, quam peccati Autorem aſſerere; nam ſi Deus omnino non eſt, certe culpabilis non eſt.* Becanus, Opuſcul, Theolog, Tom. I. p. 178.

que les raiſonnemens des plus ſubtils Théologiens : il alloit donc à ſon but en ſoutenant des opinions qu'il condamnoit dans lui-même, Comme il écrivoit également & pour le Vulgaire & pour les gens d'eſprit, aux excellentes choſes qu'il diſoit il en mêloit quelques-unes de baſſes, de puériles, de ridicules; mais qui produiſoient toujours leur effet.

Les Philoſophes n'uſent pas moins de diſſimulation que les Théologiens: je me contenterai d'en citer un ſeul exemple. Des-Cartes établit pour un des principes de ſa Philoſophie que l'étendue étoit l'eſſence de la Matiére: il découloit naturellement de ce principe que la Tranſubſtantiation étoit impoſſible même par le pouvoir de la Divinité, car ſi cinq pieds d'étendue formoient l'eſſence du corps de Jéſus-Chriſt, comment cette même étendue pouvoit-elle ſe trouver dans un eſpace de deux doigts ? Le bon homme *Des-Cartes* ſentoit toute la force de cette objection: cependant il vou-

loit

loit passer pour Catholique, quoiqu'il le fût dans le fond du cœur comme le premier Imam de la Mosquée de la Mecque. Si l'on avoit pu l'accuser d'héréfie, sa Philosophie auroit été entiérement proscrite en France: il eut recours à un plaisant expédient pour excuser les inconvéniens qui découloient de son opinion. Il soutint que Dieu pouvoit changer l'essence des choses, c'est à-dire, faire qu'un manche à baley fût un bâton sans avoir deux bouts, & qu'une chose matérielle n'eût point d'étendue: il ne croioit non plus cette absurdité que la vertu des Médailles de St. Ignace; mais il alloit à son but, & c'étoit-là ce qu'il cherchoit. Il raisonnoit de la sorte: il est certain que l'etendue est l'essence de la Matiére: je serois obligé de ne point établir ce principe, si je n'avois un moyen pour répondre aux objections qu'on fait sur la Transubstantiation; j'en trouve un ridicule à la vérité, mais il est tel qu'il me faut, c'est-à-dire, bon

pour amuser les Sots, & fort propre à persuader aux véritables Savans qui je n'y ajoute aucune foi.

§. VII.

Des calomnies des Savans contre leurs Adversaires.

Les contes odieux que les Savans inventent tous les jours contre leurs Adversaires doivent encore servir d'instruction pour se défier de leur assertion dans bien des faits. Il n'y a rien qu'il ne publient lorsqu'ils pensent que cela peut nuire à leur ennemis. Un Auteur qui eut quelque démêlé avec M. le Clerc, debita sur sa femme mille fables injurieuses. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que toutes les histoires qu'il mit sur le compte de cette Dame respectable par sa vertu & par ses talens, étoient des avantures arrivées à une certaine Créature qui portoit le nom de Clerc; mais qui n'étoit ni parente, ni amie de celle qu'on calomnioit.

je m'étonne qu'ils n'ayent ajouté qu'en qualité de Théologien Janséniſte il avoit l'honneur de baiſer deux fois le cu du Bouc.

Quelquefois les Savans font autant de tort à leurs Adverſaires par la façon dont ils racontent certains faits que lorſqu'ils en inventent. L'Auteur de la Gazette Eccléſiaſtique rapporta il y a quelque tems une avanture arrivée aux Cordeliers de Rennes, & la maniere ambigue dont il en parle fait ſoupçonner des choſes qui ne ſont peut-être point. Quant à moi, j'avoue qu'après avoir bien éxaminé ce qu'il en dit, j'ai cru que les vieux Cordeliers étant yvres avoient tenté de faire à leurs Novices la même violence que les Habitans de Sodome voulurent exercer envers les deux Anges qui parurent dans leur Ville. Je rapporterai ſes paroles & j'y joindrai les raiſons qui ont occaſionné mes réflexions. „ M. de Vauréal, dit-il, * „ eſt

* Voyez la Feuille du 9. Mars. 1737. des *Nouvelles Eccléſiaſtiques*.

„ eſt peut-être le ſeul de toute la Ville de Rennes qui ne ſe ſoit pas ſcandaliſé de ce qui ſe paſſa l'année derniere aux Cordeliers, lorſque ces Peres célébrant aſſez avant dans la nuit une Fête de leur Ordre, la différence & la multiplicité des Vins mirent tellement le deſordre dans l'intérieur de la Maiſon, que les Jeunes furent forcés d'implorer le Bras ſéculier, & d'avoir recours à la Maréchauſſée." Voilà tout ce que raconte de cette avanture l'Auteur des Nouvelles Eccléſiaſtique ; il n'explique point de quelle eſpèce étoit ce deſordre né dans le vin, dans la débauche, & ſurvenu directement entre les vieux Moines & les jeunes Novices. S'il ne fût provenu que de quelques coups donnés réciproquement, il n'auroit pas été néceſſaire pour l'appaiſer d'avoir recours dans une heure indue à la Maréchauſſée. Je ne crois pas qu'il y ait aucun jeune Cordelier qui s'aviſe de s'aller réfugier dans les bras du Grand Prevoſt pour éviter quel-

L'Illuſtre Bayle fut accuſé d'avarice, lui qu'on doit * juſtement regarder comme le mortel qui fut le

 plus

* Le Miniſtre après avoit accuſé Mr. Bayle d'avarice ajoute : „ Quand je parle de „ votre avarice, je ne prends pas ce terme „ à la rigueur. On dit que vous n'aimez „ pas l'argent à deſſein de théſauriſer, je „ le veux croire, puiſqu'on le dit ; vous „ l'aimez pourtant pour l'uſage qu'il vous „ plait d'en faire, de quoi je ne me mêle „ le pas . . . Mais Mr. croyez-vous qu'on „ ne ſache pas dans le monde que la véritable raiſon pour laquelle vous avez discontinué vos Nouvelles de la République des Lettres. On n'ignore pas que „ l'incommodité qui vous ſurvint en fournit le prétexte ; mais l'on ſait auſſi que „ vous prétendiez en tirer une plus grande „ récompenſe que celle que vous en tiriez „ d'abord : que le Libraire n'aïant pas voulu vous accorder l'augmentation que vous „ démandiez, votre Traité fut rompu, & „ que vous diſcontinuates votre Ouvrage „ pour cela ; c'eſt-à-dire, que l'appetit „ vous étoit accru à meſure que votre réputation ſe fortifioit." *On peut voir dans la Vie de Mr. Bayle ce qu'il répondit à cette calomnie, dont l'Auteur fut enſuite obligé de ſe dédire honteuſement. On a eu ſoin d'y faire ſentir toute la noirceur d'un pareil procédé. Voyez pour être parfaitement éclairci de ce fait la page 57 de la Vie de ce grand Homme inférée à la tête de ſon* Dict. Hiſt. & *Crit.*

plus desintereſſé. Il ignoroit ordinairement ce que lui devoit ſon Libraire, & le témoignage de Leers eſt une preuve bien convaincante du desintereſſement de ce grand Homme. Des gens qui l'ont connu très-particuliérement m'ont aſſûré que lorſqu'il apprit qu'on lui avoit ôté la penſion que lui donnoit la Ville de Roterdam, il dit avec beaucoup de ſang froid : voilà la meilleure nouvelle qu'on pouvoit m'annoncer ; dorénavant je pourrai me vanter d'être entiérement tranquille, & aucune occupation étrangére ne m'arrachera de mon Cabinet.

Les Gens de Lettres ſont ſi portés à calomnier leurs ennemis qu'ils publient des choſes ſur leur chapitre, qui n'ont pas la moindre apparence de vérité. Pluſieurs Auteurs Moliniſtes ont accuſé Mr. Arnaud d'être Sorcier : il y en a eu qui ont aſſûré qu'il ne manquoit pas de ſe rendre tous les Samedis au Sabbat * ; je

* *Voyez* le Cinquième Volume des *Lettres Juives.*

ques coups de Scandale & de Gourdin ; il faut qu'il ait bien d'autres choſes à craindre lorſqu'il en vient-là. On doit préſuppoſer qu'il eſt à la veille d'eſſuyer le même affront que Phèdre ſe plaint dans la Tragédie de Sénéque d'avoir reçu d'Hippolite, *vim corpus tulit.* Peut être que je me trompe dans mes conjectures, & que la chaſteté des jeunes Novices n'eut point de part à la venue de la Maréchauſſée; mais pour ne pas donner occaſion de faire des jugemens téméraires, l'Auteur des Nouvelles Eccléſiaſtiques doit avoir ſoin dorénavant de mieux circonſtancier ſes recits.

Voilà, *Monſieur*, un abbregé ſuccinct de toutes les choſes, dont je voudrois que le Tribunal établi pour réformer les abus qui ſe ſont introduits dans la République des Lettres, inſtruiſît le Public. Après l'avoir convaincu de la néceſſité d'uſer de précaution avant que de recevoir une opinion & de la regarder comme certaine: lui avoir démontre que les plus grands Savans ont

ſou-

ſoutenu pluſieurs ſentimens non-ſeulement faux & ridicules, mais qu'ils condamnent, eux-mêmes, il faudroit qu'il prononcât ſur les abus dont il voudroit arrêter le cours : qu'il éxaminât les excellentes choſes qui ſe trouvent dans les Livres des Anciens, des Modernes & dans ceux qui paroiſſent journellement ; & qu'enfin il montrât également les fautes qui ſe trouvent dans ces Ouvrages. Pour mettre plus d'ordre dans ſes déciſions, il devroit les ranger dans différentes claſſes. Celles qui regarderoient les Philoſophes ſeroient ramaſſées enſemble, & celles qui concerneroient les Savans qui s'occupent à d'autres études ſeroient miſes dans le même rang. On feroit une eſpèce de Code Littéraire de toutes ces différentes déciſions qui pourroient être renfermées dans deux ou trois Volumes. Et puiſque vous voulez que je vous communique ce que je penſe des abus qui régnent depuis ſi long-tems dans la *République* des Lettres, je me ſervirai

virai en vous écrivant de la même Méthode dont je voudrois qu'usassent les Juges du prétendu Tribunal. Je tâcherai au reste d'égayer mes Lettres le plus qu'il me sera possible, en y insérant des Anecdotes, des Faits & des Histoires propres à vous amuser. Je suis, Monsieur, avec un parfait attachement.

Votre très-humble &
tres-obeïssant Serviteur, &c.

MEMOIRES
SECRETS
DE LA
RÉPUBLIQUE DES LETTRES,
OU
LE THÉATRE DE LA VÉRITÉ.

PAR

L'AUTEUR DES LETTRES JUIVES.

LETTRE SECONDE.

Seconde Edition augmentée.

A LA HAYE,
Chez JEAN NEAULME,
M. DCC. LI.

MÉMOIRES SECRETS
DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES
OU
LE THÉATRE DE LA VÉRITÉ.
PAR
L'AUTEUR DES LETTRES JUIVES.

LETTRE SECONDE.

§ I.

MONSIEUR,

VOulant obſerver l'ordre que je me ſuis preſcrit dans la Lettre que j'eus l'honneur de vous écrire le Mois paſſé, j'éxaminerai dans celle-ci quels ſont les défauts des plus célèbres Théologiens. Pour mieux faire connoître les abus qu'il

feroit à fouhaiter qu'on réformât chez eux, & qui paroiffent être autorifés par le tems, j'établirai quelles doivent être les qualités effentilles à un Théologien, lorfqu'il veut donner un Ouvrage digne de la grandeur de fon miniftère, qui ne tend qu'à l'inftruction des hommes. Il faut d'abord que la modeftie regne dans fes difcours, qu'il évite de préfenter à fes Lecteurs aucune image fale, impudique, expliquée en termes groffiers qui fouillent l'imagination. Il doit s'abftenir d'agiter des Queftions inutiles, plus propres à fcandalifer qu'à édifier : prendre garde d'avancer des erreurs, & de les foutenir opiniâtrément: être attentif à ne point contredire des opinions fenfées & foutenues par d'habiles gens: & à ne pas adopter également deux fentimens oppofés. Il faut que fon ftile foit correct, fimple, modefte: qu'il n'ait jamais recours aux injures au défaut des raifons; qu'il fuive partout l'équité, qu'il ne fe livre point aux préjugés, & ne s'abandonne

ne point à sa passion. Voilà, *Monsieur*, le caractère du Théologien exemt de défauts; voyons si les plus grands Hommes, soit anciens, soit modernes, ne s'en sont jamais écartés.

§ II.

Que les plus grands Théologiens ont présenté quelquefois des images sales & impudiques à l'imagination de leurs Lecteurs.

* Saint Augustin me fournit d'abord

* Saint Augustin vint au monde à Athagaste, Ville de Numidie, sous l'Empire de Constance, le 13 Novembre de l'année 354. Son Pere, simple Bourgeois de cette Ville, s'apelloit Patrice, & sa Mere portoit le nom de Monique. Il eut de l'aversion étant enfant pour l'Etude, & particulierement pour la langue Grecque; mais la passion qu'il avoit pour les Poëtes, lui fit prendre goût à l'Etude. Il embrassa dans sa jeunesse le parti des Manichéens; il professa ensuite la Rhetorique à Carthage. Il quitta Carthage pour aller à Rome où il tomba malade dans la maison d'un Manichéen chez lequel il s'étoit retiré. Après avoir récouvert la santé, il prit des Ecoliers:

bord un exemple des descriptions immodestes que font les Théologiens. Ce savant Docteur, qui a méri-

mais il n'en fut pas plus content à Rome, qu'il l'avoit été à Carthage. Il avoit trouvé insolens ceux de Carthage; il reconnut que ceux de Rome étoient la plûpart d'assez mauvaise foi pour s'en aller sans payer. Il quitta donc Rome & fut à Milan où, touché des discours de St. Ambroise qui en étoit Evêque, il renonça à la Profession de Professeur de Rhetorique, abandonna la Manichéisme & reçut le Baptême l'an 387. Il retourna ensuite en Afrique; & après y avoir resté quelques années, il fut fait Evêque d'Hippone, & ordonné par Megalius Evêque de Calame qui étoit alors Primat de Numidie. Saint Augustin mourut le 28. Août de l'an 430. âgé de 76. ans. Il vit avant sa mort l'Afrique demembrée de l'Empire Romain, & envahie par les Vandales. St. Augustin a écrit un nombre prodigieux d'ouvrages. Il y en a encore quelques-uns, à ce que l'on prétend, dans la Bibliotheque de l'Escurial, qui n'ont point été imprimés. Gennadier a dit, en parlant de la multitude des Ouvrages de St. Augustin, dont le meilleur est, sans contredit, la Cité de Dieu, *Augustinus Afer, Hipponensis oppidi Episcopus, vir eruditione divina & humana, orbi clarus, fide integer, & vita purus: scripsit quanta nec inveniri possunt. Quis ergo glorietur omnia se illius habere? aut quis tanto studio legat, quanto ille scripsit?* Virorum Illustrium Gennadii Catalogus, Art. 38.

rité si justement les éloges qu'on lui a donnés, s'est laissé emporter, plus d'une fois, à la vivacité de son génie, & oubliant ce qu'il devoit au Public & à lui-même, il est entré dans un détail sur les actions infames des Cyniques, qu'on ne pardonneroit ni à La Fontaine, ni à Bocace.
„ Je ne crois pas, dit-il parlant de
„ ces Philophes *, que, lorsqu'ils
„ jouissoient d'une femme à la vûe
„ de tout le monde, ils pussent
„ goûter un véritable plaisir. Ils
„ trompoient les yeux des Specta-
„ teurs par des mouvemens feints,
„ & si l'on eût vu ce qui se passoit
„ sous le Manteau on eût connu la
„ supercherie.

J'adoucis, *Monsieur*, autant que je puis les expressions. Quoique je ne sois pas trop scrupuleux, la bienséance & la politesse m'empêchent de

(*) *Illos, qui hoc fecisse referuntur, potius arbitror concumbentium motus dedisse oculis hominum nescientium quid sub pallio gereretur, quam, humano premente conspectu, potuisse illam peragi voluptatem.* Aug. de Civit. Dei, Lib. XIV. Cap. 20.

de rendre les termes de St. Augustin dans leur propre signification ; vous pouvez les voir au bas de la page, & vous jugerez vous-même si les idées qu'ils présentent à l'imagination ne sont pas aussi sales que celles que l'Arétin offre à ses Lecteurs.

Au reste, *Monsieur*, ne croyez pas qu'en condamnant cette faute de St. Augustin, je veuille diminuer, ou détruire l'estime que vous avez pour ce grand Homme. A Dieu ne plaise que ce soit-là mon but: personne n'estime plus que moi cet illustre Docteur ; & je vous montrerai quelque jour que les plus célèbres Philosophes de ces derniers tems, tels que les Lockes, les Des-Cartes, & les Malebranches ont puisé dans ses Ouvrages leurs plus belles idées métaphysiques. Je veux seulement vous prouver que les plus grands Hommes tombent quelquefois dans les plus grandes fautes, & qu'un sentiment ne doit pas être reçu aveuglément, parce que St. *Augustin*, ou quelqu'autre habile Théo-

Théologien l'ont ſoutenu. Ce ſont les préjugés & les abus de la République des Lettres que je combats, & non pas les ſavants Ecrivains. Puiſque ceux qui ſont morts ont été ſujets à l'humanité, & que ceux qui vivent le ſont encore, il eſt impoſſible que dans les Ouvrages des uns & des autres on n'en apperçoive des marques; mais elles ſont réparées par tant de beautés & par tant d'excellentes choſes, qu'on ne doit les faire ſentir aux hommes, que pour les empêcher de les regarder comme des Vérités démontrées.

Je reviens à St. Auguſtin. On dira peut-être pour l'excuſer, que l'on ne connoiſſoit point, dans le Siécle où il a écrit, cette modeſtie qui fait aujourd'hui la qualité la plus eſſentielle à un Théologien. Saint Auguſtin nous apprend lui-même que ceux qui tiendroient un pareil diſcours donneroient dans une erreur ridicule; il n'y a qu'à l'écouter parler pour connoître évidemment qu'il n'ignoroit pas com-

bien on doit éviter de présenter aux Lecteurs des images immodestes. „ Quoi! si Térence, dit-il *, ne „ nous avoit représenté un jeune „ Débauché qui s'excite à conten- „ ter sa passion par l'exemple de „ Jupiter & par la vûe d'un Ta- „ bleau, où ce Dieu, sous la fi- „ gure d'une pluye d'or qu'il fait „ tomber dans le sein de Danaë, „ trouve moyen de la surprendre; „ aurions-nous jamais pu apprendre „ l'usage & la signification des „ termes que ce Poëte employe „ dans cette malheureuse descrip- „ tion"?

Vous voyez, *Monsieur*, avec quelle sévérité Saint Augustin condamne la licence de Térence qui n'étoit qu'un Poëte de Théatre, bien moins obligé qu'un Théologien à ne pas violer les règles de la bienséance. La description dont il s'agit est cependant bien plus modeste que celle de Saint Augustin, ou du moins expliquée bien plus poliment.

La

(*) August. Confess. Lib. I. Cap. 16.

La voici pour que vous puiſſiez en juger vous-même: „ Le Dieu qui
„ me montroit cet exemple, dit le
„ feint Eunuque (*), étoit celui dont
„ le Tonnere fait trembler le Ciel;
„ pourquoi aurois-je craint de l'i-
„ miter, moi qui ne ſuis qu'un
„ foible mortel"? Je conviens que ces Vers renferment une penſée extrêmement libertine; mais elle l'eſt cent fois moins que celle de Saint Auguſtin, qui non content d'offrir à l'eſprit les mouvemens luxurieux des Cyniques, le conduit encore ſous le Manteau de ces Philoſophes, où il lui préſente les choſes les plus horribles. Il lui fait voir tous les Sectateurs de Diogène dans un état auſſi douloureux que celui dont ſe plaint la Ducheſſe d'Olone*. „ Si
„ j'aimois le plaiſir de la chair,
„ dit-elle à un Amant auſſi foible
„ qu'un Philoſophe Cynique, je
„ me plaindrois d'avoir été trom-
„ pée". Combien n'a-t-on pas re-pro-

(*) Térence, Eunuque, Act. III. Scène. V.

* Voyez l'Hiſtoire Amoureuſe des Gaules.

proché à Buſſy, & à Pétrone, dont il a pris ce trait, l'impudicité qui y regne?

Il faut convenir de bonne foi que Saint Auguſtin s'eſt oublié, ou juſtifier la licence des Ecrivains les plus libertins. Ce grand Docteur n'a été guère plus retenu dans un endroit de ſes Confeſſions*, où il dit qu'étant dans le bain, ſon pe-
„ re fut charmé d'appercevoir un
„ léger duvet qui commençoit à
„ paroître ſur certaines parties ca-
„ chées de ſon corps, & qui l'aſſû-
„ roit qu'il auroit bien-tôt une nom-
„ breuſe poſtérité". Je ſuis obligé, *Monſieur*, de me ſervir d'un tour de phraſe qui rende la penſée de Saint Auguſtin, ſans l'affoiblir, ne pouvant avec bienſéance rendre littéralement ſes expreſſions, quoiqu'elles ſoient infiniment plus modeſ-

* *Quinimo ubi me ille (Pater) in balneis vidit pubeſcentem, & inquieta indutum adoleſcentiâ, quaſi jàm ex hoc in nepotes geſtiret, gaudens matri indicavit.* Auguſt. Confeſ. *Lib. II Cap. 3.*

destes que les premieres que j'ai condamnées. Mr. Du Bois traduit ainsi ce dernier passage: „ Il arriva „ un jour que mon pere, avec qui „ j'étois allé aux bains, s'étant ap„ perçu que j'étois déja capable „ du mariage, & se laissant flatter „ à l'esperance de me voir bien-tôt „ des enfans, &c." Vous pourrez, *Monsieur*, en confrontant cette Traduction avec le Latin, reconnoître combien elle est plus sage que l'Original. Cependant elle présente encore à l'imagination des idées contraires à la pudeur & à la bienséance. Il n'y auroit pas eu grand mal que Saint Augustin eût supprimé cette Anecdote de sa Vie, & qu'il n'eût point appris à la postérité que son pere s'étoit fort réjouï de le voir dans le bain *pubescentem*, & *inquieta indutum adolescentia.*

* Saint Jérôme auroit aussi beaucoup

* St. Jerôme nâquit dans la Ville de Strigna située sur les confins de la Pannonie & de la Dalmatie, comme il nous l'apprend lui-même à la fin du Catalogue qu'il a donné dan

coup mieux fait, en parlant de la modeſtie qui convient aux filles qui pren-

des Auteurs Eccleſiaſtiques. *Hieronymus patre Euſebio natus, oppido Stridonis, quod à Gothis everſum, Dalmatiæ quondam Pannoniæque confine fuit.* St. Jerome eut dans ſa jeuneſſe pour maitre, à Rome où il étoit allé, le celebre Donat qui a fait des Commentaires ſur Virgile & ſur Terence. Il alla enſuite dans les Gaules, de-là il revint à Rome; mais il en partit bientôt après pour aller dans l'Orient. Il reſta quatre ans à Antioche. Il emploia ce tems à l'étude. Enſuite aiant été ordonné Prêtre à condition de n'être point contraint de faire les fonctions de ſon miniſtère, il quitta l'Egliſe d'Antioche pour aller à Bethlehem; il ne s'y arrêta pas cependant long tems: il fit le voyage de Conſtantinople pour voir St. Gregoire de Naziance qui s'étoit acquis une grande reputation. Après avoir reſté quelque tems avec lui, il fut à Rome, & il y fut chargé de la conduite de pluſieurs Dames Romaines. Ses ennemis prirent de-là occaſion de le calomnier, le Pape Damaſe qui le protégoit étant mort. St. Jerôme ſe retira de nouveau à Bethlehem en Judée, où les Dames Paule, Euſtochium, & Melanie, le vinrent trouver peu de tems après. Paule fit bâtir une Egliſe, & quatre Monaſteres, un pour les hommes & trois pour les femmes. Alors St. Jérome ne quitta plus ſa retraite, & il employa ſon tems à compoſer des Ouvrages. Son humeur ſombre, & querelleuſe lui donna de l'occupation juſqu'à la

prennent les bains, de ne point rapporter les raiſons qui doivent les empêcher de paroître nues devant les Eunuques, ainſi que les femmes mariées (*). S'il avoit dit ſimplement: Il eſt contre la pudeur que des Vierges paroiſſent jamais nues, elles doivent avoir honte elles-mêmes de leur nudité; on n'auroit rien trouvé à redire à ce précepte. Mais d'ajouter que les Eunuques en les voyant forment

la mort. Il eut des diſputes avec Rufin, & avec Jean de Jeruſalem, à cauſe de l'Origeniſme. Il le defendit fortement, mais avec plus d'aigreur que de bienſéance & de charité. Il mourut fort-âgé l'an 420. Eraſme a dit de St. Jerome, dans l'Edition qu'il a donné de ſes Oeuvres: *Erudita quoque Græcia, quæ conſuevit omnes omnium gentium faſtidire, Commentarios in ſuam linguam transferendos curavit, nec puduit totius Orbis ſemper Magiſtram, poſt tot eximios Scriptores, ab homine Dalmata diſcere.* Hieron. Vit. per Eraſmum. not.

(*) *Scio præcepiſſe quosdam, ne Virgo Chriſti cum Eunuchis lavet, nec cum maritatis fœminis: quia alii non deponunt animos virorum, aliæ tumentibus uteris præferunt fœditatem. Mihi omnino in adulta Virgine lavacra diſplicent, quæ ſe ipſam videre nudam erubeſcere non poſſit.* Hieronym. Epiſt. ad Lætam de Inſtitut. filiæ, Epiſt. Lib. II.

ment des desirs, s'ils ne peuvent pécher totalement, & que les femmes mariées offrent, à la vûe de leur ventre eflé & rebondi, l'image de l'impureté; c'est-là une inutilité, ou plûtôt une grande faute.

L'eloquent St. Jérôme, quelque pieux & quelque scrupuleux qu'il fût, ne laissoit pas d'aimer le commerce des femmes *, quoiqu'il le défendît sévérement, & qu'il voulût que le Beau-Sexe ne connût les Ecclésiastiques que par leur nom & point par leur figure. Il écrivoit très-souvent à sa chere Pauline; on se pardonne aisément ce qu'on condamne dans les autres. Je sai quelle a été la vertu de ce grand Homme, & que la seule amitié fut le lien qu'il eut avec sa Dévote; mais on glosa de son tems sur cette union, & il auroit bien mieux fait

(*) *Non potest toto corde cum Deo habitare qui fœminarum accessibus copulatur: fœminæ secum pariter habitantis conscientiam exurit; fœminæ nomen tuum noverint, vultum nesciant.* Hieronym. Epist. ad Nepot. sub fin

fait de la rompre. Plusieurs siècles après, un prétendu Saint s'est autorisé de cet exemple pour vivre très-familiérement avec des femmes qui le suivoient par-tout où il alloit. On reprocha à ce faux Apôtre l'indécence de sa conduite: il cita St. Jérôme *, & traita de médisance & de calomnie tous les crimes qu'on lui reprochoit. Geofroy, Abbé de Vendôme †, & quelques Prélats lui écrivirent en vain pour le ramener dans le bon chemin; il continua à cou-

* *Divum Hieronymum imitatus, cui insulsi obloquebantur Aristarchi, quod scriberet ad mulieres, easque viris anteponeret.* Joan. de la Mainferme, Clypei Tom. I. pag. 115.

† *Fœminarum quasdam, ut dicitur, nimis familiariter tecum habitare permittis, & cum ipsis etiam, & inter ipsas noctu frequenter cubare non erubescis. Hoc si modo agis, vel aliquando egisti, novum & inauditum, sed infructuosum martyrii genus invenisti.* Voyez l'Article Fontevrault dans le Dict. Hist. & Crit. de Mr Bayle; vous y trouverez ce passage beaucoup moins abregé. On fera encore mieux de lire toute la Lettre de Geofroy. Elle est dans le Recueil de celles de cet Auteur publiées par le Pere Sirmond Jésuite.

coucher tranquillement entre deux de ſes Dévotes. Quelques Ecrivains aſſûrent qu'il ne les touchoit point, & qu'il ne ſe mettoit dans un état auſſi violent, que pour avoir la gloire de le ſurmonter; quelques autres prétendent qu'il cédoit entiérement à la tentation, & que dans le nombre de ſes Sectatrices, dont pluſieurs accouchoient dans leur retraite*, plus d'une avoit été ſéduite par ce Pere ſpirituel.

On a fait dans ces derniers tems tout ce qu'on a pu pour excuſer le Bienheureux Robert d'Arbriſſel. † L'Or-

* *Aliæ enim, urgente partu, fractis ergaſtulis, elapſæ ſunt, aliæ in ipſis ergaſtulis pepererunt*, Id. ibid. C'étoit-là un moyen certain pour augmenter le Troupeau, ou du moins pour l'empêcher de diminuer.

† Robert d'Arbriſſel, Fondateur de l'Ordre de Fontevrault, étoit natif d'Arbriſſel dans le Dioceſe de Rennes en Bretagne. Etant Archidacre de l'Egliſe de Rennes il eut des demêlés avec ſes confreres & il fut obligé de ſortir de cette Ville. Aiant eu enſuite miſſion pour prêcher au peuple, il ſe fit ſuivre par un grand nombre de perſonnes des deux Sexes. Il mourut l'an onze cent dix ſept au Prieuré d'Orſan près de Linieres en Berry.

L'Ordre de Fontevrault s'est donné tous les soins imaginables dans le dessein de justifier son Fondateur. Bayle dans la premiere Edition de son Dictionnaire ayant rapporté les principaux chefs d'accusation contre ce prétendu Saint, les Religieux de Fontevrault firent prier ce Savant de vouloir adoucir par quelque correctif ce qu'il avoit dit. Il ne put leur refuser cette grace; & voici ce qu'il ajouta dans la 2. Edition en faisant mention d'une défense de Robert d'Arbrissel par le Pere de la Mainferme. „ C'est une Apo-
„ logie si bien tournée & si solide
„ que tout homme raisonnable y
„ devra aquiescer. Et quoique j'aye
„ suffisamment fait connoître que
„ je n'ajoutois aucune foi aux
„ bruits qui courent touchant ce
„ partage de lit, je déclare ici qu'en
„ tous les endroits où je parle de
„ cela, sans y apposer la répétition
„ de mon sentiment, je souhaite
„ qu'elle y soit sous-entendue.

Je blâmerois la complaisance de Mr. Bayle & son peu de fermeté à sou-

ſoutenir la vérité, s'il n'avoit réparé en quelque maniere cette proteſtation mandiée, par une remarque qu'il fait adroitement ſur l'Ouvrage du Pere de la Mainferme. Mr. Ménage, dit-il, mérite d'être conſulté ſur cette Apologie. Il cite enſuite un paſſage aſſez long de cet Auteur dont je me contenterai de tranſcrire le commencement. „ Bol-
„ landus dans ſes Annotations ſur
„ la Vie de Robert d'Arbriſſel écrit
„ que le Pere Sirmond, qui a publié
„ les Lettres de Geofroy de Ven-
„ dôme, s'étoit repenti d'avoir pu-
„ blié celle dont nous venons de
„ parler, l'ayant jugée apocryphe
„ après l'avoir bien examinée, &
„ qu'il avoit deſſein d'en rendre un
„ témoignage public dans une ſe-
„ conde Edition; mais je puis as-
„ ſûrer que le Pere Sirmond n'a
„ jamais eu ce deſſein, & qu'il ne
„ s'eſt jamais repenti d'avoir donné
„ cette Lettre; je l'ai connu très-
„ familiérement, tres-long tems,
„ & juſqu'à ſa mort.".

Concluons de ce paſſage, que le Pe-

Pere Sirmond est mort persuadé que la Lettre, dans laquelle Geofroy de Vendôme accuse d'Abrissel, n'étoit point supposée: qu'il y a par conséquent beaucoup d'apparence que le prétendu Saint couchoit avec ses Dévotes; & que la protestation de Bayle ne doit pas trouver plus de croyance chez les gens sensés, que les offres de service des Courtisans & les sermens des Filles de l'Opera. Je crois que si Robert d'Arbrissel se fût contenté de se faire suivre par des femmes, on n'eût point dit qu'il couchoit avec elles; l'exemple de Saint Ignace * est une preuve de

* Ignace de Loyola étoit de Biscaye. Il nâquit en 1491. Aiant été blessé au Siége de Pampelune assiégée par les François, il lut la Vie des Saints. Ce Livre fit un si grand effet sur son esprit qu'il se retira du monde. Il alla ensuite à Rome, & à Jerusalem. Après ces Voyages il commença à étudier, à l'âge de trente trois ans, d'abord à Barcelonne, & après à Alcala, à Salamanque, à Paris. Il pensa avoir le foüet dans le College de cette Ville aiant plus de trente quatre ans. Il ramassa à Paris quelques compagnons, & étant retourné avec eux à Rome, il fonda l'Ordre des Jesuites. Il eut la consolation de le voir aug-

de cette vérité. Il fut mis en priſon pour avoir mené dans un pélerinage une Veuve accompagnée de ſa fille. On le punit parce qu'il expoſoit le Beau Sexe, mais non parce qu'il le ſéduiſoit. Pourquoi donc ne ſe ſeroit-on pas contenté de reprocher ſimplement à Robert d'Arbriſſel qu'il fourniſſoit aux femmes des occaſions de pécher en les faiſant voyager, s'il eût été vrai qu'il n'eût été coupable que de ce crime?

La conduite déréglée du Fondateur de l'Ordre de Fontevrault, autoriſée, quoiqu'avec peu de fondement, par l'exemple de Saint Jérôme, m'a fait quitter mon ſujet principal; j'y reviens, *Monſieur*, & en parcourant les endroits peu modeſtes qui ſont dans les Ouvrages des plus grands Hommes, j'en trouve

augmenter conſidérablement avant ſa mort, qui arriva le 31 Juillet de l'an 1556. Je renvoie les Lecteurs, pour connoitre St. Ignace & la Regle des Jeſuites, à un Ouvrage très connu, intitulé *Hiſtoire de Dom Inigo Guipuſcoa Chevalier de la Vierge &c.*

ve un dans Saint Bernard * bien plus blâmable que ceux que j'ai critiqués dans St. Augustin. Je ne comprends pas comment ce Docteur, dont les mœurs furent si pures, a pu s'oublier assez pour entrer dans un détail capable de faire rougir, je ne dis pas des personnes modestes, mais des gens plongés dans la plus énorme

* Saint Bernard étoit natif du Village Des Fontaines dans la Province de Bourgogne. Il nâquit l'an mille nonante un. Il fut instruit dans les Sciences humaines par ceux qui les enseignoient à Chatillon. Il y réussit assez mal, comme il est aisé de le voir par ses Ouvrages; il persécuta même par jalousie ceux qui y excelloient. Il n'est point de maux qu'il ne fit à cette occasion au célébre Abelard qu'il fit condamner dans un Concile à Sens. Il fonda l'Abbaïe de Clerveaux, & acquit une si grande reputation qu'il étoit non seulement consulté par les Particuliers, mais encore par les Princes. Il précha les Croisades, & fit le Prophete promettant aux Croisés les plus heureux succès. Ses Prédictions s'en allerent en fumée & ne lui resta que la honte d'avoir menti; ce qui n'empecha pas ses Partisans de proner toujours sa sainteté, & les Papes de le canoniser après sa mort, arrivée l'an onze cent cinquante trois. Nous avons cinq gros volumes in folio de ses Ouvrages.

me crapule. Oui, *Monsieur*, il n'est point de Courtisane qui, après avoir exercé trente ans son infame profession, n'entendît, avec une espèce de honte, la sale description que Saint Bernard a insérée dans un Livre qu'il a intitulé Méditations très-dévotes. Je ne sai comment la traduire en François: chaque mot, chaque expression me révolte; mais enfin, *Monsieur*, je crois que, comme il est permis aux Casuistes de se servir de certains termes choquans, pour expliquer des cas dont la connoissance est nécessaire aux Confesseurs, il doit l'être aussi à un Critique pour montrer toute l'énormité d'une faute qu'il condamne.

Voici donc comme s'exprime St. Bernard en se demandant à lui-même d'où il provient. „ * Que suis-„ je? Un homme formé d'une li-„ queur

(*) *Quid sum ego? homo de humore liquido. Fui enim in momento conceptionis de humano semine conceptus. Deinde spuma illa, modicum crescendo, caro facta est.* D. Bernard. Meditat. Devotissimæ ad human. condit. cognit. Cap. II. num. I.

„ queur gluante. La ſemence hu-
„ maine dont j'ai été produit, eſt
„ une eſpèce d'écume qui s'étant
„ enſuite congelée, & croiſſant peu
„ à peu eſt devenue de la chair".
Quelqu'adouciſſement que j'aye apporté aux expreſſions Latines, je ſens, *Monſieur*, combien la deſcription que je viens de vous faire a dû vous étonner; à peine la pardonneriez-vous à un Profeſſeur en Médecine qui expliqueroit à ſes Ecoliers les opérations de la Nature dans la formation du *Fœtus*. Vous trouveriez avec raiſon qu'il ne devroit point entrer dans ces ſortes de particularités, & que les termes de *liqueur gluante*, d'*écume congelée*, ſeroient auſſi inutiles qu'immodeſtes, ceux de *ſemence humaine* ſuffiſant pour exprimer tout ce qui concerne la formation & l'organiſation du *Fœtus*. Il eſt preſque inconcevable qu'un ſavant Théologien, qu'un Pere de l'Egliſe, ait pu donner dans un auſſi grand travers. Eſt-il poſſible que St. Bernard ne ſe ſoit pas apperçu que les

idées qu'il offroit à l'imagination étoient sales & impures? Et s'il s'en est apperçu, pourquoi est-il entré dans un détail aussi inutile dans un Livre qu'il n'écrivoit que pour exciter les Lecteurs à la piété? Le Pere Adam Jésuite, si connu par ses emportemens criminels contre les excellents Ouvrages de Saint Augustin, n'eût pas été en droit de blâmer Saint Bernard, lui qui,, *
,, interprétoit à une Ursuline du
,, Couvent de Saint Macaire le
,, Traité de la génération, & par-
,, loit avec autant de clarté des par-
,, ties qui contribuent à la propa-
,, gation des enfans, que le Sieur
,, du Laurent dans son Anato-
,, mie ".

Ces Théologiens que je me contenterai d'apeller indiscrets, pour ne point blesser le respect que je dois au premier, & la charité qui m'oblige à ménager le second, étoient bien éloignés de la scrupuleuse sages-

* Jarrige Jésuite mis sur l'échaffaut. Cap. X.

geſſe de Mr. Boſſuet Evêque de Meaux. Cet illuſtre Ecrivain, qui força ſes plus grands Adverſaires à convenir de ſes éminentes qualités, n'oſa employer qu'une ſeule fois le mot de *Paillarde* *, encore demanda-t-il pardon à ſes Lecteurs d'une expreſſion auſſi groſſiére. Sa pudeur fut ſi allarmée du recit qu'il fut obligé de faire des folies d'une Viſionnaire, qu'il crut avoir beſoin d'être purifié par le ſecours d'un Ange: il ne tint pas à lui que Dieu ne lui accordât cette grace; il l'en pria inſtamment. „ Seigneur, dit-il, „ ** ſi j'oſois, je vous demande-„ rois un de vos Séraphins avec le „ plus brûlant de ſes charbons, „ pour purifier mes lèvres ſouillées „ par ce recit quoique néceſſaire".

Peut-on pouſſer plus loin la modeſtie? Vous avouerez, *Monſieur*, lorſque vous aurez lu ce qui fit tant de peine à Mr. l'Evêque de Meaux, qu'il ne croyoit pas que tous les Ché-

* Préface ſur l'Apocalyp. pag. 27.
** Relation ſur le Quiétiſme. pag. 28.

Chérubins puſſent le purifier, vous avouerez, dis-je, qu'il n'auroit oſé entrer dans ſe ſale détail de St. Bernard. Voici le recit qui l'effraya ſi fort. „ Mais * qu'étoit-ce enfin „ que ce ſonge? Qu'eſt-ce qu'y vit „ cette femme ſi pénétrée? Une „ Montagne où elle fut reçue par „ Jéſus-Chriſt: une Chambre où „ elle demanda pour qui étoient „ les deux lits qu'elle y voyoit? „ En voilà un pour ma Mere, & „ l'autre pour vous, mon Epouſe..". Prenez garde, *Monſieur*, à la ſage retenue qu'on apperçoit dans les expreſſions de Mr. Boſſuet. Son ſujet exigeoit abſolument qu'il traitât une matiere deshonnête, mais c'eſt d'une façon ſi modeſte, qu'il fait ſentir à ſes Lecteurs toute l'horreur des crimes qu'il condamne. D'ailleurs il ne pouvoit éviter de raconter les fureurs d'une Entouſiaſte de la Secte qu'il combattoit; au contraire quelle néceſſité y avoit-il

(*) *Le même à l'endroit cité.*

il que St. Bernard fit une description de la formation du *Fœtus* en termes ſales, dans un Ouvrage qu'il a intitulé Méditations très-dévotes?

Mais qui croiroit, *Monſieur*, qu'un Prélat auſſi retenu & auſſi chaſte que Mr. de Meaux* étoit ma-

* Jaques Benigne de Boſſuet Evêque de Meaux étoit d'une ancienne maiſon de Bourgogne. Il nâquit à Dijon le vingt ſept Septembre, l'an mille ſix cent vingt ſix. Il a excellé dans l'Eloquence, dans l'Hiſtoire, & dans la Theologie. Ses Oraiſons Funebres ſont des Chefs-d'œuvres d'Eloquence. Son Abregé de l'Hiſtoire Univerſelle eſt digne de Saluſte. Son Hiſtoire des Variations des Egliſes Proteſtantes eſt le meilleur ouvrage qu'on ait écrit contre les Reformés. Ses autres Ouvrages ſont marqués au même coin. Mr. de Boſſuet ternit ſa gloire par l'acharnement qu'il fit paroître contre Mr. de Fenelon, Archevêque, de Cambray. Une jalouſie, non d'Evêque mais de Courtiſan l'anima contre lui. Il écrivit avec la plus grande vehemence contre ſon Livre des *Maximes des Saints ſur la vie interieure*, & vint à bout de le faire condamner par la Cour de Rome. On ne peut diſconvenir de la Science & du Genie de Mr. de Boſſuet. Quant à ſa probité, il faut avouer naturellement qu'elle peut être diſputée; & *pour ce qui* regarde ſon mariage, il

marié quoiqu'Evêque, & qu'après avoir rempli les fonctions de l'Episcopat il accomplissoit celles du Mariage? J'ai peine à me figurer que cela soit véritable; cependant l'Europe entiére est comme persuadée de ce fait, & personne jusqu'ici ne s'est avisé d'en vouloir démontrer la fausseté. Je m'étonne que les Ecrivains Catholiques ayent négligé de détruire un Conte aussi odieux, s'il est vrai que c'en soit un. Car enfin que pourront penser les Protestans de la sincérité de nos Controversistes & de leur persuasion pour les Dogmes qu'ils défendent, si un des plus grands Adversaires de la Doctrine Calvinien-

n'y a personne qui ait connu feu Mr. de St. Hyacinte, Auteur du *Mathanasius*, qui ne sache qu'il disoit, à qui vouloit l'entendre, qu'il étoit le fruit du mariage sécret de Mr. de Bossuet. On dira peut-être que Mr. de St. Hyacinte mentoit, cela se peut: mais je ne vois pas le *cui bono* de ce mensonge; & il est certain que Mr. de St. Hyacinte a toujours passé pour un très-honête homme. Mr. de Bossuet mourut l'an 1704 à l'âge de 78. ans & six mois.

nienne, & par conſéquent du Mariage des Prêtres, eſt mort étant marié, & a pratiqué toute ſa vie ce qu'il condamnoit dans les autres?

Si vous me demandez ce que je penſe de cette Hiſtoire, je vous répondrai que je ne ſai à quoi me déterminer. D'un côté, il y auroit de la témérité à vouloir condamner Mr. de Meaux ſur un bruit peut-être répandu par ſes Ennemis; & de l'autre, le ſilence des Partiſans de ce Prélat, qui ſemble autoriſer ce bruit, eſt d'autant plus ſurprenant, qu'on a imprimé pluſieurs fois les reproches qu'on lui fait ſur ſa transgreſſion de la Loi du Célibat. Il eſt vrai que les Auteurs de ces Ecrits ne ſont pas des gens d'un grand poids dans la République des Lettres; mais leurs diſcours ne laiſſent pas de nuire à ſa réputation. ,, Vous ſavez ſans doute, ,, dit un Auteur Anonyme *, que ,, Mr. Boſſuet, tout Evêque qu'il ,, étoit,

(*) Voyage Littéraire fait en 1733 en France, en Angleterre & en Hollande, pag. 202.

„ étoit , étoit marié. Permettez
„ que je vous conte ſur ce ſujet une
„ Hiſtoire aſſez divertiſſante. Cet
„ Evêque voulant faire ſa cour au
„ Pere le Tellier, lui dit qu'il étoit
„ grand partiſan du Molinisme. Le
„ Pere le Tellier, qui étoit inſtruit
„ du mariage de cet Evêque, & qui
„ ſavoit le nom de ſa Concubine,
„ lui répondit: je ſuis aſſûré que
„ vous êtes plus *Moléoniſte* que
„ Moliniſte. Effectivement la fem-
„ me de cet Evêque s'appelloit Ma-
„ demoiſelle de Moléon. Voyez ſur
„ ce mariage ſecret les Mémoires
„ Anecdotes de la Cour & du Cler-
„ gé de France, pag. 108. Tous les
„ Gens de Lettres de Paris connoiſ-
„ ſent la vérité de ce fait ".

Les derniéres lignes de ce paſſage me font douter de la vérité du paſſage entier; car j'ai connu & je connois encore à Paris pluſieurs Savans de la premiere claſſe, qui m'ont aſſûré que ce mariage étoit une pure chimére. Il eſt vrai que j'en ai trouvé auſſi pluſieurs autres dignes de croyance qui prétendoient que

que cet Evêque étoit mort marié. On peut donc aſſûrer de cette diverſité de ſentimens que le fait dont on diſpute eſt incertain. Je ne voudrois pas ſoutenir que Mr. Boſſuet n'a point épouſé Mlle de Moléon; mais je n'oſerois aſſûrer non plus qu'elle ait été ſa femme. Je ſouhaiterois de tout mon cœur, *Monſieur*, que quelque Ecrivain Catholique, ou Ptoteſtant voulût bien éclaircir ce fait. Au reſte, s'il eſt vrai que ce mariage ait été, on ne peut aſſez s'étonner de la diſſimulation des plus grands Hommes. Ne trouvez-vous pas plaiſant qu'un Ecrivain qui paſſoit toutes les nuits dans les bras de Mlle de Moléon, qui ſans doute lui diſoit: *da*(*) *oſcula dum licet ... hoc gaudium fatis properantibus rape*, crût avoir beſoin d'un Chérubin pour purifier ſes lèvres ſouillées par un recit exprimé dans des termes cent fois plus modeſtes que ceux des Peres de l'Egliſe?

§ III.

(*) *Pet. Arb. Sat.*

§ III.

Que les plus illustres Théologiens anciens traitent les Questions inutiles, & se mettent en soin à approfondir celles qui sont au-dessus de la Connoissance humaine.

Le Second défaut dont nous sommes convenus que les Théologiens doivent se défendre, c'est celui de chercher à développer des Questions qu'il est impossible aux hommes de pouvoir approfondir; & de vouloir rendre raison de certaines choses, dont il ne peuvent avoir, que des notions très confuses. Les plus grands Ecrivains ont donné quelquefois dans ce travers. Saint Augustin & Saint Bernard ont fait des descriptions des plaisirs qu'on goûte en Paradis, qu'on doit mettre au rang des déclamations puériles d'un Rhéteur, qui ne contiennent que des mots. Ces Docteurs auroient pu dire dans trois pa-

paroles ce qu'ils n'ont dit que dans une page, & leurs Lecteurs n'en auroient pas été moins instruits. ,, Heureuse l'Ame! s'écrie ,, Saint Augustin *, qui délivrée ,, des liens du corps s'envole au ,, Ciel, & y jouït de la vûe du ,, Seigneur. Elle est nourrie de ,, tous les biens qu'on goûte dans ,, la Maison de Dieu, & boit à ,, longs traits dans un Torrent de ,, Voluptés ". Si ce savant Docteur se fût contenté de présenter cette image des plaisirs du Paradis, il n'y auroit rien à dire: il donne en deux mots une idée de la grandeur du bonheur dont jouïront les Justes, & fait sentir en même tems que ce bonheur est au-dessus des connoissances humaines: cela suffisoit; mais en voulant entrer dans

(*) *Eelix Anima! quæ terreno resoluta carcere, libera Cœlum petit: quæ te dulcissimum Dominum facie ad faciem cernit .... Inebriata enim est ab ubertate Domus tuæ, & Torrente voluptatis tuæ potas eam.* D. August. Manual. Cap. VI. num. 1.

[illegible] une deſcription, qui ne [illegible] que des Muſiciens [illegible] Curés Janſéniſtes perſécutés pour l'Appel de la Bulle *Unigenitus*.

„ Quel Concert mélodieux, *dit-*
„ *il* *, ne fait on pas dans le Ciel!
„ Ce ſont des Cantiques perpé-
„ tuels, on y joue de l'Orgue, les
„ Anges & les Saints y uniſſent
„ leurs voix pour chanter des Hym-
„ nes, qui ſont repétés par tous
„ les Habitans céleſtes." Je ne traduis que le ſens des paroles de St. Auguſtin, car ſans cela je ſerois obligé d'entrer dans un détail des [illegible] qu'on chante en Paradis, qui vous paroîtroit puérile. Je ne

* [illegible]

ne ſai, par exemple, ce que ce Docteur entend par la diſtinction qu'il fait de *Cantica* & *Cantilenæ*. Apparemment que les *Cantica* ſont les Motets à grands Chœurs, & que les *Cantilenæ* ſont les *Solo*. Je ne ſai auſſi quelle eſt la diſtinction qu'on doit faire entre *Organa* ſeul, & *melliflua hymnorum organa*; à moins que *l'Organa* ne doive être pris pour l'Orgue, & le *melliflua hymnorum organa* pour tout l'Orcheſtre, ou pour le gros de la ſymphonie. On ne peut expliquer ces ſortes de choſes ſans être auſſi bien inſtruit de l'ordre des Concerts céleſtes que l'étoit St. Auguſtin.

Je viens au reſte de ſa deſcription des plaiſirs des Bienheureux. Ce n'eſt, ſelon lui, que la privation de toutes les inquiétudes auxquelles les infortunés mortels ſont ſujets. „ La haine & la malice *, *dit-il*, „ ne

(*) *Amaritudo & omnis fellis aſperitas in Regione tua locum non habent.* Non eſt ibi

„ ne ſont point connues dans le „ Ciel: on n'y trouve plus d'en- „ nemis, on n'y craint pas l'indi- „ gence, ni la colomnie: on n'y a „ point de querelle; on n'y reſſent „ ni la crainte, ni l'inquiétude, ni „ la violence, ni la diſcorde ". Prenez garde, *Monſieur*, qu'il y a bien des perſonnes qui peuvent être exemtes de tous ces troubles, dont St. Auguſtin aſſûre qu'on eſt délivré en Paradis. Ils pourroient lui dire: s'il n'y a pas d'autre bonheur que celui que vous nous promettez dans l'autre Vie, nous ne devons pas nous regarder comme fort heureux de quitter les liens du corps, pour jouïr de la gloire céleſte, puiſque nous avons ici tout ce que nous aurons dans l'autre Monde. Il eſt vrai que Saint Auguſ-

malus, neque malitia. Non eſt adverſarius & impugnans, nec eſt ulla peccati illecebra. Nulla eſt ibi indigentia, dedecus nullum. Rixa nulla, nullum improprium, cauſatio nulla, nullus timor, nulla inquietudo, nulla pœna, nulla dubietas, nulla violentia, nulla diſcordia. Auguſt. ub. ſup.

gustin ajoute *, qu'on y jouïra d'un bonheur éternel dans le sein de la Divinité ; mais c'étoit-là purement & simplement ce qu'il falloit dire, sans faire de longs discours inutiles, & qui ne signifient rien. Il semble même que ce Saint Docteur étoit presque aussi charmé d'entendre la Musique céleste que de contempler la Gloire de Dieu ; car après avoir dit qu'on jouïra dans son sein d'une félicité perpétuelle, il revient encore aux Chansons & aux Chansonnettes célestes. Oh ! que je serai heureux, s'écrie-t-il **, lorsque je pourrai ouïr les Chansons & les Vers des Citoyens célestes ! Il ne se contentoit pas de les entendre, il en vouloit aussi chanter quelques-unes. Trop heureux, ajoute-t-il

(*) *Sed est ibi pax summa, charitas plena, jubilatio & laus Dei æterna, sine fine secura requies, & gaudium semper in Spiritu Sancto.* Augus. ub. sup.

(**) *O quam fortunatus ero, si audiero jucundissimas Civium tuorum Cantilenas, Carmina mellisflua !* Id. ub. sup. num. 3.

il, * si je puis être reçu au nombre des Musiciens!

Vous trouverez peut-être, *Monsieur*, ma Critique un peu vive, & vous penserez que je n'ai pas pour St. Augustin autant de vénération & d'estime que je proteste d'en avoir. Détrompez-vous : je n'appuye sur les fautes de ce grand Génie, que dans la vûe de rendre plus circonspects ceux qui seroient tentés de l'imiter aveuglément. Je répète encore ici, *Monsieur*, ce que j'ai déja eu l'honneur de vous dire: je regarde Saint Augustin comme un des plus grands Esprits qu'il y ait eu: le moins parfait de ses Ouvrages contient mille belles choses; jugez des beautés qui doivent être dans les autres. J'espère que, lorsque vous aurez lu la Lettre que je vous écrirai dans quelque tems, vous serez entiérement persuadé de la profonde vénération que j'ai pour les Ecrits

(*) *Sed & nimium felix, si ego ipse meruere cantare!* Id. ibid.

Ecrits de ce ſavant Homme, qui ſans doute l'eût emporté non ſeulement ſur tous les Théologiens; mais encore ſur tous les plus fameux Philoſophes, s'il eût pu ſe rendre maître de ſes mouvemens, réſiſter à la violence &, j'oſe dire, à la fougue impétueuſe de ſon génie, & de ſes paſſions. Je ne le blâme donc ſi vivement que pour mieux vous faire ſentir que les plus grands Hommes tombent quelquefois dans les plus grandes fautes. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'eſt que bien ſouvent ces fautes ſont regardées comme des choſes eſtimables & même dignes d'être imitées.

Le bon Saint Bernard a cru devoir copier l'idée que St. Auguſtin donne des plaiſirs du Paradis; mais il l'a rendue entiérement ridicule. Comme il s'en falloit bien, qu'il n'eût la grandeur de génie de celui qu'il vouloit imiter, il a avili ce qu'il en a emprunté. Il fait auſſi conſiſter le bonheur des Bienheureux dans la privation des maux que ſouffrent les hommes; mais il fait une de-

defcription puérile de ces maux, & rend méprifable le fujet qu'il traite. Il dit d'abord comme St. Auguftin, que la malice, la haine, l'indigence, ne font point connues dans le Ciel: puis, après avoir pillé ce Pere, il veut coudre à fes larcins quelque chofe qui lui appartienne, & il ajoute *, qu'on n'a ni foif, ni faim en Paradis: qu'on n'y craint ni le froid ni le chaud; & qu'on n'y eft point exténué par le Jeûne. Peut-on rien dire, *Monfieur*, de plus pitoyable, & ne doit-on pas faire fentir combien ces fortes d'expreffions font ridicules, pour empêcher que d'autres ne les adoptent & ne s'en fervent dans l'occafion?

Lorfque les Théologiens voudront pénétrer dans des chofes dont il n'ont aucune notion diftincte, ils tom-

(*) *Non fuggerit ibi malitia, nec carnis miferia: nulla eft ibi ægritudo, nulla omnino neceffitas: non eft ibi fames, non fitis, non frigus, non æftus, non laffitudo jejunii.* D. *Bernard.* Meditat. Devotis. Cap. 16. num. 2.

tomberont toujours dans le même défaut que St. Bernard; ils expliqueront ridiculement les matieres les plus férieufes, & qui demandent le plus de refpect. Cet Auteur auroit évité d'écrire beaucoup d'abfurdités, s'il fe fût contenté de donner une idée du bonheur des Saints par les derniers mots qui terminent fa defcription *, & qui promettent aux Elus un bonheur éternel caufé par la vifion intuitive de Dieu. Pourquoi, quand on peut dire d'auffi belles & d'auffi bonnes chofes, avoir recours à des fottifes? Il faut bien avoir envie de parler de ce qu'on ne peut comprendre, & de ce qu'on ne comprendra jamais, tant que l'on fera dans ce Monde!

Les Théologiens donnent encore dans un autre travers auffi grand que celui de vouloir approfondir des fe-

(*) *Ibi eft requies a laboribus, pax ab hoftibus, amoenitas de novitate, fecuritas de aeternitate, fuavitas atque dulcedo de* Dei *vifione.* Id. ibid.

secrets au-dessus de l'intelligence humaine ; ils agitent souvent des Questions qui sont plus propres à scandaliser les esprits qu'à les édifier. Saint Augustin me fournit le premier exemple. Il fait mention de l'Histoire d'un nommé Acyndius, qui, étant obligé de payer à un Receveur de l'Epargne une somme dans un certain tems, sous peine de mort, & se voyant à la fin du terme dans l'impossibilité de s'acquitter, permit à sa femme de coucher avec un homme qui lui avoit promis de lui compter l'argent dont ils avoient besoin ; mais le Galant, après avoir joui de cette femme, se moqua d'elle, & la mit dans la nécessité d'en porter sa plainte au Juge. Le Créancier d'Acyndius ayant appris l'extrémité à laquelle sa dureté avoit porté ces pauvres gens, eut honte de sa barbarie & paya lui-même à l'Epargne la somme qu'avoit promis le Galant. Saint Augustin demande si cette femme étoit coupable, ou innocente? Il paroît qu'il panche vers le dernier senti-

ment

ment *. Pour moi, ſans vouloir examiner s'il eſt fondé dans ſon opinion, je crois être en droit de dire qu'il eût beaucoup mieux fait de ne point agiter une pareille question, dont l'éclairciſſement eſt peu utile & dont les ſuites ſont ſcandaleuſes. On eſt étonné de voir un Pere de l'Egliſe, un Saint auſſi éclairé que St. Auguſtin examiner gravement ſi dans certains cas une femme ne peut pas faire ſon mari *Cocu*, lorſqu'il y conſent; & laiſſer enſuite la choſe indéciſe, comme une opinion qui peut être également ſoutenue de part & d'autre **.

Je n'oublierai pas de vous faire remarquer, *Monſieur*, que quelques anciens Théologiens n'ont pas été fort ſcrupuleux ſur le *Cocuage*. Saint

(*) *Quanquam nonnullæ cauſæ poſſint exiſtere, ubi & uxor, mariti conſenſu, pro ipſo marito hoc facere debere videatur.* Auguſt. *De Serm. Dom. in Monte*, Lib. I. Cap. 11.

(**) *Nihil hic in alteram partem diſputo, liceat cuique æſtimare quod velit.* Id. ibid.

Saint Chrysostôme * & fair

* Chrysost. Homel. XXXII. in Gen

St. Chrysostome naquit à Antioc[h]
famille noble l'an 384. Il etudia la
que sous le fameux Libanius, & la
phie sous Andragaste. Il voulut d'ab
Avocat, mais il changea de dessein,
le parti de l'Eglise. Nectarius, Prelat
stantinople, étant mort il fut mis à
Dès qu'il fut Evêque de cette Ville,
na des marques de son intolerance,
hauteur. Il obtint de l'Empereur A
Prince foible & de peu de genie,
qui banissoit de toutes les Villes les
miens & les Montanistes. Il fit ens
Discours publics remplis d'invectives,
boient sur les Courtisans, & sur
Grands de l'Empire. Quelque tems
se brouilla avec St. Epiphane & avec
phile Evêque d'Alexandrie, au sujet d
genistes. Enfin ses manières turbulent
leverent contre lui tous les differents
Il fut cité dans un Concile; & n'ayant
voulu y paroitre, il y fut deposé, &
pereur le chassa de Constantinople. Il
suite rapellé; mais intrigant toujours,
la à Cucuse, & de-là à Arabis en
nie. Comme on le conduisoit de ce
Pythus sur la Mer Noire, il mourut e
min âge de cinquante trois ans. Les
ses Romains ont toujours fait grand
Jean Chrysostome, parce qu'il fut toujo
attaché au Pape Innocent Premier,
Evêques d'Orient. Photius qui étoit

brise * ont donné de grands élo-
ges

teur de l'éloquence de ce Pere, séduit par son admiration, dit que ce fut injustement qu'on l'exila de Constantinople, & donne de grands éloges à son stile. Il dit en parlant des Lettres de St. Chrysostome: *Lecta sunt Epistola S. Patris Joann. Chrysostomi, quas injuste atque inhumaniter relegatus ad varios misit: in quibus utilissima sunt . . . clarus enim est, ac perspicuus, & persuadendi vi cum jucunditate floridus.* Photii Bibliothecæ cap. LXXXVI. Dans un autre endroit le même Photius dit en parlant des Homelies de St. Chrysostome: *dictio hic illius de more perspicua & pura, splendida insuper, ac fluens apparet, multam interim cum sensuum varietatem, tum gratissimorum exemplorum copiam exhibens.* art. CLXXIV.

(*) *Ambrois. de Abraham. Lib. I. Cap.* 2. St. Ambroise étoit fils d'un Préfet des Gaules. On ne sçait pas s'il nâquit à Treves, où à Arles. Son pere étant mort, il alla à Rome où il s'adonna à l'étude. Ancius Probus, que l'Empereur avoit fait Prelat du Pretoire, choisit St. Ambroise pour être Gouverneur du Milanois. Auxence Evêque de Milan étant mort, il devint Evêque de cette grande Ville dans laquelle il aquit beaucoup de pouvoir ainsi que dans le reste de l'Italie. Il s'en servit pour persécuter les Ariens, malgré la protection que leur accordoit l'Imperatrice Justine: il obligea même dans la suite l'Empereur Theodose à fléchir les genoux devant lui. Ce Prince aiant ordonné de punir, pour
une

ges [illegible] d'Arimam, qui aillent à la vie en exposant prudemment

une sedition, les [illegible] de [illegible], les [illegible] en [illegible] un grand nombre. Saint Ambroise refusa, à ce sujet, l'entrée de l'Eglise à l'Empereur, & l'obligea de faire une penitence [illegible] que St. Ambroise mourut l'an [illegible] âge [illegible]. La maniere dont St. Jerome parle de St. Ambroise est bien equivoque. Voici ce qu'il en dit: *Ambrosius, Mediolanensis Episcopus, [illegible] scribit: de quo [illegible] judicium subtraham, ne in alterutram partem aut adulatio [illegible] veritas [illegible].* Il veut, dit-il, ne point parler de St. Ambroise qui vit encore, pour ne pas être repris ou de flater ou *de dire la verité.* Il faloit donc que la Verite fut une Critique des Ecrits de ce Saint, puisque la louange pouvoit passer pour flaterie. Les Beaux-esprits, qui s'exercent à deviner les enigmes du Mercure, trouveront [illegible] de quoi exercer toute la sagacité de leur genie.

Au reste, il y a dans les Ecrits de St. Ambroise une erreur bien plus grande que celle qui regarde la dissimulation d'Abraham. Ce Saint pretend que David ne pecha point envers le mari de Bethsabée qu'il fit tuer après lui avoir ravi sa femme; mais seulement envers Dieu. Voici les paroles de St. Ambroise: *Rex [illegible] erat, nullis legibus tenebatur, quia liberi sunt reges à [illegible] [illegible]; neque enim [illegible] ad pœnam vocantur legibus, tuti imperii [illegible]. Homini ergo non peccavit, cui non tenebatur obnoxius.* Sed quamvis tutus imperio,

ment sa femme à passer dans les bras d'un autre. Si des Jésuites avoient eu des Erreurs aussi grossiéres, avec quelle véhémence Pascal ne les auroit-il pas relevées? Ce sont des anciens Auteurs qui les ont insérées dans leurs Ouvrages, & personne n'ose les condamner. Ceux qui sont le moins la dupe des Préjugés osent à peine se dire à l'oreille: Il y a quelquefois chez les Peres, qui passent pour être les plus Orthodoxes, des sentimens très-condamnables; après cette confidence ils ajoutent: ne parlez pas de ce que je

devotione tamen ac fide erat Deo subditus. Apolog. David. cap. X. Le sçavant Barbeirac s'est recrié avec juste raison sur un sentiment aussi faux que celui de St. Ambroise. *Je ne sçai*, dit-il, *si les plus zelés defenseurs du pouvoir arbitraire, quelque impunité qu'ils assurent aux Rois, quelques obligations qu'ils imposent aux Sujets de ne point resister, oseroient soutenir qu'un Prince qui fait mourir une personne innocente, ou qui enleve la femme de quelqu'un de ses Sujets, ne peche que contre Dieu & qu'il ne commet pas une veritable injustice envers le mort ou envers le mari.* Le Droit de la Guerre & de la Paix &c. *par Hugo Grotius*, traduit par Mr. *Barbeirac* Note. liv. XI. chap. 3. pag. 153.

je vous dis, car je craindrois d'être regardé comme un hérétique.

Ce respect servile qu'on a pour les erreurs des grands Théologiens, est directement opposé à la recherche de la Vérité : les hommes ne perfectionnent leurs jugemens qu'autant qu'il leur est permis de condamner le faux & de louer le vrai par-tout où ils le trouvent ; pourquoi sera-t-il permis de blâmer dans un Théologien moderne ce qu'on n'osera contredire ouvertement dans les Ecrits d'un autre qui sera mort depuis douze cens ans ? Les anciens Docteurs, quelque célèbres qu'ils ayent été, ont soutenu plusieurs opinions erronées ; pourquoi ne se seroient-ils pas trompés quelquefois, puisqu'ils étoient hommes comme ceux qui vivent aujourd'hui ? J'espére vous montrer dans peu qu'il n'est presque aucun Théologien illustre, soit ancien, soit moderne, qui n'ait soutenu des propositions très-condamnables ; mais souffrez qu'auparavant je vous fasse faire attention

à

à quelques Queſtions agitées par des Génies du premier ordre, & qu'ils auroient beaucoup mieux fait de ſupprimer. Les Confeſſions de St. Auguſtin m'en offrent un grand nombre de cette eſpèce. Ce ſavant Théologien s'y propoſe ſouvent des doutes, & faute de les bien réſoudre, il laiſſe l'eſprit de ſes Lecteurs dans une incertitude dont ſes vaines recherches ſont les premieres cauſes. Je n'en examinerai ici que deux ou trois, parce que la briéveté qu'exige ma Lettre ne me permet pas d'entrer dans un plus grand détail. „ N'eſt-ce pas vous, Seig-„ neur *, *dit St. Auguſtin*, qui „ avez appris à celui qui vous parle „ ici tout ce qu'il vient de vous „ dire? N'eſt-ce pas vous qui lui „ avez appris, qu'avant que vous euſ-„ ſiez donné quelque forme à cette „ Matiere informe, & que vous en „ euſſiez tiré toutes les diverſes „ eſpèces des choſes, elle n'étoit „ rien de tout ce que nous con-

„ noiſ-

(*) Augus. Confes. Liv. XII. Chap. 4.

„ noissons, c'est-à-dire, qu'elle n'é-
„ toit rien de coloré, ni de figuré,
„ qu'elle n'étoit ni CORPS ni E-
„ SPRIT? Cependant on ne peut
„ pas dire qu'elle n'étoit rien:
„ qu'étoit-ce donc? Quelque cho-
„ se d'informe, c'est-à-dire, d'abso-
„ lument destitué de toute sorte de
„ forme & de beauté".

Si j'avois vêcu du tems de St. Augustin, & s'il m'avoit permis de lui dire ce que j'aurois pensé de sa prétendue révélation, malgré tout le respect que sa vûe m'eût inspiré, je n'aurois pu m'empêcher de lui dire: Prenez garde, illustre Savant, vous vous laissez abuser par une illusion flatteuse: la Divinité ne sauroit apprendre des absurdités à ceux qu'elle éclaire, & ce que vous dites de la Matiére premiere est pitoyable & même ridicule; loin de nuire aux Manichéens, vous les servez en les combattant avec des armes aussi foibles. Comment voulez-vous que la Matiére premiere ne fût ni Corps ni *Esprit?* Je conviens qu'elle n'étoit point

point Eſprit; mais il eſt abſurde de ſoûtenir qu'elle ne fût point Corps, puisqu'elle étoit matiére. J'aimerois autant que vous diſſiez qu'elle étoit & n'étoit pas: cela n'impliqueroit pas plus contradiction. Prenez donc garde, grand Saint, à ne pas attribuer à la révélation les erreurs où la trop grande vivacité de votre génie vous fait tomber. Je pourrois vous dire encore qu'il eſt impoſſible que la Matiére exiſte ſans forme, & que, puiſque tout ce qui eſt materiel eſt étendu, il doit par conſéqnent avoir une modification. Mais je veux bien vous paſſer cette prétendue Matiére dénuée de forme dont vous avez puiſé l'idée dans les Métamorphoſes d'Ovide*, pourvû que vous ne croyez pas que la

(*) *Quaque fuit Tellus, illic & Pontus & Aër:*
Sic erat inſtabilis Tellus, innabilis Unda,
Lucis egens Aër: nulli ſua forma manebat,
Obſtabatque aliis aliud: quia corpore in uno
Frigida pugnabant calidis, humentia ſiccis,
Mollia cum duris, ſine pondere habentia pondus.
Ovid. Metamorph. Lib. I. vers. 15. & ſeq.

Divinité vous a revelé que la Matiére premiere n'étoit ni Corps ni Esprit. Ne dites donc plus à vos Lecteurs (**) „ que vous lasseriez „ leur patience, si vous vouliez „ leur apprendre tout ce que Dieu „ vous a appris sur le sujet de cet„ te Matiére, & que vous avez été „ long-tems sans savoir ce que „ c'étoit, parce que ceux qui se „ mêloient de l'expliquer ne la „ comprenoient pas." Je vous jure, illustre Docteur, que vous ne la comprenez pas mieux qu'eux, & je leur défie de pouvoir rien soutenir de plus contraire au Bon-Sens, que d'assûrer qu'il a existé une Matiére qui n'avoit point d'extension. Permettez-moi d'ajouter que vous eussiez beaucoup mieux fait de parler de la Matiére premiere avec autant de retenue que vous avez fait du Tems. Il semble pourtant que vous auriez dû vous en tenir à votre premiere decision sans agiter dans sept ou huit Chapitres cette Question qui vous

(**) August. Confess. Lib. XII. Cap. 6.

vous avez laiſſée très-obſcure*.

Je ne donte pas que St. Auguſtin n'eût fait attention à mes objections, & qu'elles ne l'euſſent d'autant plus frappé, que venant d'un Catholique Romain ennemi des Manichéens, il eût compris que je n'agiſſois point par paſſion. Il eût reconnu que les ſentimens qu'il attribuoit à la révélation ne lui étoient inſpirés que par la vivacité de ſon zèle; il m'eût auſſi pardonné de lui remontrer qu'il avoit tort de deſaprouver la réponſe d'un homme qui étant interrogé ſur ce que Dieu faiſoit avant que le Ciel & la Terre fuſſent créés, répondit qu'il préparoit des ſupplices pour ceux qui cherchent à pénétrer des choſes trop relevées. C'étoit ce

(*) *Quid eſt Tempus? Si nemo ex me quærat, ſcio: ſi quærenti explicare velim, neſcio.* Auguſt. Confeſ. Lib. XI. Cap. 14. Après s'être expliqué auſſi modeſtement, devoit-il parler à ſes Lecteurs, dans ſept Chapitres qui ſe ſuivent, d'une choſe qu'il ne connoiſſoit plus dès qu'il vouloit la leur expliquer?

ce qu'il pouvoit dire de plus sensé, pour réprimer la vaine curiosité de ceux qui ne cherchent qu'à trouver des subtilités pour combattre l'autenticité de la Révelation. La solution que St. Augustin donne de cette question * ne détruit point les argumens qu'il s'est proposé **; il reste encore mille difficultés à éclaircir, & il auroit été plus prudent de ne les pas apprendre à un Lecteur qui les ignoroit.

Ces recherches inutiles, que je n'approuve pas dans St. Augustin, me rappellent une faute considérable du Pere Scheffmacher. Cet habile Jésuite n'a pas fait réflexion qu'il ne lui convenoit pas, pour détruire le Systême des Protestans, de prêter des armes aux Sociniens, & de montrer à ses Lecteurs toute la force & l'étendue de leurs raisons. Quand on a lu le Passage que je condamne, on est aussi instruit

(*) Dans Confess. Lib. XI. Cap. 12.
(**) Dans ce Chap. XI.

truit que ſi l'on avoit parcouru tous les Ouvrages de Socin. Je vais, *Monſieur*, vous le copier en entier, & vous en pourrez juger par vous-même. „ Ecoutez donc, „ s'il vous plaît, le Socinien ou „ l'Arien, *dit ce Jéſuite**, qui pour „ vous prouver que le Fils eſt „ moindre que le Pere, vous cite „ ces paroles de JESUS-CHRIST, „ qui ſe liſent en St. Jean, Chap. „ XIV. Verſ. 28., *Mon Pere eſt plus* „ *grand que moi*; quoi de plus „ clair, vous dit-il, que ces paro„ les pour prouver l'inégalité du „ Fils? Vous lui conteſterez ſans „ doute la clarté prétendue de ce „ texte, & vous direz, qu'il ne „ faut pas l'entendre ſans reſtric„ tion, qu'il faut le reſtraindre à „ l'humanité de JESUS-CHRIST, „ & qu'il y a d'autres paſſages qui „ démontrent la néceſſité de cette „ explication. Mais, *Monſieur*, ſi le „ So-

(*) Lettres d'un Docteur Catholique, &c. à un Gentilhomme Luthérien, Tom. I. pag. 62, & ſuiv.

„ Socinien vous replique qu'il eſt
„ clair, que JESUS-CHRIST en
„ diſant, *Mon Pere eſt plus grand
„ que moi*, a parlé de ſa perſonne,
„ & que par conſéquent la Perſon-
„ ne du Pere eſt plus grande que
„ celle du Fils, & ſi en même tems
„ il s'appuye de la maxime de Lu-
„ ther, qui ne veut pas * que la
„ confrontation des paſſages ait
„ lieu par-tout, limitant l'uſage,
„ qu'il en faut faire, à la ſeule
„ rencontre des textes obſcurs &
„ embaraſſés, & prétendant qu'il
„ ſeroit d'une mauvaiſe & très-dan-
„ gereuſe pratique d'oppoſer à un
„ texte clair d'autres textes pour
„ l'expliquer; ſuivant cette modi-
„ fication du principe général, le
„ Socinien ne ſera-t-il pas autant
„ en droit de ſe cantonner à l'abri
„ de ſon paſſage prétendu très-
„ clair, ſans vouloir ſouffrir que
„ vous en veniez à la confronta-
tion

(*) Dans ſa Réponſe à Carlostat, Tom. 4.
p. 3[illegible].

„ tion, que Luther s'eſt cru en
„ droit d'en uſer ainſi envers Car-
„ loſtat, lorſque ce Chef des Sa-
„ cramentaires oppoſoit quantité
„ de textes à ces paroles, *Ceci eſt*
„ *mon Corps*, pour en affoiblir la
„ force & les expliquer ſelon ſes
„ idées? Car Luther déclara pour
„ lors le cas privilégié, & préten-
„ dit que l'abondance de clarté &
„ de lumiére mettoit ledit texte au-
„ deſſus de la loi générale de la
„ confrontation. Penſez-vous que
„ le Socinien ne ſera pas tenté de
„ demander auſſi une exception en
„ faveur de ſon paſſage, qui lui
„ paroît des plus lumineux? Et
„ vous, Monſieur, ſeriez-vous
„ bien ſûr dans les principes de
„ Luther, que ce paſſage en effet
„ ne mérite pas des égards parti-
„ culiers, qui l'exemptent de la
„ régle commune?

„ Mais non, Monſieur, laiſſons
„ le cours libre à votre methode,
„ & confrontons tant qu'il vous
„ plaira: quel paſſage oppoſerez-
„ vous donc à ce premier paſſage

par le Socinien? Un de
ue vous trouverez des plus
à votre dessein, sera sans
celui de la I. Epitre de St.
h. V. Vers. 7. *Trois rendent*
age dans le Ciel, le Pere,
e, & le Saint Esprit, &
ne sont qu'un. Si ces trois
qu'un, direz-vous, les
onc parfaitement égaux,
plus clair, ni de plus
à votre compte, que ce
our fixer le sens du pre-
dais, vous répondra le So-
ne vous appercevez-vous
a double signification de
its, & *ces trois ne sont*
Vous prétendez les en-
d'une unité d'essence, &
atenons qu'il faut les en-
d'une unité morale, qui
tre chose qu'une parfaite
té, ou union de senti-
de volontés. C'est ainsi
lit de trois bons amis,
sont qu'un. Il appuye
e cette explication par
passages en apparence
très

„ très-favorables à ſa mauvaiſe cau-
„ ſe, comme par celui qui ſuit im-
„ médiatement: *Trois rendent té-
„ moignage dans la terre*, l'eſprit,
„ l'eau, & le ſang, & ces trois ne
„ ſont qu'un*; & par celui de l'E-
„ vangile de Saint Jean, Chap.
„ XVII. Verſ. 22. où le Sauveur
„ prie pour ſes Diſciples, afin qu'ils
„ ſoient un, comme lui & ſon Pe-
„ re ſont un. Voyez-vous, vous
„ dira-t-il, de quelle unité il s'a-
„ git ici? les trois choſes dont il
„ eſt parlé, ne peuvent être un,
„ que d'une unité de vertu & de
„ ſignification, & non d'une unité
„ de nature; & les Diſciples ne
„ peuvent en aucune façon avoir
„ l'unité d'eſſence, ils ne ſont ca-
„ pables que d'une union très étroi-
„ te & d'une parfaite intelligence
„ entr'eux; il faut donc, con-
„ clura-t-il, dire la même choſe
„ de l'unité des trois Perſonnes,
„ & n'en pas reconnoître d'autre
„ que celle, qui établit un parfait
„ accord entr'elles. „ Voi-

(*) Ibid. Verſ. 8.

„ Voilà, leur dit, [illegible] ce qui [illegible]
„ la une preuve en confrontant de
„ textes, qui, à ce que vous vo-
„ yez, n'est pas des plus propres à
„ donner à votre foi le degré de
„ certitude qu'elle doit avoir; que
„ si vous en rendez une seconde,
„ elle ne vous ne [illegible] guere
„ mieux, & il en sera de même
„ d'une troisième. Vous ne man-
„ querez pas à la vérité de textes
„ très forts & très concluans pour
„ prouver la Divinité de Jesus-
„ Christ: mais aussi le Soci-
„ nien ne manquera jamais d'ex-
„ plications, ni de textes très-for-
„ cens à y opposer. Le point sera
„ de donner la juste préférence ou
„ à ceux ci, ou à ceux là, sans au-
„ cun danger de vous tromper.
„ Vous citerez, par exemple,
„ plusieurs endroits de l'Écriture,
„ où Jesus-Christ est nom-
„ mé Dieu, à quoi vous ajouterez
„ ce raisonnement qui est très bon:
„ il ne peut y avoir qu'une Divini-
„ té, Jesus-Christ est Dieu,
„ il faut donc qu'il ait la même

„ di-

„ divinité que ſon Pere. Le Soci-
„ nien repliquera: le Pere eſt nom-
„ mé dans St. Jean Chap. XVII.
„ Verſ. 3 le ſeul vrai Dieu, & il eſt
„ ſûr qu'il ne peut y en avoir qu'un
„ ſeul; à quoi il ajoutera ce rai-
„ ſonnement qui eſt très-apparent:
„ il n'y a qu'un ſeul Dieu, c'eſt
„ Dieu le Pere qui eſt le ſeul
„ Dieu, par conſéquent le Fils
„ ne peut être le véritable Dieu.
„ C'eſt ainſi qu'il oppoſera texte à
„ texte, raiſonnement à raiſonne-
„ ment, pour vous prouver que le
„ nom de Dieu ne peut convenir
„ au Fils dans ſa propre & ſtricte
„ ſignification, & qu'il ne lui eſt
„ donné dans l'Ecriture, qu'à cau-
„ ſe de la très-excellente reſſem-
„ blance qu'il a avec ſon Pere, &
„ qui le fait nommer par l'Apôtre*
„ *l'Image du Dieu inviſible*, d'où
„ il tirera un nouvel argument en
„ faveur de ſon erreur en diſant,
„ que ſi JESUS-CHRIST eſt l'i-
„ ma-

(*) Coloſſ. I. 15. II. Corinth. IV. 4.

» image de Dieu, n'est donc pas
» la substance de Dieu même,
» puisque l'image est par tout ail-
» leurs distinguée de la substance
» de celui qu'elle représente. Et
» pour justifier la signification
» moins propre & plus étendue,
» dans laquelle il veut, qu'on pren-
» ne le nom de Dieu toutes les
» fois qu'il est donné à Jesus-
» Christ, il vous fera voir dans
» l'Ecriture que ce nom a été
» donné effectivement à plusieurs
» créatures. Puis entassant texte
» sur texte, pour enlever à Jesus-
» Christ la gloire de la Divi-
» nité suprême, il vous citera le
» Chapitre XX. de St. Matthieu,
» où le Sauveur dit Vers. 23. *qu'il
» n'est pas à lui de donner d'être as-
» sis à sa droite ou à sa gauche, que
» c'est pour ceux à qui son Pere l'a
» destiné*: le Chap. XIII. de St.
» Marc, où il est dit, Vers. 32.
» *que le Fils ignore le jour du Juge-
» ment & qu'il n'y a que le Pere
» qui le sache*: le Chap. XVIII. de
» St. Luc, où Jesus-Christ

» dit

„ dit, Verſ. 19., *Pourquoi m'ap-
„ pellez-vous bon? il n'y a que Dieu
„ ſeul qui ſoit bon*: le Chap X. de
„ St. Jean, Verſ. 35., où JESUS-
„ CHRIST reproche aux Juifs
„ leur injuſtice à vouloir le lapider
„ pour s'être dit Fils de Dieu, al-
„ léguant pour ſa juſtification,
„ que *la Loi appelle des Dieux ceux*
„ *à qui la parole de Dieu a été adres-*
„ *ſée*: le Chap. XV. de la I. aux
„ Corinthiens, Verſ. 28, où St.
„ Paul dit, que JESUS-CHRIST,
„ *après avoir mis toutes choſes ſous*
„ *la puiſſance de ſon Pere, lui*
„ *ſera lui même aſſujetti*; il citera,
„ dis-je, tous ces textes & une
„ infinité d'autres que je ne rap-
„ porte pas, & conclura de cet
„ amas de textes, que JESUS-
„ CHRIST n'a ni les mêmes
„ connoiſſances, ni le même pou-
„ voir, ni la même bonté, ni la
„ même indépendance que ſon Pe-
„ re, & par conſéquent qu'il ne
„ lui eſt en aucune façon égal."

Eh bien, *Monſieur*, ai-je eu rai-
ſon de vous dire que lorſqu'on

avoit

avoit lû ce morceau du Livre du Pere Scheffmacher, on etoit parfaitement instruit de toutes les difficultés que forment les Sociniens contre les principaux Articles de la Religion Chrétienne ? Si l'on imprimoit à Paris une Feuille qui contint simplement ce que vous venez de lire, croyez-vous qu'elle ne feroit pas proscrite & condamnée au feu par Arrêt du Parlement ? Je sai que le Pere Scheffmacher dira pour sa défense, qu'il n'a insisté & ne s'est arrêté sur les Objections des Sociniens, que pour mieux faire sentir la nécessité de recourir à un Juge, qui ait le pouvoir de décider définitivement des disputes qui naissent au sujet des différentes explications de l'Ecriture ; mais cela n'excuse point son indiscrétion, il devoit se servir d'un autre moyen, & ne pas risquer de causer un mal beaucoup plus grand que celui qu'il vouloit guérir. Pour lui faire connoître évidemment le tort qu'il a eu de rapporter les plus *forts* argumens des Sociniens, il

n'y

n'y auroit qu'à lui faire cette objection : Vous avez parfaitement bien prouvé que les Sociniens ont de très-bonnes raiſons pour nier la divinité de JESUS-CHRIST: le ſavant Miniſtre * qui a répondu à votre Ouvrage m'a perſuadé qu'il n'y a ſur la Terre aucun Juge infaillible des Controverſes : que tous les Particuliers ont le droit de juger par examen, & qu'il ne peut y avoir d'autre Règle de Foi que l'Ecriture Sainte; ne trouvez donc pas mauvais, Pere Scheffmacher, que je profite des lumiéres que vous m'avez données, & que j'embraſſe le Socinianiſme, puiſqu'il ſe fonde ſur des raiſons auſſi fortes, & ſur des paſſages ſacrés qui me paroiſſent très-clairs.

Que répondroit à cela le Docteur de l'Univerſité Catholique de Strasbourg ? Diroit-il que ſon Adverſaire n'a pas démontré qu'il n'y a aucun Juge infaillible des Con-

(*) Mr. Armand de la Chapelle, Paſteur de la Haye.

Controverses ? Ce seroit-là une réponse qui ne serviroit à rien, puisqu'il est certain que plusieurs personnes peuvent être plus frappées des preuves du Ministre que des siennes. Je veux même qu'elles soient plus foibles ; combien ne voit-on pas de gens qui se laissent entraîner par des objections trompeuses ? Le Pere Scheffmacher, par son imprudente exposition des argumens des Sociniens, sera donc toujours coupable d'avoir détruit la croyance de la Divinité dans l'esprit d'un de ses Lecteurs. Il ne sauroit dire, pour se justifier, que les objections qu'il a rapportées sont si foibles d'elles-mêmes, qu'elles ne sauroient faire aucune impression ; car il avoue le contraire, & cet aveu agrave encore la faute que je condamne. ,, Savez-,, vous quelqu'un, *dit ce Jésuite* *, ,, qui ait examiné avec soin ce qui ,, s'est dit pour ou contre la consub-

(*) Lettres d'un Docteur Cathol. à un Gentilhomme Protestant, Tom. I. pag. 20.

„ ſubſtantialité du Verbe, pour ou
„ contre la divinité du St. Eſprit :
„ qui par une recherche exacte de
„ ce qui s'eſt dit de part & d'autre
„ ſe ſoit mis en état de juger par
„ lui-même, s'il y a deux natures en
„ JESUS-CHRIST, ou s'il n'y en
„ a qu'une ; s'il n'y a qu'une perſon-
„ ne en JESUS-CRIST, ou s'il y
„ en a deux ? Avouez, *Monſieur*, que
„ vous ne connoiſſez perſonne de
„ votre rang, qui ſe ſoit jamais
„ embaraſſé du détail de ces im-
„ portantes queſtions ...... Sur
„ quoi donc ſe fonde tout le mon-
„ de avec vous, pour recevoir des
„ vérités, qui ont été conteſtées
„ pendant un tems très-conſidéra-
„ ble par une infinité de gens d'un
„ eſprit rare & d'un profond ſa-
„ voir : vérités qui après tous les
„ éclairciſſemens qu'on y a don-
„ nés, ſouffrent encore aujourd'hui
„ des difficultés capables d'étonner
„ & d'embaraſſer les eſprits les
„ plus pénétrans" ?

Après une confeſſion auſſi au-thentique, il ſeroit ridicule au Pere Scheff-

[illegible] de l'ouvrage que les [illegible] les [illegible] de [illegible] pour [illegible] & [illegible] de [illegible] de [illegible] à les apprendre à beaucoup de gens, qui [illegible] tou- tes les apparences [illegible] pour leur [illegible] [illegible] à [illegible] [illegible] [illegible] à [illegible] & à [illegible] sur une proc[illegible] *, de la vente de la- quelle [illegible] fermement [illegible] mais qui pourront [illegible] son indiscrétion [illegible].

Mon-

* [illegible]

Monſieur, que vous cruſſiez que je mépriſe l'Ouvrage du Pere Scheffmacher, parce que j'en critique quelques endroits; je puis vous aſſûrer qu'il eſt peu de Livres dans ſon genre, dont je faſſe autant de cas. Il y a environ trois ans que je le lus pour la premiere fois à Strasbourg: je fus charmé de la legéreté du ſtile de ce Jéſuite, de l'arrangement & de l'ordre qu'il y a dans les matiéres qu'il traite: de la façon aiſée & naturelle dont il préſente à ſes Lecteurs les choſes les plus abſtraites & quelquefois les plus ſéches; de la fineſſe & du ſel qui régnent dans pluſieurs de ſes critiques. Un ſavant Miniſtre de la Haye lui a répondu *; il a trouvé dans ce Théologien un Adverſaire digne de lui. Ce Miniſtre a ſaiſi le point fondamental ſur lequel eſt conſtruit le Syſtême du Pere Scheffmacher; il a employé pour le détruire tout ce que l'éloquen-

(*) Voyez ſon nom ci-devant page 209.

[illegible] premier de ses ouvrages.

[illegible] *Ministre* [illegible] ... [illegible] Charles [illegible] ... Rollin & de M. Arnaud [illegible] ... [illegible]

gers qui l'avoient choisi pour Juge de leur dispute *: il ne m'appartient pas de prononcer sur une aussi grande question; ils sont l'un & l'autre dignes de l'estime du Public, & tous ceux qui écriront aussi bien qu'eux mériteront la même gloire. Il y a cependant quelques legers défauts dans les Ouvrages de ces deux illustres Théologiens, que j'aurai soin de vous faire remarquer, lorsque l'occasion s'en présentera, pour vous persuader toujours davantage qu'on trouve plusieurs fautes dans les Ecrits des plus grands Hommes.

Je me rappelle que je vous ai promis de vous faire voir évidemment qu'il est peu d'habiles Théologiens, qui n'ayent soutenu quelques erreurs très-condamnables; je vais tâ-

(*) *Non nostrum inter vos tantas componere lites,*
Et Vitula tu dignus, & hic: & quisquis amores,
Aut metuet dulces, aut experietur amaros.
Virgil. Bucol. Eclog. III. sub fin.

[illegible] M[illegible] DES SACRÉS [illegible]

[illegible]

§ X.

[illegible]

C[illegible]

[illegible] Religions [illegible] Amor[illegible] [illegible]

encore, qu'il presenta à l'Empereur, à ses enfans, & au Senat, aïant eu quelque demelé avec un Philosophe Cynique qui aboyoit sans cesse contre le Christianisme. * Cet homme pervers nommé Crescens le fit condamner à la mort comme Chretien. Photius donne de très-grandes louanges à St Justin. (†) Il dit qu'il étoit très

* Hic cum in urbe Roma haberet τὰς διατριβὰς, & Crescentem Cynicum, qui multa adversum Christianos blasphemabat, redargueret, gulosum, & mortis timidum, luxuriæque & libidinum sectatorem: ad extremum studio ejus & insidiis accusatus, quod Christianus esset, pro Christo sanguinem fudit. *id. ib.*

(†) Est autem vir ille ad Philosophiæ, tum nostræ, tum potissimum profanæ, summum evectus fastigium, multiplicisque eruditionis & historiarum copia circumfluens. Sed Rhetorico artificio nativam Philosophiæ suæ pulchritudinem colorare haud studio habuit. Quamobrem etiam oratio ejus, pollens alioqui ac valida, scientificumque servans stylum, Rhetoricæ illa condimenta non spirat, nec illecebris & blandimentis vulgus auditorum trahit. *Phot. Bibliothec.* Art. CXXIV. *On ne sera pas faché que j'ai raporté ici en entier le jugement de Photius.*

MERCURES SECRETS [illegible]

[illegible] dans la Philosophie Chré-[illegible] dans la pratique. C'est [illegible] & dans la pratique tomber dans [illegible] empêché qu'il ne soit tombé dans [illegible] erreur fort grossiere au sujet [illegible] Il a cru que [illegible] mauvais Anges qu'ils avoient [illegible] venoit de ce qu'ils avoient [illegible] & [illegible] des femmes charnelles [illegible] que les Demons ont été [illegible] Il y a [illegible] par ce commerce criminel [illegible] dans ce sentiment tout le [illegible] Il n'est [illegible] Paganisme. Il n'est [illegible] que les Gentils croient [illegible] Mercure, Apollon &c. [illegible] des De-[illegible] des Mortelles & [illegible] intelligences [illegible] mi-Dieux; puisque [illegible] Anges, ou [illegible] celestes, [illegible] avoient [illegible] la puissance [illegible] aux Demons [illegible] qu'on attribue aux Demons [illegible] Athenien. Athenagoras, Philosophe Athenien, [illegible] Marc [illegible] An- [illegible] qui vivoit du temps de l'Empereur [illegible]

a Angeli autem [illegible] cum [illegible] [illegible] homines [illegible] Apolog. [illegible]

Antonin auquel il presenta une Apologie pour les Chretiens que nous avons encore, établit dans cette Apologie le culte des Anges, il dit * que les Demons se sont perdus par l'amour qu'ils ont eu pour les femmes. Cette erreur est aussi ridicule que celle de St. Justin. Une autre opinion fausse d'Athenagore, c'est celle qu'il a eu sur les secondes noces; il les condamne absolument, & les appelle (a) un *bonête adultere*. Il n'y a rien de si contraire au bien de la Societé qu'un pareil sentiment.

Venons à Origène. Tout le monde convient du mérite personnel de cet Au-

* Itaque (*Angeli*) a statu suo defecerunt, alii quidem amoribus capti virginum, & libidine carnis accensi: ipse vero princeps, tum negligentia, tum improbitate circa procurationem sibi concreditam. *Athenag. Legat. pro Christianis. pag.* 27.

(*a*) Quare vel ut natus est unusquisque nostrum manet, vel nuptiis copulatur unicis: secundæ enim, decorum quoddam adulterium sunt. *qui* enim *uxorem suam dimiserit, & duxerit alteram, adulteratur*, inquit Dominus noster: neque illam dimittere concedens, cujus delibata est pudicitia, neque alteram ducere. *id. pag.* 37.

[illegible] le courage de la [illegible] comme [illegible] [illegible] pour la Religion les Epreuves les plus douloureuses: & Science égale & Vertus nous les Savans avouent [illegible] un des plus beaux & des plus sublimes génies [illegible]. [illegible] [illegible] & [illegible] les plus [illegible] plusieurs Anges [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] être [illegible] [illegible] [illegible]

„ [illegible]
„ [illegible]
„ [illegible]
„ [illegible]
„ [illegible]
„ [illegible]
„ [illegible] &
„ [illegible] [illegible] „ [illegible]

* [illegible]

„ de récompense ou de châtiment.".
Peut-on rien voir de si absurde que cette opinion, qui conduit naturellement au Spinosisme ? Lorsque vous accordez qu'il y a un Esprit répandu dans toute la Matiére capable de perception & de sentiment, il s'ensuit que l'ame de l'homme n'est qu'une portioncule de l'Ame Universelle, ainsi que celle d'une Plante. Elle a seulement la faculté de faire ses opérations plus librement à cause de la configuration différente des organes *. Ce Systême est

* Origène étoit natif d'Alexandrie. Par zèle pour le Christianisme, il montroit la Theologie non seulement aux hommes, mais encore aux femmes, & pour se defendre de la calomnie, il se fit châtrer. Il a soûtenu sur la nature de l'ame, sur celle des Anges, & même sur celle de Dieu, plusieurs opinions qui admettent la materialité. Le sçavant Mr. Huet remarque dans ses Commentaires sur Origène que lorsqu'il nomme les Anges spirituels ce n'est pas qu'il ne les fasse materiels, mais c'est à cause de la subtilité de leur essence en égard à la grossiéreté de la matiere qui compose les corps des hommes. *Nam Angelos ita corporeos esse vult, ut spirituales nihi lominus esse velit, quod Spiritus nihil sint aliud quam summa* exiguitatis cor-

est de tous les Systêmes le moins fondé, comme je crois que vous en conviendrez.

Les Erreurs de Tertullien ne sont pas moins grossiéres que celles d'Origêne. Cet Auteur a soutenu (*) la materialité de l'ame, parce qu'il prétendoit que tout ce qui n'étoit point corporel n'existoit point. (a) *Ce qui n'est pas corps, disoit-il, n'est rien: il ne peut exister aucune substance qui n'ait pas un corps qui constitue son essence. Or l'ame subsiste, donc elle est corps.* Ce principe menoit necessairement Tertullien à soutenir que Dieu mé-

[illegible] Orig. lib. 2. Quæst. V. [illegible]

Dans un autre endroit Mr. Huet remarque que Origêne étoit Dieu de la même nature que les anges. [illegible]

(*) [illegible] Tertull. de Carn. [illegible]

(a) [illegible]

même étoit corporel ; car tout ce qui n'eſt pas corps n'étant rien, Dieu, pour exiſter, devoit naturellement être corporel. Auſſi arriva-t-il que Tertullien donna dans cette erreur monſtrueuſe. *Qui peut nier* *, diſoit-il, *que Dieu ne ſoit un corps, quoiqu'il ſoit Spirituel? puiſque tout eſprit eſt un corps déterminé par une forme qui lui eſt propre.* Tertullien étoit natif de Carthage. Il a fait une Apologie en faveur des Chretiens qui eſt ſon chef-d'œuvre. Il la publia l'an deux cent un de Jeſus-Chriſt. Quoiqu'il ait ſoutenu pluſieurs opinions très-erronées, telles que celle que nous venons de voir, auxquelles on peut ajouter le ſentiment qu'il avoit touchant l'origine de l'ame : il prétendoit qu'un enfant tire également ſon ame & ſon corps de la ſubſtance de ſon Pere. Cependant il a été eſtimé de pluſieurs Peres & ſurtout de St. Cyprien.

Arnobe fut dans les mêmes erreurs

(*) *Quis autem negabit Deum eſſe corpus, etſi Deus ſpiritus? Spiritus etiam corpus eſt ſui generis in ſua effigie.* Tertul. advers. Prax. Cap. 7.

reurs que Tertullien; il crut que l'Ame humaine étoit matérielle, & par conséquent mortelle de sa nature. Une nature immortelle, & non composée, disoit-il *, doit être exempte de douleur. Selon lui l'ame des Damnés étoit détruite après un certain tems par l'activité du feu, & celle des Bienheureux ne subsistoit que par un miracle continuel & par une pure grace de Dieu. Je m'étonne qu'Arnobe ait admis une peine momentanée pour la punition des Damnés; par ses principes les ames qui n'alloient point en Paradis avoient dû périr en forme des corps qu'elles animoient. Selon lui Dieu ne pouvoit punir les hommes, parce que sa nature ne lui permettoit pas de les inquiéter †. Les Payens que ce

Dieu

* [illegible]

† [illegible]

Docteur vouloit inſtruire étoient en droit de lui dire : Avant que de vouloir nous faire recevoir vos ſentimens, tâchez de les concilier, & de ne point ſoûtenir deux opinions diamétralement oppoſées. Vous prétendez ſans aucune reſtriction que la nature de Dieu ne lui permet pas de nuire à perſonne; convenez donc que l'ame ne ſouffrira point après qu'elle ſera ſéparée du corps, ou ſi vous aimez mieux vous en tenir au dernier ſentiment, accordez-nous que Dieu punit rigoureuſement ceux qui l'ont offenſé, & ne nous reprochez plus que nous cherchons à fléchir la Divinité par des offrandes. *

Lae-

diſcretum. . . . neque enim in dulcedinem vertere amaritudo ſe poteſt. . . . ita nihil prodeſt promeveri velle per hoſtias Deos lævos. Arnob. adverſ. Gent. Lib. VII.

* Arnobe étoit Profeſſeur de Rhetorique à Siccé, Ville de Numidie en Afrique, ſous l'Empire de Diocletien. Il étoit Payen & voulant ſe faire Chretien, il compoſa lorſqu'il n'étoit encore que Cathecumene ſept Livres *écrits* aſſez éloquemment contre la Religion *qu'il quitoit.*

Lactance, Disciple d'Arnobe, [illegible] pas toutes les erreurs [illegible] il en adopta quelques-unes. [illegible] Génie ne pouvant lui par- [illegible] bien des Propositions, qui [illegible] dans ses *Institutions Divines*, [illegible] au nombre des Livres apo- [illegible] mme vous n'êtes point [illegible] que la simple décl- [illegible] ne suffit pas pour [illegible] qu'il y avoit des [illegible] érables dans l'Ou- vrage, je vais, pour ja- [illegible], vous parler seule- [illegible] argument, dont l'auteur [illegible] servi, pour prouver la vir- [illegible] de la Ste. Vierge. C'est qu'il [illegible] sur une supposition absur- de

[illegible]

de, fauſſe, & digne d'être ſifflée par le plus petit Écolier de Phyſique, il offre des idées ſi baſſes, ſi ignobles, & ſi diſproportionnées à la majeſté du ſujet qu'il traite, que ſi un Théologien s'aviſoit aujourd'hui d'employer de pareils termes, ſon Livre courroit grand riſque d'être brûlé par la main du Bourreau. „ Puiſqu'il eſt certain & au„ thentique, *dit ce Docteur* *, „ qu'il y a pluſieurs Animaux qui „ conçoivent par le moyen du „ Vent, pourquoi le ſouffle de „ Dieu ne pourra-t-il pas faire „ concevoir une Vierge "?

Peut-on rien dire de plus abſurde, & n'eſt-il pas affreux de faire dépendre la réalité du plus grand Myſtère de la Religion Chrétienne d'une Fable ridicule, que quelques Viſionnaires avoient debitée à propos

* *Quod ſi Animalia quædam vento aut aura concipere ſolere omnibus notum eſt, cur quisquam mirum putet cùm ſpiritu Dei, cui facile eſt quidquid velit, gravatam eſſe Virginem dicimus?* Lactant. Divin. Inſtitut. Lib. IV. Cap. 12.

pos des Cavales d'Andalousie ? Je n'ose relever toute l'horreur de cette comparaison; je dirai seulement que c'étoit fournir des armes aux Payens, que de les combattre par des raisons aussi foibles. Ils auroient été bien complaisans, ou bien crédules, si pour se débarasser des objections de Lactance, ils n'avoient pas nié la prétendue conception opérée par le secours du Vent.

On ne trouve point, *Monsieur*, dans St. Augustin des erreurs aussi révoltantes, que dans les Auteurs que nous venons de parcourir; mais ce grand Homme n'a point été exempt de foiblesses: l'ardeur de son tempérament & la vivacité de son génie lui ont quelquefois fait pousser les choses à l'extrémité. Il outre les décisions & fait des crimes des actions les plus innocentes. Selon lui les hommes pechent, lorsque pendant les caresses qu'ils font à leurs épouses, ils ne pensent pas à la procreation des enfans *.

Il

* [illegible] concubitus generandi gratia [illegible]

Il faut dans les plaiſirs du mariage, pour être exempt de faute, diriger perpétuellement ſon eſprit à la procréation des enfans qui en doit être le principal but. J'avoue que je trouve ridicule, qu'un auſſi grand Génie que St. Anguſtin ait cru, qu'il étoit néceſſaire au ſalut d'introduire dans les careſſes des gens mariés une direction d'intention bien moins utile, que celle dont on reproche l'invention aux Jéſuites; mais il n'eſt pas ſurprenant que ce Pere de l'Egliſe ait été ſi ſévère, & ait preſcrit ſous peine de péché des loix auſſi dures aux époux, puiſqu'il a ſoutenu que les enfans péchoient étant à la mammelle, & qu'il s'eſt cru obligé de demander pardon à Dieu des fautes qu'il avoit commiſes lorſqu'il étoit encore en nourrice. „ Qui pourra me marquer, *dit-il*, „ les

non habet culpam: concupiſcentiæ vero ſatiandæ; ſed tamen cum conjuge propter fidem tori venialem habet culpam. Auguſt. Lib. de Bono *Conjugal.* Cap. VI.

» les péchés de mon enfance * ?
» Car il n'y a point d'homme sans
» péché & sans souillure devant
» vos yeux, non pas même l'en-
» fant qui n'est né que depuis un
» jour. Qui me marquera donc
» les péchés de mon enfance....
» Mais en quoi est-ce que je pé-
» chois alors ? peut-être en ce que
» l'ardeur que j'avois de tetter al-
» loit jusqu'à me faire pleurer ; car
» qui peut douter qu'une pareille
» avidité pour la nourriture ne fût
» une faute digne de blâme & de
» punition ? »

Avouez, *Monsieur*, qu'on ne sauroit porter plus loin la délicatesse de conscience, que fait Saint Augustin. Il se condamne d'avoir pleuré le seizième jour après qu'il fut venu au monde, parce que sa nourrice ne lui donnoit pas à tetter, & il reconnoît que c'étoit-là un péché digne de punition. Peut-on après cet excès de rigueur dans l'idée envers

(*) Confess. Lib. I. Cap. 7.

vers lui, trouver mauvais qu'il soit rigide envers les gens mariés, & qu'il leur ordonne une perpétuelle direction d'intention ? Il est vrai qu'un Vetilleur pourroit objecter, que Saint Augustin soutient un sentiment ridicule, lorsqu'il suppose que les enfans péchent un jour après qu'ils sont nés; & qu'il se croiroit fondé à lui demander comment il se peut faire qu'une créature qui n'a aucune connoissance d'elle-même, qui n'a, pour ainsi dire, que le sentiment, & dont les organes ne sont point entiérement développés, puisse pécher?

En vérité, *Monsieur*, on est surpris avec raison de voir que ce grand Docteur ait inséré dans ses Ecrits de pareilles puérilités ; on croiroit presque qu'il l'a fait dans le dessein de prouver évidemment que les plus grands Théologiens ont dit quelquefois des extravagances. L'éloquent St. Jérôme semble encore avoir voulu constater la vérité de ce sentiment. Comme il n'étoit pas moins ennemi du ma-

ria-

riage que St. Augustin. Il a écrit des choses encore plus outrées que lui. „ Vous ne seriez pas tant louable de demeurer veuve, écrit-il „ à une femme *, qu'exécrable si „ vous vous mariez, n'ayant pas „ assez de force pour conserver, „ étant Chrétienne, ce que des Payens ont sû garder." De quelque côté qu'on envisage le sentiment de St. Jérôme, il est très-condamnable. Si l'on veut le regarder d'un œil philosophique, on trouve qu'il est pernicieux à la Société, & qu'il va au détriment des Peuples & des Souverains. Si l'on veut l'examiner selon les idées que fournit la Religion, on voit qu'il a quelque chose de fanatique. En effet, n'est-ce pas un grand crime que de donner le nom d'exécrable à un Sacrement, à une sainte Union, que l'Eglise a mise au nombre des Sa-

cremens

(*) Et non tam laudabilis [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] in Christianæ. Hieronym. Epist. ad Furiam.

tions qui attirent ſur les hommes des graces particulières de Dieu? Je demande aux Théologiens les plus partiſans de la Chaſteté ce que la Sorbonne diroit, ſi un Bachelier ſoutenoit dans une de ſes Thèſes, que les ſecondes Nôces doivent être regardées comme des nœuds exécrables? Il auroit beau dire
„ qu'une femme qui ſe remarie eſt
„ un Chien qui retourne à ſon vo-
„ miſſement, une Truïe lavée qui
„ court ſe veautrer dans la fan-
„ ge " *; on lui diroit qu'il doit parler modeſtement d'une Union autoriſée par l'Egliſe, ſanctifiée par un Sacrement, & utile au Bien public. Sa Thèſe ſeroit condamnée comme indécente, téméraire, erronée & ſcandaleuſe.

Je doute que l'éloge que le Pape St. Grégoire fait du zèle indiſcret de St. Paulin Evêque, trouve chez les habiles Théologiens plus d'indulgence que l'erreur de St. Jérôme.

(*) *Ut Canis revertens ad vomitum, ut Sus lota ad voluptatem.* Idem ubi ſupra.

me. Il raconte dans un de ses Dialogues l'histoire de cet Evêque *, qui ayant vendu tous ses biens pour racheter des Esclaves engagea les revenus de son Evêché pour en faire le même usage. Lorsqu'il les y eut employés & qu'il n'eut plus rien à donner, il se servit de toute son éloquence pour persuader à une femme de le vendre lui-même, afin d'avoir de quoi racheter son fils **. St. Gregoire compare le zèle de St. Paulin à celui de JESUS-CHRIST. Il imita, dit-il, celui qui voulut bien prendre la figure d'un Esclave pour nous tirer de l'esclavage (a). Afin de connoître parfaitement combien la

(*) [illegible] Dialog. [illegible]

(**) [illegible] Dialog. lib. 3. cap. [illegible]

(a) Illum imitatus, qui [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Dialog. lib. 3. cap. [illegible]

la charité de St. Paulin eſt déplacée, & l'approbation de St. Grégoire contraire à la Raiſon & au Bien public, figurez-vous, pour un moment, qu'à la premiere Aſſemblée du Clergé Mr. l'Archevêque de Sens, laſſé de perſécuter les Janſéniſtes, & ayant formé le deſſein de faire le voyage d'outremer, préſente cette Requête à ſes Confreres: „ Meſſieurs, il y a environ „ un an que je remis aux Peres „ de la Merci tout le bien de mon „ patrimoine: ils l'ont employé „ au rachat des Captifs; j'ai engagé depuis ſix mois les revenus de „ mon Evêché, & je les ai envoyés „ à Maroc à ces bons Peres pour „ en faire le même uſage. Comme „ il ne me reſte plus rien aujourd'hui que mon Breviaire & mon „ Diurnal, meubles dont les „ Turcs ne font pas grand cas, j'ai „ réſolu de m'aller embarquer à „ Marſeille, pour me rendre en „ Barbarie, avec une nommée „ Jeanne *Perrette*, vendeuſe d'allu- „ *mettes* & ma Diocéſaine, dont

„ le fils a été fait Esclave, afin
„ que cette pauvre femme me ven-
„ de à quelque Turc, & ait de quoi
„ racheter *Colinet* son cher enfant.
„ J'espère que vous voudrez bien
„ me faire expédier un Passeport
„ *gratis*".

Que pensez-vous, *Monsieur*, que les Evêques répondroient à cette demande? Croyez-vous qu'à l'exemple de St. Grégoire ils compareroient Mr. de Sens à JESUS-CHRIST; qu'ils regarderoient son Voyage d'outremer comme quelque chose d'aussi grand que le Mystère de l'Incarnation? Vous rendez trop de justice au Clergé de France, pour le faire penser si extraordinairement. Quant à moi, il me semble que j'entends tous les Prélats représenter à Mr. de Sens que son zèle outré est un grand crime: que son premier soin doit être de conduire son Diocèse: qu'il ne doit point s'en écarter, ni abandonner ceux qui y vivent, pour *aller soulager* ceux qui en sont éloignés: qu'il faut qu'un Evêque

res-

reſpecte toujours l'auguſte caractère dont il eſt revêtu; & qu'il doit ſe regarder comme étant auſſi inſéparable de ſon Egliſe qu'un mari de ſon épouſe. Je ne crois pas, *Monſieur*, que vous trouviez à redire aux repréſentations que l'on feroit à Mr. de Sens. Je ſuis aſſûré au contraire que vous les approuvez très-fort, & que vous condamnez autant le faux zèle de St. Paulin, que celui du bon Saint Louïs, Roi de France, qui après avoir fait périr un nombre prodigieux de ſes Sujets par ſes guerres d'outremer, mourut enfin heureuſement, pour le repos de ceux qui reſtoient encore, ſur les Côtes d'Afrique *.

J'ai-

*St. Gregoire Pape, appellé Gregoire le Grand, mourut l'an ſix cent quatre. Il fit preſque autant de mal aux Lettres qu'en avoient fait les Barbares. C'eſt lui qui fit bruler les Ouvrages de Tite Live. Il écrivit pluſieurs Livres qui ſe reſſentent, ſoit pour le ſtile, ſoit pour les penſées, de la Barbarie de ſon ſiécle. Il a été fort conſideré des Papes ſes Succeſſeurs parcequ'il commença à jetter les fondemens de leurs grandeurs.

[illegible]

[illegible]

Aux ſentimens erronés de tous les célèbres Auteurs que nous venons de parcourir joignez ceux de St. Chryſoſtome & de St. Ambroiſe ſur le menſonge d'Abraham, & ſur la ſage prudence de ce Juſte à rechercher ce que fuïent les autres maris. J'en ai déja fait mention au commencement de ma Lettre, ainſi je ne m'y arrêterai pas davantage.

Prenez garde, *Monſieur*, que parmi les erreurs que je condamne dans

la Niece d'un Chanoine appellée Heloïſe. Il lui montroit la Philoſophie & il en fut aimé & l'épouſa ſecrettement. L'Oncle d'Héloïſe ayant apris ce mariage en fut violemment piqué. Il trouva le moïen d'entrer la nuit avec un Domeſtique dans la chambre d'Abelard & il le châtra. Pour cacher ce malheur Abelard ſe fit Prêtre, & Héloïſe Religieuſe. Nous avons encore les Lettres Latines de cette ſçavante fille, qui ſont pleines d'eſprit & de ſentimens. On croiroit, en les liſant, que l'Amour les a dictées, & qu'Apollon les a écrites. Abelard ne fut pas tranquille. Après avoir pris le parti de l'Egliſe, il fut tourmenté par ſes confreres, & ſur tout par St. Bernard qui le perſécuta vivement, & qui pis eſt, ſans raiſon legitime. Voiez dans le Dictionnaire de Bayle l'*Article* d'Abelard.

dans les plus savans Théologiens, il n'en est aucune qui ne soit généralement desapprouvée par toutes les Sectes Chrétiennes; car si j'en rapportois qui pussent être approuvées par quelque Communion, je ne serois plus en droit de vouloir les donner comme des sentimens faux. Il faudroit que je prouvasse auparavant que mes principes sont plus certains que ceux que je combats: or je n'ai point dessein d'entrer dans des disputes de Controverse: j'examine seulement les Ouvrages des Théologiens dans ce qui regarde la République des Lettres: c'est-à-dire, je censure les erreurs, & je blâme les défauts qui interessent toutes les Sociétés, & je ne condamne les sentimens de ces Auteurs qu'autant qu'ils blessent le Bien public, ou qu'ils sont contraires au Bon-Sens & à la lumiere naturelle.

Ne pensez donc pas qu'en critiquant certaines opinions de Luther*, je

* Luther naquit à Isleben dans le Comté de Mansfeld.

je prétende entrer dans la discussion de sa Doctrine; non, *Monsieur*, ce n'est pas là mon idée. Je vous prie aussi de ne pas vous figurer que je regarde ce grand Homme, comme plusieurs Catholiques outrés, qui ne peuvent se résoudre à louer ce qu'il y a de louable dans leurs Ennemis. Quant à moi, je vous avoue que je considere ce Réformateur comme un des plus illustres Génies qu'ait produit l'Allemagne. Il avoit une grande imagination, une érudition profonde: sa Patrie lui fut redevable du retour des Sciences

Mansfeld en Saxe. Il fut d'abord Religieux Augustin. Ensuite s'étant brouillé avec la Cour de Rome parce qu'il prêchoit contre les Indulgences qu'elle faisoit vendre en Allemagne, il fut excommunié par le Pape. Alors il quita tout à fait le Monachisme l'an 1524, & l'année d'après il épousa une Religieuse nommée Jeanne Boren de laquelle il eut trois fils, Jean, Martin, & Paul. Il avoit plus de hardiesse & de fermeté, qu'il n'avoit de genie & de Science. Luther seroit aujourd'hui un homme très-médiocre, mais c'étoit un très-grand homme pour son siécle. Il mourut l'an mille cinq cens quarante six, âgé *de 63 ans.*

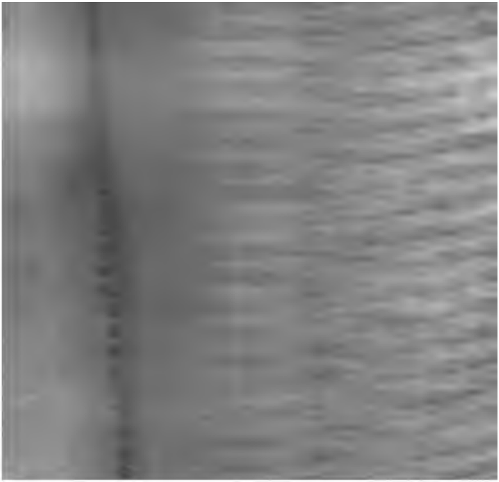

ces : il vengea le Bon Sens opprimé depuis plusieurs siecles sous la Tyrannie Scholastique & Monacale ; & punit la Cour de Rome d'avoir abusé trop long-tems de la crédulité Allemande. Après avoir rendu justice à ses talens & à ses bonnes qualités, je condamne sans passion ses défauts. Son genie ardent & fougueux le porta souvent à des extremités criminelles. Il viola quelquefois non-seulement les regles de la bienséance ; mais encore celles de la Charité Chrétienne. Dans ses transports il ne respecta pas même les choses les plus sacrées. Vous savez, Monsieur, avec quelle indécence il parla de l'Epître de S. Jacques, il la traita d'Ouvrage de paille. Vous [illegible] au bas de la page [illegible] de l'[illegible] des Lettres Juives *. Il est vrai

(*) Etrange effet de l'emportement, où les préjugés & l'ardeur de soutenir une opinion, entraînent les plus grands Hommes ! Rien ne peut [illegible] plus [illegible] que l'[illegible] différente [illegible] [illegible] [illegible]

vrai que Luther reconnut son erreur & qu'il supprima dans la suite ces expressions si peu respectueuses; mais il a laissé subsister en entier le recit du combat qu'il eut avec le Diable au sujet des Messes privées. Ce recit est si burlesque & en même tems si absurde, qu'on est toujours plus étonné, lorsqu'on le lit, qu'un homme d'un aussi grand génie que Luther, ait assez peu respecté le Public & ses Lecteurs, pour oser debiter une Fable si ridicule. Vous serez peut-être bien-aise de la savoir; la voici traduite par le Pere Scheffmacher *, avec la protestation de ce Jésuite sur la fidélité de sa Traduction.
„ Je ne doute pas, Monsieur, que
„ s'il vous est jamais revenu quel-
„ que chose de cette conversation,
„ vous ne l'ayez regardé comme
„ un conte fait à plaisir pour noir-
„ cir

(*) Lettres d'un Théologien de l'Université Cathol. de Strasbourg à un des principaux Magistrats de la même Ville. Tom. II. pag. 79.

» cir la réparation de Luther;
» mais, Monsieur, ferois-je assez
» privé de sens pour ne plus me
» souvenir à qui j'ai l'honneur de
» parler? Oserois-je recueillir des
» bruits populaires & fabuleux
» pour en entretenir une Personne
» aussi respectable, que vous l'ê-
» tes? Non, Monsieur, ce n'est
» pas sur des ouï-dire qu'est fon-
» dée l'Histoire de l'entretien qu'a
» eu Luther avec le Diable, c'est
» sur son propre recit. Il y a dans
» votre Ville bien assez de gens,
» qui s'interessent à l'honneur & à
» la défense de ce Chef de la Pré-
» tendue Réforme; si je lui en
» prête, rien ne sera plus aisé que
» de me convaincre de calomnie
» & d'imposture. Voici ses propres
» termes qu'on trouvera dans les
» trois différentes Editions de ses
» Ouvrages: dans celle de Wit-
» temberg, de Jena, & d'Alten-
» bourg, au Tome & à la page
» marqués *.

» Mé-

(*) Wittemberg. Tom. [illegible] fol. [illegible] Edit. Jen-

„ M'étant un jour éveillé à mi-
„ nuit, le Diable commença à dis-
„ puter avec moi dans mon cœur,
„ ainsi qu'il a coutume de faire, en
„ m'inquiétant souvent pendant la
„ nuit. Ecoutez, grand Docteur,
„ me dit-il, faites-vous réflexion
„ que vous avez dit la Messe pen-
„ dant quinze ans presque tous les
„ jours? que seroit-ce si vous n'a-
„ viez commis que des idolâtries,
„ & qu'au lieu d'adorer le Corps
„ & le Sang de JESUS-CHRIST,
„ vous n'eussiez adoré que du pain
„ & du vin? Je lui répondis que
„ j'étois un Prêtre légitimement
„ ordonné par l'Evêque, que je
„ m'étois acquitté de mon Minis-
„ tère par obéïssance, & qu'ayant
„ eu une intention sincère de con-
„ sacrer, je ne voïois aucune rai-
„ son de douter que je n'eusse
„ consacré en effet. Vraiment oui,
„ me repliqua Satan, est-ce que
„ dans

Jen. Germ. per Thoms & Rebart, p. 82. Al-
tenburg. Tom. 6. pag. 86.

„ dans les Eglises des Turcs &
„ des Payens tout ne se fait pas
également par ordre & dans un
esprit d'obéissance ? leur Culte
„ est-il bon & irrépréhensible pour
„ cela? Que seroit-ce si votre Or-
„ dination étoit nulle & que votre
„ intention de consacrer eût été
„ aussi vaine & aussi inutile, que
„ l'est celle des Prêtres Turcs dans
„ l'exercice de leur Ministère, ou
„ que l'a été autrefois celle des
x Prêtres de Jéroboam? C'est
, ajoute Luther, qu'il me
„ prit une grosse sueur, & que le
„ cœur commença à me battre
„ d'une étrange façon. Le Diable
„ ajuste ses raisonnemens avec
„ beaucoup de subtilité, & les pous-
„ se avec encore plus de force: il
„ a la voix forte & rude, & est si
„ pressant par les instances qu'il
„ fait coup sur coup, qu'à peine
„ donne-t-il le loisir de respirer;
„ aussi ai-je compris, comment il
„ est arrivé plus d'une fois qu'on
„ a trouvé le matin des gens
„ morts dans leur lit. Il peut pre-
„ mié-

„ miérement les étouffer, il peut
„ auſſi jetter par la diſpute une ſi
„ grande épouvante dans l'ame,
„ qu'elle ne pourra réſiſter, & ſera
„ contrainte de ſortir du corps
„ dans le moment même; c'eſt ce
„ qui a penſé m'arriver plus d'une
„ fois " *.

Ne trouvez-vous pas ſurprenant, *Monſieur*, qu'un auſſi grand Génie que Luther, ait pu debiter une Fable plus extravagante que toutes celles que le Jéſuite Gazée a inſérées dans ſes *Pia Hilaria*, & qu'il n'ait pas rougi de ſe donner pour le Héros d'un Conte auſſi abſurde? Qu'auroit-il dit, s'il eût trouvé un tiſſu de pareils menſonges dans quel-

(*) Après tout ce préambule Luther rapparte cinq raiſons, dont le Démon ſe ſervit pour combattre le Sacrifice de la Meſſe; raiſons que Luher goûta ſi fort, qu'il s'y rendit, diſant à ceux qui pourroient trouver étrange, qu'il eût écouté le Demon, que s'ils l'avoient entendu raiſonner auſſi bien que lui, ils ſe garderoient bien d'en appeller ſans ceſſe à la pratique de l'Egliſe, & aux uſages de l'Antiquité, & qu'ils n'y trouveroient pas de quoi ſe raſſûrer. *Scheffmacker*, Tom. II. p. [illegible]

quelqu'Ouvrage de ses Adversaires? avec quelle véhémence n'en eût-il pas montré la mauvaise foi? Vous conversez donc familiérement avec le Diable, eût-il dit à ses Ennemis: je vous félicite d'être en relation avec un Gentilhomme aussi spirituel: c'est dommage qu'il ait la voix si *forte* & *si rude*; ne pourriez vous point le prier de parler un peu plus bas? Apparemment vous craindriez que cette demande ne le chagrinât, & qu'il ne trouvât pas bon que vous condamnassiez sa maniere de parler, & qu'en faisant quelque grimace *à la Diable*, il n'effrayât si fort votre imagination, que votre ame fût *contrainte de sortir de votre corps dans le moment*. Si cela est ainsi laissez-le crier tant qu'il voudra, de peur qu'on ne vous trouve mort le lendemain matin dans votre lit; je vous conseille même de vous munir d'Indulgences, de Reliques, & d'un bon pot d'Eau-Benite, pour vous en servir dans le besoin. Voilà sans doute la façon dont Luther auroit plai-

plaisanté les Docteurs Catholiques, qui auroient osé assûrer qu'ils disputoient toutes les nuits avec l'Esprit de ténèbres ; mais ceux-ci à leur tour ne seroient-ils pas en droit de lui dire : nous ne sommes point étonnés que vous méprisiez l'Eau-Benite, votre haine est une suite naturelle de votre antipathie pour l'Eau de quelque nature qu'elle soit. Il est vrai que cette liqueur ne fourniroit pas à votre imagination échauffée ces grandes disputes avec le Diable, dont vous trouvez l'Original dans ce grand verre * que vous avalez d'un séul trait, & qui contient deux pintes de vin ; il est sûr que bien des gens n'en pourroient pas faire autant, *gaudeant bene nati* !

(*) C'est une coutume par toute l'Allemagne de peindre ce nouveau Saint de la Religion Prétendue Réformée avec ces marques spécifiques, savoir avec un grand Verre plein de vin. . . . lequel il appelloit *Poculum Catechisticum* : telles sont les armes de Luther. . . . Il se vantoit que personne ne pouvoit avaler son Verre que lui seul *Garasse, Doct. Curieuse*, pag. 772.

Au reste, en rappellant les reproches que bien des Ecrivains Catholiques ont fait à Luther sur son intempérance, ne pensez pas que je veuille autoriser toutes les infamies & les crimes qu'on à faussement attribués à ce grand Homme. Je suis persuadé que tout ce qu'on a debité sur sa gourmandise & son yvrognerie n'avoit d'autre fondement que la haine qu'on lui portoit. Quelles calomnies ne sont capables d'inventer des gens, qui ont voulu donner un *Incube* pour père à ce Savant, & qui non contens d'employer tout ce qu'il y avoit sur la terre pour flétrir sa réputation, ont eu plusieurs fois recours au ministère des Démons, & ont tâché d'interesser l'Enfer dans leur cause? Mais après avoir blâmé la mauvaise foi des Ennemis de Luther, convenons que d'entreprendre de le justifier sur sa prétendue dispute avec le Diable, c'est tenter de faire recevoir comme une chose raisonnable la plus grande de toutes les folies. Un Illustre Savant avoit

avoit entrepris de prouver cet étrange paradoxe; mais il a été abandonné sur cet article par ses plus grands partisans. Un Auteur qu'on ne soupçonnera pas de vouloir favoriser les Catholiques, avoue que Luther prétendoit qu'on crût la réalité de sa dispute. „ Les avantages, dit-il*, „ que les Controversistes Romains „ voudroient tirer delà, sont sans „ doute imaginaires; mais il n'y a „ nulle apparence qu'on puisse „ prendre pour une espèce de figu- „ re ou de parabole ce recit de „ Martin Luther, comme Mr. „ Claude l'a prétendu. Car Lu- „ ther avoue en plusieurs endroits „ de ses Ouvrages que cela lui a „ fait passer de mauvaises nuits. Il „ dispute, dit-il, avec tant de for- „ ce qu'on en meurt subitement **. „ Il

(*) Bayle. Dict. Histor. & Critiq. Article Luther, Rem. U.

(**) On sera peut-être bien aise de voir les propres termes de Luther, les voici: *Diabolus sua argumenta fortiter figere & urgere novit. Voce quoque gravi & forti utitur: nec longis & multis meditationibus disputationes ejus-*

» Il croit que ce malheur arriva à
» Oecolampade & à Emserus. Le
» seul agrément, qui se rencontre,
» selon lui, dans ces disputes, est
» que le Diable les expédie promp-
» tement, & ne les laisse pas traî-
» ner long-tems, lorsqu'il trouve
» un homme solitaire dans sa mai-
» son.

Je ne sai, Monsieur, si j'oserai mettre Socin * au nombre des Savans

consequuntur, *sed momento uno & quasi in ictu* [illegible] *absolvitur* (Il faut avouer que voilà une façon de disputer bien impolie: on doit du moins donner aux gens le tems de répondre.) *Scio equidem & probè expertus sum quam* [illegible] *Sic equidem quod Oecolampadius & Emserus, aliique horum similes,* [illegible] *Satanæ* [illegible] Luther. de Missa Privata, Tom. VI. fol. 28.

(*) Fauste Socin, qu'on regarde comme le Chef de la Secte des Sociniens, ou Antitrinitaires, étoit Neveu de Lelius Socin. Ils étoient d'une des plus anciennes familles de Sienne. Lelius Socin étoit un très-habile homme, sachant bien le Grec & l'Hébreu. Il a fort peu écrit, & ses Ouvrages n'ont paru qu'a-

vans illuſtres. L'horreur des Dogmes qu'il a ſoutenus ſemble devoir l'en exclure; cependant, puiſque le Pere Scheffmacher aſſûre que les vérités que ce Sectaire a combattues, ont été conteſtées par une infinité de gens d'un eſprit rare & d'un ſavoir profond, je perdrai de vûe pour un inſtant ſes héréſies ſur la Divinité de JESUS-CHRIST, & j'examinerai quelques-uns de ſes ſentimens. Le plus abſurde & le moins ſenſé, eſt celui qu'il a ſur l'exiſtence de Dieu. Non-ſeulement tous les Chrétiens, mais tous les Philoſophes raiſonnables, de quelque Secte & de quelque Nation qu'ils ſoient, conviennent que l'éxiſtence de Dieu ſe démontre par des raiſons naturelles; & que les hommes

qu'après ſa mort. Fauſte Socin ſon Neveu en aiant été l'heritier y puiſa ſes ſentimens. Il étoit beaucoup moins ſçavant que ſon Oncle, mais il avoit beaucoup de ſubtilité. Il mourut l'an 1604. dans un Vilage auprès de Cracovie en Pologne où il s'étoit retiré après avoir *quitté ſa patrie*. Son Oncle étoit mort en *Suiſſe*.

mes comprennent dès qu'ils font usage de leur Raison, que l'ordre & l'arrangement qu'on voit dans cet Univers doivent avoir été produits & dirigés par une premiere Cause intelligente. Socin * nie cette vérité évidente & la nie aussi formellement qu'un Athée; c'est sur cette affreuse opinion qu'il bâtit une partie de son Systême Théologique.

Les véritables Savans ne pourront jamais concevoir comment un homme qui a prétendu se faire Chef d'une Secte Chrétienne, & ramener le Christianisme à sa premiere pureté, a pu avancer un sentiment qu'on ne pardonneroit pas à Spinosa. Je croirois volontiers, *Monsieur*, que Socin avoit formé le dessein de con-

(*) *[illegible] sententia est, [illegible] naturaliter cuique animo insitam esse Divinitatis aliquam opinionem, [illegible] gubernentur, [illegible]* Socin. Prælect. Theolog. Tom. I. Cap. 2. pag. 537. Col. 2.

contredire dans tous les points tous les autres Théologiens; on ne peut penſer autre choſe, lorſqu'on réfléchit ſur ce Dogme. Eſt-il poſſible qu'un homme qui avoit du génie & qui admettoit l'exiſtence de Dieu, ait prétendu prouver qu'on ne pouvoit la démontrer par des raiſons naturelles? Soutenir une pareille opinion, c'eſt vouloir abuſer de la licence du Sophiſme.

Si Socin a été quelquefois très-mauvais Philoſophe, il n'a pas été plus habile Hiſtorien. Il a avancé hardiment que juſqu'au tems du Concile de Nicée on ne reconnoiſſoit pour Dieu que le ſeul Pere de JESUS-CHRIST: il fait plus que d'aſſûrer cette premiere fauſſeté, il ajoute que cela paroît par les Ecrits des Auteurs qui vivoient alors; & que ceux qui étoient d'une opinion contraire, comme les Sabelliens & leurs ſemblables, paſſoient pour Hérétiques *. Socin devoit bien compter ſur

(*) *Uſque ad tempora Concilii Niceni & ali-*

sur l'ignorance de ses Sectateurs pour oser soutenir un fait aussi aisé à démentir! Voyons comment Mr. de la [illegible] a relevé le mensonge de c[illegible] patriarche des Unitaires. „ Il „ fa[illegible] dit-il, n'avoir lu ni l'His- „ [illegible] Ecclésiastique d'Eusebe, ni [illegible]n, ni aucun des Peres [illegible] des premiers Siécles, pour [illegible]cer un fait si faux & si mal [illegible]doli. Qui furent donc ceux [illegible] damnérent Bérylle * & [illegible] Samosate? A-t-on ja- [illegible] ouï dire que ces gens-là „ ayent passé pour Sabelliens ou „ pour Hérétiques? A peine trou- „ vera-t-on une Erreur de Fait „ plus

[illegible] ... ut [illegible] qui tunc exti- terent Scripturis [illegible], [illegible] Deus, quem [illegible] testimonio, [illegible] Patrem [illegible] Christi esse [illegible], & qui [illegible] Sabelliani [illegible] [illegible]. Socin. de Ecclesia, pag. [illegible] col. 2.

(*) Berylle, Evêque de Bostres en Arabie, dogmatisa dans le III. Siécle contre la Divinité éternelle de JESUS-CHRIST; Origène le convainquit dans une dispute & le convertit. Vide Euseb. Lib. VI. Cap. 33.

„ plus monſtrueuſe dans l'Alcoran
„ de Mahomet. Mais il falloit fai-
„ re le Concile de Nicée Auteur
„ du Dogme de la Trinité, &
„ c'eſt de cette prévention que
„ vient l'erreur groſſiére de Socin.
„ Preſque tous ſes Sectateurs di-
„ ſent encore aujourd'hui la même
„ choſe, quoique cela ait été ré-
„ futé invinciblement par pluſieurs
„ doctes Théologiens, entr'autres
„ par Mr. Bullus qui a juſtifié
„ avec beauconp d'érudition le
„ Concile de Nicée contre les ac-
„ cuſations des Sociniens. Quelle
„ apparence peut-il y avoir, pour
„ ne rien dire des autres preuves,
„ que les Donatiſtes & les Nova-
„ tiens * ayent approuvé & mê-
„ me ſouſcrit les Déciſions de ce
„ Concile, ſi c'étoit une Aſſem-
„ blée de Novateurs; eux qui
„ avoient

(*) Les Novatiens ſouſcrivirent au Concile de Nicée. On accuſe les Donatiſtes & les Montaniſtes de quelque erreur ſur la Trinité; mais il paroit par les Peres Afriquains qu'ils étoient Orthodoxes ſur cet Article.

„ avoient tant d'horreur à ren-
„ dre odieuse l'Eglise Universelle
„ qu'ils haïssoient, quoiqu'ils ne
„ s'en fussent séparés que pour des
„ Points de Discipline (**).

Voilà, *Monsieur*, ce qu'on appelle réfuter une erreur d'une maniere victorieuse, & qui ôte tous les moyens de recourir à de vaines chicanes (*). Les Théologiens Unitaires sont peu versés dans l'Histoire

(**) Mr. de la Croze, Dissertat. Histor. sur divers sujets, Tome I. page. 87.

(*) Ceci demande quelque explication. Il est certain que les Théologiens Unitaires ont tort de prétendre qu'avant le Concile de Nicée, on avoit cru que Jésus-Christ n'étoit qu'un pur homme qui n'avoit point été devant Marie. Les Peres de l'Eglise ont tous admis la préexistence du Verbe. Il n'y a pour s'en convaincre qu'à lire leurs Ouvrages, ils sont très-clairs sur cet Article. Mais il faut aussi avouer, qu'ils sont en général très-peu Orthodoxes sur l'Article de la Trinité, & que la plupart avant le Concile de Nicée avoient regardé le Pere comme plus grand, & plus puissant que le Fils. Je renvoie les Lecteurs au sixieme Tome de cet Ouvrage à l'Article d'Eusebe; ils y verront cette question traitée fort-au-long.

toire ancienne; il ſemble même qu'ils en négligent la lecture, du moins ne recommandent-ils pas à leurs Diſciples de lire les anciens Peres de l'Egliſe. Je ne ſai s'ils les regardent comme des Athées, car en les conſidérant ſimplement comme des Hérétiques, ils devroient du moins avoir pour leurs Ouvrages les mêmes égards que pour ceux de Mahomet, dont ils recommandent la lecture. Ne trouvez-vous pas ſurprenant, *Monſieur*, que des gens qui prennent le nom de Chrétiens prétendent qu'on trouve dans l'Alcoran des choſes excellentes ſur la Nature de JESUS-CHRIST? Les Miniſtres Tranſilvains ayant fait un grand uſage de ce Livre, & les citant dans leurs Ecrits, comme étant d'un grand poids & d'une grande autorité, on leur reprocha l'audace qu'ils avoient d'appuyer leurs erreurs par les folies & les extravagances de Mahomet; Socin vint au ſecours de ſes Diſciples. „ Si quelqu'opinion, *dit*-„ *il*, ſe trouve dans l'Alcoran, &

„ ſi

,, si cette opinion est véritable, la
,, doctrine de celui qui s'en sera
,, servi doit-elle passer pour Maho-
,, mé[illegible]e * ?..... Il faut enten-
,, d[illegible] la même maniére ce que
,, V[illegible] fait dire aux Ministres,
,, [illegible] ils exhortent à la lecture
[illegible] Livre, & qu'ils promet-
[illegible] qu'on y trouvera touchant
[illegible]SUS-CHRIST des choses
dignes d'être remarquées *.

Vous voyez, *Monsieur*, que Socin approuve l'utilité de la lecture de l'Alcoran, & qu'il convient qu'on y trouve de grands éclaircissemens sun la Nature de JESUS-CHRIST. Si cet Hérésiarque avoit

* *Sed quid audio? Numquid si sententia aliqua in Alcorano scripta inveniatur, quæ vera sit, is qui ea usus fuerit, ejusve doctrina, ad quam ea sententia pertineat, statim Mahometanus censendus erit? Nam quid verius quam ista duo de Jesu dicta?... Nec aliter intelligenda sunt eorundem Ministrorum verba, quibus, ut Wiekus affirmat, hortantur Lectorem ut Alcoranum legat, promittentes quod ibi inveniet plura egregia & insignia de Christo.* Socini Resp. ad Libellum Wieki, Cap. I. pag. *136.*

avoit pu ſavoir qu'un habile Jéſuite, fameux Controverſiſte, après avoir ramaſſé tous les Paſſages de l'Ecriture qui ſemblent favoriſer ſes erreurs, devoit avouer qu'ils ſont capables d'étonner & d'embarraſſer les eſprits les plus pénétrans, il ſe feroit ſans doute départi des avantages qu'il prétendoit tirer de l'Alcoran, & ſe ſeroit contenté de ceux que lui attribue ce Jéſuite. Paſſez-moi, *Monſieur*, ce trait contre le ſavant Pere Scheffmacher, ce ſera le dernier à ce ſujet.

§. V.

Que les plus célèbres Docteurs ſoutiennent quelquefois dans le même Ouvrage des ſentimens directement oppoſés.

Avant que je mette cette vérité en évidence, permettez-moi, *Monſieur*, de vous faire voir qu'un ſavant Théologien eſt ſouvent démenti par un autre, qui le condamne en termes déciſifs. Vous

ſavez

ſavez depuis combien de tems les Diſputes ſur la GRACE cauſent des troubles dans l'Egliſe: les uns veulent que l'Homme reçoive toujours du Ciel une grace effectivement ſuffiſante; les autres ſoutiennent qu'il n'a de grace ſuffiſante qu'autant qu'il plaît à Dieu de lui en donner. Voilà, *Monſieur*, la fameuſe Diſpute qui régne entre les Moliniſtes & les Janſéniſtes, & qui cauſe une ſemblable diviſion entre les Calviniſtes, qui ſuivent les déciſions du Synode de Dordrecht & les Arminiens.

Les Théologiens partiſans de la GRACE SUFFISANTE objectent à leurs Adverſaires que ſi Dieu ne donnoit pas à tous les hommes en général une grace, qui leur ſuffit véritablement pour ſe ſauver, il ſeroit injuſte, puiſqu'il créeroit des hommes qui n'auroient jamais le pouvoir de faire le bien, & par conſéquent de mériter le Ciel. Les Janſéniſtes répondent à cela, que Dieu eſt le maître d'accorder ſes dons à ceux qu'il veut fa-

vorifer, & que les Créatures depuis l'état de corruption ne méritent que des châtimens.

Ces fentimens fi oppofés ont été foutenus par les anciens Docteurs auffi vivement qu'ils le font par les Théologiens modernes. On peut regarder tous les Peres Grecs comme étant très-favorables aux Molinistes ; les Janféniftes ont pour eux Saint Auguftin & fes Difciples. Ce qu'il y a de plaifant dans cette difpute, *Monfieur*, c'eft que chaque Parti prétend foutenir la Doctrine de l'Eglife, & fe fonde fur ce qu'en différens tems elle a adopté les fentimens de ces Docteurs fi diamétralement oppofés. Cela ne quadre guères avec fon Infaillibilité; car ou les Janféniftes ont raifon, ou ils ont tort. S'ils ont raifon, pourquoi les traite-t-on aujourd'hui comme des Hérétiques? S'ils ont tort, d'où vient l'Eglif a-t-elle approuvé dans Saint Augu tin les mêmes fentimens qu'ell condamne dans leurs Ecrits? C'ef

là un Mystère plus étonnant & plus inintelligible que tous ceux qu'on debite sur le compte des Freres de la Rose-Croix. *. Je ne serois par surpris qu'un Philosophe qui ne se payeroit que de raisons, & qui ne feroit aucun cas des assertions les plus magistrales, soutint

(*) F. Christien Rosenkreutz, d'une noble famille en Allemagne, Moine l'an 1388. mort l'an 1484. âgé de 116 ans, alla vers le St. Sepulchre & visita les Mages d'Arabie, d'Egypte & de Barbarie, dont il apprit, dit on, des Secrets physiques, chymiques, magiques, qu'il apporta en Europe, & il institua un College, & une Fraternite dont le Symbole etoit R. C. Ceux qui sont de cette Fraternite cherchent la Pierre Philosophale, & recommandent la Bible; mais il paroit qu'ils croyent avoir quelque chose de plus parfait que la Bible, & ils y joignent le Livre de leur Chef Rosenkreutz. Ils se vantent d'avoir des entretiens avec les Anges & de commander aux Demons. Ils joignent la Magie & la Cabale, & pretendent reformer toutes les Sciences. Les Ecrits qu'on a de ces Freres sont *Fraternitatis Confessio*, *Reformatio universalis*, *[illegible] Sophorum*, *Fortalitium Scientiæ*. Vid. Hoornb. Sum. *Contr.* p. 434.

que l'Infaillibilité de l'Eglise
aine n'est guère plus croyable
es Contes des Cabalistes.
ut-être serez-vous bien aise de
dans les Ouvrages des S S.
es quelques-unes de ces contra-
és évidentes, approuvées éga-
ent par l'Eglise, & qui font au-
rd'hui le sujet des disputes des
nséniste & des Molinistes. Je
urrois vous en rapporter un nom-
e infini; mais la briéveté de ma
ettre ne le permettant pas, je me
ontenterai de vous en produire un
xemple décisif pris dans les Ecrits
de St. Basile & dans ceux de St.
Augustin. Ecoutons d'abord St.
Basile * partisan de la Liberté de
l'hom-

* St. Basile nâquit l'an 328. il fut Evêque de Capadoce. Il fut éloquent, prudent, moderé, & c'est de toutes les manieres un des plus grands Peres de l'Eglise. Voici ce que dit Photius de St. Basile: *Præstantissimus est in libris omnibus; pura enim dictione, significante, propria & omnino civili ac panegyrica, si quis alius, uti novit: sensuumque ordine ac puritate primus, & nemini secundus apparet. Jam persuadendi quoque vim, ac jucunditatem cum perspi-*

l'homme & de la Grace suffi
„ Les bonnes actions, *dit-il*,
„ nent d'un principe libre &
„ n'est déterminé que par la
„ lonté humaine. Dieu n'a
„ voulu forcer l'Homme à l'ai
„ nous-mêmes nous ne pe
„ pas que nos domestiques f
„ affectionnés à notre service,
„ dis que nous les tenons da
„ fers ; mais seulement lors
„ exécutent nos ordres avec
„ sir *. " Voilà, *Monsieur*

S

. *spicuitate amat, atque ita ejus fuit quasi ultro tanquam e fonte rivulus ... Verisimilitudine autem ... quis ejus sermones pro civilibus orationibus proposuerit, in iisque se exercuerit ... eorum quae huc conferunt praeceptionum nullum alium praeterea, quantum quidem ex desideraturus esse videatur; nec ipsum Platonem, sive Demosthenem, quos tamen dos Antiqui praecipiunt iis, qui in O Civiles, ac Panegyricos evadere cupiunt. Biblioth. art.* CXLI.

(*) Ὅτι καὶ σὺ τοὺς οἰκέτας ὅταν δεσμίους ἔχῃς, εὔνους ὑπολαμ βάνεις, ἀλλ᾽ ὅταν ἑκουσίως ἴδῃς ἀπο

Systême de la GR
CACE totalement c
me eſt libre d'aim
ne pas l'aimer; il p
me ſe ſauver avec
de la Grace ſuffiſant
d'une Grace toujou
tous les hommes;
le Paradis, il n'eſt
Dieu le détermine a
Grace efficace à laq
réſiſter.

Nous penſerons

ροῦντάς σοι τὰ καθήκ
τοίνυν ἐ τὸ ἠναγκαζόμ
λὰ τὸ ἐξ ἀρετῆς κατορ
τὴ δὲ ἐκ προαιρέσε
ἀνάγκης γίνεται. Quon
non quando vinctos in cu
volos eſſe tibi exiſtimas, ſ
nia, quæ erga te oportet,
item Deo eum puta fore
coactus, ſed qui ſponte
obtemperat. Virtus vero
ciſcitur, non ex neceſſitat
Tom. I. in Homil. *Quod*
mali.

façon bien différente, si nous en croyons St. Augustin. „ Selon lui „ Dieu a prévu de toute éternité „ le salut de ceux qui doivent „ être sauvés, & la perdition de „ ceux qui doivent être damnés. „ C'est en vain que les uns & les „ autres voudroient travailler à „ changer leur destin, ils ne pour„ roient en venir à bout. Ceux „ qui sont destinés à brûler éter„ nellement dans les Enfers font „ de vains efforts pour fléchir la „ miséricorde de Dieu: les actions „ les plus justes sont des péchés „ chez eux; leurs prieres sont de „ nouveaux crimes, & quand ils „ feroient parvenus jusqu'au Ciel, „ ils en seroient précipités dans „ l'abîme comme l'ordure la plus „ infâme *. " Si vous trouvez, *Men-*

(*) *Attamen Mors peccatorum pessima, illorum, inquam, quos antequam faceres Cœlum & Terram secundum abyssum judiciorum tuorum occultorum, semper autem justorum, præscivisti ad mortem æternam: quorum dinumeratio nominum & meritorum gravium apud te est, qui numerum arenæ Maris dinumerasti, &*

M[illegible], que les sentimens de St. Augustin sur la reprobation [illegible] [illegible], pour ne rien dire de plus. Vous allez voir que ceux qu'il a sur la prédestination des Justes ne le sont pas moins. „ O
„ Seigneur! s'écrie-t-il, lorsque je
„ considere ceux que vous sauvez
„ & ceux que vous damnez, je
„ suis ébloui de la grandeur & de
„ l'immensité de vos richesses, de
„ votre science, de votre sagesse;
„ & je ne puis pénétrer dans la
„ pro-

& dimensus es profundum abyssi, quos reliquisti in immunditiis suis, quibus omnia cooperantur in malum, & ipsa etiam vertitur oratio in peccatum. En écrivant ces derniers mots je ne puis m'empêcher de penser au Pere Quenel. L'Eglise condamne dans les Ouvrages de cet Oratorien cette Proposition, *la priere d'un Pécheur est une offense*, comme heretique, & elle adopte celle-ci de St. Augustin, *& ipsa etiam oratio vertitur in peccatum.* Pauvre Peuple, il faut qu'on compte bien sur ton aveugle croyance! Je reviens au reste du passage: *Ut si etiam usque ad Cœlos ascenderint & caput eorum nubes tetigerit, & inter sidera Cœli collocaverint nidum suum, quasi sterquilinium in fine perdentur.* August. Lib. Soliloq. Cap. XXVII. num. 4.

„ profondeur de vos jugemens.
„ Vous faites de la même argille
„ quelques Vases destinés à des ser-
„ vices honorables, & quelques
„ autres à des services honteux.
„ Vous purifiez donc ceux que
„ vous destinez pour votre Saint
„ Temple & dont vous avez écrit
„ les noms dans le Livre de Vie;
„ en sorte qu'ils ne sauroient pé-
„ rir & que leurs crimes leurs
„ tiennent lieu de bonnes actions
„ & deviennent des vertus? Lors-
„ qu'ils tombent ils ne se blessent
„ point, parce que vous les sou-
„ tenez; & vous êtes si attentif à
„ les secourir qu'ils ne sauroient
„ recevoir aucun dommage *. "

Ne

(*) *Et ego, Domine, hoc considerans expavesco, & obstupesco de altitudine divitiarum sapientiæ & scientiæ tuæ, ad quam non pertingo, & incomprehensibilia judicia tua; quoniam ex eodem luto alia quidem facis vasa in honorem, alia vero in contumeliam sempiternam. Quos igitur tibi elegisti de medio in Templum sanctum tuum, hos mundas, effundens super eos aquam mundam, quorum nomina numerumque notasti: qui* [illegible] *un-*

Ne croyez pas, *Monſieur*, que St. Baſile & St. Auguſtin penſent l'un comme l'autre ſur le Libre Arbitre & la Prédeſtination. Le premier aſſûre que Dieu ne veut pas forcer les hommes à l'aimer; qu'il leur laiſſe la volonté & le moyen de profiter des graces qu'il leur donne & qui ſont ſuffiſantes pour les ſauver, puiſque ſans cela il ſeroit inutile qu'il leur accordât la liberté de faire le bien ou le mal. Le ſecond au contraire déclare que Dieu a prédeſtiné de tout tems pluſieurs hommes à être damnés & quelques-autres à être ſauvez: que c'eſt en vain qu'ils traivallent à vouloir changer les Decrets de la Prédeſtination, les prieres & les bonnes actions de ceux qui ſont deſti-

numeras multitudinem Stellarum & omnibus eis nomina vocas: qui etiam ſcripti ſunt in Libro Vitæ, qui nequaquam perire poſſunt: quibus omnia cooperantur in bonum, etiam ipſa peccata. Cum enim cadunt non colliduntur, quia tu ſupponis manum tuam: cuſtodiens omnia oſſa eorum, ut unum ex eis non conteratur. Idem, ibid. n. 3.

diſtinés à la réprobation au
tant leurs crimes, & les péch
contraire devenant des action
ritoires pour ceux qui doivent
ſauvés dans l'ordre de la pré
nation.

J'avoue de bonne foi, *Mon*
qu'on ne doit pas trouver ex
dinaire que les Moliniſtes ſ
crient contre certaines expre
de St. Auguſtin, que les Jan
tes veulent prendre au pied
lettre. S'il eſt vrai que ce ſ
Théologien ait cru dans tout
étendue & à la derniere rigueur
ceux qui *ſcripti ſunt in Libro*
cooperantur omnia in bonum,
ipſa peccata: & que ceux qu
s'y trouvent pas *cooperantur*
in malum, *& ipſa etiam oratio*
tur in peccatum: je le regarde (
me ſervir des termes des
niens) comme un plus grand
deſtinateur que Calvin: & il
dra bien me permettre de me
ger au nombre de ceux qu'
être ſurpris & étonnés des

fonds myſtères de la Prédeſtination *.

Je vous ai averti, *Monſieur*, que j'éviterois avec ſoin d'entrer dans le détail des Controverſes & des Diſputes des Théologiens; ainſi je vous laiſſe le maître de vous déterminer pour ou contre le ſentiment de St. Auguſtin. Quant à moi, je vous avouerai qu'il me paroît contraire aux notions que nous avons de la bonté de Dieu. Je crois même qu'il eſt pernicieux au bien & à la tranquilité de la Société, pouvant entraîner les Eſprits foibles dans le Fanatiſme, & les porter ou à une débauche outrée, ou à un deſeſpoir cauſé par la perſuaſion d'une prédiſtination aux peines de l'Enfer déterminée & immuable.

Les ſentimens de St. Auguſtin ont partagé ceux des plus grands Théologiens: chacun d'eux veut ex-

(*) Quod admirantur tabeſcentes omnes Sapientes Terræ. *Idem*, *ibid. num.* 2.

expliqueront [illegible] & [illegible] les opinions de ce Pere ; il y a apparence que les Docteurs qui suivront n'aimeront pas moins à chamailler sur ces matieres que ceux qui vivent aujourd'hui. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils n'éclairciront pas plus les difficultés qui les partageront.

On pardonneroit cependant aux Théologiens les contradictions qu'ils forment contre les Dogmes de leurs Adversaires, s'ils pouvoient être d'accord avec eux-mêmes, & s'ils ne combattoient pas vivement ce qu'ils ont soutenu peu de tems auparavant. Avec quelle douceur St. Augustin n'avoit-il pas prétendu qu'on devoit traiter les Heretiques, avant que les Disputes qu'il eut avec eux eussent emu sa bile & aigri son esprit ? „ Que ceux, „ *dit-il aux Manichéens*, qui ne sa„ vent pas combien il faut se don„ ner de peines pour découvrir le „ Vrai & se garantir de l'Erreur, „ usent envers vous de violence : „ Que ceux qui ne connoissent pas „ com-

„ combien il eſt difficile aux hom-
„ mes de diſſiper les ténèbres qui
„ les offuſquent, & qui les empê-
„ chent de voir le véritable Soleil
„ qui doit les éclairer, vous perſé-
„ cutent; & que ceux qui ignorent
„ par combien de ſoupirs & de lar-
„ mes il faut acheter le bonheur de
„ connoître Dieu, ſoient vos Ty-
„ rans * ". Ce ſont-là, *Monſieur*, des ſentimens dignes de St. Auguſtin, de tous les véritables Chrétiens, & de tous les vrais Philoſophes; mais ce Pere les oublia entiérement dans la ſuite: il fut l'Apologiſte de la perſécution qu'on fit aux Donatiſtes. „ Il eſt très-à-
„ propos, *dit-il*, de les réprimer
„ par l'autorité des Souverains &
„ des

(*) *In vos ſæviant, qui neſciunt cum quo labore Verum inveniatur, & quam difficile caveantur Errores. Illi in vos ſæviant, qui neſciunt cum quanta difficultate ſanetur oculus interioris hominis, ut poſſit intueri Solem ſuum. Illi in vos ſæviant, qui neſciunt quibus ſuſpiriis & gemitibus fiat, ut ex quantulacunque parte poſſit intelligi Deus.* Auguſt. cont. Epiſt. fund.

Systême de la GRACE EFFICACE totalement contredit: l'Homme est libre d'aimer Dieu ou de ne pas l'aimer; il peut par lui-même se sauver avec le seul secours de la Grace suffisante, c'est-à-dire, d'une Grace toujours accordée à tous les hommes; & pour obtenir le Paradis, il n'est pas besoin que Dieu le détermine au bien par une Grace efficace à laquelle il ne peut résister.

Nous penserons sur cela d'une façon

ροῦντάς σοι τά καθήκοντά; καὶ Θεῷ τοίνυν οὐ τὸ ἠναγκαζόμενον φίλον, ἀλλὰ τὸ ἐξ ἀρετῆς κατορθούμενον. Ἀρετὴ δὲ ἐκ προαιρέσεως καὶ οὐκ ἐξ ἀνάγκης γίνεται. Quoniam & tu servos, non quando vinctos in custodia tenes, benevolos esse tibi existimas, sed cum sponte omnia, quæ erga te oportet, videris agere; sic item Deo eum puta fore amicum, non qui coactus, sed qui sponte sua virtuteque illi obtemperat. Virtus vero ex voluntate proficiscitur, non ex necessitate. BASIL. Magn. Tom. I. in Homil. *Quod Deus non sit auctor mali.*

composés par différens Controversistes qui ont voulu détruire leurs opinions. Ce Ministre avoit du génie, mais il n'avoit de Systême assûré que pour blâmer tout ce qu'il y avoit dans les Ouvrages des ses Adversaires ; d'où il arrivoit par conséquent qu'il desapprouvoit dans un Livre ce qu'il avoit loué dans un autre.

Je vous ai promis de vous faire ramarquer, lorsque j'en trouverois l'occasion, quelques fautes qui se sont glissées dans l'Ouvrage du savant Pere Scheffmacher & dans celui de son illustre Adversaire ; voici des contradictions manifestes qui m'ont paru mériter d'être relevées. „ Que ceux qui ont une „ mauvaise cause à défendre, *dit* „ *le Pere Scheffmacher*, ayent re- „ cours à la satyre & à l'invecti- „ ve, aux termes méprisans & in- „ jurieux *; c'est un artifice pro- „ pre

(*) Lettres d'un Theologien de l'Université Catholique de Strasbourg, à un des principaux Magistrats de la même Ville, &c. Tome II. Avertissement, p. 2.

„ pre à détourner l'esprit du Lec-
„ teur de l'objet principal, & la
„ ressource ordinaire de ceux qui
„ veulent paroître ne pas succom-
„ ber. Les Défenseurs de la Véri-
„ té ne doivent parler que polites-
„ se & raison ". On ne sauroit penser d'une maniere plus noble, plus sensée & plus digne d'un Homme de Lettres; mais il me paroît que ce Jésuite a péché considérablement dans quelques endroits de son Livre contre les vertueux principes qu'il avoit établis, & qu'il a agi d'une maniere qui leur est tout-à-fait contraire. „ Je ne pense pas,
„ *dit-il* *, que vous nous blâmiez
„ d'imprudence, de ce que nous ai-
„ mons mieux nous arrêter à l'ex-
„ plication de ces grands Hommes,
„ qu'à vos Ministres, qui en se
„ comparant ou en osant se préfé-
„ rer à ces grandes Lumieres de
„ l'Eglise ** peuvent bien faire voir
„ la

(*) Dans le même Ouvrage, T. II. p. 68.
(**) Savoir Clément d'Alexandrie, St. Cyprien, Eusebe de Césarée, St. Ambroise, ou du moins

„ Mais au fond ce n'eſt pas être
„ fourbe, ni impoſteur *: ce n'eſt
„ pas être déterminé à vouloir s'a-
„ veugler ſur un fait qui ne peut
„ ſe cacher ; ce n'eſt pas entre-
„ prendre de faſciner les yeux de
„ ceux qui ſavent lire, ni compter
„ pour rien de révolter contre ſoi
„ tous les gens d'honneur, qui
„ voudront prendre la peine d'e-
„ xaminer la choſe par eux-mêmes.
„ Que le Sr. Dreyer ſe plaigne
„ après cela fort amèrement du
„ peu de modération, que font pa-
„ roître les Catholiques, en con-
„ fondant votre Doctrine avec cel-
„ le d'Aërius . . . . ".

Il eſt impoſſible à un Auteur qui écrit contre ſes Adverſaires de ſe contraindre toujours & de ne ſortir jamais des bornes de la bienſéance, quelque réſolution qu'il ait priſe, & quelque riſque qu'il coure qu'on ne lui reproche qu'il agit con-

(*) Lettres d'un Docteur Allemand, &c. à un Gentilhomme Luthérien, &c. T. I. Lettre V. p. 382.

„ mais . . . supériorité . . .
„ leur supériorité . . .
„ les divines Ecritures . . .
„ Je ne sai si le Pere Schefmacher n'est
pensé que le terme de . . . n'est
point injurieux, & qu'il est du nom-
bre de ceux qu'un Defenseur de la
Vérité peut employer avec politef-
se: mais il est sûr que les gens de
la plus vile classe s'en servent très-
souvent dans leurs disputes, & c'est
ce qui me le fait regarder comme
très-impropre dans l'Ouvrage d'un
Théologien qui fait gloire de ne
parler que politesse & raison. J'y
condamne aussi une Ironie qui ren-
ferme les injures les plus atroces
. . . un galant homme doit éviter
. . . être dites indirec-
. . . moins sang-

cacher ; ce n'eſt pas entre-
rendre de faſciner les yeux de
eux qui ſavent lire, ni compter
our rien de révolter contre ſoi
us les gens d'honneur, qui
udront prendre la peine d'e-
miner la choſe par eux-mêmes.
ue le Sr. Dreyer ſe plaigne
ès cela fort amèrement du
de modération, que font pa-
re les Catholiques, en con-
dant votre Doctrine avec cel-
'Aërius . . . . ".

t impoſſible à un Auteur qui
contre ſes Adverſaires de ſe
ndre toujours & de ne ſor-
ais des bornes de la bien-
, quelque réſolution qu'il ait

contre ses principes; il rompt tôt ou tard le lien qui le retenoit. Jamais Theologien qui écrivit sur des Matiéres de Controverse, n'acheva son Ouvrage, sans être tombé dans quelque contradiction, ou sans avoir démenti par son exemple ce qu'il condamnoit dans les autres.

Je viens de vous montrer, *Monsieur*, une faute du Pere Scheffmacher, voyons en à présent une de son Adversaire. „ N'inférez pas „ *dit-il* *, que l'Auteur qui vous „ a écrit soit à mes yeux un Ennemi méprisable : ce n'est point „ ce que je veux dire. J'estime son „ caractère, son savoir, son esprit, „ sa maniere d'écrire ; j'avouerai „ même sans peine que son Livre „ est bon dans son genre ". On ne sauroit parler plus avantageusement d'un Auteur, dont on refute l'Ouvrage : la politesse la plus aimable &

(*) Lettres d'un Theologien Reformé à un Gentilhomme Lutherien, pour servir de *Reponse*, &c. Lettre I. page. 35.

& la plus touchante regne dans cet aveu, qui convient parfaitement à un Ecrivain tel que ce ſavant Miniſtre, qui pour rehauſſer ſon mérite n'a pas beſoin d'avilir celui de ſon Adverſaire ; mais il n'a pas toujours parlé de même. Il a oublié les éloges qu'il avoit donnés au Pere Scheffmacher, il s'eſt contredit, la vivacité l'a emporté, & il a payé le tribut que la paſſion impoſe aux Controverſiſtes. ,, En vérité, *dit-*
,, *il* *, cet homme-là s'entend à
,, prendre ſes avantages, & je ne
,, conçois pas de quelle maniére
,, on pourra le ramener au droit
,, chemin, ſi l'on eſt dans la né-
,, ceſſité de le ſuivre dès qu'il lui
,, plaît d'en ſortir. Pour rien au
,, monde je ne voudrois pas l'en-
,, treprendre ; car quand bien je
,, pourrois l'accompagner dans tous
,, ſes égaremens, ſans me perdre,
,, je m'ennuïrois à la mort à ſa
,, compagnie ".

Vous m'avouerez, *Monſieur*, qu'il

(*) Ibid. p. 53.

qu'il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'accorder les différentes opinions que ce savant Ministre a de son Adversaire. D'un côté, il assûre qu'il estime son caractère, son savoir, son esprit, sa maniere d'écrire; de l'autre, il proteste qu'il ne voudroit pour rien au monde entreprendre de le suivre dans ses égaremens, & que s'il pouvoit se résoudre à l'accompagner, il s'ennuïeroit à la mort à sa compagnie. Comment peut-on concilier des sentimens aussi opposés? Si ce Ministre trouve l'Ouvrage du Pere Scheffmacher ennuïeux, sans ordre, sans arrangement, d'où vient en fait-il un éloge pompeux? & s'il convient (pour me servir de ses termes) qu'il estime le caractère, le savoir, la maniere d'écrire de cet Auteur: s'il avoue que son Livre est bon dans son genre; pourquoi le taxe-t-il d'être ennuïeux à la mort, & de ne rapporter que des rapsodies? Car c'est encore-là un reproche, qu'il *lui fait* dans un autre endroit. „ Il

„ me

„ me ſeroit impoſſible, *dit-il* *,
„ d'obtiner de moi-même de tra-
„ vailler dans le goût rapſodiſte,
„ je le laiſſe volontiers au Pere
„ Scheffmacher. Au lieu de ſuivre
„ ce Docteur dans les routes bat-
„ tues, &c. ".

Lorſqu'on fait attention, *Monſieur*, aux contradictions marquées des plus grands Théologiens, on eſt tenté de dire à tous les Controverſiſtes : Meſſieurs, comment voulez-vous nous perſuader que nous devons fonder notre croyance ſur les ſentimens que vous nous expoſez ; & comment pouvons-nous croire que vous ne les condamnerez pas au premier jour, puiſque vous blâmez avec aigreur dans le même Livre, ce que vous avez loué quinze pages auparavant ? Si vous n'êtes pas ſtables dans les opinions les plus ſimples, ne devons-nous pas craindre votre incertitude dans celles qui ſont beaucoup plus épineuſes?

Si

(*) Ibid. Préface, p. 5.

Si les Controverſiſtes vouloient répondre naturellement à cette objection, je ſuis ſûr qu'ils diroient : Quoique Théologiens, nous n'en ſommes pas moins hommes ; nous nous laiſſons emporter malgré nous à la fougue de nos paſſions & à la vivacité de notre génie. Lorſque nous commençons un Ouvrage & que notre eſprit n'eſt point encore émû, nous établiſſons des principes conformes à la Raiſon : nous examinons nos expreſſions, & s'il nous en échappe quelques-unes d'indécentes, ou d'injurieuſes, nous en avons honte nous-mêmes & nous les ſupprimons ; mais peu à peu notre imagination s'échauffe, les objections de nos Adverſaires, dans leſquelles nous croyons entrevoir de la mauvaiſe foi, nous irritent ; l'Eſprit de parti vient ſouffler dans nos cœurs ſon zèle outré ; nous perdons de vûe cette Equité, du flambeau de laquelle nous avions reſolu de nous éclairer pendant toute notre courſe ; & il arrive qu'avant que nous ſoyons au bout de

de notre carriére, nous avons bien fait des faux pas dont nous ne nous ſommes point apperçus. Il n'y a point de Théologien, qui voulant agir de bonne foi ne fût forcé de faire cet aveu: je n'excepte pas même ceux qui ſont les plus modérés & les plus polis: vous en voyez des preuves dans le Pere Scheffmacher & dans ſon illuſtre Adverſaire; vous en pourrez trouver bien d'autres dans les Ecrits des Boſſuets, des Claudes, des Arnauds & des Drelincourts. J'aurai occaſion dans la ſuite de vous faire faire quelques réflexions ſur ce défaut que je réproche à tous les grands Hommes.

§. VI.

Des vices du ſtile de pluſieurs grands Théologiens.

Nous ſommes convenus, *Monſieur*, que la pureté, la préciſion, & la netteté de ſtile étoient des qualités eſſentielles aux Théolo-

 giens

giers. Quoiqu'elles le soient beaucoup moins que plusieurs autres, on ne peut pourtant nier qu'elles ne leur soient très-nécessaires. Ils écrivent sans doute pour persuader leurs Lecteurs, & pour leur expliquer les opinions qu'ils veulent leur faire recevoir : il faut donc qu'ils tâchent de s'énoncer d'une maniere nette & précise : qu'ils évitent tout ce qui peut obscurcir les matieres qu'ils traitent : qu'ils fuient les sens louches & ambigus ; & qu'ils ne fassent point perdre de vûe le point principal d'une Question par de vaines déclamations & par une tirade de jeux de mots & d'antithèses, qui sont le partage d'un misérable Rhéteur. L'art de s'énoncer d'une maniere intelligible & aisée, est le principe de toutes les Sciences ; quiconque ne présente à l'imagination que des idées vagues, mal digerées, & exprimées en termes confus, ne doit pas se flatter d'attacher l'esprit de ses Lecteurs, encore moins de les instruire.

La

Les anciens Peres Grecs ont écrit d'un ſtile aſſez pur; ceux même qui ont condamné pluſieurs de leurs ſentimens avec beaucoup d'aigreur, ont donné des louanges à leur diction. Chemnitius fameux Docteur Luthérien, habile Théologien, & très-verſé dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, reproche à St. Baſile, à St. Grégoire * de Naziance, & à St. Grégorie de Niſſe **, d'a-

* St. Grégoire s'apelle Grégoire de Naziance parce qu'il nâquit dans cette ville. Il étudia à Athenes avec St. Baſile. Il fut fait Evêque de Conſtantinople l'an 379. mais ſon élection étant conteſtée, il ſe retira dans une ſolitude & y paſſa le reſte de ſa vie. Nous avons de lui pluſieurs Ouvrages écrits elegamment, entre autres des Invectives qu'il compoſa contre l'Empereur Julien, qui ſont remplies de fauſſetés & de calomnies, comme on pourra aiſement le voir dans l'article de Julien de cet Ouvrage qui eſt dans le troiſième tome de cet ouvrage Lettre huitième.

** Grégoire de Niſſe étoit frere de St. Baſile. Il fut Evêque de Niſſe environ l'an 369. & envoié en exil onze ans après par ordre de l'Empereur. Il parvint dans une grande vieilleſſe. Photius lui donne des louanges que je place ici. *Stylus illi ſi cui Rhetorum, illuſtris, & jucunditatem auribus inſtillans.* Sed nec

d'avoir introduit l'invocation des Saints dans l'Eglise, en ornant leurs Panegyriques de toutes sortes de fleurs d'éloquence, de figures de Rhetorique & d'apostrophes ; de sorte que par leurs exagerations & leurs hyperboles ils ont [illegible] fait recevoir comme un Dogme public & certain l'opinion, qu'on avoit de la priere, ou du secours des Saints, & qu'en adressant la parole à ceux dont ils faisoient l'éloge, ils ont donné à ce qu'ils disoient un air d'invocation *. Ils ont

nec [illegible] gradum [illegible] Patrum [illegible] reprehendit. Quem [illegible] & Theodorum [illegible], & [illegible]; [illegible], [illegible]. Illud autem vere pronunciaverim, quantum Gregorius venustate, [illegible], & [illegible], tantum etiam argumentorum [illegible] & [illegible]. *Phot. Biblioth. Cap.* [illegible]. On voit dans ce jugement de Photius sur l'Ouvrage de St. Gregoire contre Eunomius une décision qui convient à ses autres Ouvrages.

(*) *Basilius Nazianzenus, & Nyssenus . . . Orationis [illegible] declamatoriis [illegible], & Rhetoricis Apostrophis [illegible], [illegible] Sanctorum [illegible]* Dogma in [illegible]-

ont, dit le même Chemnitius dans un autre endroit, entraîné par le courant des Fleuves d'or, sortis de leur éloquente bouche, la paille, la crasse & les ordures de l'Invocation des Saints *.

Le jugement de Chemnitius sur le stile de ces Peres ne doit pas être suspect : s'il y avoit apperçu quelque défaut essentiel, il ne les ménageoit pas assez pour avoir voulu par foiblesse ou par complaisance le comparer à un Fleuve d'or. Il auroit pu cependant, sans injustice, ne point donner à St. Grégoire de Naziance les mêmes éloges qu'à St. Basile ; il s'en faut bien que la maniere d'écrire de ce pre-

sum exaggerarent, & ad compellationes eorum, quorum memoriam celebrabant, orationem converterent, atque ita figuram orationis ad formam invocationis declinarent. In Exam. Concil. Trident. Ed. Francof. Parte III. p. 328. n. 4.

(*) *Atque ita quidem rapidis & quasi aureis Panegyricarum declamationum fluminibus stipulæ seu quisquiliæ Invocationis in Ecclesiam invehi cœperunt.* Ibid. p. 311. lin. 2.

premier ſoit auſſi pure que celle du dernier. L'ancienne Gréce n'a preſqu'aucun Auteur, au ſtile duquel on ne puiſſe comparer celui des Homélies de St. Baſile, au lieu qu'on peut reprocher à St. Grégoire d'avoir introduit dans la Langue Grecque des façons de parler, qui dans la ſuite ont été la principale cauſe de la barbarie des Docteurs Latins, qui ont voulu imiter dans leur Langue les défauts de ce Pere, qu'ils prenoient pour de véritables beautés *. L'élocution de St. Chryſoſtome eſt en général plus pure que celle de St. Grégoire de Naziance; mais il y a quelques-uns de ſes Ouvrages qui ſont écrits aſſez négligemment, & qui pa-

(*) *Veteres noſtri Interpretes mediocris litteraturæ, nullius fere judicii homines, cum animadverterent Theologum hunc frequenter uſurpare voces quaſdam novas eaſque non ſatis aptè fictas, neceſſe ſibi eſſe crediderunt illas Latinè reddere, atque hinc in multum ſordida barbarie eſt Lingua Latina infuſcata. Pet.* Alcion. in Medic. Leg. Fol. CIII. *verſo.*

paroissent ne pas venir de la même main que ceux qu'il a travaillés avec plus de soin. C'est apparemment ce qui a fait douter Erasme qu'ils fussent véritablement de ce Pere, & qui a donné lieu au mépris qu'il en faisoit *.

Les

(*) *Tuo tamen hortatu recepi Codicem in manum, sed nihil unquam legi indoctius. Ebrius ac stertens scriberem meliora .... aliud spirat Chrysostomus.* Erasm. Epist. LIX. Lib. XXVI. Erasme parle des Commentaires de ce Pere sur les Actes. Ce n'est pas en faire beaucoup de cas que d'assûrer qu'il auroit pu faire quelque chose de meilleur étant yvre; cette façon de parler, n'en déplaise à son Auteur, paroit un peu impertinente. Photius excuse St. Chrysostome de n'avoir point toujours été sublime & éloquent dans ses Homelies. Il dit qu'il sacrifie l'éloquence dans plusieurs de ses piéces à la satisfaction de dire toutes les choses qu'il croioit être utiles à ses auditeurs quelques simples qu'elles fussent. Entendons parler Photius lui même. *Quod sicubi sententiarum aliqua, seu interpretationis, seu profundioris indagationis indigebant, neque tamen satis diligenter eas explanavit, mirum id minime videri debet: quæcunque enim auditorum captui accomodata essent, atque ad eorum salutem & utilitatem pertinerent, ea neutiquam ille prætermitebat. Quam ob rem neque admirari sanctissimum virum satis unquam possum,* quod

Les moins corrects des Peres Grecs ont cependant écrit beaucoup plus purement que tous les Docteurs Latins, si l'on excepte Lactance & St. Jérôme, dont le stile conserve encore quelque chose qui ressent le Siecle d'Auguste.

Saint Augustin a souvent diminué le prix des excellentes choses qu'il a dites, par la façon dont il les a exprimées. Il faloit qu'il y eût de son tems d'assez mauvais Rhetoriciens, puisqu'il fut Professeur de Rhétorique & qu'on le met au rang des meilleurs. Un homme qui écriroit aujourd'hui comme ce Pere, courroit risque de passer pour un Declamateur, qui énerve ses pensées & les noye dans une Mer d'Antithèses. Rien n'est si affecté que celles qu'il a employées dans le

quod [illegible] Phot. Bibliothec. art. CLXIV.

le portrait qu'il fait de la Divinité. „ O Dieu puiſſant, *dit-il* *, mi„ ſéricordieux, juſte, ſecret, beau, „ fort, ſtable, incompréhenſible, „ inviſible & qui voit tout, im„ muable & qui change tout, „ immortel, qui n'eſt en aucun lieu, „ qui n'a aucune borne, qui n'eſt „ point enfermé, qui n'a point de „ fin, ineſtimable, ineffable, im„ pénétrable, qui ne remue point „ & qui met toutes choſes en mou„ vement, qu'on ne peut atteindre „ ni définir, qui eſt à craindre, à „ honorer, à vénérer, à révérer, „ qui n'eſt ni nouveau ni vieux, & „ qui renouvelle tout ".

Vous croiriez, *Monſieur*, après avoir

(*) *O ſumme, optime, omnipotentiſſime, miſeri cordiſſime, juſtiſſime, ſecretiſſime, præſentiſſime, pulcherrime, fortiſſime, ſtabilis & incomprehenſibilis, inviſibilis omnia videns, immutabilis omnia mutans: immortalis, ineſtabilis, inſcrutabilis, immotus, omnia movens, inveſtigabilis, indicibilis, metuendus atque terribilis, honorandus atque timendus, venerandus atque reverendus; nunquam novus, nunquam vetus, innovans omnia.* D. Auguſt. Medit. Cap. XXX. n. 1.

avoir lu cette tirade d'épithétes entrelaſſées de quelques antithèſes, que St. Auguſtin va vous dire quelque choſe de plus inſtructif ; point du tout, il recommence de nouveau : „ toujours agiſſant & tou-
„ jours en repos, recueillant &
„ n'ayant beſoin de rien, portant
„ tout & n'étant point chargé,
„ &c. * ". En voilà aſſez, *Monſieur*, je veux être plus modéré que St. Auguſtin ; car ſi j'achevois de copier les Antithèſes & les Epithétes qui reſtent dans ce paſſage, vous n'en feriez pas quitte pour un bon quart d'heure de lecture. Vous n'avez eſſuyé qu'un *Nombre* & demi, il y en a encore deux ou trois à venir, qui ne ſont guère plus courts que le premier. Vous ſerez peut-être curieux de ſavoir quel a été le but de St. Auguſtin ; il nous l'ap-

(*) *Semper agens, ſemper quietus, colligens & non egens; omnia portans ſine onere, omnia implens ſine excluſione, omnia creans, protegens, nutriens & perficiens*, &c. Id. ibid. *B.* 2.

l'apprend dans les deux dernieres lignes du Chapitre. „ C'eſt que „ Dieu étant une Subſtance ſpiri- „ tuelle, il eſt impoſſible que les „ hommes puiſſent connoître par- „ faitement ſon eſſence * ". Que ſi vous me demandez pourquoi St. Auguſtin n'a pas dit cela tout ſimplement, je vous répondrai qu'il auroit beaucoup mieux fait: mais, malgré ſon génie, il avoit contracté étant jeune une habitude vicieuſe de courir après les faux brillants, dont il ne peut jamais ſe défaire. Il n'eſt aucun de ſes Ouvrages où l'on n'apperçoive des marques de ſon amour pour les Antithèſes, les pointes & les jeux de mots; il les recherchoit avec paſſion. „ Apprenez, Seigneur, dit-il dans „ un autre Livre que celui que je „ viens

(*) *Nihilque de ſubſtantia tua vel natura ullo modo eſſe violabile, aut commutabile aut compoſitum vel factum, & ideo certum eſt corporeis oculis te non poſſe ſentiri; ſed nec ab ullo mortalium in propria eſſentia aliquando potuiſſe videri.* Id. ibid. n. 7.

„ viens de citer, apprenez, Seig-„ neur miſéricordieux, à votre Eſ-„ clave miſerable s'il ne vous eſt pas „ redevable de ſon exiſtence *? ". Ne plaignez-vous pas, *Monſieur*, ce grand Homme de ſa paſſion pour les faux brillants? Il n'a pas voulu perdre l'occaſion de ſe jouer ſur les termes de miſéricordieux, miſérable, miſéricorde. Son affectation ſe ſent beaucoup plus dans les expreſſions Latines.

Les Docteurs qui vinrent après St. Auguſtin imitérent les défauts de ſon ſtile: la maniere de s'exprimer devint tous les jours moins naturelle, & dans le Xe. Siècle les Livres des Théologiens ne furent plus qu'un ramas d'Antithèſes & de phraſes qui n'offroient ordinairement rien de ſolide ni d'inſtructif. Anſelme Archevêque de Canterbury,

(*) *Dic mihi ſupplici Servo tuo, Deus meus, dic, miſericors, miſero tuo, Deus meus, dic, quæſo, per miſerationes tuas, unde hoc Animal, niſi abs te?* Auguſt. Lib. *Soliloq. Cap. 31. n. 7.*

bury, qui vivoit ſur la fin du XI. Siècle, donna de nouvelles forces au mauvais goût ; il trouva le ſecret d'écrire des pages entiéres, ſans qu'on pût comprendre ce qu'il vouloit dire, qu'après qu'on en avoit lû le dernier mot *.

Raymond Jordan, Chanoine Régulier d'Uſez, qui fut enſuite Abbé de Selles, & qui ſe cacha ſous le nom d'*Idiota* dans les Ouvrages qu'il mit au jour, enchérit encore ſur St. Anſelme ; & quoiqu'il fût venu près de trois cens ans après lui, on s'apperçoit par ſes Ecrits que chaque Siècle donnoit de nouvelles forces à la pernicieuſe & ridicule facon de s'énoncer. „ L'a„ mour, dit cet Auteur **, ra„ com-

(*) *Vide Medit. Anſel. Archiepiſ. Cantuarienſ. de Redempt. Generis Hum.* Cap. III. Voyez ſur-tout le nombre 1. de ce Chapitre. C'eſt un ramas d'idées inintelligibles ſur le Myſtère de l'Incarnation, qui commence par ces mots: *An aliqua neceſſitas coëgit*, &c.

(**) *Amor confracta ſolidat, depreſſa ſublevat, nutantem animum conſtantem reddit.*

 Amor

„ commode les choses rompues, „ soulage celles qui sont chargées, „ rend stable l'esprit, apprend à ne „ point haser ses ennemis : l'amour „ loue, l'amour blâme, l'amour „ éloigne les soupçons, &c. " Je m'arrête ici, *Monsieur*, parce que je vois qu'il me reste encore une grande page à copier, avant que d'arriver à la fin des Antithèses & des Epithétes du bon *Idiota*. Je vous en ai dit assez, pour que vous puissiez juger du stile des Auteurs du XIV. Siècle ; ceux du XV. n'écrivirent pas d'une maniere plus clai-

Amor docet, & addiscit, & inimicum nescit. Amor laudat, amor reprehendit, amor prava suspicione caret. Ubi amor defuerit, nihil quidquam agitur ..... Capit eum bonus & malus, juvenis & senex, vir & mulier, sanus & infirmus, dives & pauper, summus & infimus, liber & servus, secularis & religiosus, debilis & fortis. Idiot. Viri doctissimi Contempl. de Amore Divino, Cap. 1. n. 2. Je m'étonne que le bon Idiota n'ait pas fait mention des Danseurs de corde & des *Joueurs* de Gobelets, pour allonger l'énumération des differens états sur lesquels l'Amour divin influe.

claire, ni plus élégante. La ténébreuse barbarie de la Philosophie Scholastique dominoit sur le langage comme sur la Raison.

Dans ces tems d'ignorance Luther parut, comme un de ces feux salutaires, qui, après une longue tempête, viennent assûrer les Matelots d'un calme prochain. Ce grand Homme fit autant de bien aux Sciences que de mal à la Cour de Rome. Il montra le ridicule des Erreurs qu'un vieux respect & un ancien usage avoient rendues sacrées ; il se mocqua non seulement des opinions des Théologiens, mais encore de leur langage & de leur façon d'écrire. Il fut secondé dans ses projets par Calvin, & ce fut aux Disputes de Religion qu'on dut le retour du beau & du bon stile. Les Théologiens des Partis différens se piquérent, à l'envi les uns des autres, d'écrire correctement, & de prévenir leurs Lecteurs par la pureté de leur stile.

Cependant, malgré les utiles cor-

rections qu'on fit dans le langage & la maniere d'écrire, il y resta encore bien des choses à retrancher. On conserva des expressions basses & messéantes, on n'eut pas honte de plaisanter quelquefois d'une maniere grossiere, qui révolteroit aujourd'hui tous les gens qui se piquent de quelque politesse. Luther, Calvin, leurs Disciples & tous leurs plus célèbres Adversaires, ne rougirent point de se dire les injures les plus outrageantes. Ce même Luther, à qui les Savans furent redevables du retour de la netteté & de la précision du stile, sema dans ses Ouvrages des invectives qu'on ne sauroit lire sans indignation. „ Le Pape, *dit-il* *, est „ sorti du derriére du Diable, il est „ plein de Diables, de mensonges, „ de

(*) Dans tous les Passages que je citerai dans ce Chapitre, je me servirai de la Traduction du Pere Scheffmacher, en indiquant les endroits où ils sont dans l'Original.

„ de blaſphêmes, d'idolâtrie: c'eſt
„ lui qui eſt l'auteur & le protec-
„ teur de tout cela; c'eſt l'Enne-
„ mi de Dieu, l'Antichriſt, le De-
„ ſtructeur du Chriſtianiſme, le
„ Voleur de tous les biens d'Egliſe,
„ le Raviſſeur des Clefs, le plus
„ grand de tous les Maquereaux,
„ le Gouverneur de Sodome * ".
Ce ſont, *Monſieur*, des injures qu'un Porte-faix rougiroit de prononcer. Eſt-ce que Luther auroit combattu l'Egliſe Romaine avec moins d'avantage s'il n'avoit pas renfermé Clément VIII. dans le ventre du Diable, à l'exemple des Payens qui prétendoient que Jupiter avoit mis Bacchus dans ſa cuiſſe? Etoit-il neceſſaire, pour le bien & la réformation du Chriſtianiſme, de faire accoucher Béelzebut par le derriére, & d'accuſer le Pape d'être le plus grand de tous les Maquereaux? C'eſt-là une injure auſſi fauſſe que groſ-

(*) Edit. Germ. Jen. Tom. 8. p. 269.

effiére, car s'il y a eu des Evêques de Rome qui ont été débauchés, le titre qu'ils ont mérité le moins étoit celui-là; un Souverain puissant, en état de tout obtenir, au faite des grandeurs, va-t-il se ravaler à un métier aussi abject & aussi infame?

Au reste, il paroît que dans ses invectives Luther aimoit à faire mention du *derriére*. Vous venez de voir le Pape sortir de celui du Diable, voici encore le même Pape qui s'écorche le sien. „ Clément, „ *dit le Docteur Allemand* *, con- „ clut de ces paroles, *Paissez mes* „ *Agneaux*, que le Pape est le Pas- „ teur de tous les Chretiens: son „ raisonnement m'a paru des plus „ redoutables: j'ai cru entendre „ un coup de tonnerre, tant j'ai „ été épouvanté, il faut certaine- „ ment qu'il ait poussé bien fort „ pour faire sortir le vent, qui lui „ en-

(* [illegible] Tom. 8. p. [illegible]

„ enfloit le ventre ; je ne ſai
„ comment l'effort qu'il a fait,
„ ne lui a pas déchiré le derrié-
„ re ".

Vous voyez, *Monſieur*, que le cul de Clément eſt mis aſſez inutilement en jeu, & que Luther auroit bien pu combattre la Primauté du Pape ſans en faire mention. La ſeule choſe qui ſembleroit l'excuſer, c'eſt qu'un inſtant auparavant il venoit de parler du ſien, & qu'après avoir appris à ſes Lecteurs qu'il avoit penſé chier dans ſes chauſſes, il devoit les avertir que l'Evêque de Rome avoit été en danger de ſe déchirer les feſſes. „ Qui ne ſeroit ſurpris,
„ *s'écrie-t-il* *, de la pénétration
„ du Pape, qui trouve dans ces pa-
„ paroles, *Tu ès Pierre*, &c. de
„ quoi établir ſon autorité? Je vous
„ avoue que cette découverte m'ef-
„ fraye ;

(*) Ibid. Tom. 8. p. 246.

„ frayé : peu s'en faut que de de-
„ meure je n'en fasse dans mes
„ chausses ; je me sai bon gré de
„ m'être bien serré le ventre au-
„ jourd'hui pour resister plus aise-
„ ment aux effets de la crainte ".

Considerez, je vous prie, *Mes-
sieurs*, de quelle precaution etoient
obligés d'user les Theologiens, qui
du tems de Luther agitoient des
Matieres de Controverse. Il falloit
qu'ils eussent le soin de se munir
d'une bonne Ceinture de cuir, & de
se serrer le ventre comme des Pos-
tillons, sans quoi la doublure de
leurs Culottes couroit grand risque
d'être gâtée. Dans la suite du tems
la Controverse est devenue moins
purgative, & je ne pense pas que ja-
mais le Ministre Claude & Mr. Ar-
naud se soient avisés de se ceindre le
corps pour resister plus aisement aux
effets de la crainte. Ils auroient mê-
me rougi d'inserer de pareils recits
dans leurs Ouvrages, & auroient
craint qu'on ne leur eût reproché
d'aller le langage des Halles

avec

avec les excellentes choſes qu'ils diſoient.

Il faut pourtant convenir que toutes les baſſes plaiſanteries qu'on eſt en droit de reprocher à Luther, ne ſont pas ſi rampantes que celles que je viens de rapporter; mais il auroit beaucoup mieux fait de les ſupprimer toutes entiérement. Je n'excepte pas même celles où il ſemble prendre le ton pitoyable & doucereux, au nombre deſquelles on doit placer celle-ci: „ Prenez
„ garde à vous, mon petit Pape,
„ mon petit Ane: allez doucement,
„ il fait glacé, la glace eſt fort
„ unie cette année, parce qu'il
„ n'a pas fait beaucoup de vent:
„ vous pourriez aiſément tomber
„ & vous caſſer une jambe; & ſi
„ en tombant il vous échapoit quel-
„ que choſe, on diroit, quel Dia-
„ ble eſt ceci? Voyez comme le
„ petit Papelin s'eſt gâté; & cette
„ liberté de parler ſeroit un cri-
„ me, que tous les Pardons

„ de

„ de Rome ne pourroient pas effa-
„ cer (*)".

Pensez-vous, *Monsieur*, que ces avis qu'on donne au Pape soient fort essentiels aux Questions agitées par les Theologiens Protestans & Catholiques: on lui conseille de prendre garde de se casser la jambe, on l'appelle le petit Papelin; à quoi tout cela est-il utile? C'est une allégorie, répondra un partisan outré de Luther; par cette bifanterie on fait sentir que la Cour de Rome est cause de tous les maux qui déchirent l'Eglise par la façon hautaine & décisive dont elle agit toujours. Eh! pourquoi Luther ne disoit-il pas cela tout simplement? Craignoit-il que les gens qui n'avoient pas perdu le sens commun ne fussent pas autant frappés par ces expressions naturelles, que par celles qu'il a employées pour exhorter le petit *Pape*, le petit *Ane*, le

(*) Ibid. Tom. 8. p. 235.

le petit *Papelin*, à marcher doucement ſur la glace?

Il faut convenir de bonne foi, *Monſieur*, que ces façons de parler ſont baſſes, indécentes, & mépriſables. Que les Luthériens vantent le génie de Luther, qu'ils louent ſon érudition, qu'ils exaltent les ſervices qu'il a rendus aux Sciences, qu'ils le félicitent d'avoir délivré une grande partie de l'Allemagne de l'eſclavage Monacal, qu'ils faſſent cas de ſa diction & de ſon ſtile, je ſouſcris aveuglément à ces éloges, & je ſuis très-perſuadé que Luther les mérite; mais qu'ils veuillent approuver les invectives, ou plutôt les infamies, que la vivacité de ſon tempérament, l'impétuoſité de ſon eſprit & la fougue de ſes paſſions lui ont fait quelquefois inſérer dans ſes plus beaux Ouvrages, qui d'ailleurs méritent l'eſtime des Savans, c'eſt déïfier les choſes les plus criminelles, c'eſt agir comme les Payens qui louoient dans leurs

fausses Divinités les actions les plus infames. Je crois, *Monsieur*, qu'il n'est pas plus absurde de soutenir que Jupiter étoit fort sage, quand il débauchoit de tems en tems quelque Mortelle, ou quelque Nymphe, que de prétendre qu'il convienne à un Théologien, qui ne doit chercher qu'à éclaircir la Vérité, de dire „ que le Pape „ est le Diable incarné, que com- „ me JESUS-CHRIST est Dieu „ & Homme, ainsi le Pape est „ homme & Diable * ". Ce sont-là des expressions qui portent avec elles une image de la haine la plus implacable.

Je sai qu'on pourroit objecter, pour la justification de Luther, que les Théologiens Catholiques avoient vomi contre lui des injures atroces & des calomnies infames; mais vous conviendrez, *Monsieur*, que les sottises d'autrui n'excu-

(*) Ubi. sup. Tom. 7. p. 394.

cusent que bien foiblement les nôtres, & qu'on ne doit jamais faire un crime, parce qu'on le voit commettre à un autre. A Dieu ne plaise, que je prétende diminuer l'horreur que tous les honnêtes gens, de quelque Secte qu'ils soient, doivent avoir des mensonges affreux qu'on a debités sur le compte de ce Théologien. Je soutiens seulement qu'il auroit dû les détruire sans avoir recours aux injures; quelle gloire n'eût il pas remportée, & de quelle confusion n'eût-il pas couvert ses Ennemis, s'il eût agi aussi prudemment? Sa modération auroit paru d'autant plus rare, & la Posterité l'auroit d'autant plus admirée, qu'on voit aujourd'hui (& c'est un fait constant qu'on ne sauroit nier) qu'il peut passer pour un Ecrivain modéré dans ses expressions, si on le compare aux Théologiens Catholiques, qui vécurent de son tems, & à ceux qui vinrent quelques an-

 nées

nées après lui. De quelles injures ne l'ont-ils pas accablé, je n'excepte pas même ceux qui se sont acquis le plus de réputation. Le Cardinal du Perron l'a accusé d'avoir nié l'immortalité de l'ame : un Jesuite a prétendu qu'il étoit Athée ; ces noires calomnies dont tout honnête homme doit rougir d'être l'Auteur, ont excité dans ces derniers tems l'indignation d'un illustre Philosophe. „ Quelques-uns, „ *dit-il* *, en parlant de la mort de „ ce savant Théologien, ont as- „ suré qu'il mourut de mort subi- „ te : d'autres qu'il se tua lui-mê- „ me : d'autres que le Diable l'é- „ trangla ; d'autres que son cada- „ vre étoit si puant, qu'on fut con- „ traint de le laisser en chemin. „ Ce ne sont pas des Gens sans „ nom qui débitent ces calomnies, „ ce sont des Ecrivains fort célè- „ bres,

(*) *Bayle, Dict. Hist. & Crit. Article Luther, Remarque* 1.

„ bres, & cela fait honte à tout le
„ Corps du Papiſme. Car on ne
„ devroit point permettre que de
„ telles Fables fuſſent imprimées;
„ les Cenſeurs des Livres de-
„ vroient les rayer, à moins qu'ils
„ ne les viſſent prouvées juridi-
„ quemnt".

J'entre avec plaiſir, *Monſieur*, dans les ſentimens de ce ſavant Critique; mais je ne ſuis point ſurpris que les différentes Communions permettent à leurs Ecrivains de publier tout ce qu'ils inventent de plus ridicule contre leurs Adverſaires; la paſſion aveugle toutes les Sectes, lorſqu'il s'agit de nuire à celles qui leur ſont oppoſées. D'ailleurs de vouloir mettre un frein au zèle outré de certains Théologiens, c'eſt tenter l'impoſſible. N'a-t-on pas vu que dans le tems même que les Proteſtans étoient au plus fort de leurs Diſputes avec les Catholiques, ils ſe faiſoient entr'eux une guerre ſang-

[illegible] & [illegible] leurs Docteurs Luthériens [illegible] pas traité les Catholiques avec autant d'aigreur que les Catholiques [illegible] Westphale [illegible] de Hambourg traita les [illegible] l'Église Romaine. Ces [illegible] ont fait naître Luther [illegible] commerce impur d'une femme & d'un Diable : mais il enchérit sur eux, [illegible] à publier que * C[illegible] fruit des amours d'un Prêtre & d'une Concubine.

J'admire la modération avec laquel-

* Colin naquit à Nevers. Son Père honnête homme & bon bourgeois, [illegible] rard [illegible] [illegible] Colin [illegible] a été [illegible] l'homme le plus savant de son Siècle. Ses [illegible] ont [illegible] pareils ; mais [illegible] quoique [illegible] de [illegible] à l'adresse [illegible] [illegible] à [illegible] mémoire : & [illegible] ces [illegible] qu'il a fait à [illegible] de cette édition de Calvin ne valent pas mieux que plusieurs pièces [illegible] que [illegible] Italiens ont mis dans les Mercures contre les Lettres [illegible].

g[illegible] de Beze * [illegible] des [illegible] jet de [illegible]. [illegible] gens [illegible] fai[illegible] le Chef des Réformés François. Le terme de Calomniateur n'entra pas même dans la Refutation de cette imposture : il se servit de celui de mauvais plaisant, & représenta à Westphale „ qu'il étoit „ honteux qu'il avançât un fait que „ toute la Ville de Noyon étoit prête

* Theodore de Beze nâquit à Vezelai, Ville du Duché de Bourgogne, l'an 1519. Il fit dans sa jeunesse des Vers Latins d'une grande beauté que nous avons encore, ils sont un peu licentieux. Lorsqu'ils fut attaché à Calvin, il composa, pour lui plaire, un Traité du droit que les Magistrats ont de punir les Hérétiques. Ce fut pour excuser & même pour justifier le suplice de l'infortuné Servet. Les Catholiques ont accusé Theodore de Beze de libertinage. Il est vrai que sa jeunesse fut livrée aux passions, mais dès qu'il fut entré dans le Ministere Evangelique, il se conduisit tres bien. Il mourut âgé de quatre vingt six ans. Tous les Ouvrages de Beze sont écrits elegamment.

» père à démentir: qu'il auroit dû
» respecter la réputation d'une très-
» honnête Femme morte depuis
» long-tems, & avoir égard aux
» travaux & aux soins de son fils,
» qui avoient été si utiles à l'Eglise
» Chrétienne. N'attendez point,
» ajoute-t-il, que je viole les rè-
» gles de la bienséance: si vous ne
» méritez pas qu'on ait de la mo-
» dération pour vous, je ne dois
» pas pour cela manquer au respect
» que je me dois à moi-même (*) ».

Je

(*) Quid amplius? Ingerit, inquit, Calvinus vobis nominibus & unius, Mercenarius convenientes: quas formulæ dedisset à Matre sua Pontificii Sacrilegii concubina. Itane vero Nugator? honestissimam Matronam jam olim defunctam, & quæ [illegible] [illegible] ... produxit ... [illegible] ... Christum [illegible]

OIRES

E T S

LA

LETTRES,

LA *VERITÉ*.

...TRES JUIVES.

...IEME

...LME.

» près d'... ement ... qu'il seroit dû
» ... à la réparation d'une res-
» ... cette Femme morte depuis
» long-tems, & avoir égard aux
» travaux & aux soins de son fils,
» qui auroient été si utiles à l'Eglise
» Chrétienne. N'attendez point,
» ajoute-t-il, que je viole les ré-
» gles de la bienséance; si vous ne
» méritez pas qu'on ait de la mo-
» dération pour vous, je ne dois
» pas pour cela manquer au respect
» que je me dois à moi-même *.

[illegible]

Je ſens, *Monſieur*, qu'en traduiſant les paroles de Beze je les énerve, liſez-les, je vous prie, dans l'Original; je ne doute pas que vous n'en ſoyez auſſi charmé que moi. Je vous avoue que je ne regretterois pas la peine de faire à pied un Pélerinage de cent lieues pour voir un Savant qui pourroit conſerver autant de ſang froid & de prudence; je croirois mes pas très-bien employés, & j'eſtimerois ce Voyage beaucoup plus utile que celui que font les Pélerins pour aller rendre viſite à la Châſſe de St. Jaques de Compoſtelle. Ce ſeroit ici le lieu de vous faire voir que Calvin ne traita pas ce même Weſtphale avec tant de ménagement; mais ce ſera pour la Lettre ſuivante, il eſt tems de finir celle-ci, & de vous aſſûrer que je ſuis,

Monſieur,

Votre &c.

vitare poſſemus. Beza de Cœna Domini contra Weſtphal. Oper. Tom. I. pag. 257.

MEMOIRES
SECRETS
DE LA
REPUBLIQUE DES LETTRES,
OU
LE THEATRE DE LA VERITÉ.

PAR

L'AUTEUR DES LETTRES JUIVES.

LETTRE TROISIEME

A LA HAYE,
Chez JEAN NEAULME.
M. DCC. LIII.

MEMOIRES SECRETS DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES, OU *LE THEATRE DE LA VERITÉ.*

PAR

L'AUTEUR DES LETTRES JUIVES.

LETTRE TROISIEME.

MONSIEUR,

PUisque vous voulez qu'on soit exact à tenir sa parole, & que je n'aime pas moins à m'acquitter de celle que j'ai donnée, je commencerai ma Lettre par la fin de celle que j'eus l'honneur de vous écrire le Mois passé. Je me réser-

s'ai de vous faire voir que Calvin en repondant à Westphale sur des Matieres de Controverse, s'etoit bien écarté de la moderation & de la politesse qu'avoit eues Beze en réfutant l'imposture que ce même Ministre avoit publiée. Il s'agit à présent de vous en fournir des preuves.

Ce Réformateur à qui Dieu avoit conferé beaucoup d'esprit, un jugement exquis, une plume solide, éloquente, infatigable, un grand savoir, un grand zéle pour la Vérité, n'étoit pas exempt de passions. Il traita ses Adversaires d'ignorans, d'yvrognes, & crut son aigreur si légitime, qu'il la justifia par l'exemple de Dieu, qui prononce (*) qu'il se montrera entier envers l'homme entier. „ Que pouvois-je faire autre chose là-dessus, „ dit-il (**), sinon comme porte „ le proverbe : A rude Asne rude „ Asnier.

(*) Pseaume XVIII. 26.
(**) Opuscules de Calvin, page [illegible]. Edit. de Geneve, [illegible].

„ Aſnier, afin qu'il ne ſe pleuſt
„ pas trop en ſa forcenerie? *Il eſt*
„ *vrai qu'il ajoute*, s'il y avoit eſpé-
„ rance que telles gens ſe peuſſent
„ adoucir, je ne refuſeroy point
„ de me démettre juſques à les ſup-
„ plier humblement, pour racheter
„ paix en l'Egliſe; mais chacun
„ void bien où tend leur impétuo-
„ ſité extravaguante. Ainſi je ſuis
„ rigoureux en maniant des gens
„ ſi étranges & ſi obſtinés."

Je ne ſai ſi ces dernieres paroles, qui ne ſont guère moins outrageantes que les autres, aigrirent encore plus Weſtphale; mais je ſai bien que l'offre de mettre bas les armes pour faire ceſſer toutes ces criailleries, ne fit aucune impreſſion ſur ſon eſprit. Il ſe plaignit vivement de l'injure que lui faiſoit Calvin de l'appeller yvrogne; & pour s'en venger en le chargeant de quelque vice qui ne fût pas moins honteux que l'yvrognerie, il lui reprocha d'être un franc Goinfre, parce qu'il trouva qu'il n'étoit pas

[illegible] gorge [illegible], que de boire par excès ; & qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de lui [illegible] le [illegible]

Ce n'étoit pourtant pas un défaut auquel Calvin fût sujet : les plus grands Ennemis conviennent aujourd'hui qu'il a été exempt des Vices du corps : ils se sont départis de toutes les impostures que les Controversistes avoient forgées ; & se sont retranchés à lui imputer ces vices de l'esprit, comme sont l'orgueil, l'emportement, la médisance, &c. Mais Westphale n'y regardoit pas de si près, il crut qu'il pouvoit donner le nom de Gourmand à un homme qui l'appelloit yvrogne. Beze entreprit avec sa douceur ordinaire de justifier Calvin de cette seconde calomnie du Ministre Luthérien ; mais il paroît qu'il poussa les choses un peu trop loin ; „ On voit bien, dit-il (*), „ que

(*) Calvin [illegible]

„ que vous ne connoiſſez pas Calvin. Il eſt ſi ſobre & prend ſi peu de nourriture, que ſes amis lui reprochent le peu de ſoin qu'il prend de ſa perſonne & qu'ils vont juſqu'à lui en faire un crime; c'eſt-là une vérité que tous les Habitans de cette Ville pourroient atteſter."

Si Beze s'étoit contenté de rapporter que Calvin mangeoit peu, on n'auroit rien à dire; mais il ſemble qu'il en ait voulu faire un ſecond Jean le Jeûneur (*).

Je

tionem habere ſui in cibo & potu, ut in eo interdum amicis non leviter peccare videatur. Beza de Coena Domini contra Weſtphalum, Oper. Tom. I. pag. 257.

(*) Jean le Jeûneur, Patriarche de Conſtantinople, eſt honoré comme un Saint dans l'Egliſe Greque. On lui donna le ſurnom de Jeûneur, parce que c'étoit un homme d'une très-grande abſtinence & d'une très-grande auſterité de vie. Il fit tout ce qu'il put pour empêcher qu'on ne l'élevât au Patriarchat; mais lorſqu'il eut été aſſis quelque tems ſur ce beau Trône, il ne fut plus le maitre de ſon orgueil. Peut-être ſon élévation ne fit-elle que manifeſter cette

 mau-

[illegible]

ger Calvin parmi les protecteurs du Carême ; il vaudroit autant faire figurer Janſénius avec les Saints Moliniſtes.

Après vous avoir ſuffiſamment prouvé, *Monſieur*, qu'il eſt bien difficile aux Ecrivains de ne pas outrer un peu les faits, ou du moins de ne pas les embellir, ſur-tout lorſqu'il s'agit des interêts de leur Parti & d'un homme dont la réputation y eſt attachée, il me reſte à vous faire voir en ſuivant le plan que je me ſuis preſcrit au commencement de ma derniére Lettre, 1o. Qu'il n'eſt jamais permis à un Théologien d'avoir recours aux injures; 2o. Qu'il ne doit point ſe livrer à ſes préjugés ni écouter ſa paſſion; 3o. Qu'il ne doit point fonder ſes opinions ſur des Faits miraculeux qui puiſſent être conteſtés légitimement; 4o. Qu'il doit abandonner toutes les Societés dans leſquelles on pourroit l'engager à ſoutenir des ſentimens pernicieux au Bien public, & contraires à l'Equité & au Droit des Gens.

En effet cet examen formeroit [illegible] pére que j'acheverois de vous donner une liste avec des fautes qu'ont fait les Docteurs anciens, & de celles qu'on reproche aux modernes. Je ne pourrois cependant, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous dire, que des défauts qui sont également condamnés par toutes les Communions, & je ne jugerai des Théologiens que dans les choses où l'on peut les regarder comme Citoyens de la République des Lettres.

§ I.

Quels sont [illegible] Théologiens [illegible]

A l'égard de la Sainteté de St. Jérô[illegible] me [illegible] de, en [illegible]. [illegible] extraordinaire. Qu'il est [illegible] en Palestine [illegible]

re jusqu'à la fin du Monde; & que si ce savant Ecrivain n'eût pas réparé par mille vertus éminentes les excès où l'avoit porté un zèle inconsidéré, la Cour de Rome qui ne place guère dans le Ciel que ceux qu'elle sait y être véritablement, auroit regardé sa canonisation comme une chose impossible. En effet, comment auroit-elle pu ordonner l'Invocation d'un bilieux Théologien, qui, n'écoutant que son zèle outré, en parlant d'un Prêtre, dont le seul crime étoit peut-être de n'avoir pas été de son sentiment sur l'explication d'une des Visions du Prophete Daniel, sur les Vœux de Virginité, l'usage des Cierges aux Sépulcres des Martyrs, les Honneurs qu'on rendoit aux Saints, les Prieres que l'on faisoit pour les morts, &c. enseignoit aux Ministres de la Parole de Dieu à prodiguer les injures les plus atroces? Ce qu'il y a de certain, c'est que les opinions de Vigilance, contre lesquelles St. Jérôme s'éleva avec tant d'aigreur, étoient ap-

fectes parmi eux, dont il re-
connoît lui-même la fainteté &
auxquelles il ne trouve d'autre défaut
que celui d'être trop dures; il voudroit
qu'au lieu d'employer les conseils
& les instructions Chrétiennes, qui
conviennent à un bon Pasteur, ils
*les gouvernassent avec une verge de fer en Ty-
rans de terre &* [illegible] (*). Il faut
avouer que voilà des expressions
& une façon de penser bien extraor-
dinaires. Je ne sai s'il y aura ja-
mais aucune Religion dans le Mon-
de capable de les adopter; mais je
suis bien assuré qu'elles seront tou-
jours en horreur non-seulement
aux Chrétiens, mais même à tous les
hommes qui auront quelques sen-
timens d'Humanité, & qui ne vou-
dront point s'écarter des principes
de la Loi Naturelle. Saint Jérôme
avant

(*) [illegible]

ayant témoigné tant de fiel & de ressentiment contre Vigilance, il ne faut pas s'étonner s'il le traite de Samaritain, de Juif, de fou, d'insensé & de possédé du Diable; car c'est l'Apollon qu'il lui donne pour l'inspirer dans ses Ecrits (*). Après cela pour avoir occasion de l'injurier de plus belle, & de l'appeller Chien, il le compare à St. Paul. „ Les prieres des Apôtres, „ *dit-il*, (**), auront été exaucées „ pen-

(*) *Spiritus est immundus, qui hæc te cogit scribere, sæpe hoc vilissimo tortus est pulvere, immo hodieque torquetur: & qui in te plagas dissimulat in cæteris confitetur.* Idem, Epist. advers. Vigilantium, p. 558.

(**) *Dicis in Libello tuo quod, dum vivimus, mortuos pro nobis orare non possumus; postquam autem mortui fuerimus, nullius sit pro alio exaudienda oratio. . . . Si Apostoli & Martyres adhuc in corpore constituti possunt orare pro cæteris, quando pro se debent adhuc esse solliciti, quanto magis post coronas, victorias & triumphos . . . Paulus Apostolus dicit quod animæ in Navi sibi condonatæ sunt: & postquam resolutus cœperit esse cum Christo, tum ora clausurus est; pro his qui in toto Orbe ad suum Evangelium crediderant, mutire non poterit, meliorque erit Vigilantius Canis vivens, quam ille Leo mortuus.* Idem. Tom. 4. Part. II. p. 283.

„ pendant qu'ils auront été en ce
„ Monde, & lorsqu'ils feront au-
„ près de JESUS-CHRIST dans
„ le Ciel, ils ne pourront plus
„ rien. C'est alors que le prover-
„ be se trouvera accompli, & que
„ Vigilance, qui n'est qu'un Chien
„ vivant, aura plus de crédit qu'un
„ Lion mort."

Avouez, *Monsieur*, que voilà des expressions bien inciviles & qui ne conviennent guères à un homme qui ne doit chercher qu'à instruire, qui n'écrit que pour faire connoître la Vérité, & qui n'a en vûe que la gloire de Dieu. C'est en vain que pour excuser les excès où la vivacité & la passion ont poussé St. Jérôme, on prétendroit qu'il est permis de s'emporter contre les Hérétiques & de leur dire les injures les plus grossiéres, afin d'inspirer de l'horreur pour leurs Dogmes. Cette objection est ridicule: la Vérité & la Religion doivent être défendues d'une maniere qui ne les fassent point rougir des ar-

armes qu'on leur prête. Quoique les plus grands Théologiens contreviennent ſouvent à cette Maxime, il faut qu'elle ſoit bien juſte & bien inconteſtable, puiſqu'un habile Jéſuite (*) avoue que les Défenſeurs de la bonne cauſe ne doivent parler que politeſſe & raiſon. Pour moi, je ne penſe pas que les termes de Samaritain, de Juif, de Chien, de poſſédé du Diable, &c. offrent dans la Langue Latine une idée beaucoup plus polie que dans la Françoiſe : je ſuis même perſuadé qu'il ſeroit auſſi impoſſible de juſtifier St. Jérôme ſur l'indécence qui regne dans tous les Ecrits qu'il a faits contre ſes Adverſaires, que de blanchir un Ethiopien ; & qu'on pourroit dire avec juſtice aux Partiſans outrés de ce Pere, qui voudroient entreprendre de le diſculper, croyez-moi, ne vous mettez point en fraix, *Oleum potius ex lapide*

(*) Le Pere Scheffemacher. Voyez la ſeconde Lettre de ces préſens Mém. p. 264.

[illegible] [illegible], vous auriez plus de [illegible] d'un mot.

Presque tous les anciens Docteurs n'ont été guère plus retenus que St. Jérôme, lorsqu'ils ont agité des Matieres de Controverse, ou qu'ils ont écrit contre quelqu'un qu'ils n'aimoient pas. On ne peut rien voir de plus fort, de plus violent, ni de plus blâmable, que les invectives que St. Grégoire de Nazianze & St. Cyrille ont écrites contre l'Empereur Julien. Car quoique l'Ouvrage du premier n'ait paru qu'après la mort de ce Prince, & que celui de l'autre ait été fait près de soixante ans après (**), on

(*) Grégoire de Nazianze qui a écrit en [illegible] discours contre l'Empereur Julien mort l'an [illegible], fut fait Evêque de Constantinople par Théodose le Grand, & [illegible] l'an 381. par le Concile; mais voyant qu'il y avoit des contestations à son sujet, il renonça à son Episcopat, se retira [illegible], & vécut dans son particulier jusqu'à l'an 389.

(**) Il y a eu deux Cyrilles, l'un Evêque de Jérusalem, mort l'an 386. & l'autre Evêque d'Alexandrie, mort l'an 444. Ce dernier est celui qui a composé dix Livres contre Julien.

on ne ſauroit excuſer ces Ecrivains d'avoir attaqué d'une maniere auſſi outrageante la mémoire d'un Souverain, qui (le crime de ſon Apoſtaſie à part) fut doué de toutes les vertus. Car il n'y a point de défaut dont ils n'ayent tâché de le charger, & ſi l'on ne l'a pas regardé dans tous les Siècles comme le plus grand ſcélérat de l'Univers, ce n'a pas été leur faute. Mais la Vérité s'eſt fait jour à travers les pieuſes calomnies de ces Docteurs: tous les véritables Savans rendent aujourd'hui juſtice aux bonnes qualités de cet Empereur; c'eſt ce qu'on peut voir dans l'Hiſtoire de ſa Vie qu'on a publiée depuis peu. Les faits qu'on y rapporte ſont ſi conformes à la plus exacte vérité, qu'ils ont forcé les Auteurs d'un Journal (*) demi-Jeſuitique de convenir que les Peres n'avoient pas rendu juſtice à ce Prin-

(*) Journal Littéraire, Tom. XXIII. Prem. Part. p. 220.

Prince. „ Les Savans, *disent ces* „ *Journalistes*, étoient déja reve- „ nus de l'idée affreuse que la „ plûpart des Auteurs Ecclésiasti- „ ques avoient donnée de l'Empe- „ reur Julien, surnommé l'Apos- „ tat. Sa Vie fera revenir aussi „ ceux qui la liront. Ils seront „ étonnés d'y voir un Prince chas- „ te, sobre, savant, du-moins „ aussi occupé à composer des Li- „ vres qu'à gouverner ses vastes „ Etats; en un mot presque sans „ autre vice que son Apostasie de „ la Religion Chrétienne pour re- „ tourner au Paganisme." St. Grégoire de Naziance & St. Cyrille auroient dû, s'ils avoient suivi les règles de l'équité, se contenter de blâmer l'Erreur de Julien, de plaindre son aveuglement, de condamner ses Ecrits, & d'en montrer le faux, sans s'emporter à des excès qu'on ne pardonneroit pas à des Déclamateurs de profession. C'est en vain que St. Grégoire tâche d'employer *les plus* noires couleurs pour pein-

dre

dre l'Apoſtaſie de ce Prince: Il a beau s'écrier, que Julien parvenu à „ l'Empire effaça par des Sacrifices „ prophanes & ſouilla par des Myſ„ tères abominables l'eau de ſon „ Batême, & l'initiation qu'il „ avoit reçue à nos ſaints Myſtè„ res." Il commit un grand crime, lui répondra-t-on, vous avez bien fait de le condamner; mais vous ne deviez pas lui en imputer dont il ne fut jamais coupable, à moins que vous n'admettiez la Maxime, qu'il eſt permis de noircir un homme, lorſque les calomnies qu'on invente peuvent être utiles à la bonne Cauſe. Je ne ſai ſi St. Grégoire auroit voulu ſe ſervir d'une auſſi mauvaiſe raiſon pour s'excuſer; mais s'il l'avoit fait, il auroit fourni une autorité aux Jéſuites qui ont ſoutenu qu'il étoit permis à un Religieux de tuer un homme, lorſqu'il publioit quelques Ecrits ou quelques Faits qui deshonorent ſon Ordre. Je ne ſaurois croire que ce Saint eût voulu avoir recours à un pareil ſubterfuge pour

pallier l'emportement de son zèle, convenons donc que s'il vivoit aujourd'hui, & qu'on lui fit connoître le défaut dans lequel il est tombé, il avoueroit de bonne foi sa faute.

Je ne doute pas que St. Cyrille n'en fît autant, quoiqu'il fût d'un tempérament beaucoup plus emporté que St. Grégoire, & que son zèle allât jusqu'à la violence. On lui en a fait des reproches bien vifs dans ces derniers tems. „ St. Cyrille, dit le savant Traducteur de Puffendorf (*), étoit, selon le jugement de Mr. l'Abbé Dupin, un homme ambitieux, violent, qui ne cherchant qu'à augmenter son autorité ne se vit pas plutôt sur le Siège Episcopal, qu'il chassa les Novatiens & dépouilla leur Evêque des biens dont il jouissoit. Il attaqua les Juifs dans leurs

(*) Mr. Barbeyrac, Préf. du Droit de la Nature & des Gens.

„ leurs Synagogues, les leur enleva à la tête de ſon Peuple, les „ chaſſa d'Alexandrie, & permit „ que les Chrétiens pillaſſent leurs „ biens... Il ſe brouilla encore „ avec Oreſte Gouverneur d'Alexandrie ſur l'autorité duquel „ il ne faiſoit qu'empiéter. Cinq „ cens Moines ſoutenant leur Evêque entourérent un jour leur „ Gouverneur, le bleſſérent d'un „ coup de pierre & l'euſſent tué, „ ſi les Gardes & le Peuple n'euſſent arrêté leur fureur. Il en „ coûta la vie à un de ces ſéditieux Moines, qui fut pris & „ mourut à la queſtion; St. Cyrille le fit paſſer pour un Saint. „ Une Philoſophe Payenne nommée Hypalque fut la Victime „ que les Partiſans de l'Evêque „ immolérent aux Manes de leurs „ Martyrs: elle fut déchirée cruellement parce qu'on l'accuſa d'avoir irrité le Gouverneur contre le Prélat."

Comme l'Auteur qui vient de

vous

vous faire ce recit des actions guerriéres de St. Cyrille pourroit vous être suspect, à cause qu'il est de la Religion Protestante, je crois que vous ne serez pas fâché de voir le portrait de ce Pere de l'Eglise, fait par l'Illustre Mr. Du Pin que l'Ecrivain Calviniste a cité ci-dessus.
„ Gennade, *dit ce savant Abbé* (*), „ Evêque de Constantinople com„ pare la conduite de St. Cyrille „ qui présida au Concile assemblé „ contre Nestorius, à celle de „ Théophile, & dit qu'il est le se„ cond fleau d'Alexandrie. La „ maniere, dont la chose s'est ju„ gée semble encore prouver clai„ rement que c'étoit la passion qui „ faisoit agir St. Cyrille, & les „ Evêques de son parti; qu'ils „ vouloient, à quelque prix que ce „ fût, condamner Nestorius, & „ qu'ils ne craignoient rien tant „ que la venue des Evêques d'O-
„ rient,

(*) Du Pin Biblioth. des Aut. Ecclés. Tom. III. Part. II. p. 320, 321.

„ rient, de peur de n'être pas les „ maîtres de faire ce qu'il leur „ plairoit. Car dès la premiere fé- „ ance, ils citérent par deux fois „ Neſtorius, lurent les témoigna- „ ges des Peres, les Lettres de St. „ Cyrille avec ſes douze Chapi- „ tres, & les Ecrits de Neſtorius, „ & dirent tous leur avis. Jamais „ affaire n'a été conclue avec tant „ de précipitation: la moindre de „ ces choſes méritoit une ſéance „ entiere. Comment a-t-on pu „ examiner en ſi peu de tems les „ douze Propoſitions de St. Cyril- „ le, qui ont eu beſoin de tant „ d'éclairciſſemens, & qui ont tant „ cauſé de diſputes? Comment „ conférer tant de paſſages des „ Sermons de Neſtorius avec ce „ qui les précédoit & les ſuivoit, „ pour en trouver le vrai ſens? „ Comment pouvoit-on être aſſûré „ en ſi peu de tems des ſentimens „ des anciens Peres? Toutes ces „ choſes demandoient un long & „ ſérieux examen de pluſieurs „ jours; mais les Evêques du

Con-

Concile [illegible]
» pas ac[illegible]
» ce, [illegible]
» depuis [illegible]
» pour [illegible]
» de [illegible]

[illegible]

dans les [illegible]
Vous [illegible]
le Passage [illegible]

‥nt que St. Cyrille ſut ſe préva-
‥r adroitement de ſes avantages:
‥'il agit avec paſſion & même
‥vec mauvaiſe foi contre Neſto-
rius; mais que vous n'y découvrez
aucunes traces de ces actions guer-
riéres dont le Traducteur de Puf-
fendorf fait mention. Il faut, *Monſieur*, ſatisfaire votre curioſité & fixer tous vos doutes. Je vous prie d'écouter encore Mr. Du Pin.
„ Ils (les Evêques d'Orient) ſe
„ plaignirent de ce qu'on leur
„ avoit fermé la porte de l'Egliſe
„ de St. Jean; de ſorte qu'ils avoient
„ été obligés de faire leurs prieres
„ dehors, & qu'en revenant ils
„ avoient été maltraités (*). Ils
„ conjurérent l'Empereur de faire
„ chaſſer d'Ephèſe Cyrille & Mem-
„ non Chefs de cette perſécution.
„ Peu de tems après ils firent par-
„ tir le Comte Irenée, à qui ils
„ donnérent contre St. Cyrille une
„ autre Relation ſur une violence
„ qu'ils

(*) Idem, ibid. p. 297.

„ qu'ils prétendoient qu'on leur
„ avoit faite, en les empêchant à
„ coups de pierre d'entrer dans
„ l'Eglise de St. Paul." Je crois,
Monsieur, que ceci vaut bien la défaite des Juifs d'Alexandrie; des Evêques poursuivis à coups de pierre, obligés d'abandonner le Temple dans lequel ils vouloient s'assembler, me paroissent des faits aussi éclatans pour le moins que la prise & la destruction de quatre ou cinq Synagogues.

Vous serez sans doute surpris que Mr. Du Pin ait osé s'expliquer aussi librement sur le compte de St. Cyrille; la force de la Vérité l'a emporté malgré lui. Cela est si vrai qu'il a tâché de détruire ce qu'il avoit établi d'une maniere si précise & si convaincante; mais on voit bien à la façon dont il s'y prend, pour réfuter les reproches qu'il avoit d'abord faits à St. Cyrille, que le cœur parloit lorsqu'il condamnoit ce Pere, & que l'esprit seul a travaillé à sa *justification*. Car malgré les efforts qu'il a faits

..its pour l'excuser, & les précautions qu'il a prises pour ne rien dire que le caractère d'Historien impartial ne dût justifier, les Partisans outrés des anciens Docteurs se sont soulevés contre lui, & il a été obligé de se retracter des vérités qu'il avoit eu assez de force pour produire au grand jour. St. Cyrille & ses Adhérans ont trouvé des Protecteurs non seulement parmi les Docteurs & les Jésuites; mais encore chez les principaux Magistrats du Royaume. Mr. l'Avocat Général de Lamoignon demanda la suppression du Livre de Mr. Du Pin: la Cour rendit un Arrêt conforme à sa Requisition; de sorte qu'il a été décidé, près de douze cens ans après St. Cyrille, par le Parlement de Paris, que ce Saint avoit parfaitement bien fait de faire chasser à coups de pierre les Evêques d'Orient, & qu'il n'avoit dérogé, ni à la douceur, ni à la décence de son Caractère, en faisant mettre à la tête de la Sen-

tence qui fut signifiée à son Antagoniste : *A Nestorius nouveau Judas.* Heureusement cet Arrêt n'a point été enregistré au Greffe du Parnasse, & les Gens de Lettres ont la liberté de ne pas regarder comme un compliment fort poli l'Apostrophe de nouveau *Judas*, ni comme une conduite fort pieuse de faire lapider les personnes qu'on n'aime pas.

Je passerois aux admirateurs de St. Cyrille, d'avoir approuvé les injures qu'il a dites à ses Adversaires; mais je ne conviendrai jamais qu'il fût en droit de les faire maltraiter. Ce qui fait que je suis si docile sur le chapitre des injures, c'est que St. Augustin m'apprend que les reproches les plus outrageans sont quelque fois nécessaires, & qu'on en doit savoir gré à ceux qui les font. „ Ceux qui nous „ haïssent, dit-il, nous redressent „ quelquefois par les injures mê„ mes que la colere fait sortir de „ leur bouche; mais on ne fait at„ tention qu'à leur haine, & l'on

,, ne ſonge point au profit que ,, l'on en retire (*)." Selon ce principe de St. Auguſtin les Jéſuites ont très-grand tort de ſavoir mauvais gré aux Janſéniſtes des injures qu'ils leur diſent; ils devroient bien plutôt les en remercier, & je m'étonne de ce qu'ils ne l'ont pas encore fait, vû les proteſtations d'amitié & de tendreſſe que Mr. Arnauld leur a données dans la Préface de la Morale Pratique de ces RR. PP. la plus ſanglante de toutes les Satires qu'on ait écrites contre la Société. ,, On deſire de tout ſon ,, cœur, *dit ce fameux Docteur*, que ,, ce travail puiſſe être utile aux ,, Jéſuites; car, quoiqu'ils en puiſ- ,, ſent dire, on les aime, & l'on ,, a pour eux toute la charité que ,, l'on doit (**). " Vous ne vous ,, ſe-

(*) *Sicut amici adulantes pervertunt, ſic inimici litigantes plerumque corrigunt. Nec tu quod per eos agis, ſed quod ipſi voluerunt retribuis eis.* S. Aurel. Auguſt. Confeſ. Lib. IX. Cap. 8.

(**) Morale Pratique des Jéſuites, Préf. p. 11.

feriez pas douté, *Monsieur*, que Mr. Arnauld eût eu une amitié aussi tendre pour les Jésuites; cependant il nous l'assûre lui-même, & selon toutes les apparences il ne feroit pas fâché qu'on crût qu'il ne les a si fort injuriés que pour leur rendre utile la Maxime de Saint Augustin. Mais ces Révérends Peres ont eu moins de docilité, ou plutôt moins de honte, que Ste. Monique; car c'est à-propos d'une mortification qui lui arriva, que son fils Augustin établit que les injures sont quelquefois utiles & nécessaires.

Par l'Histoire qu'il nous raconte on voit que sans le reproche outrageant d'une Servante, sa Mere auroit couru risque de s'enyvrer plus d'une fois. Si vous êtes curieux d'apprendre comment se fit cette espèce de Miracle, écoutez St. Augustin, il va vous l'apprendre lui-même. „ Ma Mere, *dit-il*, s'é-„ toit peu à peu accoutumée à ai-„ *mer* le vin. On l'envoyoit à la „ *Cave* comme la plus sobre de „ tou-

outes : elle puiſoit d'abord dans la Cuve, puis portoit le vaiſſeau „ à ſa bouche avant que de remplir „ la bouteille, & en avaloit ſeule- „ ment quelques goutes ; car elle „ avoit une averſion pour le vin „ qui ne lui permettoit pas d'en „ prendre davantage.... Cepen- „ dant elle s'y accoutuma ſi bien „ peu à peu, qu'au lieu qu'elle n'en „ avaloit que quelques goutes au „ commencement, elle trouvoit de „ jour en jour cette liqueur plus à „ ſon goût ; & comme ceux qui „ ne prennent pas garde aux peti- „ tes fautes, tombent inſenſible- „ ment dans de plus grandes, elle „ parvint à la fin à aimer le vin „ & à le boire à pleines taſ- „ ſes (*)."

Mais

(*) *Et ſurrepſerat tamen, ſicut mihi filio famula tua narrabat, ſurrepſerat ei vinolentia. Nam cum de mere, tanquam puella ſobria juberetur a parentibus de Cupa vinum depromere, priuſquam in laguncalam funderet merum, primoribus labris ſorbebat exiguum, quia non poterat amplius, ſenſu recu-*

Mais, direz-vous, *Monsieur*, je ne vois rien dans tout cela de fort miraculeux : il est très-naturel qu'une femme qui boit du vin tous les jours se familiarise avec cette agréable liqueur ; il n'y a pas même jusqu'aux Vieux & aux Vieilles, qui n'ont plus de dents, qui en boivent par procuration. Attendez, s'il vous plaît, & suspendez votre jugement pour un instant ; voici le miracle & l'efficacité des injures.
„ Un jour, *continue St. Augustin*,
„ qu'elle se trouva seule avec une
„ Servante qui l'accompagnoit or-
„ dinairement à la Cave, il s'éle-
„ va quelque dispute entr'elles,
„ comme il arrive assez souvent
„ dans les maisons entre les Enfans
„ & les Domestiques ; & cette
„ Servante lui reprocha son défaut
„ d'u-

sente. . . . : Itaque ad illud modicum, quotidiana modica addendo (quoniam qui modica spernit paulatim decidit) in eam consuetudinem lapsa erat, ut prope jam plenos mero caliculos inhianter hauriret. S. Aurel. Augus. Confes. Lib. IX. Cap. 8.

une maniere fort aigre en l'appellant *Yvrognesse*. Ce seul mot qui la piqua jusqu'au vif, lui fit „ ouvrir les yeux ; & considérant „ toute la laideur du vice qu'on „ lui reprochoit, elle s'en défit „ pour jamais (*)." Vous voyez, *Monsieur*, qu'il est assez probable que les savans Ecrivains Jansénistes, à qui les Ouvrages de St. Augustin sont si familiers, avoient fait plus d'une fois réflexion sur cette Histoire, & qu'ils s'étoient flattés que les termes d'*Imposteurs*, de *Fourbes*, de *Scélérats*, feroient autant d'impression sur les Jésuites, que celui d'*Yvrognesse* en avoit fait sur Ste. Monique : ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour les faire rentrer en eux-mêmes par cette voye,

„ &

(*) *Ancilla enim, cum qua solebat accedere ad Cupam, litigans cum Domina minore, ut fit, sola cum sola ; objecit hoc crimen amarissima insultatione, vocans Meribibulam. Quo illa stimulo percussa, respexit fœditatem suam, confestimque damnavit, atque exuit.* S. Aurel. August. Confes. ubi supra.

& que s'ils n'ont pas réussi ce n'a pas été leur faute; à moins qu'on ne dise, qu'ils ont affecté de ne se pas souvenir que les Disciples de Loyola n'ont que le secours de la Grace suffisante, & que c'est par un effet de la Grace efficace, qu'ils combattent avec tant d'opiniâtreté, que Ste. Monique se corrigea si subitement du défaut de boire, St. Augustin s'en expliquant fort clairement.

Vous n'auriez pas cru, *Monsieur*, que la Grace se fût interessée dans la querelle que Sainte Monique eut avec sa Servante; vous allez pourtant voir qu'elle y opéra de toute son efficacité. „O mon Dieu, „ s'écrie *St. Augustin*, comme c'est „ vous qui nous donnez l'être, & „ qui nous appellez à la participa- „ tion de votre Grace, c'est vous „ seul aussi qui nous guérissez de „ tous nos maux; & vous le fîtes „ bien voir dans la guérison de „ cette Ame malade. Car bien loin „ que ni son pere, ni sa mere, „ ni ceux qui avoient soin de son

„ édu-

„ éducation, y puſſent avoir au-
„ cune part, ils n'étoient pas mê-
„ me préſens quand elle arriva.
„ Mais Seigneur, qui êtes tou-
„ jours préſent à tout, & qui fai-
„ tes contribuer au ſalut des ames
„ le mal même que font les Mé-
„ chans, qu'employâtes-vous pour
„ rendre la ſanté à celle-ci? Une
„ injure vive & piquante: qui fut
„ comme un inſtrument tranchant
„ que vous tirâtes de vos Maga-
„ ſins; & par lequel vous arrêtâ-
„ tes tout d'un coup le cours de
„ cette gangrène (*).

Si St. Auguſtin eût voulu décrire le Miracle de la converſion de l'Apôtre des Gentils, eût-il pu ſe ſervir, en parlant du coup de tonner-

(*) *Abſente patre, & matre, & nutritoribus, tu præſens, qui creaſti, qui vocas, qui etiam per præpoſteros homines boni aliquid agis ad animarum ſalutem, quid tunc egiſti, Deus meus? unde curaſti? unde ſanaſti? Nonne protuliſti durum & acutum ex altera anima convitium, tanquam medicinale ferrum, ex occultis proviſionibus tuis, & uno ictu putretudinem illam præcidiſti?* St. Aurel. Auguſt. Confeſ. Lib. IX. Cap. 8.

terre qui le renversa, de termes plus pompeux que ceux qu'il employe en faisant mention du terme d'*Yvrognesse*? Il faut bien aimer à parler de la Grace efficace, & de l'utilité des injures, pour comparer l'impertinence d'une Servante à un Instrument tranchant que Dieu tire de ses Magasins, afin d'arrêter la gangrène, c'est-à-dire, la passion que Ste. Monique avoit pour le vin! L'Histoire que je viens de rapporter est un de ces endroits que je souhaiterois que St. Augustin eût retranché de ses Oeuvres. Ce Grand Homme n'a pas fait attention qu'il ne convenoit pas qu'en parlant d'une Sainte aussi respectable que sa Mere, il entrât dans un détail circonstancié de certaines foiblesses qu'elle avoit eues pendant sa jeunesse. Il est des choses qu'un habile Ecrivain doit supprimer tout-à-fait, ou du moins en partie; autrement il avilit les matieres qu'il traite, & s'expose à essuyer les reproches que le célèbre Du Moulin a fait aux Auteurs des ancien-

ciennes Légendes. Ce Savant disoit qu'il sembloit que les Papes avoient pris plaisir à rendre ridicules les Légendes par les impertinences & les puérilités dont ils les avoient remplies. St. Augustin eût pu dire que les injures étoient souvent utiles sans aller rappeller l'inclination que sa Mere avoit pour le Vin, sans faire mention des différens Vaisseaux où elle le puisoit, sans rapporter de quelle maniere elle s'accoutuma à le boire à rasades; ce détail est fade, puéril & indigne d'un aussi grand Génie. Je l'aurois plutôt pardonné à St. Bernard; ce bon Saint aimoit à dire des bagatelles & de vieux Contes presqu'autant qu'à faire de mauvaises Prophéties. Il eût trouvé dans cette Histoire un beau prétexte pour autoriser les injures dont il a accablé de fort-honnêtes gens.

Des Ecrivains très-bons Catholiques ne dissimulent pas ses emportemens. François d'Amboise ne fait pas difficulté de dire que plusieurs Livres (qu'il cite) de cet

Auteur sont remplis d'invectives des plus atroces & des plus grossiéres (*). Ce Saint avoit un talent tout particulier pour donner de la force & de l'énergie à ses injures; il les accompagnoit d'épithétes, dont il semble que lui seul ait bien connu l'usage. Il est vrai que ce n'étoit pas dans les seules choses où ses Ennemis se trouvoient interessés qu'il employoit les expressions les plus outrées, & qui sentoient beaucoup le stile d'un homme à visions, il ne tenoit pas à lui dans plusieurs autres occasions, qu'il ne présentât à ses Lecteurs les images les plus frappantes & les plus sublimes. Dans la Lettre qu'il écrivit aux Allemands pour les porter à se croiser, il les assûre que „ la „ vaste

(*) *Legite si placet Librum quem dicit Theologiæ, legite & alium quem dicunt Sententiarum ejus, necnon & illum qui inscribitur Scito te ipsum, & animadvertite quanta ibi silvescant segetes sacrilegiorum & errorum ... Leonem evasimus, sed incidimus in Draconem.* Fr. Amboesius, in Præfatione Apolog. ad Opera Abælardi.

„ vaste Machine de l'Univers s'est „ troublée, & a frémi d'horreur au „ moment que Dieu a commencé „ de perdre sa Terre (*)." Pouvoit-on rien dire de plus fort pour persuader aux Allemands de s'aller faire égorger dans la Palestine? & ne devoit on pas compter sur la réalité des Prophéties d'un homme, qui annonçoit les plus secrettes afflictions de l'Ame de ce vaste Corps? Il est vrai qu'il convenoit de se défier d'un Béat qui parloit un langage qui approche beaucoup de celui de plusieurs Rabins, qui assûrent que Dieu rugit trois fois par jour, comme un Lion, de la douleur qu'il a d'avoir laissé détruire son Temple; mais apparemment qu'il avoit fasciné tous les esprits de ce tems là, puisqu'il ne se trouva personne d'assez sensé pour lui représenter que si la Terre étoit capable de quelque connoissance, elle n'avoit

(*) *Commota est & tremuit Terra, quia cæpit Deus perdere Terram suam.* D. Bernard. Epist. 322.

voit pu s'affliger de la perte que les Chrétiens avoient fait de la Judée, parce qu'elle avoit dû savoir que telle avoit été la volonté de Dieu qui gouverne toutes choses.

Quelques bilieux que fût St. Bernard, je doute qu'il eût trouvé mauvais qu'on eût condamné ses expressions si gigantesques & si déplacées; peut-être même eût-il passé sous silence la comparaison que j'en ai faite avec celles des Rabins. Car il paroît par ce qu'il écrivoit à Pierre Abbé de Chani qu'il n'étoit pas ennemi des plaisanteries.

„ J'ai lu avec empressement, *lui dit-il*, les Lettres que vous avez „ bien voulu m'écrire. Je les relis „ encore volontiers: & plus je les „ lis plus elles me paroissent bel„ les. Vos railleries, je l'avoue, „ me font plaisir. Elles sont agréa„ bles & spirituelles, & en même „ tems sages & judicieuses. Vous „ savez si bien allier le plaisant & „ le sérieux, que vos railleries

„ n'ont rien qui reſſente la legére-
„ té, & que la gravité que vous
„ gardez ne leur fait rien perdre de
„ leur agrément (*).

Quel dommage que St. Bernard n'ait pas pu écrire d'une maniere auſſi modeſte & auſſi ſage que celle de l'Abbé de Cluni qu'il loue avec raiſon! Puiſqu'il aimoit ſi fort les railleries fines & ſpirituelles, comment ne s'eſt-il point apperçu que les termes de Lion & de Dragon qu'on lui a juſtement reprochés dans la ſuite, étoient bien éloignés du ſtille d'un Ecrivain poli, qui ne cherche qu'à combattre les erreurs, & non pas à déchirer & à noircir ceux qui ont eu le malheur d'y

(*) *Legi avide quod placuit ſcribere, libenter relego, & placet ſæpius repetitum. Placet, fateor, jocus. Eſt enim & jucunditate gratus, & ſerius gravitate. Neſcio ſiquidem, quomodo inter jocandum ita diſpenatis ſermones veſtros in judicio, ut & jocus levitatem non redoleat, & auctoritas conſervata hilaritatis non minuat gratiam....* D. Bernard. Epiſt. 228. ad Petr. Abbat. Cluniacenſem.

d'y tomber ? Qui croiroit cependant qu'il s'est trouvé des Auteurs qui ont voulu transmettre à la postérité les invectives de St. Bernard comme les marques les plus évidentes de sa Sainteté, & qui ont poussé l'extravagance jusqu'à dire
» que la Mere de ce Docteur son-
» gea (*), lorsqu'elle étoit grosse
» de lui, qu'elle accoucheroit d'un
» Chien blanc, dont l'aboy seroit
» fort sonore ; & qu'alarmée de
» ce songe elle consulta un bon
» Religieux, qui la rassûra en lui
» prédisant qu'elle mettroit au mon-
» de

(*) Cum *Mater Aletha uxor Tescelini* (car elle s'appelloit Alethe & son mari Tescelin) *in utero gestaret, somnium vidit praesagium futuri partûs, Catellum scilicet se portare totum candidum in dorso subrufum & clare latrantem. Cui* (Alethae) *de illo somnio vehementer anxiae & sollicitae respondit Religiosus quidam vaticinii spiramine afflatus: Optimi Catuli mater eris, qui Domus Dei Custos futurus, validos pro ea contra inimicos Fidei editurus est latratus.* Fr. Amboesius, in Praefat. Operibus Abaelardi praefixa. Idemque ibid. ex Willelmo, Vit. Bernard. Lib. I.

„ de un fils qui garderoit la Mai-
„ ſon de Dieu, & qui aboyeroit
„ toute ſa vie contre les Ennemis
„ de la Foi?" Juſqu'où ne va pas la prévention des hommes? & quels défauts ne trouvent-ils pas moyen de ſanctifier? Je m'étonne que les Luthériens ne ſe ſoient pas aviſés du même expédient que les Catholiques, & que pour excuſer les invectives que Luther a répandues dans ſes Ouvrages, ils n'ayent pas publié l'interprétation de quelque ſonge qu'avoit eu pendant ſa groſſeſſe la Mere de ce Docteur Allemand. Il auroit pour le moins autant beſoin que St. Bernard d'être juſtifié miraculeuſement de l'indécence de ſon ſtile. On peut même dire, ſans lui faire tort, que les Ecrivains les plus emportés ne l'approchent que de bien *loin*.

Vous avez déja vu, *Monſieur*, dans la derniere Lettre que je vous ai écrite quelques Echantillons de ſes invectives, en voici quelques autres qui ne valent pas mieux. „Que
„ ce-

„ celui, dit-il (*), qui veut enten-„ dre parler le Diable, lise les „ Decrets des Papes." Jusqu'ici, direz-vous peut-être, il n'y a pas tant de quoi se récrier: bien des Savans, qui passent pour très-modérés ont tenu à peu près le même langage. Tout beau, s'il vous plaît, point de précipitation, donnez vous la peine de lire ce qui suit. „ Si le Turc s'empare de „ nous (**), nous voilà au Dia-„ ble, & si nous restons au pou-„ voir du Pape, nous voilà en „ Enfer; il n'y a pour nous que „ des Diables à rencontrer de tou-„ tes parts." Vous voyez que cela commence à augmenter: d'abord il n'y avoit que les Décrétales qui fussent diabolisées, si j'ose me servir de ce terme, actuellement le Pape est changé en Démon lui-mê-

(*) Je me sers de la Traduction du Pere Scheffemacher en citant l'Edition & la page des Oeuvres de Luther. Edit. Jen. Germ. Tom. 8. p. 227.

(**) Idem, ibid. p. 436.

même. Je ne ſai pourquoi Luther eſt allé mettre en jeu le Grand-Seigneur avec lequel il n'avoit certainement jamais eu de démêlés Théologiques : j'ignore auſſi qui l'avoit inſtruit des différens degrés de parenté qui ſe trouvoient entre les Démons ; cependant il paroît qu'il en avoit une parfaite connoiſſance. „ Je ſuis ſûr, *dit il* (*), „ que le Diable du Turc & le Diable du Pape ſont Couſins germains, ou Beau-freres, & que ſans „ cela le Pape & le Turc ne ſeroient „ jamais devenus ſi puiſſans. " Si vous n'êtes pas content, *Monſieur*, de cet éclairciſſement ſur l'alliance des Diables Muſulmans & Romains, je ſuis perſuadé que vous le ſerez encore moins de la maniere dont le Docteur Allemand vouloit que ſe tint le Concile ; vous la trouverez un peu trop incommode pour les Prélats qui y auroient aſſiſté, & ſi les Janſéniſtes exigeoient de

(*) Idem, ibid. p. 248.

de pareilles conditions, je ne trouverois pas mauvais qu'on leur refusât d'en assembler un. „ Qu'il „ feroit beau voir, *dit-il* (*), le „ Pape & les Cardinaux attachés „ à une Potence en bel ordre, à „ peu près comme les Sceaux sont „ attachés aux Bulles des Papes! „ Il faudroit leur faire une incision „ derriére le col pour faire passer „ leur langue par-là ; c'est dans „ cette attitude qu'il faudroit leur „ permettre de se trouver assem- „ blés pour célébrer un Concile „ au Gibet, ou pour le célébrer „ en Enfer au milieu de tous les „ Diables.

Que pensez-vous de ce stile, *Monsieur*, le trouvez-vous convenable, je ne dis pas à un Théologien, mais au Soldat le plus dévergondé, & à qui les expressions & les injures les plus infames seroient familiéres? En vérité je crois qu'il rougiroit, si, sans être yvre, il tenoit de

(*) Idem, ibid. p. 242.

de pareils discours dans un Corps de Garde. Vous vous souvenez sans doute des louanges que j'ai données au mérite de Luther dans la derniére Lettre que je vous ai écrite : je l'y ai même défendu contre les calomnies de ses Ennemis; mais avec la même sincérité que je rends justice à ses éminentes qualités, je condamne hautement les défauts honteux où il est tombé. On a beau dire pour tâcher de justifier les injures atroces qu'il a dites à ses Adversaires, qu'il n'a fait qu'user de représailles, & qu'ils l'avoient traité vilainement les premiers; je répondrai qu'il est une maniére d'écrire qui fait un meilleur effet sur l'esprit des Lecteurs, & qui n'a point cette indécence si blâmable. Supposé qu'il soit permis à un Auteur de répondre avec aigreur à ses Ennemis, il faut que ses reproches soient conçus en termes, qui ne fassent point rougir les personnes à qui la bienséance n'est point inconnue. On peut dire les choses du monde les

plus piquantes, sans avoir recours aux expressions grossiéres. Le Pere Scheffemacher m'en fournit un Exemple. Il n'y a rien de plus mordant, mais en même tems de plus fin & de plus leger que la maniere dont il répond à une tirade d'injures de Luther. Ce Docteur Allemand avoit avancé un fait de la fausseté duquel l'habile Jésuite semble le convaincre. » On prétendra » apparemment, dit-il (*), que » Luther avoit lu ces sortes de cho» ses; mais qu'il se peut faire qu'il » les eût oubliées, & qu'il faut ac» cuser en lui un défaut de mé» moire. Je le veux; mais con» vient-il à un homme qui retient » si peu ce qu'il a lu, ou qui a » une connoissance si mince de » l'Antiquité, de traiter à chaque » page de ses Ecrits les Catholi» ques d'Anes & d'Idiots ? Les » Papistes, dit-il au IV. Tome de » ses

(*) Lettres d'un Théolog. de l'Univers. Cathol. de Strasbourg à un Gentilhomme Lutherien, Tom. II. pag. 161.

Oeuvres, p. 382. font tous
ânes & reftent toujours ânes.
quelque fauffe qu'on les
mette, bouillis, rotis, frits,
trempés, pelés, battus, brifés,
tournés, revirés, ce font tou-
„ jours des ânes. . . . Cette ex-
„ preffion n'eft-elle pas des plus
„ nobles, & en même tems digne
„ de l'humble modération de Lu-
„ ther? Soyons donc des Anes
„ puifqu'il le veut ainfi; mais eft-
„ il honorable à ce Docteur par
„ excellence de fe voir redreffé,
„ confondu, convaincu d'ignorance,
„ ou de mauvaife foi par un Ane,
„ & même par un Ane de la plus
„ petite efpèce?".

Avouez, *Monfieur*, qu'il n'eft pas poffible d'écrire avec plus de legéreté, ni de critiquer d'une maniere plus enjouée, plus fine & plus piquante. Je ne fai où Luther avoit pu prendre ce nombre infini d'invectives qu'il prodigue en faveur des Catholiques. Car quoique je trouve dans cette tirade d'injures une longue lifte des différen-

tes façons d'aprêter les viandes, je ne crois pas que de son tems on eût encores imprimé le Cuisinier François; mais, ne lui en déplaise, j'aimerois mieux avoir eu la pensée de l'Âne de la plus petite espèce, que d'avoir inventé trente nouvelles manieres de mettre les Papistes en ragoût.

N'est-ce pas dommage, *Monsieur*, que ce même Pere Scheffemacher qui fait plaisanter si finement, se soit abandonné quelquefois à des excès qu'il condamneroit lui-même dans un autre Auteur avec beaucoup de sincérité? Le savant Ministre qui lui a répondu me fournit un détail des invectives & des injures que cet habile Jésuite a répandues dans son Livre, & je les trouve toutes rassemblées dans un passage sans me donner la peine de les chercher ailleurs. » Je » comprends encore moins, » dit » Mr. de la Chapelle (*), que le » P.

(*) Lettres d'un Théol. Réformé à un Gen-

„ P. Scheffemacher ait gardé si peu „ de décence en vous parlant de „ vos Ministres. C'est proprement „ à eux qu'il s'adresse. Il les cite „ au Tribunal de la Langue Fran- „ çoise. Il les appelle au combat, „ il les défie, & par Préliminaire „ il leur impose pour Loi *les ré- „ gles de la Charité & de la Modé- „ ration Chrétienne*. Si leur Ré- „ ponse est aigre & desobligeante, „ il prendra *le parti de se taire*. Il „ a donc dû leur donner l'exem- „ ple du stile charitable & modéré; „ mais de bonne foi l'a-t-il fait? „ J'en appelle à sa Conscience, & „ je le prie de peser ses expressions „ dans les endroits que je vais „ transcrire en me bornant à sa „ premiere Lettre. *Page* 13. Que „ pouvons-nous penser de ceux qui „ tiennent de pareils discours, si- „ non qu'un excès d'entêtement in- con-

Gentilhomme Luthérien, pour servir de Réponse à celles d'un Docteur Cath. de l'Univers. de Strasbourg. Tom. I. p. 16. sub fin.

» concevable les aveugle, jusqu'à
» leur ôter ce qu'ils devroient
» avoir naturellement de sens & de
» raison pour réfléchir que par leur
» beau plan de Religion, &c. *Page* 15. En vérité, Monsieur, il
» est bien difficile qu'un esprit aussi
» judicieux que le vôtre ne remarque ici des airs de forfanterie,
» &c. N'y aura-t-il pas lieu d'être
» indigné contre les mauvais artifices de ceux qui ont interêt à
» entretenir les Peuples dans l'erreur ? *Page* 16. Il n'y a donc que
» la mauvaise foi & le dessein de
» tromper qui puisse les engager
» &c. *Ibid.* Je ne puis taire ici
» une autre objection que Luther
» fait.... elle se fait avec aussi peu
» de bonne foi & de droiture.....
» mais comme elle paroît propre
» à éblouir les Peuples, on ne laisse pas de la faire, quoique la
» plûpart de ceux qui la font sentent bien que ce n'est au fond
» qu'un misérable Sophisme. *Page* 20. Certainement voilà l'Hom-

» me

„ me (Luther) si spécialement „ éclairé du Ciel, pour le coup „ abandonné à un aveuglement „ monstrueux. Il faut qu'il y ait „ dans le monde des gens qui sen- „ tent bien peu ce que c'est que le „ ridicule, pour faire sérieusement „ des réponses pareilles à celles-là. „ Tout l'avantage qu'ils en reti- „ rent, est de répandre le ridicule „ qu'ils se donnent sur la Cause „ qu'ils soutiennent, & il vaudroit „ incomparablement mieux pour „ eux & pour leur Parti, qu'ils „ avouassent franchement, qu'ils ne „ savent que dire à la difficulté „ qu'on leur propose, que de „ donner pour solution des répon- „ ses si pitoyables. *Page* 26. Et „ pour mieux sentir la mauvaise „ ruse qu'on employe ici.... Je „ suis honteux de m'arrêter si long- „ tems à réfuter des objections si „ puériles; mais Mrs. vos Minis- „ tres devroient l'être beaucoup „ plus d'avoir recours à ces sortes „ de fallaces pour se jouer de la

» simplicité, & du peu de péné-
» tration des Peuples. Mais les sub-
» tilités de vos Ministres ne taris-
» sent pas sur une matiere qui les
» incommode & qui les accable-
» roit, s'ils n'avoient recours à la
» plus fine chicane. *Page* 41. l'E-
» glise triomphe des subtilités, des
» chicanes, des vaines défaites,
» des mauvais raisonnemens de vos
» Ministres. Si ce stile-là n'est pas
» aigre & desobligeant, ajoute Mr.
» de la Chapelle, je ne sai quand il
» y en aura. Les Ministres Lu-
» thériens doivent être les plus in-
» dignes de tous les mortels, s'ils
» sont tels que le Pere Scheffma-
» cher les représente, ils n'ont ni
» conscience, ni probité, ni droi-
» ture: ils n'ont d'autres vûes que
» celles d'abuser de la crédulité des
» Peuples: ils employent à cet ef-
» fet les mauvais artifices, les so-
» phismes les plus ridicules: ils sa-
» crifient leurs lumiéres à l'interêt
» qu'ils ont d'entretenir les Peu-
» ples dans l'erreur: ils ont des
» airs de forfanterie, ils ne s'étu-

» dient

„ dient qu'à chicaner, ils ſont d'un
„ entêtement à les rendre Bêtes;
„ ils n'avancent que des puérilités
„ à faire pitié, ou à mettre en co-
„ lere; leur fait conſiſte unique-
„ ment en fallaces pour ſe jouer
„ des ſimples."

Il faut convenir, *Monſieur*, que c'eſt avec juſtice que Mr. de la Chapelle condamne les termes durs & les expreſſions outrageantes du Pere Scheffemacher. Je n'ajouterai rien à ſes ſages réflexions. On voit évidemment que s'il y avoit, comme il le dit, des gens qui reſſemblaſſent à ceux dont ce Jéſuite fait le portrait, ce feroient les plus grands fourbes & les plus mépriſables des hommes. Il faudroit avoir autant d'ignorance que de mauvaiſe foi pour vouloir perſuader que les Miniſtres Luthériens méritent les injures qu'on leur dit. Mais d'où vient donc, demandera-t-on, le Pere Scheffemacher, dont le ſtile eſt ordinairement ſi châtié & ſi poli, s'eſt-il laiſſé emporter à la paſ-

que Missionaires Socie-
lum, & a-t-il armé ...
grands moyens ? C'est un
que les Adversaires ...
... qu'il ...
... à un ... quelque
... qu'il la fasse, de ne ...
... les ... : il ...
... avec ... que c'...
... à la Société ...
ses Ennemis ; & il en ...
... plus dans plusie-
urs Auteurs.

Le premier qu'il cite (*
... : voici ce qu'il en ...
„ Le Pere Jaques Laines
„ ... & ... Général
„ ... , ne voulu ...
„ avec les Ministres ...
„ de Poissy ; mais les
„ Loups, de Singes ...
l'aimes attention, je vous ...

(*) ... d'un Theologie.
... pour ...
à ... Rodez. ...
... de Strasbourg, Tom. I
... de ... ,
... 1696.

ſieur, que ce fut peu d'années après la mort de St. Ignace que cet Eſpagnol accorda de ſi beaux titres aux Miniſtres Proteſtans; c'eſt-là un grand préjugé pour ſoutenir que le talent d'injurier eſt inné à la Societé.

Théodore de Beze eſt le ſecond Auteur que produit Mr. de la Chapelle. „ Un Eſpagnol, *dit-il* (*), „ Général des Jéſuites, amené „ par le Légat, demanda audien- „ ce, laquelle lui eſtant accordée, „ tout ſon propos fut un amas d'in- „ jures & de médiſances l'eſpace „ quaſi d'une heure: & fut peu „ agréable à la Compagnie. Il s'ar- „ rêta principalement à divertir un „ chacun d'ouïr plus de Miniſtres, „ diſant que leur erreur étoit aſſez „ convaincue & manifeſte, les ap- „ pellant Singes & Renards."

Les Jéſuites qui vinrent après leur Pere Laynès ne furent ni plus hon-

(*) Idem, ibid. p. 22. où l'on cite l'Hiſt. Eccléſ. des Egliſes Réfor. de France, Livre IV. Tom. I. p. 599.

bonnêtes ni plus modérés que lui. Le Pere Garaffe qui a vécu sous Louis XIII a été le plus impertinent personnage qu'il y ait eu parmi les Théologiens. Il fit un Livre intitulé: *Somme des Vérités capitales de la Religion Chrétienne*, & il ne manqua pas d'y insérer un bon nombre d'injures & de calomnies atroces, ainsi qu'il avoit fait dans un autre Ouvrage, intitulé *Doctrine Curieuse.*

L'Abbé de St. Cyran réfuta d'une maniere convaincante un nombre prodigieux de falsifications de l'Ecriture & des Peres, & d'absurdités dont ce Jésuite avoit farci sa *Somme Théologique*; ce qui fut le commencement de la haine des Molinistes & des Jansénistes (*). La So-

(*) Le Volume in *folio* du P. Garasse, intitulé, *Somme Théologique*, &c. fut l'Hélène qui commença l'an 1626 la guerre entre les Jésuites & les Jansénistes. L'Abbé de St. Cyran attaqua sous le nom d'Alexandre de l'Exclusé cet in *folio* publié en 1625, par une Critique intitulée; *La Som-me*

Societé ne put pardonner à cet Abbé d'avoir si bien relevé toutes les sot-

me des Fautes & Faussetés capitales contenues dans la Somme Théologique du P. Garasse. Elle devoit contenir 4 volumes; mais le savant Auteur, dont j'emprunte cette Remarque, dit qu'il n'en a vu que les 2. premiers, avec un Abregé du 4e., & croit qu'il n'y a eu que cela d'imprimé. Quoi qu'il en soit, la premiere Partie de cet Ouvrage, qui est une des plus fortes Critiques que l'on puisse trouver, & une des plus utiles lectures que l'on puisse faire, étant sous la presse, le bruit qui s'en répandit de toutes parts donna lieu d'examiner avec plus de soin le Livre du Pere Garasse. Le Recteur de l'Université en fit des plaintes à la Faculté qui nomma des Commissaires pour l'examen de la *Somme Théologique;* mais cet éclat ayant donné l'allarme aux Jésuites, ils montrérent bien que ce n'est pas une entreprise facile, que celle de censurer un Livre qui sort de la Société. Car ils firent tant par leur cabale auprès des Magistrats que la Critique de St. Cyran fut fort long-tems arrêtée. . . . Cependant il vint à bout de faire relever l'empêchement que les Jésuites apportoient à la publication de sa Refutation, & malgré tous les efforts de la Compagnie le Livre de Garasse fut censuré „ comme contenant plu-
„ sieurs propositions hérétiques, erronées,
„ scandaleuses, téméraires, plusieurs falsi-

 „ fica-

[illegible] les [illegible] autres Mem-
bres. Ses [illegible] en [illegible] quant
les [illegible] de [illegible],
c'est à dire, [illegible] les in-
jures [illegible]. Il n'y a point de
calomnies, point d'invectives, &,
j'ose dire, point d'infamies qu'ils
n'ayent vomi contre l'Abbé de St.
Cyran, Arnaud, Pascal, Nicol-
le, & contre tous les Solitaires
&

» [illegible] des passages de l'Ecriture &
» des Saints Peres [illegible] & [illegible]
» [illegible] de leur [illegible], & une infinité de
» choses & de paroles indignes d'être
» [illegible] & [illegible] par les Chrétiens
» & par les [illegible]. Les [illegible]
[illegible] en cette occasion [illegible]
[illegible]. Nos [illegible]
[illegible]
[illegible] de [illegible]
en une de [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] dans
leur [illegible] qu'ils en [illegible]
[illegible] contre M. l'Abbé de St. Cyran, qui
[illegible]
[illegible] Notre [illegible] de
[illegible] & [illegible] de [illegible], quoiqu'un
peu longue, pourra faire plaisir à ceux
qui n'ont pas ces excellens Livres.

& toutes les Religieuſes de Port-Royal. On a peine à concevoir comment il s'eſt trouvé, je ne dis pas des Prêtres & des Religieux, mais des hommes aſſez effrontés, pour oſer avancer des impoſtures telles que ſont celles que les Jéſuites ont inventées contre leurs Adverſaires. Pour moi, je penſe que ce qui les força de recourir à des moyens auſſi honteux pour ſe défendre, fut l'impoſſibilité dans laquelle ils ſe trouvérent d'oppoſer à ceux qui les attaquoient des Sujets qui puſſent leur faire tête. Il n'y a rien de ſi pitoyable que les Ecrits des Auteurs qui prirent la défenſe de la Societé : ceux qui avoient quelque érudition écrivoient à faire pitié; ceux qui poſſédoient la Langue Françoiſe n'avoient que le talent d'arranger des mots. Pour être perſuadé de cette verité, il n'y a qu'à jetter les yeux ſur le principal Ouvrage que l'on oppoſa aux Lettres Provinciales, on ne peut rien voir de plus mal écrit. L'Auteur ne fait qu'injurier

& calomnier; il a recours au Ciel, il menace Paris de la peste, si l'on n'excommunie tous les Jansénistes, & si l'on ne jette Pascal dans la Riviére.

Jugez, *Monsieur*, du mérite de cet Ecrivain par ses propres discours. „Quel châtiment, dit-il (*), „ne méritent point les Jansénistes „& leur Secrétaire, qui dans leur „IX. Lettre ont composé un Libelle diffamatoire contre la Mere de Dieu? Quelle peine peut „expier le crime des Libraires qui „impriment des Blasphêmes contre „la Reine du Ciel? & quelle excuse peuvent avoir ceux des habitans de Paris, qui ont entendu publier par les rues ces impietés, qui les ont lues dans leurs „maisons, & qui ont pris plaisir à „ces bouffonneries? Les Histoires nous apprennent que Dieu „a souvent vengé le deshonneur „qu'on faisoit à sa Mere par des

„Cala-

(*) Lettres Provinciales, Tom. III. p. 229.

„ châtimens extraordinaires : les
„ Lettres nous donnent lieu d'appréhender de pareils. . . . Paris
„ ressent déja de grandes maladies,
„ qui peut-être ne sont que des dispositions à de plus dangereuses.
„ Le vrai moyen de les prévenir,
„ c'est de demander pardon à la
„ Vierge du deshonneur qu'elle a
„ reçu de ces Lettres, lui promettant de dissiper Port-Royal, &
„ d'exterminer les Jansénistes ; &
„ pour cet impie Secrétaire, il devroit craindre ce qu'autrefois on
„ pratiquoit à Lyon envers ceux
„ qui avoient composé de méchantes Pièces ; on les conduisoit sur
„ le Pont, & on les précipitoit
„ dans le Rhône. ".

Voilà, *Monsieur*, un vrai stile de Prédicateur Capucin ; mais le bon Pere Brisacier avoit en quelque maniere raison de vouloir se débarasser d'un si rude Adversaire, en le faisant jetter dans la Riviére, puisqu'il ne se sentoit pas en état de se défendre contre lui. Si vous souhai-

faites à présent savoir sur quel ton ce Jésuite plaisantoit, je vais vous donner quelques exemples de son stile badin; il étoit aussi fade railleur que colére & bilieux Théologien. „ Le Secrétaire, dit il (*), „ en parlant de Pascal, a donné „ juste sujet de croire qu'il n'étoit „ pas si chaste qu'étoit Joseph, & „ que s'il n'avoit été dépouillé d'u„ne autre façon que ce Patriar„che, peut-être qu'il n'auroit pas „ tant fait d'invectives contre les „ Casuistes, de ce qu'ils n'obli„gent pas les femmes à restituer „ à ceux qu'elles ont dévalisés par „ leurs cajolleries. " Quel pitoyable raisonnement! Peut-on rien dire d'aussi absurde? Quoi! parce que l'auteur des Lettres Provinciales auroit été volé par des Maîtresses avides, & qu'il s'en feroit plaint; l'action de ces femmes qui lui auroient escroqué sa Montre, ses Bijoux & sa Bourse, en seroit-elle moins

(*) Ibid. p. 230.

is un Vol, en seroit-elle moins
inelle? J'aimerois autant dire
n homme ne seroit point en
de condamner des Casuistes
soutiendroient qu'un Voleur
point obligé de rendre ce
a pris, parce qu'il auroit été
lui-même sur un grand che-
, & qu'il seroit interessé per-
ellement à blâmer une décision
erronée.
s Calomnies & les injures du
rifacier sont dans le goût de
laisanteries, c'est-à-dire, aussi
inventées & aussi grossiéres.
-en par celles-ci: ,, Que Mr.
rnauld a dessein d'abroger la
onfession auriculaire ... Que
Disciples de l'Abbé de St.
ran empêchent leurs Servi-
urs de se confesser quand ils
sont obligés, & d'entendre la
esse les jours de Fêtes....
ie plusieurs conjecturent avec
grandes probabilités qu'ils
étendent exterminer le Sacre-
nt de l'Autel & celui de la
nitence, &c." Ces calomnies
sont

font si évidentes que je ne m'arrêterai pas à les détruire : il faut avoir un front d'airain pour ofer les soutenir publiquement ; vous les verrez bien-tôt anéanties par un seul passage des Provinciales. Je viens aux injures, dont Pascal me donne une liste abregée au commencement de sa 12. Lettre.
„ J'étois prêt, dit-il, à vous écri-
„ re sur le sujet des injures que
„ vous me dites depuis si long-tems
„ dans vos Ecrits, où vous m'ap-
„ pellez Impie, Bouffon, Ignorant,
„ Farceur, Imposteur, Calomnia-
„ teur, Fourbe, Calviniste dégui-
„ sé, Disciple de Du Moulin,
„ Possédé d'une légion de Diables,
„ &c." Il y a là de quoi faire un Dictionnaire de termes injurieux en y joignant cet endroit, où le même Pere Brisacier dit que ceux à qui il
„ écrit (*) sont des Portes d'Enfer,
„ des Pontifes du Diable, des gens
„ dé-

(*) Provinciales Tom. III. Lettre XV. p. 200.

déchus de la Foi, de l'Espérance, & de la Charité, qui bâtissent le Tresor de l'Antechrist ", Mais à quoi servent toutes ces expressions odieuses ? à faire mépriser un Ecrivain, & à faire voir combien la Cause qu'il défend est mauvaise & destituée de bonnes raisons.

Je ne m'étonne point du prodigieux succès qu'ont eu les Provinciales ; les Ouvrages qu'on leur opposa dans les commencemens ne servirent qu'à relever leur gloire. Considérez, je vous prie, avec quelle véhémence Pascal répond aux calomnies qu'on avoit répandues dans le Public pour rendre suspectes les Religieuses de Port-Royal de ne point croire la Transsubstantiation. „ O grands vénérateurs de ce Saint Mystère, *dit-il*, „ dont le zèle, (*) s'employe à „ persécuter ceux qui l'honorent „ par tant de saintes communions, „ & à flatter ceux qui le deshono-„ rent

(*) Ibid. Lettre XVI. p. 200.

» rent par tant de communions fa-
» crileges! Qu'il eft digne de ces
» Défenfeurs d'un fi pur & fi ado-
» rable Sacrifice, de faire environ-
» ner la Table de JESUS-CHRIST
» de Pécheurs envieillis tout for-
» tans de leurs infamies; & de
» placer au milieu d'eux un Prêtre
» que fon Confeffeur même envo-
» ye de fes impudicités à l'Autel,
» pour y offrir en la place de JE-
» SUS-CHRIST cette Victime
» toute fainte au Dieu de Sainteté,
» & la porter de fes mains impu-
» res en ces bouches toutes fouil-
» lées! Ne fied-il pas bien à ceux
» qui pratiquent cette conduite par
» toute la Terre, felon des maxi-
» mes approuvées de leur Géné-
» ral, d'imputer à l'Auteur de la
» Fréquente Communion, & aux
» Filles du St. Sacrement, de ne
» pas croire le St. Sacrement?"

Vous fentez, *Monfieur*, la force & la vivacité de l'éloquence de ce Paffage, c'eft-là le ftile ordinaire de Pafcal; mais aux fleurs de la plus exacte Rhétorique il joint la

précision & la justesse de la plus parfaite Dialectique; ses raisonnemens sont solides, ses objections pressantes, & ses conclusions bien amenées. Il ne donne pas le tems à ses Adversaires de se reconnoître, il les presse, il les poursuit sans cesse, & ne les quitte point qu'il ne les ait terrassés. Jugez par ce qui suit de sa maniere d'écrire: vous l'allez voir détruire les raisons de ses Ennemis par les avantages qu'il tire de leurs propres aveux; c'est selon moi, un de plus beaux endroits des Provinciales, & un des plus propres à donner une idée juste de cet excellent Ouvrage. „ Il y a dix ou douze
„ ans (*) qu'on vous a reproché
„ cette maxime du P. *Bauni*: Qu'il
„ est permis de rechercher directe-
„ ment, PRIMO ET PER SE,
„ une occasion prochaine de pécher
„ pour le bien spirituel ou tempo-
„ rel de nous ou de notre Prochain,
„ Tr.

(*) Ibid. p. 191.

Tr. 4. Q. 14. dont il apporte
» pour exemple: Qu'il est permis
» à chacun d'aller en des lieux pu-
» blics pour convertir des femmes
» perdues, encore qu'il soit vrai-
» semblable qu'on y péchera, pour
» avoir déja expérimenté souvent
» qu'on est accoutumé de se lais-
» ser aller au péché par les caresses
» ses de ces femmes. Que répon-
» dit à cela votre Pere *Caussin* en
» 1644. dans son Apologie pour la
» Compagnie de Jésus, page 128?
» Qu'on voye l'endroit du P. Bau-
» ni, qu'on lise la page, les mar-
» ges, les Avant-propos, les sui-
» tes, tout le reste, & même tout
» le Livre, on n'y trouvera pas un
» seul vestige de cette sentence,
» qui ne pourroit tomber que dans
» l'ame d'un homme extrêmement
» perdu de conscience, & qui sem-
» ble ne pouvoir être supposé que
» par l'organe du Démon. Et vo-
» tre P. *Pinterau* en même stile
» Part. I. p. 24.? Il faut être per-
» du de conscience, pour enseigner
» une si détestable doctrine; mais

t être pire qu'un Démon,
t l'attribuer au P. Bauni.
cteur, il n'y en a ni marque
vestige dans tout son Livre.
Qui ne croiroit que des gens qui
parlent de ce ton-là, eussent su-
jet de se plaindre, & qu'on au-
, roit en effet imposé au P. Bauni?
„ Avez-vous rien assûré contre
„ moi en de plus forts termes?
„ Et comment oseroit-on s'imagi-
„ ner qu'un passage fût en mots
„ propres au lieu même où on le
„ cite, quand on dit qu'il n'y en
„ a ni marque ni vestige dans tout
„ le Livre?

„ En vérité, mes Peres, voilà
„ le moyen de vous faire croire
„ jusqu'à ce qu'on vous réponde;
„ mais c'est aussi le moyen de fai-
„ re qu'on ne vous croye plus ja-
„ mais, après qu'on vous aura ré-
„ pondu. Car il est si vrai que
„ vous mentiez alors, que vous
„ ne faites aujourd'hui aucune dif-
„ ficulté de reconnoître dans vos
„ Réponses, que cette maxime est
„ dans le P. Bauni au lieu même

„ qu'on

„ vous vous proposez dans vos
„ Ecrits, Eſt-ce de parler avec ſin-
„ cérité? Non, mes Peres, puiſque
„ vos réponſes s'entredétruiſent.
„ Eſt-ce de ſuivre la vérité de la
„ Foi? Auſſi peu, puiſque vous
„ autoriſez une maxime qui eſt dé-
„ teſtable ſelon vous-mêmes. Mais
„ conſiderons que, quand vous
„ avez dit que cette maxime eſt
„ déteſtable, vous avez nié en
„ même tems qu'elle fût du P.
„ Bauni: & ainſi il étoit innocent,
„ & quand vous avouez qu'elle eſt
„ de lui, vous ſoutenez qu'elle eſt
„ bonne; & ainſi il eſt innocent
„ encore. De ſorte que l'innocen-
„ ce de ce Pere étant la ſeule
„ choſe commune à vos deux ré-
„ ponſes, il eſt viſible que c'eſt
„ auſſi la ſeule choſe que vous y
„ recherchez, & que vous n'avez
„ pour objet que la défenſe de vos
„ Peres, en diſant d'une même ma-
„ xime qu'elle eſt dans vos Livres
„ & quelle n'y eſt pas: qu'elle eſt
„ bonne & quelle eſt mauvaiſe:
„ non pas ſelon la vérité qui ne

[illegible]

» [illegible] petite espece. »

Avouez, Monsieur, qu'il [illegible] possible d'écrire avec plus [illegible] ni de critiquer d'une ma[illegible] plus enjouée, plus fine [illegible] piquante. Je ne lui [illegible] avoir pu prendre ce nombre [illegible] d'invectives qu'il prodigue [illegible] veur des Catholiques. [illegible] que je trouve dans cette [illegible] jures une longue liste de[illegible]

O

» change jamais; mais sitôt qu'on au-
» des insensés qui change à toute
» heure. Que ne pourrois-je vous
» dire là-dessus; car vous voyez
» bien que cela est impertinent?
» Cependant rien ne vous est plus
» ordinaire ».

Je ne doute point, *Monsieur*, qu'en considérant la maniere juste & précise avec laquelle Pascal développe les faits qu'il expose, vous ne soyez surpris de voir que la Société ne lui opposât que deux Ecrivains aussi foibles que le Pere Brisacier & le Pere Annat (*). A cela

(*) François Annat, né en Rouergue l'an 1590, devenu Jésuite en 1607, fut choisi en 1654 pour Confesseur du Roi Louis XIV, & après avoir exercé ce poste [illegible] 16 ans, il fut [illegible] [illegible] quatre [illegible] depuis sa [illegible] Il [illegible] le 14 Juin 1670. [illegible] de la Société [illegible]

la je vous répondrai qu'on ne sauroit se servir que de ce que l'on a, & que faute de meilleures plumes il fallut avoir recours à eux. Mais dès que les Jésuites crurent avoir trouvé un Génie capable de réfuter les Lettres Provinciales, qui passoient depuis près de 40. ans pour un Chef-d'œuvre, & avoient mis par leur tour plaisant & enjoué les Rieurs de leur côté, ils l'employérent à battre en ruine cet Original inimitable, & le Pere Daniel, homme à qui l'on ne peut refuser sans injustice un rang distingué parmi les Savans de la premiere classe, fut choisi pour réparer l'honneur de la Societé. Il fit une nouvelle Apolo-

starum Hæresis oppugnator acerrimus; c'est-à-dire, il fut le Marteau des Hérétiques & il attaqua nommément avec une ardeur incroyable la nouvelle Hérésie des Jansénistes, qu'il réfuta par sa plume avec tant de force, que ses Adversaires n'ont pu lui repliquer rien de solide. (Mais il n'y a guère de gens qui conviendront de ce dernier point). *Sotvell. Biblioth. Scriptorum Societat. Jesu*, p. 221.

logie des contes des Casuistes, qu'il intitula, *Entretiens de Cléandre & d'Eudoxe*; & la joye avec laquelle tous les Jésuites l'annoncerent dans le Public, fit bien voir que c'étoit-là le Prophéte qu'ils attendoient. Il est vrai que cet Ouvrage où l'Auteur a mis en œuvre tout ce que sa Rhétorique lui a pu fournir d'ornemens & d'artifices, capables d'éblouir & de séduire le Lecteur, est aussi bon qu'il pouvoit l'être; mais quelqu'esprit & quelques talens que l'on ait, il est aussi impossible de détruire les Provinciales, que de persuader aux hommes que le Soleil ne luit pas. Le Pere Daniel avoit peut-être autant de génie & de science que Pascal; mais ce dernier avoit pour lui la Raison & la Vérité.

Cependant les Jansénistes qui craignirent que leur Ouvrage favori ne reçût quelque échec, le firent réimprimer avec les Notes qui furent traduites en François à cette occasion. Lisez ce qui suit: „ Vous sa-
„ vez

„ vez que feu Mr. Nicolle, ſous „ le nom de Guillaume Wen- „ drock (*) avoit publié en Latin „ les Lettres Provinciales avec des „ Notes de ſa façon fort amples. „ Cet Ouvrage a été depuis peu „ traduit en François, & l'on pré- „ tend que c'eſt par une Dame de „ Paris. Il a été imprimé à Lyon „ en 3. Volumes *in* 12. La Cour „ en ayant été informée, le Roi „ ordonna qu'on en ſaiſît les E- „ xemplaires. Cela s'exécuta avec „ fracas, mais ſans ſuccès. On „ alla chez les Aſſociez du Sr. „ *Aniſſon* ſoupçonnés de cette im- „ preſſion, qui, à ce qu'on pré- „ tend, en furent avertis aſſez à „ tems pour en détourner les E- „ xemplaires; de ſorte qu'on n'en „ a trouvé aucun. On en voit ici „ (à Paris) qu'on vend préſentement „ neuf Livres, c'eſt-à dire le dou- „ ble de ce qu'ils ſe vendoient „ au-

(*) Nouvelles de la République des Lettres, Janv. 1700. p. 113.

» [illegible]. Il y a un Avertisse-
» ment à la tête du premier Volu-
» me, dans lequel l'Auteur dit,
» qu'il a fait cette Traduction à
» cause que les Entretiens du P.
» Daniel qui parurent en 1694
» contre les Lettres Provinciales,
» attaquent en François un Au-
» teur, qui a écrit en Latin, &
» qu'il est bon que tout le monde
» puisse juger de ce différend. Il
» y a ensuite une Histoire des Let-
» tres *Provinciales*, qui n'est pres-
» que autre chose que les
» quatre Préfaces Latines de Wen-
» drock. A la fin on rapporte l'in-
» trigue qui fut ménagée à Bour-
» deaux, pour faire condamner les
» Lettres de Wendrock par le
» Parlement ».

Vous venez de voir, *Monsieur*, que pendant très long-tems les Jésuites n'eurent que des injures à opposer aux Ouvrages de Pascal; les Théologiens qui luttèrent contre M. Arnauld étoient aussi éloignés de la science de ce grand Homme, que le Pere Brisacier l'étoit d

de l'éloquence de *Montalte.* Le Pere Bouhours fut un de ses principaux Adversaires. Ce Jésuite connoissoit beaucoup plus les Oeuvres de Vaugelas que celles de St. Augustin: il avoit étudié toute sa vie la Grammaire Françoise; ce n'étoit pas là le moyen de devenir habile Théologien. Ajoutez qu'il étoit plein de présomption: qu'il croyoit qu'il n'y avoit que lui & ses amis qui eussent de l'esprit; & que les Allemands n'en pouvoient pas avoir. S'il se fût contenté de penser une impertinence pareille, sa folie lui auroit moins nui parmi les gens de bon sens; mais il eut l'audace de la publier dans un de ses Ouvrages. Il eût été surprenant qu'un homme qui ne se faisoit pas une peine d'insulter toute une Nation, eût gardé quelque ménagement en écrivant contre un Adversaire qu'il haïssoit. Aussi poussa-t-il l'effronterie & la mauvaise foi au-delà de toute expression. Un Lecteur ne sauroit voir *sans* indignation les calomnies &

[illegible] M. [illegible]
[illegible] tient l'emploi du
[illegible] qu'il [illegible] à Mr. de
[illegible] Arnauld [illegible] assemblez,
[illegible] de la Pénitence
[illegible] communion de Mr Arnauld
[illegible] de vous dire qu'il
[illegible] avez
[illegible] s'est
[illegible] que le [illegible] Docteurs
[illegible] que Mr Arnauld
[illegible]

Ne vous [illegible], Messieurs, [illegible] (*) en s'adressant aux Jesuites, [illegible] de la Frequente Communion? Vous y faites paroître [illegible]

[illegible] ne [illegible] point [illegible] en le [illegible]. & quoique vous ne vous [illegible] non plus des Jesuites que des Mo-li-

(*) Morale Pratique des Jesuites, Tom. [illegible]

linistes, ne souffrez-vous pas de voir qu'il y ait des gens qui se disent Théologiens, qui assûrent n'écrire que pour faire connoître la Vérité, & qui avancent un Fait aussi notoirement faux, que si Mr. Arnauld, en disputant contre Mr. Claude, l'eût accusé de nier le Mystère de la Trinité? Avant que de quitter entiérement le P. Bouhours, lisez encore ce Passage d'un autre de ses Ouvrages, & vous prendrez une idée parfaite de sa modération, de sa bonne foi, de sa modestie, & de sa charité Chrétienne. „Pour toute Reponse, dit il „ (*), au Libelle des Jansénistes, „ on a jugé à propos de faire ré-„ paroître la Lettre à un Seigneur „ de la Cour, qui parut il y a „ vingt ans, lorsqu'il fallut les „ convaincre d'hérésie. Comme „ ils ne disent rien de nouveau „ pour se défendre du nom & de „ la qualité d'hérétiques, ce se-„ roit

(*) Ibid. p. 226.

„ roit une dépense inutile de composer une Piéce nouvelle sur ce sujet. A quoi bon changer de réponse, puisque Mr. Arnauld n'a point changé de doctrine, ni de conduite? Il est aujourd'hui ce qu'il a toujours été, & l'âge ne l'a fait que confirmer dans ses premiéres erreurs. A la vérité l'Auteur de la Lettre pensoit d'abord à faire une Replique dans les formes: ses amis l'en ont dissuadé; & comme il n'est pas Janséniste ils n'ont pas eu de peine à lui faire entendre raison. Il a aisément conçu que la Lettre en disoit assez, & que pour battre un vieil Hérétique, on ne devoit pas chercher d'autres armes, que celles dont on l'a déja battu. Tout le but est de savoir s'il y a des Jansénistes au monde, & si c'est une injure frivole ou une vérité sérieuse d'appeller Hérétiques ces Messieurs.... Mais ce n'est pas là ce qui les embarasse; au fond ils

„ ne

„ ne ſont pas trop fâchés d'être
„ Hérétiques; par-là ils font par-
„ ler d'eux ".

Je vous ai aſſûré, *Monſieur*, que ce n'étoit pas ſans raiſon que Mr. de la Chapelle avoit ſoutenu que le talent d'invectiver étoit naturel aux Diſciples de St. Ignace: je vous ai déja apporté pluſieurs exemples qui confirment cette vérité; permettez que j'y en joigne encore quelques autres, qui ſerviront à vous faire connoître le ſtile & le caractère des principaux Théologiens de la Societé. Le Pére Hazart dans un Ouvrage Flamand, diviſé en III. Parties, ou Volumes *in folio*, qui a pour titre, *Le Triomphe des Papes de Rome*, ſe déchaîna de la maniere du monde la plus outrageante contre Janſénius & ſa famille: il ne reſpecta pas même les cendres des morts: il prétendoit que l'Evêque d'Ipres étoit né d'un pere Calviniſte (ce qui étoit abſolument faux) & qu'il n'avoit feint d'être Catholique que par des rai-

tions de politique ; (*Al hetgeel dat zyn Zoon na menigte gemartien zynde* [illegible] *zygaf voor Cathuyt.*) Les petits-fils de Jean Otto Acquoy pere de l'Illustrissime Cornelius Jansénius, & les petits-neveux de ce Révérendissime Prélat se pourvurent en Justice contre des calomnies aussi injurieuses. Que diriez-vous que répondit le Pere Hazart pour se justifier ? Le voici ; je ne sai si vous en rirez, ou si vous en aurez pitié. „ L'autre raison, „ *dit ce Pere* (*), est que les Hé„ térodoxes-mêmes ont fait sentir „ à ces brouillons d'un stile assez „ piquant, le mépris qu'on en „ doit faire. On le peut voir par „ les Remarques qu'a fait sur le „ Factum l'Auteur des Nouvelles „ de la République des Lettres, „ qui est un homme de beaucoup „ d'esprit, & qui est très-connu „ dans tous les Païs-Bas ".

Vous

(*) Morale Pratique des Jésuites, Tome 4. p. 181.

Vous ignorez peut-être, *Monsieur*, quelle est cette prétendue Apologie de Mr. Bayle, dont le P. Hazart se vante si fort; c'est la plus fine & la plus sanglante satyre qu'on pût faire de sa conduite & de son Livre. Quelque longue qu'elle soit, je crois que je vous ferai plaisir de vous en donner ici un Extrait, qui, en vous mettant parfaitement au fait de la dispute du Jésuite & des Neveux de Jansénius, vous fera connoître quel cas on doit faire d'un homme qui se vante de ce qu'il devroit taire.

,, Les Demandeurs se plaignent ,, dans leur *Factum* de ce que le ,, P. Hazart a fort maltraité leur ,, famille dans l'Ouvrage qu'il pu- ,, blia en Flamand, intitulé: Le ,, *Triomphe des Papes de Rome*, ,, &c. à Anvers chez Mich. Knob- ,, baert 1681. 3. Vol. *in fol.* Il assûre ,, dans la 3. Partie de ce Triomphe ,, 1. que Jean Otto Acquoy, pere de ,, Jansénius Evêque d'Ipres, étoit ,, Calviniste. 2. Que Jansénius ,, étant devenu plus grand fit pa-

„ roître extérieurement qu'il étoit
„ Catholique. 3. Qu'ayant été dé-
„ puté à la Cour d'Espagne pour
„ y solliciter contre les Jésuites
„ les affaires de l'Université de
„ Louvain, l'Inquisition fut aver-
„ tie qu'il femoit fecrétement fes
„ nouveaux Dogmes, & qu'elle
„ envoya fes Officiers pour le
„ prendre dans fon logis ; mais
„ qu'ayant découvert leur inten-
„ tion, il s'étoit retiré en grande
„ hâte. 4. Qu'en revenant de la
„ Cour d'Espagne, il passa par la
„ France, où il fe trouva avec
„ l'Abbé de St. Cyran fon ancien
„ ami, & quelques autres à la Con-
„ férence de Bourg-Fontaine....
„ Les petits-fils dudit Jean Otto
„ Acquoy, petits-neveux de l'Illu-
„ striffime Cornelius Janfénius fou-
„ tiennent dans ce *Factum* que le
„ P. Hazart & le Cenfeur de Li-
„ vres d'Anvers font des Calom-
„ niateurs publics qui ont mérité
„ *les peines portées par la Loi*
„ *Si quis famofum*, Cod. *De famofis*
Li-

Libellis: puisqu'ils ne sauroient apporter aucune preuve des faits injurieux qu'ils ont publiés; „ & là-dessus ils réfutent l'une „ après l'autre les 4 accusations „ qu'on vient de voir."

„ Ils disent sur les 2 premiéres „ qu'il est connu à tout le monde „ que ni le pere de Jansénius, ni „ aucun de sa famille n'a jamais „ été Protestant & que c'est à cet- „ te famille qu'on doit la conser- „ vation de la Catholicité à Leer- „ dam en Hollande, où il nâquit „ l'an 1585 (*). Ils parlent des prou- „ esses

(*) Cornelius Jansénius ne nâquit pas à Leerdam, mais dans un Village proche de cette petite Ville nommé Accoy. C'est ce qui a été observé par l'Auteur, qui a écrit sa Vie. *Fallunt*, dit-il, *Operis posthumi Editores quando referunt eum natum esse Leerdami modico Bataviæ Oppidulo, sed tanti Viri natalibus jam magno. Etenim sciant ejus Asseclæ eum in Comitatu quidem Leerdamensi natum, non tamen in Oppido Leerdamo (Lingerdamo alias, quod ad Lingam Fluvium sit situm) sed in quodam Pago, qui Urbeculæ subest, & Accoy appellatur: sic Nepotes & Consanguinei, qui ibi adhuc degunt* ...

» effes de Janfénius contre Voe-
» tius l'un des plus fameux Minif-
» tres de Hollande, & ils eurent
» Valerius André Deffelius, Mi-
» de Ste. Marthe, Sanderus, Au-
» bert le Mire, & les Jéfuites mê-
» mes en faveur de la Catholicité
» de Janfénius & de celle de fa fa-
» mille. Lorfqu'il fut fait Evêque
» les Jéfuites firent des vers à fa
» louange, où ils difoient de lui,
» *Immaculata* [illegible], *Vir Religionis* [illegible]
» [illegible]

» Cette juftification eft fi forte,
» que le P. Hazart.... fe réduit
» feulement à dire qu'il n'a point
» calomnié, puifqu'il n'a rien dit
» qui

[illegible] *fepenfitte* [illegible] Damnoula [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] Ainfi fi Jan[illegible] lui-même [illegible] [illegible] s'eft appellé, felon l'ufage ordinai[illegible] c'eft parce que il a pris le nom de la Ville dans le Terri[illegible] toire de laquelle il étoit né. Il y a mi[illegible] exemples de cela. [illegible] [illegible] [illegible] Leydecker, de Vita & Morte Janfe[illegible] p. 2, & 3.

„ ne ſe trouve dans la petite His„ toire du Janſéniſme publiée par „ un Jéſuite de Bourdeaux nommé „ Moïſe du Bourg... Mais bien „ loin de ſe contenter de cette ex„ cuſe on la détruit par pluſieurs „ raiſons.... Ce que le P. Hazart „ ajoute eſt beaucoup plus raiſon„ nable, quoique les Demandeurs „ n'en paroiſſent pas ſatisfaits, ne „ croyant pas peut-être que ſes in„ tentions ayent été bonnes. Il „ dit qu'on ne peut ſe plaindre „ qu'il ait deshonoré la famille de „ Janſénius, qu'en ſuppoſant que „ c'eſt un deshonneur à une fa„ mille que le Pere en ſoit Héré„ tique. Les Demandeurs ſont ſi „ délicats qu'ils trouvent mauvais „ qu'un *Jéſuite* parle de cela en „ homme qui doute.

„ A l'égard de la 3. accuſation „ on rapporte le témoignage de „ Dreſſelius qui aſſûre que Janſé„ nius ayant été député 2. fois en „ Eſpagne par l'Univerſité de „ Louvain, il s'acquitta de cet em„ ploi fort heureuſement & avec

„ l'es-

» l'estime de la Cour & des Uni-
» versités de Valladolid & de Sa-
» lamanque.... On ajoute qu'en
» l'an 1630. quatre ou cinq ans après
» son retour d'Espagne, S. M.
» Cathol. le fit Professeur de la
» Ste. Ecriture à Louvain, d'où
» il fut tiré l'an 1635. pour être
» promu à l'Evêché d'Ipres. Preu-
» ve manifeste que la prétendue
» poursuite de l'Inquisition, & la
» sortie précipitée & fugitive d'Es-
» pagne sont un Roman.
» L'accusé se défend encore
» comme ci-dessus, c'est-à dire,
» aux dépens de son Confrere de
» Bourdeaux; mais on le pousse
» encore plus fortement qu'on ne
» l'a poussé la premiere fois, & on
» prétend même qu'en suivant un
» autre menteur nommé Marandé
» il a fait un anachronisme qui re-
» cule les Voyages de Jansénius
» en Espagne jusqu'à la 15. ou à la
» 20. année de sa vie.
» Enfin on représente fort vive-
» ment l'atrocité de la 4e. accusa-
» tion. On traite Filleau qui a de
» b

Mr. Filleau, Chevalier de l'Ordre
Michel, Conseiller du Roi, [illegible]
t du Présidial de Poitiers, grand [illegible]
ies plusieurs [illegible]
hes, publia l'an 1654 un Livre [illegible]
Relation Juridique de ce qui s'est passé
Poitiers au sujet de la nouvelle Doctrine
Jansénistes. C'est dans le Chap. II. [illegible]
re qu'il expose qu'un Ecclésiastique [illegible]
soit par cette Ville lui avoit dit, que
r des principaux Auteurs de cette Doc-
e que l'on nomme Jansénisme, [illegible]
1621. dans une Chartreuse, [illegible]
lieues de Paris, appellée [illegible]
e, une assemblée, où il fut [illegible]
ablir le Déisme sur la ruine [illegible]
ime, en persuadant au Peuple [illegible]
stères de notre créance [illegible]
entions pour duper; que [illegible]
e étoit l'un des sept [illegible]
stion; qu'il avoit [illegible] Ecclésias-
, avec les six autres [illegible]
qu'un en [illegible]

comme
confe-
ns que
avec
, j'y
à ce
ser-
s-uns
l'ont
e fi
Dieu
que
qu
l'u
nu
er
a
i

Drelincourt eût cru qu'il defcendoit d'une Branche Cadete de la Maifon de Heffe-Reinfels: il lui auroit plutôt pardonné de l'avoir convaincu démonftrativement, qu'il n'y avoit pas une feule penfée jufte dans tout fon Ouvrage, que d'avoir ignoré quels étoient fes Ancêtres; c'étoit prendre un Prince Allemand par fon foible, que de montrer que l'Univers entier n'étoit point occupé du foin de s'inftruire de fa Généalogie. Les injures que Mr. le Prince Ernest de Heffe a écrites contre Mr. Drelincourt n'ont pas porté plus de préjudice à ce grand Homme que les fauffes accufations de Mr. le Camus, Evêque du Bellay, qui prétendoit que les Proteftants ne croyoient point que la Ste. Vierge fût Mere de Dieu: „ Vous me per-
„ mettrez, *dit cet Evêque* (*) *en*
„ *s'adreffant à Mr. Drelincourt*, de
„ vous dire que jamais je n'ai ren-
„ con-

(*) Mr. le Camus Evêque du Bellay, Réponfe à Mr. Drelincourt, pag. 81.

„ contré ce terme de Mere de
„ Dieu dans vos Ecrivains, que
„ vous-même, qui ſemblez plus
„ favorable à cette Divine Mere,
„ l'évitez ſoigneuſement comme
„ un écueil, & que dans les confe-
„ rences & les converſations que
„ j'ai eues depuis trente ans avec
„ ceux de votre Confeſſion, j'y
„ ai trouvé une telle averſion à ce
„ titre, que jamais ils ne s'en ſer-
„ vent: juſque-là que quelques-uns
„ s'en trouvans preſſés, me l'ont
„ nié en ſe cabrant, comme ſi
„ Mere de Chriſt & Mere de Dieu
„ étoient deux choſes, & que
„ Chriſt ne fût pas Dieu; ce qui
„ choque & heurte rudement l'u-
„ nion hypoſtatique & la commu-
„ nion des Idiomes. Vous y pen-
„ ſerez s'il vous plaît". Il ne fal-
lut pas long tems à Mr. Drelin-
court pour détruire un reproche
auſſi mal fondé. „ Il y a dix ans,
„ *répondit-il* (*), que j'ai fait im-
„ pri-

(*) Drelincourt, Replique à la Réponſe de Mr. du Bellay, p. 292.

„ primer un Opuscule de l'honneur
„ qui doit être rendu à la Sainte
„ & Bienheureuse Vierge, dans le-
„ quel Traité se trouvent ces pa-
„ roles : Nous ne faisons point de
„ difficulté de dire avec les An-
„ ciens que la Vierge Marie est
„ Mere de Dieu".

Vous savez, *Monsieur*, que les Jésuites ont fait & font encore tous les jours aux Jansénistes le même reproche que Mr. l'Evêque du Bellay faisoit à ce Ministre ; mais ils sont encore plus mal fondés dans leurs accusations. Il est vrai que les Jansénistes rejettent toutes les fausses visions du Pere Bauni & de quelques autres Théologiens extravagans ; mais vouloir mettre une différence entre le Culte de la Vierge & celui de la Divinité, est-ce vouloir détruire les honneurs qu'on doit rendre à Marie ? C'est-là une des calomnies des plus grossiéres de la Société. Ce qui doit consoler les Jansénistes, c'est que les Peres de l'Eglise les plus illustres, & même les Apôtres, n'ont point été à

l'abri de la calomnie & de la critique de quelques Théologiens Jésuites. Il n'a pas tenu au Pere Adam, le plus fou des Théologiens, que St. Paul & St. Augustin n'ayent été regardés tous deux comme deux Hérétiques. Ce fut à Bourdeaux qu'il prêcha ces excellentes choses. Vous jugez bien que les Jansénistes ne manquérent point de les relever avec tout l'éclat & l'indignation qu'elles méritoient. ,, Pour prouver, *dit un d'entr'eux,* ,, (*) *en parlant du Pere Adam,* ,, qu'il y a quelquefois de la foiblesse dans les Auteurs Canoniques, & qu'ils parlent souvent ,, suivant leur imagination dans ,, l'expression des choses que Dieu ,, a révélées, ce Jésuite dit que le ,, Prophéte Elie se plaint de l'impieté de son siècle. Il dit à Dieu ,, que la foi est éteinte dans le ,, cœur de tous les hommes, & ,, qu'il est resté seul de tous ceux ,, qui

(*) Défense de St. Augustin contre le P. Adam, p. 2.

„ qui l'adorent sur la Terre.....„
„ Si Dieu souffre, continue l'Ecri-
„ vain Janséniste, quelques foiblef-
„ ses dans les Auteurs Canoniques
„ qu'il inspire, s'il y a un feu na-
„ turel dans St. Paul qui ne soit
„ pas de Dieu, tout ce qu'un Li-
„ bertin ou un Hérétique trouvera
„ dans les Livres Saints contre son
„ sentiment, il dira que c'est ce
„ qui vient de la foiblesse, ou du
„ feu naturel de l'Homme, & non
„ de l'Esprit de Dieu."

Il paroît que le Pere Adam a justifié le sentiment de l'Ecrivain Janséniste, car sous prétexte de cette foiblesse & du feu naturel de l'homme, il traita St. Augustin d'une étrange maniere. „ Il dit (*)
„ que ce Pere étoit embarassé &
„ obscur dans ses Ecrits, qu'étant
„ un Esprit Africain, ardent & plein
„ de chaleur, il s'étoit souvent
„ trop emporté, étoit tombé dans
„ l'excès, avoit passé au delà de
„ la

(*) *Idem* ibid.

„ la Vérité en combattant les Ennemis de la Grace, comme il „ arrive quelquefois qu'un homme „ qui a dessein de frapper son ennemi, le frappe avec tant de „ violence, qu'il le jette contre „ un Arbre & lui donne un contrecoup contre son intention. Que „ St. Augustin même en établissant contre les Pélagiens le Péché „ Originel, s'étoit emporté jusqu'à „ l'excès de l'erreur, en disant que „ le Péché Originel étoit puni dans „ les Enfans, qui mouroient sans „ Batême, de la peine du feu & „ du dam."

Vous voyez, *Monsieur*, que c'est à tort que des simples Théologiens se plaignent aujourd'hui de la maniere aigre & injurieuse dont *les* Jésuites écrivent contr'eux; n'est-il pas ridicule qu'ils pensent qu'on doive les traiter avec plus de ménagement que St. Augustin? Au reste, vous serez peut-être surpris que tant de gens se récrient contre les Ecrits calomnieux que produit la Societé, & lorsque je vous di-

rai que par un Decret de cette même Societé, les Supérieurs des Jésuites sont d'obligation d'imposer des pénitences rigoureuses à ceux de leurs Peres, qui noircissent la réputation de leur Prochain, vous croirez peut-être que je plaisante; mais, quoiqu'il soit aussi peu exécuté que les Edits qu'on a publiés depuis 200 ans en France pour diminuer le Luxe, & qu'il soit par conséquent fort inutile à la tranquilité du Public, il ne laisse pas d'exister. Je vais vous le copier tout entier, afin de vous en tout convaincre.

La Congrégation (*) a pareillement

(*) *Censuit pariter Congregatio, ipso etiam Patre Nostro postulante, si contigerit unquam quemquam e Nostris etiam aliosicumque Externos, maxime vero Religiosos aut Viros primarios, vel lingua, vel calamo, aut quacumque alia ratione offendere, aut justam illis offensionis causam dare,* 1°. *ut in illum Superiores diligenter inquirant, eumque pro ea severitate animadvertant, nihilque hujusmodi impunitum relinquant;* 2°. *Ut curent iis, qui se læsos existimare merito poterint,*

nt ordonné à la Requête de N.
. Général, que s'il arrive jamais
que quelqu'un des Nôtres offenſe
par ſes paroles, par ſes Ecrits, ou
par quelqu'autre maniere, quelque
perſonne que ce ſoit, même de dehors & ſur-tout des Religieux ou des perſonnes conſidérables : ou qu'il leur donne un ſujet raiſonnable de ſe plaindre, 1o. Que les Supérieurs ſoient vigilans à en prendre connoiſſance, & à en faire telle punition que beſoin ſera, ſans jamais rien laiſſer d'impuni en ce genre. 2o. Qu'ils faſſent faire auſſi-tôt une due ſatisfaction à ceux qui auront eu raiſon de ſe croire offenſés; &

verint, ſatisfactionem quamprimum exhiberi, at ſi quando Libri illi in quibus aliquid ſit unde quis offendi potuerit, recudantur, illud penitus expungi; 3°. ne ipſi etiam Superiores, ad quos ſpectat, ſe in hac parte molliores præbeant. Probavit Congregatio judicium Patrum deputatorum, ut Conſultores tum locales tum Provinciales teneantur monere Superiores mediatos, ſi quid ab aliquo peccatum ſit, & an pœnitentiæ nec ne, & quales injunctæ illis fuerint.

& s'il arrive jamais que l'on réimprime les Livres où feroient ces choses offensantes, qu'on ne manque point de les ôter entiérement. 3°. Et afin que les Supérieurs, à qui il appartient, ne soient pas trop faciles en ceci, la Congrégation a approuvé l'avis des Peres députés, qui est que les Consulteurs locaux & Provinciaux soient obligés d'avertir les Supérieurs médiats de ces sortes de fautes, & de savoir si l'on a eu soin d'imposer des pénitences aux coupables, & quelles auroient été celles qu'on leur auroit imposées.

Vous serez sans doute surpris, *Monsieur*, que les Jésuites qui connoissent si bien toute l'horreur de la calomnie, en fassent cependant un si grand usage. Comment se peut-il faire, direz-vous, que des gens soient si peu attentifs à fuir des crimes qui doivent leur faire appréhender une damnation éternelle? Vous ne serez plus étonné de la sécurité des Jésuites, lorsque vous saurez l'expédient qu'ils ont trou-

vé

vé pour médire impunément & pour fruſtrer la vengeance du Ciel. Ils ont établi dans la Societé une eſpèce de troc entre les Péchés & les bonnes Oeuvres, c'eſt-à-dire qu'à l'article de la mort, un Théologien qui a calomnié un nombre d'honnêtes gens, fait un échange de conſcience avec quelqu'autre Jéſuite qui n'a jamais écrit; de ſorte que celui qui meurt emporte les bonnes Oeuvres du Vivant, & lui laiſſe ſes péchés. Vous voyez bien que c'eſt-là un expédient certain pour ne craindre point d'être puni des médiſances & même des autres crimes. Il eſt vrai que le dernier Jéſuite qui mourra, & qui ſe trouvera chargé du paquet de tous les autres, ſera fort embarraſſé de trouver quelqu'un qui veuille s'en charger; mais peut-être ſont-ils dans cette penſée, *oportet unum mori pro omnibus*. Vous ſerez peut-être bien aiſe, *Monſieur*, d'être inſtruit plus particuliérement de la façon dont ſe fait à l'article de la mort cet échange de conſcience.

Voici l'Histoire d'un de ces trocs, telle que l'a donnée un de ces R. R. P. P. Jésuites dans une conférence qu'il eut au Couvent des Religieuses de la Visitation de la Rue St. Antoine de Paris.

„ Il y avoit, *dit-il* (*), un hom-
„ me de condition, qui, après
„ avoir passé sa vie dans le liberti-
„ nage, tant à la Cour qu'à l'Ar-
„ mée, étoit malade, & ne vou-
„ loit en façon du monde enten-
„ dre parler d'aller à confesse,
„ parce qu'il y avoit tant d'années
„ qu'il n'y avoit été, que c'étoit
„ du plus loin qu'il pût se sou-
„ venir. Ceux qui étoient auprès
„ de lui firent tous leurs efforts
„ pour l'y faire résoudre, mais ce
„ fut en vain; car la honte qu'il
„ avoit de ses crimes le surmon-
„ toit toujours & l'empêchoit de
„ les avouer. Cependant il vou-
„ loit bien recevoir les autres Sa-
„ cremens. C'est pourquoi on lui
„ choi-

(*) Extrait de la Morale Pratique des *Jésuites*, Tome I. p. 131.

„ choiſit un Prêtre qui fut un Jé-
„ ſuite. Auſſi-tôt que le Malade
„ l'apperçut il s'écria qu'il n'avoit
„ que faire d'approcher, parce
„ qu'il ne vouloit pas ſe confeſſer.
„ Le Jéſuite lui dit de n'avoir
„ point de peur, qu'il ne vouloit
„ point lui parler de confeſſion;
„ mais qu'il croyoit qu'il voudroit
„ bien faire des actes de Foi, de
„ Contrition & autres néceſſaires
„ pour bien mourir. Le Malade
„ y conſentit & le Jéſuite les lui
„ fit faire; puis il lui demanda s'il
„ agréeroit de faire un échange
„ avec lui en acceptant ſes bonnes
„ Oeuvres, & lui donnant ſes Pé-
„ chés. Le Malade s'y accorda
„ volontiers. Le Jéſuite l'aſſûra
„ donc qu'il prenoit ſur lui tous
„ ſes péchés, & les regarderoit deſ-
„ ormais comme ſiens, & qu'en
„ même tems il lui céderoit le mé-
„ rite de toutes les bonnes Oeu-
„ vres qu'il auroit pratiquées. Sur
„ cela il lui donna l'Abſolution
„ & ſe retira; mais comme il étoit
„ à la porte il revint pour dire au

„ Malade, qu'il ne ſavoit point
„ quels étoient les péchez dont il
„ s'étoit chargé, & que cela feroit
„ cauſe qu'il ne pourroit s'en con-
„ feſſer, comme étant à lui; par-
„ ce qu'il les ignoroit, & que ce-
„ pendant il auroit bien voulu s'en
„ accuſer, n'ayant pas envie de ſe
„ damner. Le Malade ne fit au-
„ cune difficulté de lui raconter
„ tous ſes crimes, ſans en avoir
„ honte, parce qu'il ne les cro-
„ yoit plus à lui. Le Jéſuite lui
„ apporta enſuite le *Saint Viati-*
„ *que* & il mourut un peu après,
„ & apparut la nuit ſuivante au
„ Jéſuite, pour le remercier du
„ don qu'il lui avoit fait de ſes
„ mérites, en conſidération deſ-
„ quels Dieu l'avoit mis dans ſa
„ Gloire, quoiqu'il eût mérité
„ l'Enfer. Il l'aſſûra auſſi qu'à
„ cauſe de la charité qu'il avoit eue
„ pour lui en ſe chargeant de ſes
„ péchés, Dieu ne les lui avoit
„ pas imputés & les pardonnoit au
„ *Jéſuite.*"

Lors-

Lorsqu'on peut troquer de conscience aussi aisément, que l'assûrent les R. R. P. P. Jésuites, doit-on craindre de flétrir la réputation des plus honnêtes gens dès qu'ils nous sont opposés ? On est assûré de trouver quelqu'un assez charitable pour vouloir se charger de toutes les médisances que la Divinité ne sauroit punir, par la sage précaution qu'un Jésuite mourant a de laisser tous ses crimes à quelqu'un de ses Confréres. Je ne m'étonne plus que la Société ait tâché d'insinuer que le Révérend Pere Girard est mort en odeur de sainteté; c'est apparemment qu'il avoit eu soin de charger le Pere Sabatier, son cher ami, des peccadilles que les Jansénistes l'accusoient d'avoir commis avec la Cadiére. Je ne sai si les ennemis de ce Pere étoient bien fondés dans les reproches qu'ils lui faisoient; mais en supposant qu'ils le fussent, je me figure que la surprise du Démon de l'impureté fut bien grande, lorsqu'il vit que l'ame de ce Pere lui échapoit.

poit. Il dût dire plus d'une fois: Que maudite soit la pernicieuse coutume de troquer de conscience à l'heure de la mort! Si l'on ne supprime pas un pareil abus, l'Enfer sera bien-tôt aussi inutile que le Purgatoire, & les Catholiques pourront faire une soustraction de ce dernier comme les Protestants ont fait du premier.

Les Théologiens Jansénistes, qui n'admettent point le troc de conscience, ont trouvé un autre moyen pour pouvoir médire aussi impunément que les Molinistes. Ils ont compilé avec soin tous les passages de l'Ecriture & des Peres, qu'ils ont crûs propres à autoriser la liberté d'injurier & de railler cruellement leurs Adversaires. Pascal n'a pas manqué de s'appuyer de ces passages; & non content de rendre St. Augustin, St. Jérôme, & les Prophétes Jérémie & Daniel des plaisans antiques, il n'a pas tenu à lui qu'on ne crût que Dieu même avoit donné des exemples qui autorisoient les injures atroces

qu'il

qu'il avoit inférées dans quelques-unes de ses Lettres Provinciales. „ *C'est*, *dit-il* (*), une chose bien „ remarquable, que dans les pre-„ miéres paroles que Dieu a dites „ à l'homme depuis sa chûte, on „ trouve un discours de moquerie, „ & une ironie piquante, selon les „ Peres. Car après qu'Adam eut „ desobéï dans l'espérance que le „ Démon lui avoit donnée d'être „ fait semblable à Dieu, il paroît „ par l'Ecriture que Dieu en puni-„ tion le rendit sujet à la mort, „ & qu'après l'avoir réduit à cette „ misérable condition qui étoit due „ à son péché, il se moqua de lui „ en cet état par ces paroles de ri-„ sée: Voilà l'homme qui est de-„ venu comme un de Nous: *Ecce* „ *Adam quasi unus ex nobis*; ce qui „ est une ironie sanglante & sensi-„ ble, dont Dieu le piquoit vive-„ ment, selon S. Jérôme & les „ Interprêtes. Adam, *dit Rupert*, „ mé-

(*) Lettres Provinciales, Tome III. p. 4. & 5.

méritoit d'être raillé par cette
» ironie, & on lui faisoit sentir sa
» folie bien plus vivement par cet-
» te expression ironique, que par
» une expression sérieuse. Et *Hu-*
» *gue de S. Victor*, ayant dit la
» même chose, ajoute que cette
» ironie étoit due à sa sotte crédu-
» lité; & que cette espèce de rail-
» lerie est une action de justice,
» lorsque celui envers qui on en
» use, l'a méritée.

» Vous voyez donc, mes Peres,
» que la moquerie est quelquefois
» plus propre à faire revenir les
» hommes de leurs égaremens: &
» qu'elle est alors une action de
» justice; parce que, comme dit
» Jérémie, les actions de ceux qui
» errent sont dignes de risée, à
» cause de leur vanité: *vana sunt &*
» *risu digna*. Et c'est si peu une
» impiété de s'en rire, que c'est
» l'effet d'une sagesse divine, selon
» cette parole de St. Augustin:
» Les Sages rient des insensés,
» parce qu'ils sont sages, non pas
» de leur propre sagesse; mais de

» c

„ cette ſageſſe divine qui rira de la
„ mort des méchans.

„ Auſſi les Prophétes remplis de
„ l'eſprit de Dieu ont uſé de ces
„ moqueries, comme nous vo-
„ yons par les exemples de Da-
„ niel & d'Elie. Enfin il s'en
„ trouve des exemples dans les
„ diſcours de Jéſus-Chriſt même:
„ & St. Auguſtin remarque que
„ quand il voulut humilier Nico-
„ dème, qui ſe croïoit habile dans
„ l'intelligence de la Loi, comme
„ il le voïoit enflé d'orgueil par ſa
„ qualité de Docteur des Juifs, il
„ exerça & étonna ſa préſomption
„ par la hauteur de ſes demandes,
„ & l'ayant réduit à l'impuiſſance
„ de répondre: *Quoi!* lui dit-il,
„ *vous êtes Maître en Iſraël, &*
„ *vous ignorez ces choſes!* Ce qui
„ eſt le même que s'il eût dit:
„ *Prince ſuperbe, reconnoiſſez que*
„ *vous ne ſavez rien.* Et St. Chry-
„ ſoſtome & St. Cyrille diſent ſur
„ cela qu'il méritoit d'être joué de
„ cette ſorte. ".

Eſt-il poſſible qu'un homme qui

[illegible] de génie, de [illegible]
[illegible] que l'abbé [illegible]
[illegible]
[illegible] des plus [illegible]
[illegible] l'exemple de ce gran[illegible]
Homme [illegible] preuve bien év[illegible]
[illegible] qu'[illegible] rien qu'un Auteu[illegible]
qui fait la [illegible], ne croye pe[illegible]
[illegible] C'est apparemmen[illegible]
[illegible] semblables à ceu[illegible]
de l'abbé qu Arnauld a fondé [illegible]
naissance du [illegible] odieux qu'il
fait de la [illegible] Il n'y a pe[illegible]
„ sonne, [illegible] (*), qui ne co[illegible]
„ noisse que si l'on vouloit s'att[illegible]
„ [illegible] davantage ici à découvrir [illegible]
„ [illegible] artifice & ambi[illegible]
„ [illegible]
„ [illegible]
„ [illegible]
„ [illegible]
„ [illegible]
„ [illegible]
„ [illegible]
„ [illegible]

[illegible]

* [illegible]

„ ques, on ne pût donner une ex-
„ plication de cette Prophétie en-
„ core beaucoup plus ample. Car
„ rien ne seroit plus facile que de
„ faire voir que cette Compagnie
„ s'est toujours éloignée de la vo-
„ ye de Dieu à mesure qu'elle s'est
„ accrue; & que toute la grandeur
„ dont elle a toujours été si jalou-
„ se, n'a servi qu'à vérifier cette
„ parole si remarquable du Pro-
„ phéte Roi: *Superbia eorum qui te*
„ *oderunt ascendit semper*".

Qui croiroit que la seule charité fut le motif de ces injures grossiéres? Si un autre homme, que celui qui les a dites, nous assûroit qu'elles découlent des sources d'une vive piété & d'une tendresse Chrétienne, nous le traiterions d'extravagant. Eh quoi! lui dirions-nous, est-ce ainsi que s'expriment ceux qui ne veulent remuer que le cœur & qu'éclairer l'esprit? Qu'est-il besoin, de dire à des gens dont on doit chercher à acquérir la bienveillance plutôt que la haine, puisqu'on n'a d'autre but q…

avoit autant de génie, de science & d'érudition que Pascal ait voulû justifier les excès les plus criminels par les choses les plus respectables? L'exemple de ce grand Homme est une preuve bien évidente qu'il n'est rien qu'un Auteur qui suit sa passion, ne croye pouvoir justifier. C'est apparemment sur des principes semblables à ceux de Pascal qu'Arnauld a fondé l'innocence du portrait odieux qu'il a fait de la Societé. „ Il n'y a personne, *dit-il* (*), qui ne con-
„ noisse que si l'on vouloit s'arrê-
„ ter davantage ici à découvrir la
„ conduite interessée & ambitieuse
„ que cette Societé a tenue depuis
„ ce tems-là, soit pour excuser
„ ses péchés les plus grossiers,
„ soit pour s'emparer du bien d'au-
„ trui, soit pour détourner les
„ Peuples des vrais Pasteurs, soit
„ pour opprimer les gens de bien
„ & pour perdre les Saints Evê-
„ ques

(*) Morale Pratique des Jésuites, Tome I. p. 49.

„ ques, on ne pût donner une ex-
„ plication de cette Prophétie en-
„ core beaucoup plus ample. Car
„ rien ne seroit plus facile que de
„ faire voir que cette Compagnie
„ s'est toujours éloignée de la vo-
„ ye de Dieu à mesure qu'elle s'est
„ accrue; & que toute la grandeur
„ dont elle a toujours été si jalou-
„ se, n'a servi qu'à vérifier cette
„ parole si remarquable du Pro-
„ phéte Roi: *Superbia eorum qui te
„ oderunt ascendit semper*".

Qui croiroit que la seule charité fut le motif de ces injures grossiéres? Si un autre homme, que celui qui les a dites, nous assûroit qu'elles découlent des sources d'une vive piété & d'une tendresse Chrétienne, nous le traiterions d'extravagant. Eh quoi! lui dirions-nous, est-ce ainsi que s'expriment ceux qui ne veulent remuer que le cœur & qu'éclairer l'esprit? Qu'est-il besoin, de dire à des gens dont on doit chercher à acquérir la bienveillance plutôt que la haine, puisqu'on n'a d'autre but que leur in-

ſtruction, qu'eſt-il beſoin, dis-je, de leur dire les choſes les plus disgracieuſes & les plus capables de les aigrir? Je demande ce que l'on penſeroit d'un Miſſionnaire, qui abordant dans un Païs, commenceroit par injurier tous ceux qu'il auroit deſſein de convertir? Il n'y a pas de doute que ces Infidèles ne diſſent: Il faut que cet homme qui proteſte de nous aimer tendrement ſoit un fourbe ou un Viſionnaire. Quoi! pour nous diſpoſer à lui prêter attention & à écouter ſes diſcours, il commence par nous dire des injures! Si nous avions la complaiſance de l'ouïr tranquillement, peut-être nous donneroit-il bien-tôt des coups de bâton pour nous prouver ſon amitié & ſa pieté. Si Paſcal vouloit répondre à ces reproches & qu'il dît que la Religion autoriſe les médiſances les plus atroces & les plaiſanteries les plus ſanglantes; retirez-vous, lui diroit-on, nous ne voulons point d'une Religion qui bleſſe les premiers principes de la Loi Naturelle,

le, & qui nous apprend à faire à autrui ce que nous ne voudrions point qu'on nous fît à nous-mêmes. Je doute que Pascal pût fournir aucune bonne réponse à ces objections. Les Sauvages ne se payeroient point à coup sûr de quelque distinction Théologique, eût-il recours à la maxime de Nicolle, qui a soutenu qu'on pouvoit injurier en sûreté de conscience les Jésuites, entant que Jésuites, il n'avanceroit pas davantage ses affaires. Ce Nicolle dont vous nous parlez, lui diroit-on, étoit apparemment ardent, bilieux sophiste, & ennemi dangereux. Quant à nous, nous croyons qu'il est beaucoup plus généreux de bien parler de ses ennemis que d'en dire du mal, & nous ne voulons point connoître la pernicieuse maxime de distinguer un homme dans deux états différens, pour trouver le prétexte de lui dire les injures les plus grossiéres.

Les Théologiens Protestants n'ont point cherché les differentes excuses des Catholiques pour autoriser

riser leurs invectives. Peut-être n'ont-ils regardé ce péché que comme une faute qui ne méritoit point une punition éternelle; & au défaut du Purgatoire qu'ils ont entiérement supprimé peut-être ont-ils cru pouvoir injurier avec une aussi grande sûreté de conscience que les Jésuites. Le plus modéré d'entr'eux, Claude, ce grand Homme, dont je ne vous ai jamais parlé qu'avec les plus grands éloges, & qui cependant sont encore bien au dessous de son éminent mérite, Claude, dis-je, a reçu une vive réprimande pour avoir calomnié Mr. Arnauld son Adversaire. „ Comment avez-„ vous pu, *dit-on à un Jésuite* „ vous figurer pouvoir faire passer „ pour hérétique un si grand hom-„ me après que le Ministre Claude „ ayant fait comme vous de vains „ efforts pour le rendre suspect „ parmi les Catholiques, & le fai-„ re passer pour un Auteur desa-„ voué; ces illustres Prélats ont

„ cru

„ cru être obligés de prendre sa
„ défense, & que les uns ont dé-
„ claré non-seulement qu'il n'étoit
„ pas un Auteur desavoué de
„ l'Eglise Catholique, mais qu'il
„ étoit régardé par ceux qui par
„ leur Caractère ont droit de dis-
„ tinguer entre la Doctrine de
„ l'Eglise, & les sentimens d'un
„ particulier, comme un illustre
„ Défenseur de l'une des plus im-
„ portantes Vérités de la Religion.
„ Les autres ont reproché à ce
„ Ministre, que c'étoit en vain
„ que pour ôter à Mr. Arnauld la
„ créance que son mérite & sa
„ profonde érudition lui avoient
„ acquise, il avoit eu recours à un
„ moyen tout-à-fait indigne d'un
„ honnête homme, en voulant
„ déchirer la réputation d'un Théo-
„ logien par une calomnie si noi-
„ re, qu'elle doit faire horreur à
„ tous ceux qui la liront. Et les
„ autres enfin, voyant que des gens
„ aussi injustes & aussi déraisonna-
„ bles que vous, s'unissoient au
„ Ministre Claude pour rendre suf-

„ pecte la foi & la perfonne de „ Mr. Arnauld, ont proteſté qu'ils „ ne pouvoient fupporter & que „ tous les Fidèles devoient gémir „ de voir que même des Théolo- „ giens Catholiques euffent entre- „ pris de le diffamer, & d'ôter, s'ils „ pouvoient, la force à fes Ou- „ vrages, tâchant de le rendre fuf- „ pect en fuppofant qu'il a des fen- „ timens pernicieux, & qu'il eft „ féparé de l'Eglife dans le fein de „ laquelle il a toujours vécu."

Il eût été avantageux pour un pauvre Curé de Village de connoî-tre tous les principes fur lefquels les plus grands Théologiens des différentes Sectes Chrétiennes fon-doient la croyance de pouvoir mé-dire en fureté de leurs Adverfaires. Il n'eût point effuyé la peine qu'on lui impofa pour avoir plaifanté un peu vivement trois Dames, qui étoient venues dans fon Eglife, à deffein de fe moquer de fa façon de prêcher. Le bon Curé averti de leur mauvaife intention, choifit le texte de fon Prône fur la Fête de

la

la Ste. du Jour. Son Discours fut court, mais énergique. Nous célébrons aujourd'hui, *dit-il*, la Fête de la Magdeleine: ce fut une grande Pécheresse, mais elle se convertit dans la suite. Vieilles Catins, qui m'écoutez, *continua-t-il en se trournant vers ces Dames*, vous qui imitez encore les déréglemens de cette Sainte, quand est-ce que vous imiterez sa pénitence? C'est ce que je vous souhaite au Nom du Pere, &c.

Ce Discours n'avoit pas besoin de glose pour être compris des Paroissiens les plus grossiers: les Dames sortirent de l'Eglise la confusion peinte sur le visage; elles portérent leurs plaintes à l'Evêque, & Mr. le Curé fut condamné à un an de Séminaire, pour avoir fait un Discours laconique & aussi expressif qu'une Epître Lacédémonienne. S'il avoit connu la façon d'écrire des plus fameux Théologiens aussi-bien qu'il connoissoit son Bréviaire & son Missel, il n'eût pas manqué d[e]

raisons pour s'excuser auprès de son Prélat.

Il me reste encore, *Monsieur*, à vous faire voir l'abus que les Théologiens font des Miracles & des Prodiges; mais, comme cet Article me conduiroit trop loin, je le réserve pour la Lettre suivante, qui sera la derniere que je vous écrirai sur les Matiéres Théologiques. Je suis avec beaucoup de considération,

Monsieur,

Votre très-humble & très-obéïssant, &c.

TA-

TABLE
DES MATIERES

Contenues dans les trois Premiéres Lettres.

A.

ABélard condamné comme hérétique, & pourquoi p. 33. Sa maniere d'expliquer le Mystère de la Trinité, 34. *n.*

Acyndius permet à sa femme de commettre un adultere, & pourquoi. 183. Ce que St. Augustin en pense. *Idem.*

Adam (le Pere) explique le Traité de la génération à une Ursuline. p. 164. Il entreprend de faire passer St. Paul & St. Augustin pour hérétiques. 401 & *suiv.*

Ame humaine (l'). Si elle est matérielle. p. 212 & *suiv.* Ce qu'elle devient après la séparation du corps, 227.

Anciens (les). Disputes élevées à leur sujet, p. 24 & *suiv.* Leurs partisans ne s'accordent point entr'eux, 29. *n.*

Annat Jésuite (le Pere). Ce qu'en dit un des Ecrivains de la Societé, p. 374 & *suiv.*

Anselme (Saint). Obscurité de son stile, p. 281, & *suiv.*

Anticonstitutionnaires. Voyez *Jansénistes.*

Arbrissel (Robert d'). Son commerce familier avec des femmes qui le suivoient par-tout, p. 156 & *suiv.* Apologie man-

dite pour ce prétendu Saint, 1
S'il couchoit veritablement av
votes, *ibid.*
Aristote. Sort de sa Philosophie
Metaphysique en France, p. 14.
mais se sert avec succès de sa
pour expliquer la Doctrine
Rom. *ibid. Not.* Aristote est pl
les Bienheureux, 16. *Not.* Se
le decrient & le Cartésianisme
dessus, 17 & *suiv.* Jugement
sique, 18. n. 1. n. 2. 19. n.
pouvoit manquer d'avoir des S
& pourquoi, 20. Un Ministre
donne la preference sur Descart
Faux éloge qu'un Jésuite fait
losophie, 22. n.
Arnauld (Mr.) Sa protestation d
de tendresse pour les Jésuites,
suiv. Calomnié & injurié par le
hours, 380 & *suiv.* Portra
qu'il fait de la Societé, 416 &
Arnobe a cru l'Ame materielle,
suiv.
Augustin (Saint) entre dans un
les actions infames des Cyniq
& *suiv.* Blâme la licence de
n'est pas plus retenu lui-même
suiv. Sa description des plai
goûte dans le Paradis, 173 &
surdité de sa pretendue revelat
Matiere premiere, 187 & *sui*
finition du Tems, 190. S'il a eu
desapprouver la réponse d'un
qui l'on demandoit ce que Di
avant la creation de l'Univers,

fait un crime aux gens mariés, qui dans leurs caresses ne dirigent pas leur intention à la procréation des enfans, 218. Il demande pardon à Dieu des péchés qu'il a commis étant à la mammelle, 219 & *suiv.* Son sentiment sur la Grace efficace, & sur la réprobation, 254 & *suiv.* Contraire aux notions que nous avons de la bonté de Dieu, 259. Il prêche la tolérance, & ensuite la persécution, 260 & *suiv.* En quoi son stile péche, 279 & *suiv.* Les injures selon lui sont quelquefois nécessaires, 328 & *suiv.* Exemple qu'il en apporte, 330 & 334.

Auxerre (Mr. d'). Plaisante Comédie qu'il joue avec Mr. de Montpellier. Voyez *Montpellier.*

B.

BAbylone (Mr. l'Evêque de) seroit fort à plaindre s'il ne pouvoit plus rester dans les Païs Protestans, p. 124 & *suiv.*

Basile (Saint). Son sentiment sur la Grace suffisante, p. 252 & *suiv.*

Bayle. Sujet de sa querelle avec Jurieu, p. 32. Accusé d'avarice & justifié, 135 & *suiv.*

Bécan (Jésuite). Son sentiment sur le Protestantisme, p. 38. *n.* Punition qu'il auroit méritée, 39. Il soutient qu'il est plus impie de croire Dieu l'Auteur du péché que de nier son existence, 321.

Bernard (Saint) se déclare contre la Philosophie d'Aristote, p. 14. Caractère de ce Saint, 16. Il fait condamner Abélard

comme hérétique, 33. Sa maniere d'expliquer le Mystère de la Trinité. *Ibid.* n. Sale description qu'il fait de la formation du Foetus, p. 161 & *suiv.* Sa description des plaisirs que les Bienheureux goûtent dans le Paradis, 150 & *suiv.* Il ne croioit pas que l'Ame y allât après la séparation du corps, 221. Ses Livres sont pleins d'invectives & d'injures, 137 & *suiv.* Connoissance & sensibilité qu'il attribue à la Terre, 338 & *suiv.* Critique de sa Lettre aux Allemands pour les porter à se croiser, *ibid.* Sa Lettre à Pierre de Cluni, où il paroit qu'il n'étoit pas ennemi des plaisanteries, 340, 341. Sa mere étant grosse de lui songea qu'elle accoucheroit d'un Chien blanc, 342. Explication de ce songe, *Ibid.*

Beze. Avec quelle modération il réfute l'imposture du Ministre Westphale, p. 298 & *suiv.* Justifie Calvin d'une seconde calomnie, 306. & pousse les choses trop loin. *Ibid.*

Boffuet, célèbre Ecrivain. Sa modestie & sa sage retenue, p. 167 & *suiv.* Ce qu'en dit un Auteur Anonyme, & ce qu'on en doit croire, 170 & *suiv.* Voyez *Meaux.*

Bouhours (le Pere) meilleur Grammairien que Théologien, & présomptueux au suprême degré, p. 179. Ses calomnies & ses invectives, 180 & *suiv.*

Boullier (Mr.) donne une Ame spirituelle aux Bêtes, p. 101 & *suiv.* Chose qui lui reste encore à faire, *ibid.*

Brisacier Jésuite (le Pere) Comment il répond aux Lettres Provinciales, p. 161 & *suiv.* Ses plaisanteries sur Pascal, 364.

Ses

Ses calomnies & ses injures tout-à-fait grossiéres, 365 & *suiv.*

C.

CAdiére (Mlle. la). Comment sa virginite auroit pu lui être rendue, p. 99 & *suiv.*

Calomnie. Voyez *Caré*, *Jansénistes*, & *Jésuites.*

Calvin. Sa Doctrine mise au-dessous de celle d'Epicure, p. 38. *n.* Comment il traite le Ministre Westphale, 304 & *suiv.* & comment il en est traité lui-même, 305 & *suiv.*

Chapelle (Mr. de la) donne des éloges au Pere Sheffemacher, & se contredit ensuite, p. 268 & *suiv.* Réflexions là-dessus, 270 & *suiv.*

Claude (Mr.) repris d'avoir calomnié Mr. Arnauld, p. 420 & *suiv.*

Clerc (Mr. le) se vange de Despreaux, & comment, p. 79 & *suiv.*

Colletet (le Poëte). Comment il se console de la mort de sa femme, p. 97 & *suiv.*

Colonne. (Mr.) accorde du sentiment aux Plantes, p. 101 & *suiv.* Plaisanterie à ce sujet. *Ibid.*

Conscience (troc de). Expédient inventé par les Jésuites pour médire impunément & fruster la vengeance du Ciel, p. 406 & *suiv.* Histoire d'un de ces trocs, 408 & *suiv.*

Courrayer (le Pere le). Sa Traduction de l'Histoire du Concile de Trente attaquée par les Jansénistes, p. 111 & *suiv.* Ce que Mr. de Sens leur reproche à ce sujet

yer, 113. Ecrit de Mr. de Montpellier contre le Traducteur de cette Histoire, p. 114 & *suiv.* Ce que le P. le Courayer pourroit faire pour se bien justifier, 124 & *suiv.*

Grange (Mr. de la). Reproche qu'il fait au Ministre Jurieu d'avoir fait un éloge pompeux de Socin, p. 16 & *suiv.* Releve Socin d'un grossier mensonge, 241 & *suiv.*

Curé de Village puni, pour avoir médit en Chaire, p. 421.

Cyran (l'Abbé de St.) réfute le Pere Garasse, & est le boute-feu de la guerre entre les Jésuites & les Jansénistes, p. 252 & *suiv.*

Cyrille (d'Alexandrie) écrit contre l'Empereur Julien, p. 116. Tems auquel il vivoit, *ibid. n.* Son caractère, son zèle outré, ses brigues, sa mauvaise foi, & ses violences contre les Nestoriens, 120 & *suiv.*

D.

Daniel Jésuite (le Pere). Sa Réponse aux Lettres Provinciales ne leur porte aucune atteinte, p. 375. D'ailleurs habile homme, *ibid.*

Dent d'or. S'il est vrai qu'un Enfant en ait eu une de cette espèce, pag. 88 & *suiv.*

Descartes. Un Ministre d'Etat lui préfere Aristote, p. 21. *n.* Repris par Locke, 22. *n.* Expédient auquel ce Philosophe a recours pour ne point donner atteinte à la Transubstantiation, 132 & *suiv.*

Des Fontaines (l'Abbé). Sa noire ingratitude envers Mr. de Voltaire, p. 55 & *suiv.*

suiv. Emprisonné à Bissêtre, & pourquoi, *Ibid.*

Drelincourt maltraité de paroles par le Prince Ernest de Hesse, & pourquoi, p. 397 *& suiv.* Sa réponse à Mr. l'Evêque du Bellay touchant le titre de Mere de Dieu donné à la Ste. Vierge, 398 *& suiv.*

E.

ECHange de péchés contre des bonnes œuvres. Voyez *Conscience.*

Ernest de Hesse (le Prince) se moque du P. Hazart dans une Lettre qu'il lui écrit. Voyez *Hazart.* Il entre en dispute avec Mr. Drelincourt sur des Matiéres de Controverse & s'en tire assez mal, 396 *& suiv.*

F.

FAutes. Celles des grands Hommes deviennent Maximes, & comment, p. 4 & 5.

Filleau. Calomnie atroce qu'il a débitée contre Jansenius, Arnauld, &c. p. 391 *& suiv.*

Fontenelle. Son mépris pour Homére, p. 25 *& suiv.* Reponse sensée de l'Auteur des Lettres Juives à ce sujet, 26 & 27. *n.*

Fontevrault (l'Ordre de). Ce qu'on dit de son Fondateur. Voyez *Arbrissel.*

G.

GArasse Jésuite (le Pere) réfuté par l'Abbé de St. Cyran, p. 358 *& suiv.*

Getser, (le Jesuite) parle de Luther avec beaucoup de mépris, p. 19. n. 2.

Gibert (Mr.) Sujet de sa dispute avec Mr. Rollin, p. 82 & *suiv.*

Girard (le Pere). Les Jesuites ont dit qu'il étoit mort en odeur de sainteté, & pourquoi, p. 411. Quelle a dû être la surprise du Démon en ce cas, *ibid.*

Grace (la), grand sujet de dispute entre les Molinistes & les Jansénistes, 249 & *suiv.* St. Basile & St. Augustin diamétralement opposés là dessus, 252 & *suiv.*

Gregoire de Nazianze maltraite l'Empereur Julien dans un de ses Ouvrages, p. 316. Tems auquel il vivoit, *Ibid.* n.

H.

HAzart (le Pere) calomnie Jansénius & toute sa famille, p. 383. On se pourvoit en justice contre lui, & ce qu'il répond, 384 & *suiv.* Le Prince Ernest de Hesse se moque de lui dans sa Lettre, 393 & *suiv.*

Hippocrate. Moyen qu'il enseigne pour faire des filles ou des garçons, p. 12 & 13. n.

Homère. Mépris qu'en fait un Savant moderne, & ce qui lui est répondu par un autre. Voyez *Fontenelle.*

J.

JAnsénistes (les) font venir la Grace partout, p. 72. Preuve de cette vérité, 73. S'ils ont plus de mauvaise foi que les Jesuites, 74 & *suiv.* S'ils croyent les Mi-

racles qu'ils publient de l'Abbé Paris, 105 *& suiv.* Comment regardés par les Molinistes, 208. Pourquoi ils affectent d'injurier les Protestans en toutes occasions, & d'être tres zélés pour le St. Siège, 109 *& suiv.* Libelles que ceux qui se sont réfugiés en Hollande publient contre les Protestans, 123. Reproche qu'on leur a fait là-dessus, *ibid. & suiv.* Pourquoi les Hollandois les souffrent si patiemment, 127. Ce que deviendra ce Parti dans 20. ou 30. ans d'ici, 128. Protestation d'amitié & de tendresse qu'un de leurs Chefs fait aux Jésuites, 129 *& suiv.* Pourquoi ceux-ci n'ont pu être corrigés par la voye des injures, 333 *& suiv.* Moyen que les Jansénistes ont trouvé pour médire aussi impunement que les Molinistes, 412 *& suiv.*

Jansénius (Cornelius). Si son pere étoit Calviniste. 383. 387. Quel fut le Lieu de sa naissance. *Ibid.* Il fut deputé en Espagne, & pourquoi. 389. & ensuite Evêque d'Ipres. 390. Calomnié par Fileau. 391. *& suiv.*

Idiota. Voyez *Jordan.*

Jean le Jeûneur. Son orgueil & son ambition, p. 307 *& suiv.*

Jerôme (Saint). Son peu de retenue en parlant des filles qui prennent les Bains, p. 154 *& suiv.* Il ne laissoit pas d'aimer le commerce des femmes, quoiqu'il le défendît, 155 *& suiv.* Son erreur sur le mariage, 221 *& suiv.* Ses injures & son fiel contre Vigilance, 310 *& suiv.* Avec quelle indecence il a écrit contre tous ses Adversaires, 315.

lomnies qu'on a debitées sur le compte de ce savant Théologien, 296 & *suiv.* Ses investives contre le Pape, 344 & *suiv.* Maniere dont il vouloit que se tint le Concile, 345 & *suiv.* Défauts de son stile, 346. 347. Il traite tous les Papistes d'Anes & d'Idiots, 348 & *suiv.*

M.

Mallebranche. Secret qu'il aprend aux femmes enceintes pour empêcher que leur fruit ne soit marqué, p. 84 & *suiv*

Mariage. Si dans leurs caresses les gens mariés doivent sous peine de péché diriger leur intention à la procréation des enfans, p. 218.

Matiere premiere (la). Ce qu'en dit St. Augustin est absurde, p. 157 & *suiv.*

Meaux (Mr. de). La haine & la jalousie lui ont fait critiquer d'excellens Ouvrages, p. 77 & *suiv.* Voyez *Bossuet.*

Médisance. Voyez *Curé*, *Jansénistes*, & *Jésuites.*

Meniot (Mr). Son remede contre la stérilité des jeunes femmes, p. 90 & *suiv.*

Mere de Dieu. Si les Protestants refusent de donner ce titre à la Ste. Vierge, 398 & *suiv.*

Monique (Sainte) se corrige du penchant qu'elle avoit à l'yvrognerie, & pourquoi p. 130 & *suiv.* Si ce changement fut un effet de la Grace, 334 & *suiv.*

Montpellier (Mr. l'Evêque de). Sa tirade d'injures contre Mr. de Sens, p. 64 & *sui*

suiv. Comparaison odieuse qu'il fa
ce Prelat avec la Bête de l'Apocal
ibid. Scène qu'il donne au Public
annonçant qu'il va travailler aux i
du St. Siège, 110 *& suiv.* Plaisant
paraison qu'on en fait, *ibid.* Sa
contre le P. le Courrayer, 114 &
Réflexions là-dessus, 116 *& su*
approuve la persécution, 118 &
Mothe-Houdart (Mr. de la). Sa tirad
res contre Rousseau, p. 55 *& su*
fort maltraité dans un Couplet
ce dernier contre lui, 75.
Mothe-le-Vayer (Mr. de la) ne l
sonne & vouloit être loué, p.

N.

NEstorius fut grand Intolérant
son Eglise, p. 126. Con
par St. Cyrille, 120 *& suiv*
Nouvelles Ecclésiastiques. Av
est rapportée d'une manier
qui fait soupçonner plus q
veut peutêtre dire, 137 &

O.

ORigène. Ses erreurs tou
& la Terre, p. 210 &

P.

PAracelse donne le Secr
hommes dans des
p. 100.

Pascal (Mr.) sa réponse aux calomnies répandues contre le Port Royal, p. 199 & [illegible] son zèle, 200. il détruit les raisons [illegible] terribles par leurs propres aveux, 201. [illegible] Moyen qu'il a trouvé pour [illegible] [illegible] aussi impunément que les [illegible] 204 & suiv.
Pélisson [illegible] Son zèle indiscret, [illegible] folie [illegible], p. 221 & suiv.
[illegible] [illegible] ibid.
Pré[illegible] (les) [illegible] au-dessous des A[illegible], p. 3[illegible]

Q.

Quesnel (le Pere). Sa retraite en [illegible] ce qu'il [illegible] & où il y avoit persécuté, p. 140 & suiv.

R.

Réforme, nécessaire dans la [illegible] des [illegible] & [illegible], pp. 4 & 5. [illegible]
[illegible] Leur multiplication [illegible]
[illegible] & suiv.
[illegible] Sentiment de sa dispute avec Mr. [illegible]
[illegible] de que [illegible], pp [illegible]
[illegible] par la [illegible]
[illegible]
[illegible] 84.

S.

SAvans (les) ne respectent point assez le Public, & pourquoi, p. 4. Il est important d'examiner leurs opinions avant que de les adopter comme des vérités incontestables, p. 10. Mauvaise excuse de ceux qui de deux Auteurs également estimés, en croyent plutôt un que l'autre sur l'assertion d'autrui, *ibid. & suiv.* Maniere de desabuser ces personnes, 12 *& suiv.* Les Savans ont souvent des sentimens directement opposés. 24. Incertitude de leurs décisions, 27 *& suiv.* Leur prévention en faveur de leurs sentimens, leur orgueil & leur entêtement, 31 *& suiv.* Punition que mériteroient quelques-uns, 32. Exemples de la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, 40 *& suiv.* Leurs divisions, leur haine, & leurs armes, 42. Ils ne louent que pour être loués, *ibid. n.* Excès auxquels ils se portent dans leurs disputes, 47 *& suiv.* Elles naissent souvent d'une bagatelle. Exemple à ce sujet, 62 *& suiv.* Effets étonnants de la haine des Savans, 79. 80. Ils ont soutenu quelquefois des opinions ridicules & impertinentes, 81 *& suiv.* Leurs ruses & leurs artificies, 105 & 129. Leurs calomnies contre leurs Adversaires. 134. *& suiv.* Ils ne leur font quelquefois pas moins de tort par la façon dont ils racontent certains faits, 137 *& suiv.*

Scheffmacher (le Pere) prête des armes aux

testation par laqu[illegible] Il [illegible] & *suiv.* [illegible]
ter sa faute, 106. *n.* [illegible] 264 & *suiv.*
propres principes, 264 & *suiv.* [illegible] injures les
dans laquelle il renferme les injures les
plus atroces, 267. Réponse fine & déli-
cate qu'il fait à une tirade d'injures de
Luther, 348 & *suiv.* Détail des invecti-
ves auxquelles il s'est abandonné lui-
même, 350 & *suiv.*
Senez (l'Evêque de). Occasion qu'il saisit
d'expliquer le Mystère de la Grace p.
72, & *suiv.*
Sens (Mr. de) Ses injures contre les Evê-
ques Appellans, p. 66 & *suiv.* Son pa-
rallele d'un Auteur de Théatre avec un
Evêque Moliniste, *ibid.* Reproche qu'il
fait à Mrs. de Montpellier & d'Auxerre,
112 & *suiv.* Dans quelle vûe il a com-
posé Marie à Lacoque, 115 & *suiv.*
Societé. Voyez *Jésuites.* Portrait odieu[x]
qu'Arnauld en a fait, 416 & *suiv.*
Socin. Son sentiment sur l'existence de Di[eu]
p. 241 & *suiv.* C'étoit un fort mau[vais]
[H]istorien, & pourquoi, 243. Relevé [illegible]
[illegible] mensonge, *ibid.* & *suiv.* [illegible]
[illegible] 247. [illegible] fo[illegible]

146. Exemples des images fales
s plus grands d'entr'eux ont pré-
à l'imagination des Lecteurs, 147.
itent souvent des questions inutiles,
rchent à approfondir celles qui sont
sus de leurs connoissances. 171
v. Se contredisent souvent les uns
tres, 249. Vices de leur stile, 274
v.
l. Il seroit bien à souhaiter qu'il y
un dans la Répub. des Lettres,
geât souverainement des Ouvrages
it, p. 5. Utilité que tous les hom-
etireroient de ses décisions, 6 &
a premiere chose qu'il devroit fai-
. Abregé de toutes les choses dont
viendroit qu'il instruisit le Public,
& *suiv.*
Conscience. Voyez *Conscience.*

V.

l. Son explication des effets de
u-Benite sur les Possédés, p. 56
iv.
(la Ste). Preuve de sa Virginité, p.
& *suiv.* Si on peut l'appeller Mere
ieu, 398 & *suiv.*
re persécuté par St. Jérôme, &
quoi, p. 311 & *suiv.*
ré de Paris. Ses ruses pieuses pour
êcher l'établissement des Jésuites,
& *suiv.*
e (Mr. de) repousse quelquefois les
de ses Ennemis avec trop de viva-
p. 49 & *suiv.* Sa Réponse au Li-
diffamatoire de Rousseau en est une
preu-

preuve, *ibid.* Son caractère, *ibid.* Sa la vie & l'honneur à l'Abbé des Fon nes, & en est payé de la plus noire gratitude, 59 & *suiv.*

W.

WEsselius. Son orgueil & son mépris p les Peres de l'Eglise. p. 41. n. 1.

Westphale calomnie Calvin, & est c vaincu d'imposture par Beze, p. 298 *suiv.* Comment traité par Calvin, & *suiv.*

Fin de la Table.

AVIS

AU

PUBLIC.

JAcques Desbordes, Libraire à Amſterdam, avertit qu'il imprime avec Etienne Ledet & Compagnie, la Philoſophie de Newton, miſe à la portée de tout le monde par Mr. de Voltaire, & que l'Edition qu'on a fait à Paris des autres Oeuvres de ce célèbre Auteur, & dont il a paru quelques Exemplaires dans ce Païs, eſt très différente de celle que font actuellement lesdits Libraires; parce que Mr. de Voltaire a revu, corrigé, & conſidérablement augmenté ſa Copie, pendant le ſéjour, qu'il a fait en Hollande vers le commencement de cette année 1737.